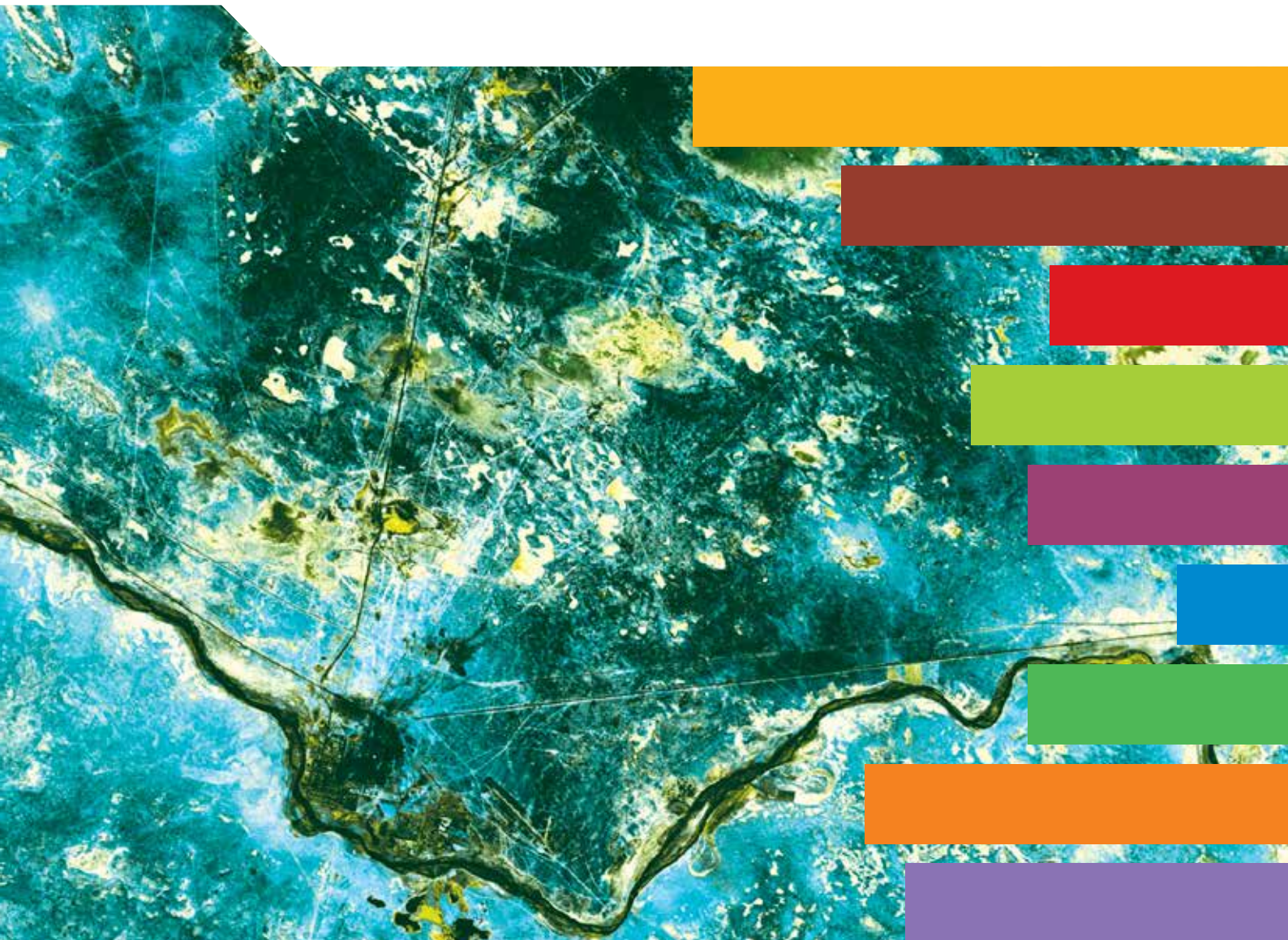




Panorama des régions de l'OCDE 2013



Panorama des régions de l'OCDE 2013

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2013), *Panorama des régions de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE.
http://dx.doi.org/10.1787/reg_glance-2013-fr

ISBN 978-92-64-20432-4 (imprimé)
ISBN 978-92-64-12173-7 (PDF)
ISBN 978-92-64-20484-3 (HTML)

Annuel : Panorama des régions de l'OCDE
ISSN 1999-0065 (imprimé)
ISSN 1999-0073 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo :

Couverture: © InterNetwork Media/Photodisc/Getty Images.
Chapitre 1 : © 1000 Words/Shutterstock.com.
Chapitre 2 : © image100/Corbis/Inmagine ltd.
Chapitre 3 : © Sergey Nivens – Fotolia.com.
Chapitre 4 : © Corbis/Inmagine ltd.
Chapitre 5 : © Radius Images/Corbis.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2013

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@efcopies.com.

Avant-propos

Cette publication présente des données de fait sur la contribution des régions et des villes à la croissance nationale et au bien-être des sociétés. Les indicateurs qu'elle fournit, région par région, sur un large éventail de domaines de l'action publique permettent d'examiner les grandes tendances à l'œuvre, de mettre en relief la persistance de disparités régionales, d'identifier les zones en pointe ou à la traîne par rapport au reste de leur pays et d'évoquer les pistes qui peuvent être envisagées pour accroître la contribution d'une région au développement global.

Ce rapport comporte cinq chapitres et des annexes statistiques. Une rubrique méthodologique intitulée Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE présente la méthode suivie pour obtenir des données infranationales pour la zone OCDE sur divers thèmes et pour différents niveaux territoriaux. Elle formule également des lignes directrices en matière de statistiques visant à mieux répondre à la demande croissante de données locales fiables au service, tout à la fois, des acteurs du débat politique et des collectivités désireuses de mieux comprendre leur qualité de vie locale.

Le chapitre 1 est consacré au thème spécial des zones métropolitaines. Il offre une analyse comparative inédite des grandes évolutions de la compétitivité économique et du marché du travail des 275 zones métropolitaines de l'OCDE, de leur viabilité écologique et de leur organisation administrative. L'analyse se fonde sur une définition commune des zones urbaines des pays de l'OCDE : un centre urbain densément peuplé et des territoires adjacents moins peuplés liés au centre urbain par un volume élevé de déplacements domicile-travail.

Le chapitre 2 illustre la contribution régionale à la croissance nationale, met en relief les facteurs qui apportent un avantage concurrentiel à certaines régions et présente la distribution de ces facteurs au sein des pays. Le chapitre 3, qui est une nouveauté de cette édition, présente un aperçu général des finances infranationales et des tendances récentes en matière d'investissement public et d'endettement des administrations infranationales. Le chapitre 4 examine les disparités régionales en matière d'inclusion sociale et d'accès aux services et offre de nouveaux indicateurs de la qualité de vie dans les régions afin de refléter une acception riche du développement et du bien-être. Le chapitre 5 présente des indicateurs de la viabilité écologique des régions. Les chapitres s'appuient à la fois sur les dernières données comparables et sur les tendances passées ; ils englobent également une analyse de l'impact de la crise économique sur les régions et les villes.

Les principaux messages de cette publication et un descriptif du développement régional au sein de chacun des 34 pays membres de l'OCDE sont également présentés, accompagnés de graphiques et de cartes interactifs, à l'adresse <http://rag.oecd.org>.

Le Panorama des régions de l'OCDE 2013 est le fruit d'un travail commun des membres de la Division des politiques de développement régional de la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, sous la direction de Joaquim Oliveira Martins. Cette publication a grandement bénéficié des commentaires et des conseils des membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs territoriaux (WPTI).

Ce rapport a été publié sous la direction de Monica Brezzi et rédigé par Monica Brezzi et Daniel Sanchez-Serra (chapitre 1), Eric Gonnard (chapitre 2), Isabelle Chatry et Claudia Hulbert (chapitre 3), Vicente Ruiz (chapitre 4) et Johannes Weber (chapitre 5). Kate Lancaster et Therese Walsh ont fourni une assistance rédactionnelle. Erin Byrne et Gemma Nellies ont mis en forme le document en vue de sa publication.

Table des matières

Éditorial : Les leçons locales d'une crise mondiale	7
Synthèse	11
Guide de lecture	15
Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE	19
Que nous enseignent les données régionales ?	19
Une nouvelle façon de concevoir les régions et les zones urbaines	19
Des données meilleures pour une formulation des politiques meilleure	20
Pourquoi ce coup de projecteur sur les zones métropolitaines ?	21
Présentation générale de la méthode d'examen des zones urbaines fonctionnelles employée par l'OCDE	22
Renforcer la disponibilité de statistiques infranationales	25
Orientations futures pour l'étude des économies régionales	26
Notes	28
Bibliographie	28
Chapitre 1. Coup de projecteur sur les zones métropolitaines	31
Population urbaine dans les pays membres de l'OCDE	32
Urbanisation et formes d'urbanisation	36
Compétitivité économique des zones métropolitaines	40
Productivité du travail et emploi dans les zones métropolitaines	44
Conséquences de la crise sur le chômage dans les zones métropolitaines	46
Brevets dans les zones métropolitaines	48
Viabilité écologique dans les zones métropolitaines	50
Organisation administrative des zones métropolitaines	52
Chapitre 2. Les régions, moteurs de la compétitivité nationale	55
Distribution de la population et typologie régionale	56
Contribution régionale à l'évolution démographique	62
Contribution régionale à la croissance du PIB national	64
Contribution régionale aux variations de l'emploi	70
Impact de la crise sur la performance économique régionale	72
Productivité du travail et croissance du PIB par habitant dans les régions	74
Spécialisation régionale et croissance de la productivité selon les secteurs	78
Disparités économiques régionales	80
Disparités régionales dans l'enseignement supérieur	86
Dépenses de recherche et développement dans les régions	88
Brevets dans les régions et par secteur	92
Profils régionaux du co-brevetage	94
Impact des publications scientifiques dans les régions	96

Chapitre 3. Finances infranationales et investissements infranationaux au service du développement régional	99
Finances infranationales	100
Investissements publics infranationaux	102
Dettes publiques infranationales	104
Impact de la crise sur l'investissement infranational et la dette infranationale ..	106
Chapitre 4. Inclusion et égalité d'accès à des services de qualité dans les régions ...	109
Disparités régionales de revenu des ménages	110
Concentration de personnes âgées et d'enfants dans les régions	114
Mobilité interrégionale des populations	116
Disparités régionales en matière de chômage et de chômage des jeunes	118
Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions	120
Différences de perspectives d'emploi entre hommes et femmes	124
Emploi à temps partiel dans les régions	126
Accès à l'éducation dans les régions	128
Accès aux services de santé dans les régions	130
État de santé de la population dans les régions	132
Sécurité dans les régions	136
Chapitre 5. La viabilité écologique des régions	139
Qualité de l'air dans les régions	140
Émissions de carbone dans les régions et par secteur	146
Végétation naturelle et empreinte carbone des régions	148
Déchets municipaux	154
Brevets verts dans les régions	156
Annexe A. Définir les régions et les zones urbaines fonctionnelles	159
Annexe B. Sources et description des données	171
Annexe C. Indices et techniques d'estimation	197

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/ocddlibrary>



<http://www.oecd.org/ocddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial : Les leçons locales d'une crise mondiale

La crise économique a été tout à la fois large et profonde. Plus de cinq ans après l'implosion du système financier mondial, la reprise économique reste fragile, et les effets de la crise continuent de se faire sentir dans la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE, surtout en matière de chômage, avec, notamment, toujours plus de chômage chez les jeunes.

La propagation des difficultés économiques au-delà des frontières nationales et l'urgence d'une réponse mondiale coordonnée sont bien connues, et il est indéniable que des analyses macroéconomiques comparatives et une coopération internationale dans l'élaboration des politiques sont toujours aussi cruciales. Mais quels enseignements apparaissent quand on change d'échelle afin d'étudier les conséquences de la situation économique actuelle au niveau régional et local ? Comment repérer les politiques déjà menées avec succès et les reproduire dans d'autres régions du même pays et, à terme, du reste du monde ?

Tous les emplois sont locaux

Dans le cadre de son analyse exhaustive des données locales et régionales, le *Panorama des régions 2013* révèle qu'une part disproportionnée du chômage d'un pays se concentre généralement au sein d'un nombre limité de régions. Dans 10 pays membres de l'OCDE, plus de 40 % de la hausse du chômage intervenue au cours des cinq dernières années s'est concentrée dans une seule région. Dans de nombreux pays, les disparités régionales en matière de chômage des jeunes se sont encore creusées. Le problème se pose de façon particulièrement préoccupante en Espagne, en Grèce, en Italie, au Mexique, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, où, dans certaines régions, le taux de chômage des jeunes dépasse aujourd'hui les 40 %. Résoudre les problèmes spécifiques du marché du travail de ces régions et mener une action intégrant des solutions locales pourrait favoriser grandement la reprise à l'échelle nationale.

Faire plus avec moins, investir plus judicieusement

Dans la plupart des pays, on a rogné sur l'investissement public pour réduire les déficits budgétaires tout en préservant les dépenses consacrées à la protection sociale, à la santé et à l'éducation. Une reprise durable ne sera possible qu'avec un nouvel afflux d'investissements publics et privés, et les autorités infranationales des pays de l'OCDE ont un rôle à jouer en la matière, dans la mesure où elles sont responsables de plus de 60 % des investissements publics. Il est toutefois essentiel de cibler judicieusement les dépenses qui peuvent encore être consacrées à l'investissement, afin qu'elles contribuent à rétablir la croissance et à préserver le bien-être collectif. Les autorités infranationales ne doivent pas mener cette action seules – le secteur public dans son ensemble doit partager la même analyse de la situation et y apporter une réponse coordonnée.

La crise a renforcé la nécessité de mener, aux côtés de politiques à l'échelle de l'économie dans son ensemble, des démarches différenciées permettant de mieux répondre aux besoins de chaque région et de mieux exploiter son potentiel. Placées face au défi de devoir « faire plus avec moins », les autorités nationales peuvent contribuer au processus en mobilisant une nouvelle gamme d'acteurs, les régions, les villes, le secteur privé et la société civile. Pour qu'une telle mobilisation fonctionne, il est toutefois crucial de coordonner les objectifs, les incitations institutionnelles et les réponses des administrations nationales, régionales et locales.

Le rôle moteur des zones urbaines

Pour la première fois, nous sommes en mesure de présenter une analyse exhaustive des résultats des zones urbaines des pays membres de l'OCDE, axée sur des villes de tailles différentes et sur les liens entre habitants et emplois. Une meilleure compréhension du fonctionnement des villes est très utile pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par chacune d'entre elles et préparer, à terme, la diffusion à d'autres territoires des avantages liés à des politiques meilleures.

Les zones métropolitaines sont les principaux moteurs de la croissance. Plus de 50 % de la croissance économique et des créations d'emplois de la zone OCDE se concentrent dans ses 275 zones métropolitaines (c'est-à-dire les zones abritant plus de 500 000 habitants). Néanmoins, des politiques et une planification inadéquates peuvent exacerber les inégalités entre ces zones et au sein de chacune d'entre elles. La résilience des villes face aux chocs économiques est très variable selon les pays de l'OCDE et à l'intérieur de chacun de ces pays. À l'heure actuelle, dans 45 % des zones métropolitaines, le taux de chômage est plus élevé que dans le reste du pays.

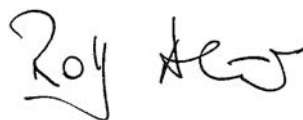
Le morcellement administratif entre différents niveaux d'administration et organismes publics implantés dans la même zone métropolitaine peut entraver l'adoption de mesures appropriées. Si les zones métropolitaines sont des unités importantes pour l'action publique, leurs frontières économiques et sociales ne correspondent généralement pas aux délimitations administratives. Dans la plupart des cas, un nombre très important d'administrations locales et régionales contribuent à l'élaboration des politiques au sein de la même ville, généralement avec des responsabilités morcelées ou redondantes. Ainsi, on trouve plus de 1 300 autorités locales dans la zone métropolitaine de Paris, près de 1 000 dans celle de Séoul, 540 dans celle de Chicago et plus de 400 dans celle de Prague. Assurer l'efficacité et l'équité des services fournis, la coordination des interventions publiques et la répartition des richesses au sein de la zone peut devenir très difficile quand l'action publique dépend d'un nombre aussi important d'acteurs administratifs.

Les zones métropolitaines du monde entier doivent donc chercher la structure administrative et les partenariats les plus efficaces pour relever ces défis et rester au plus près de leurs administrés. Elles ne pourront y parvenir sans la coopération de tous les niveaux d'administration et, en premier lieu, des autorités nationales.

En se penchant sur l'échelon infranational, le *Panorama des régions 2013* offre un aperçu unique de la façon dont la crise mondiale et la reprise qui semble s'amorcer ont été vécues là où les administrés vivent et travaillent. Nous sommes convaincus de l'utilité de cette publication pour les responsables publics de chaque région, mais aussi pour ceux qui s'intéressent aux leviers de l'économie mondiale.

En dernière analyse, il n'y a aucun choix à opérer entre des politiques locales ou nationales, urbaines ou rurales ou encore ascendantes ou descendantes. Les responsables publics doivent s'employer à apporter des réponses individuelles adaptées et à coordonner l'action des différents niveaux d'administration afin de diffuser les bonnes pratiques et de les appliquer de façon intelligente.

Rolf Alter

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rolf Alter', with a stylized flourish at the end.

Directeur de la Direction de la gouvernance publique
et du développement territorial

Synthèse

Les régions ont un rôle de premier plan à jouer dans l'action menée par les autorités pour stimuler la croissance, améliorer le bien-être et réduire les inégalités. Toutefois, dans la moitié des pays de l'OCDE, la crise économique a accentué le décalage entre les régions en pointe et les régions à la traîne en termes de PIB par habitant. Les plus fortes hausses de l'écart entre les 10 % de régions les plus performantes et les 10 % de régions les moins performantes, avec plus de 8 points de pourcentage, sont intervenues en Irlande, en République slovaque et au Danemark. Hormis en Chine et en Inde, lorsque les disparités régionales se sont amenuisées, c'était sous l'effet d'un déclin des régions riches plutôt que d'un rattrapage des régions pauvres. Dans les trois quarts des pays étudiés, le PIB par habitant des 10 % de régions les plus performantes a reculé entre 2008 et 2010 ; c'est au Canada et en Estonie que l'on a observé la plus forte baisse, avec un recul de 12 %.

Les autorités régionales et locales et les autres administrations infranationales (AIN) représentaient 40 % des dépenses publiques de la zone OCDE en 2012, même si les chiffres varient considérablement selon les pays, en fonction de leur degré de fédéralisme, de décentralisation régionale et d'autonomie financière des AIN. Les AIN réalisent 72 % des investissements publics directs de la zone OCDE, et ce taux est souvent plus élevé dans les pays fédéraux (Canada, Belgique, États-Unis, Allemagne et Suisse), où l'on additionne les investissements des États fédérés et des autorités locales.

Les villes de toutes les tailles, et tout particulièrement les grandes villes, ont un poids important dans les résultats nationaux. Les 275 zones métropolitaines des pays de l'OCDE ont concentré, sur la période 2000-10, plus de la moitié du PIB de la zone OCDE. Toutefois, la crise économique n'a pas épargné leur marché du travail. Par conséquent, en 2012, le taux de chômage était supérieur à la moyenne nationale dans 45 % des zones métropolitaines de l'OCDE.

Si les zones métropolitaines sont des unités importantes pour l'action publique, leurs frontières économiques et sociales ne correspondent généralement pas aux délimitations administratives. Dans la plupart des cas, un nombre très important d'administrations locales et régionales contribuent à l'élaboration des politiques au sein d'une même ville, ce qui exige une bonne coordination entre les objectifs des différentes administrations.

Si la croissance économique et les autres indicateurs de succès varient considérablement d'une région à l'autre, y compris au sein d'un même pays, les travaux de l'OCDE montrent que les régions à la traîne peuvent devenir compétitives, à condition d'adopter le bon arsenal de politiques et de coordonner l'action menée à tous les niveaux d'administration.

Principales conclusions

Les régions contribuent à la croissance et au bien-être

- En moyenne, 10 % seulement des régions ont concentré, ces dix dernières années, 39 % de la progression globale de l'emploi et 42 % de la croissance du PIB au sein de la zone OCDE.
- Sous l'effet de la crise économique, la plupart des régions ont subi une baisse de leur PIB par habitant par rapport à 2008. En moyenne, cette diminution a été moins marquée dans les régions rurales que dans les régions urbaines, même si les régions rurales semblent avoir plus de mal à créer des emplois pendant les phases de ralentissement économique.
- Les régions de l'OCDE caractérisées par de forts taux d'emploi affichent également une plus forte proportion de travail à temps partiel, et les taux de travail à temps partiel ont progressé ces dernières années. La composition de la main-d'œuvre travaillant à temps partiel est influencée non seulement par la démographie régionale, mais aussi par la réglementation et par l'accès à certains services aux familles tels que les structures de garde d'enfants.
- Dans environ 26 % des régions de l'OCDE, moins de 50 % des femmes occupaient un emploi en 2011. C'est en Espagne, aux États-Unis, en Israël, en Italie, en République slovaque et en Turquie que les handicaps régionaux à l'emploi des femmes sont les plus marqués.
- Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Mexique, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, pays dans lesquels il atteint plus de 40 % dans certaines régions. En se penchant sur les spécificités du marché du travail de ces régions et en menant une action adaptée à la situation locale, on pourrait favoriser grandement la reprise à l'échelle nationale.
- Si on a enregistré, ces 30 dernières années, un allongement de l'espérance de vie et une baisse de la mortalité infantile dans tous les pays membres de l'OCDE, on constate encore de forts écarts régionaux pour ces deux indicateurs en Espagne, en Australie, au Mexique, aux États-Unis et au Portugal ; et des écarts régionaux pour la mortalité infantile au Canada et en République slovaque.
- Entre 2005 et 2008, les émissions de CO₂ par habitant ont chuté dans la plupart des pays de l'OCDE, et notamment au Canada, ainsi que, pour les pays non membres, au Brésil.

Il faut travailler ensemble et faire plus avec moins

- Les dépenses des administrations infranationales de l'OCDE représentaient, en 2012, 17 % du PIB, 40 % des dépenses publiques et 72 % des investissements publics directs.
- Les recettes des administrations infranationales de la zone OCDE sont composées, en moyenne, de recettes fiscales à hauteur de 45 % et de transferts en provenance des autorités nationales et supranationales à hauteur d'environ 38 %.
- Fin 2012, la dette brute des administrations publiques de la zone OCDE (30 pays) représentait 113 % du PIB, et la dette des administrations infranationales représentait 22 % du PIB.

- Entre 2007 et 2012, l'investissement direct par habitant des administrations infranationales s'est fortement contracté dans la zone OCDE (avec une baisse d'environ 7 %), sous l'effet des coupes budgétaires effectuées pour réduire les déficits tout en préservant les dépenses dans les domaines de la protection sociale, de la santé et de l'éducation. Sur la même période, la dette brute infranationale par habitant a progressé de 14 %, soit une augmentation d'environ 1 000 USD par habitant.
- Pour la prise de décisions en matière de budgets et de dépenses, tous les niveaux d'administration doivent collaborer en coordonnant leurs objectifs et leurs actions entre l'échelon national, régional et local.

Les zones métropolitaines, moteurs de la croissance, du développement durable et de l'inclusion sociale

- Soixante-dix pour cent de la population de la zone OCDE vit dans des villes de tailles diverses, et les zones métropolitaines concentrent, à elles seules, 50 % de la population de l'OCDE.
- Sur l'ensemble des brevets déposés en 2008 dans 16 pays de l'OCDE, 65 % émanaient de zones métropolitaines.
- La crise a eu un impact sur les zones métropolitaines : dans 26 des 28 pays membres de l'OCDE étudiés, le taux de chômage des zones métropolitaines a davantage augmenté ces quatre dernières années que pendant la décennie précédente.
- Dans de nombreuses zones métropolitaines, l'étalement urbain est plus rapide que l'accroissement démographique.
- Les zones métropolitaines sont de grandes consommatrices d'énergie et de grandes productrices de CO₂. Toutefois, dans la moitié des pays membres de l'OCDE, les émissions de CO₂ par habitant y sont plus faibles que dans les zones moins densément peuplées.

Guide de lecture

Organisation interne

L'édition 2013 du *Panorama des régions de l'OCDE* veut répondre à deux questions :

- Quels progrès les régions de l'OCDE ont-elles réalisés vers un développement plus durable, par rapport au passé et par rapport aux autres régions ?
- Quels sont les facteurs de l'avantage concurrentiel des régions et quelles ressources locales pourraient être mieux exploitées à l'appui de la croissance nationale et du bien-être de la population ?

L'examen de la première question peut mettre en relief la diversité de l'organisation et des performances économiques régionales, grâce à l'élaboration et à l'analyse d'un large éventail d'indicateurs. Comme le développement régional est multidimensionnel, il faut établir des informations solides et comparables de pays à pays sur les résultats économiques, sociaux et environnementaux obtenus.

L'examen de la deuxième question peut favoriser la formulation de stratégies efficaces pour renforcer la contribution des régions aux performances globales et la conduite d'actions tirant parti des complémentarités entre l'efficacité, l'équité et la viabilité écologique. Cette deuxième question est évidemment plus délicate, et les statistiques régionales ne peuvent apporter qu'une évaluation partielle des effets des politiques. L'édition 2014 des *Perspectives régionales de l'OCDE* reprend les statistiques présentées dans cette édition du *Panorama des régions* pour analyser les déterminants institutionnels et opérationnels, en approfondissant l'étude des liens de causalité et l'évaluation de l'action publique.

Le plan général du *Panorama des régions 2013* s'articule autour de deux axes. Le premier reflète la mission de l'OCDE au service d'économies plus fortes, plus justes et plus saines. Les trois chapitres de la publication, intitulés « Les régions, moteurs de la compétitivité », « Inclusion et égalité d'accès à des services de qualité dans les régions » et « Viabilité écologique dans les régions », présentent des indicateurs qui mettent en relief le rôle essentiel des régions à l'appui de ces trois piliers interdépendants du développement socio-économique. De même, bien qu'il ne comporte qu'une sélection restreinte d'indicateurs, le chapitre 1 propose des données comparables à l'échelle internationale sur la compétitivité, l'inclusion sociale et la viabilité écologique au sein des zones métropolitaines.

Le second axe met en évidence trois perspectives pour mesurer les économies régionales au sein des pays : la distribution spatiale des ressources, la persistance des disparités régionales et les liens entre les diverses caractéristiques régionales et les résultats obtenus. Plus précisément :

- On mesure la distribution spatiale des ressources en examinant quelle part d'une variable nationale spécifique se concentre dans un petit nombre de régions et dans quelle mesure ces régions contribuent à l'évolution de cette variable à l'échelle nationale.
- On mesure les disparités régionales en faisant la différence entre la valeur régionale maximum et la valeur régionale minimum au sein d'un pays (fourchette régionale) ou en appliquant l'indice de Gini, qui reflète les inégalités pour l'ensemble des régions.

- On mesure les liens entre des caractéristiques et les résultats obtenus par le truchement des corrélations entre différents résultats (les créations d'emplois pendant la crise économique ou les pertes d'habitants, par exemple) et des variables structurelles.

On trouvera dans le tableau synthétique ci-dessous quelques exemples d'indicateurs de l'édition 2013 du *Panorama des régions*, classés selon les dimensions suivantes : dans les trois colonnes, la compétitivité, l'inclusion et la viabilité et, sur les trois lignes, la concentration des ressources, la persistance des disparités et les caractéristiques régionales.

	Les régions, moteurs de la compétitivité nationale	Inclusion et égalité d'accès à des services de qualité dans les régions	Viabilité écologique dans les régions
Concentration des ressources et contribution à la croissance	Contribution régionale à la croissance économique nationale	Concentration de la population âgée dans les régions	Concentration des brevets verts dans les régions
Disparités régionales et mobilisation de ressources inexploitées	Disparités régionales dans l'enseignement supérieur	Indice de Gini du revenu régional des ménages	Fourchette régionale des émissions de carbone par habitant
Caractéristiques des régions et résultats obtenus	Profiles régionaux du co-brevetage	Chômage régional des jeunes	Progression des superficies urbanisées dans les régions de l'OCDE

Répartir les indicateurs entre ces diverses cases n'est pas toujours simple, car les objectifs peuvent se chevaucher ou se compléter. Par exemple, les données régionales sur le vieillissement des populations livrent des informations à la fois sur la compétitivité des régions dans la perspective de la production à venir et sur l'inclusion sociale dans l'optique de la prestation de services particuliers. De même, les activités régionales dans le domaine des brevets concernant les technologies vertes mesurent la capacité des pouvoirs publics et du secteur privé à créer de nouvelles valeurs d'entreprise tout en donnant une idée de l'investissement axé sur des objectifs écologiques.

Choix des indicateurs

L'édition 2013 du *Panorama des régions* réunit 35 indicateurs tirés de la *base de données régionale de l'OCDE*. On y trouve plus de statistiques infranationales relatives à l'organisation économique et à la compétitivité que d'indicateurs infranationaux relatifs à l'inclusion sociale et à l'environnement. Toutefois, les efforts se poursuivent pour améliorer la comparaison internationale de l'équité et de la viabilité écologique des régions, et cette édition présente six indicateurs qui sont disponibles pour la première fois à l'échelon infranational.

Les 14 indicateurs relatifs aux zones métropolitaines (chapitre 1) sont présentés pour la première fois ; il s'agit de valeurs estimatives calculées selon différentes techniques qui sont précisées à l'annexe C.

Les indicateurs liés aux recettes, aux dépenses, à l'investissement et à la dette des administrations infranationales sont tirés des données relatives aux administrations publiques du Système de comptabilité nationale.

Zones géographiques utilisées

Cette publication présente des données pour les régions de chacun des 34 pays membres de l'OCDE et, lorsque ces données sont disponibles, pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie et l'Inde. Les régions sont classées

selon deux niveaux territoriaux qui reflètent le découpage administratif des pays. Les grandes régions (TL2) de l'OCDE correspondent au premier niveau administratif infranational – en France, la région de l'Aquitaine, par exemple. Les petites régions (TL3) de l'OCDE sont comprises dans une région TL2. Par exemple, la région TL2 d'Aquitaine englobe cinq régions TL3 : les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Pour le Canada, les indicateurs relatifs au marché du travail sont présentés pour des groupes de régions TL3 – on parle de « grille non officielle » (GNO).

Les régions TL3 ont été classées en différentes catégories : les régions essentiellement urbaines (EU), intermédiaires (IN), essentiellement rurales proches d'une ville (ERP) et essentiellement rurales éloignées (ERE). Par manque d'informations sur le réseau routier, il n'a pas été fait de distinction, parmi les régions essentiellement rurales (ER) de l'Australie, du Chili et de la Corée, entre les régions proches d'une ville et les régions éloignées.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les données du chapitre 1 portent sur les zones métropolitaines (ZM). Les zones métropolitaines sont les zones urbaines fonctionnelles (ZUF) de plus de 500 000 habitants. Des zones urbaines fonctionnelles ont été recensées dans 29 pays membres de l'OCDE ; manquent l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La ZUF du Luxembourg compte moins de 500 000 habitants.

Les données du chapitre 3 portent sur les niveaux d'administration classés comme infranationaux dans les données relatives aux administrations publiques figurant dans les *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*. Les administrations infranationales correspondent à la somme des États (uniquement pour les pays dotés d'institutions fédérales ou quasi-fédérales) et des autorités territoriales (régionales et locales).

On trouvera à l'annexe A des détails sur le découpage territorial de chaque pays.

Australie (TL2) :	Régions TL2 de l'Australie
Australie (TL3) :	Régions TL3 de l'Australie
TL2 :	Niveau territorial 2
TL3 :	Niveau territorial 3
GNO :	Grille non officielle
ER :	Région essentiellement rurale
ERP :	Région essentiellement rurale proche d'une ville
ERE :	Région essentiellement rurale éloignée
EU :	Région essentiellement urbaine
IN :	Région intermédiaire
ZUF :	Zone urbaine fonctionnelle
ZM :	Zone métropolitaine (zone urbaine fonctionnelle de plus de 500 000 habitants)
AI :	Administrations infranationales

Calcul des moyennes internationales

Pour de nombreux indicateurs, un total OCDE et une moyenne sont fournis.

- OCDE# : Somme de toutes les régions de l'OCDE pour lesquelles des données régionales sont disponibles (# : nombre de pays concernés).
- Total # pays : Somme de toutes les régions pour lesquelles des données régionales sont disponibles, qu'elles soient ou non situées dans un pays membre de l'OCDE.
- Moyenne OCDE# : Moyenne pondérée des valeurs régionales pour l'OCDE (# : nombre de pays comptabilisés dans la moyenne).
- Moyenne des valeurs nationales OCDE# : Moyenne non pondérée des valeurs nationales (# : nombre de pays comptabilisés dans la moyenne).

Ressources supplémentaires

Le site Internet <http://rag.oecd.org> relaie les principaux messages de cette publication, par thème (emploi, santé, population, innovation, etc.), en s'appuyant sur des narratifs pour montrer les effets des différences locales sur les résultats nationaux et sur le bien-être individuel. Les différents thèmes sont illustrés grâce à des graphiques et des cartes interactifs accompagnés d'un bref commentaire. Ce site propose aussi deux outils, le *Regional eXplorer* et le *Metropolitan eXplorer*, qui permettent de faire une sélection parmi l'ensemble des indicateurs des *bases de données de l'OCDE sur les régions et les zones métropolitaines* et de les faire apparaître sous différentes visualisations dynamiques liées telles que des cartes, des tendances temporelles, des histogrammes, des diagrammes à secteurs et des graphiques de dispersion. Le site Internet permet aussi l'accès aux données qui sous-tendent les indicateurs et aux publications de l'OCDE sur les statistiques régionales et locales.

Enfin, le site Internet propose également un profil par pays de chacun des 34 pays membres de l'OCDE pour les principaux indicateurs présentés dans cette publication, ce qui permet de comparer chaque pays à la moyenne de la zone OCDE ou à un autre pays.

Les données destinées à cette publication devaient être fournies en juillet 2013 au plus tard. Du fait du décalage chronologique des statistiques infranationales, la dernière année disponible est généralement 2012 pour les données relatives à la démographie, au marché du travail et aux finances infranationales, et 2010 pour le PIB régional, les statistiques relatives à l'innovation et les statistiques sociales.

Acronymes et abréviations

CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques
CO₂	Dioxyde de carbone
PIB	Produit intérieur brut
SFIC	Services à forte intensité de connaissances
EPA	Enquête sur la population active
NEET	Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PM₁₀	Particules (concentration de particules fines dans l'air)
PPA	Parités de pouvoir d'achat
R-D	Recherche et développement

Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE

Que nous enseignent les données régionales ?

Habituellement, les analystes des politiques régionales exploitent les données recueillies pour les régions administratives, dont les frontières sont conformes à un découpage établi par les autorités. Ces données peuvent livrer des éléments fiables sur la contribution des régions aux résultats nationaux ainsi que sur la persistance de disparités au sein d'un pays. Elles montrent, par exemple, que plus de 30 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB), de l'emploi et de la population enregistrée ces 15 dernières années dans la zone OCDE sont attribuables à un petit nombre de régions.

Ces données montrent par ailleurs que la crise économique a creusé les inégalités entre les régions d'un même pays. Tandis qu'en France et aux États-Unis, par exemple, les zones métropolitaines ont réussi à conserver un avantage en termes de PIB et de création d'emplois par rapport au reste du pays, les zones métropolitaines du Japon ou de l'Italie sont en difficulté, en raison du vieillissement de la population active ou du taux élevé de chômage des jeunes.

Les données sur les régions administratives peuvent également nous aider à comprendre le rôle des administrations infranationales dans la planification des politiques et la prestation des services publics. Les autorités infranationales de la zone OCDE ont réalisé plus de 40 % des dépenses publiques et plus de deux tiers des investissements publics directs en 2012, avec les affaires économiques, l'éducation et le logement comme principaux secteurs bénéficiaires.

Une nouvelle façon de concevoir les régions et les zones urbaines

Dans le même temps, le territoire sur lequel les individus vivent, travaillent et entretiennent des relations sociales n'épouse parfois que de façon très lointaine les frontières administratives dans lesquelles il s'inscrit officiellement : une personne peut résider dans une ville ou une région mais se rendre au travail dans une autre et, le week-end, pratiquer un sport dans une troisième, par exemple. Les régions interagissent par le jeu d'un large éventail d'articulations liées à la mobilité professionnelle, aux systèmes de production et à la collaboration inter-entreprises, par exemple. Ces articulations dépassent souvent les frontières administratives de la localité et de la région. L'analyse doit donc être axée sur la géographie la plus pertinente au regard de la question de gouvernance posée, que cette géographie corresponde aux frontières administratives d'une région ou qu'elle recouvre plutôt une zone d'influence économique ou sociale appelée région fonctionnelle.

Les régions fonctionnelles sont bien adaptées à l'analyse de l'influence qu'exerce la géographie sur la production, la croissance de la productivité, l'organisation des marchés du travail urbains et les interactions entre zones urbaines et zones rurales. Cette notion peut offrir aux gouvernements nationaux et aux municipalités de meilleures indications pour leur stratégie de planification en matière d'infrastructures, de transports, de logements, d'établissements scolaires et d'espaces consacrés à la culture et aux loisirs. Bref, les régions fonctionnelles peuvent entraîner une évolution des modes de planification et de mise en œuvre de l'action publique, au service d'une plus grande cohérence et d'une meilleure adaptation aux besoins locaux.

Encadré 1. Définition des régions fonctionnelles et des zones urbaines fonctionnelles

Les **régions fonctionnelles** sont des zones géographiques définies par leur intégration économique et sociale plutôt que par leurs frontières administratives traditionnelles. Une région fonctionnelle est une unité économique autonome au regard du critère fonctionnel retenu (déplacements domicile-travail, réseau d'eau, circonscription scolaire, etc.).

Les **zones urbaines fonctionnelles** sont définies ici comme les ensembles formés par une municipalité densément peuplée (centre urbain) et les municipalités adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus. Le seuil de population pour les zones urbaines fonctionnelles est fixé à 50 000 habitants.

On entend par **zone métropolitaine** une zone urbaine fonctionnelle comptant plus de 500 000 habitants. Il existe dans les 29 pays membres de l'OCDE examinés 275 zones métropolitaines, dont 77 dotées d'une population supérieure à 1.5 million de personnes.

L'OCDE classe les **régions** selon deux niveaux territoriaux qui reflètent l'organisation administrative des pays. Les **grandes régions (niveau 2 ou TL2)** des pays membres de l'OCDE correspondent au premier niveau d'administration infranational, comme la province canadienne de l'Ontario. Les **petites régions (niveau 3 ou régions TL3) des pays membres de l'OCDE** se situent à l'intérieur d'une région de niveau 2. En France, par exemple, la région TL2 d'Aquitaine englobe cinq régions de niveau 3, à savoir les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Le plus souvent, les régions de niveau 3 correspondent à des unités administratives, à l'exception de celles en Allemagne, en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Remarque : voir l'annexe A pour plus de détails sur ces différentes définitions.

Des données meilleures pour une formulation des politiques meilleure

Les données régionales et locales sont de plus en plus accessibles depuis des sources diverses (enquêtes, données géocodées, dossiers administratifs, données massives et production des usagers). La panoplie des techniques permettant d'intégrer et d'analyser ces différentes sources a également fait évoluer la disponibilité des données aux différentes échelles géographiques, ce qui ouvre la voie à une amélioration spectaculaire de l'information locale grâce à des données plus nombreuses et plus récentes.

L'intégration des sources de données peut aider les pouvoirs publics à mieux comprendre les interactions entre les mutations économiques, sociales et environnementales à l'échelon local. En outre, l'existence aux différents niveaux géographiques d'un ensemble fourni d'informations répond non seulement aux exigences des décideurs publics, mais aussi au souhait des habitants de mieux comprendre la zone dans laquelle ils vivent afin de prendre des décisions, faire entendre leurs intérêts et participer à la vie démocratique. Le fait de répondre à ces attentes aidera les pouvoirs publics à recevoir des échos, à rétablir la confiance et, en définitive, à améliorer l'efficacité de leurs actions.

Toutefois, si les pays ont commencé à exploiter les diverses sources pour produire et analyser des données à différents niveaux géographiques, d'importantes contraintes méthodologiques subsistent, rendant difficile la production, pour un lieu donné, de statistiques fiables et comparables à l'échelon international. Ces contraintes résident à la fois dans la disponibilité des données publiques, qui varie d'un pays à l'autre de l'OCDE, et dans les différentes normes utilisées par les bureaux nationaux des statistiques pour définir certaines variables. Ces contraintes sont encore plus fortes dans les pays non membres de l'OCDE, où, en même temps, la production et l'exploitabilité d'informations géocodées pourraient constituer une solution pour l'amélioration des données statistiques destinées à différents usages par les pouvoirs publics. On devrait toujours se poser la question de l'équilibre à respecter entre solidité des estimations méthodologiques et comparabilité internationale, celle-ci étant tributaire des informations communes disponibles.

Pour faire face à ces difficultés, l'OCDE s'emploie à :

- Améliorer l'analyse des différentes régions, en ne s'arrêtant pas aux frontières administratives.
- Mettre en place une méthode faisant l'objet d'un commun accord de façon à déterminer les régions fonctionnelles de manière comparable d'un pays à l'autre, en commençant par définir les zones urbaines fonctionnelles des pays de l'OCDE. Mettre au point une base de données socio-économiques et environnementales pour les zones métropolitaines de l'OCDE.
- Améliorer les informations disponibles sur la compétitivité économique et la qualité de vie dans différents territoires au sein des pays membres de l'OCDE et à l'échelle de ces pays, en élargissant l'éventail des mesures au bien-être et au progrès des sociétés, et en combinant les statistiques officielles avec les données provenant d'autres sources.

Pourquoi ce coup de projecteur sur les zones métropolitaines ?

Près de la moitié de la population des pays membres de l'OCDE vit dans des zones métropolitaines. Les 275 zones métropolitaines en question sont à l'origine de plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) de la zone OCDE et représentent 60 % de ses brevets. En 2050, 6 milliards d'humains devraient être citadins, conséquence de l'expansion continue des mégapoles dans les économies émergentes et, ailleurs dans le monde, du regroupement des individus et des entreprises dans des centres urbains de taille variable. Même dans les pays de l'OCDE déjà fortement urbanisés, de nombreuses zones métropolitaines poursuivent leur croissance, et la distribution géographique de la population et de l'activité continue à évoluer. Ces changements peuvent se traduire, par exemple, par le passage d'une zone urbaine *monocentrique* à un système plus *polycentrique*

de centres urbains et de centres secondaires intégrés. Les chiffres montrent, des formes différentes d'organisation spatiale de la population et de la production peuvent produire des incidences importantes sur les résultats globaux d'un pays (Brezzi et Veneri, 2013).

Les politiques régionales doivent mieux tenir compte du fait que l'urbanisation peut prendre de nombreuses formes et ne pas méconnaître l'influence de ces formes sur la nature et le rythme du développement des villes. Les possibilités offertes aux citoyens d'accéder à l'éducation, à l'emploi, à un logement décent et à un réseau de transports performant, ainsi que de jouir d'un environnement sain et durable, exerceront à leur tour une forte influence sur la prospérité nationale et mondiale. De plus, les coûts modérés des transports et des communications contribueront encore à l'interconnexion croissante des zones urbaines. Il importe de mieux comprendre l'efficacité du fonctionnement de ces connexions, car elles représentent des liens essentiels entre l'urbanisation et la croissance de la productivité et peuvent entraîner des changements notables quant aux modalités et aux lieux de production. Les principaux objectifs des politiques régionales, tels qu'une cohésion sociale accrue, dépendent fondamentalement de la façon dont les zones urbaines se développent et interagissent entre elles et avec les zones environnantes.

L'édition 2013 du *Panorama des régions* présente, pour la première fois, une nouvelle section consacrée aux résultats socio-économiques, environnementaux et démographiques des zones métropolitaines situées dans les pays de l'OCDE. Cette section s'appuie sur la *base de données métropolitaines de l'OCDE*, qui fournit des données harmonisées pour l'évaluation des villes au-delà des frontières administratives ainsi que des estimations des indicateurs socio-économiques (produit intérieur brut, emploi et chômage) et des actifs environnementaux (occupation des sols, qualité de l'air et espaces verts) dans les zones métropolitaines.

Présentation générale de la méthode d'examen des zones urbaines fonctionnelles employée par l'OCDE

L'OCDE a mis au point, en collaboration avec la Commission européenne et Eurostat, une méthode permettant de définir les zones urbaines en tant que zones économiques fonctionnelles de façon uniforme d'un pays à l'autre. Lorsqu'on se fonde sur la densité de population et le volume des déplacements domicile-travail, les zones urbaines se caractérisent par des « centres urbains » densément peuplés et des municipalités dont la population est moins importante et le marché du travail fortement intégré avec le centre (OCDE, 2012)¹.

La méthode employée se décompose en trois grandes étapes :

1. Délimitation des centres urbains contigus densément peuplés.
2. Détermination des centres urbains interdépendants faisant partie de la même zone fonctionnelle.
3. Définition de la périphérie ou zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle, rattachée aux centres urbains par les déplacements domicile-travail.

Tout d'abord, on utilise les données carroyées de la population à 1 km pour définir les centres urbains, en ne tenant pas compte des frontières administratives. Un centre urbain est formé de municipalités contiguës dont plus de 50 % de la population vit dans des carreaux « à forte densité ». Cette exploitation des données carroyées de la

population pour la délimitation des centres urbains compense le fait que les unités administratives traditionnelles sont de taille inégale et très variable au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.

La deuxième étape de la procédure permet de mettre en évidence les centres urbains qui ne sont pas contigus mais appartiennent à la même zone urbaine fonctionnelle. On considère que deux centres font partie de la même zone urbaine fonctionnelle polycentrique lorsque plus de 15 % des habitants de l'un d'entre eux se rendent dans l'autre pour y travailler. Dans des pays où les distances domicile-travail s'allongent régulièrement, de grandes zones urbaines se développent de façon polycentrique, abritant des centres très densément peuplés qui sont physiquement distincts mais intégrés sur le plan économique. C'est le cas, par exemple, de Londres, dont l'interconnexion accrue entre différents centres urbains est le résultat conjugué des améliorations apportées aux infrastructures et de la réorganisation des activités de production (les entreprises conservant leur siège administratif dans le centre et transférant leurs installations de production dans des agglomérations bien reliées situées à l'extérieur du centre).

La dernière étape de la méthode consiste à définir la périphérie de la zone urbaine fonctionnelle, qui regroupe les municipalités environnantes rattachées aux centres urbains par les déplacements domicile-travail de leurs actifs. On considère que toutes les municipalités dont au moins 15 % des habitants occupant un emploi travaillent dans un centre urbain font partie de la même zone urbaine fonctionnelle.

L'application de cette méthode à 29 pays membres de l'OCDE² a abouti au recensement de 1 179 zones urbaines fonctionnelles, au total, qui représentent deux tiers de la population de la zone OCDE. Les zones métropolitaines sont définies comme les 275 zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

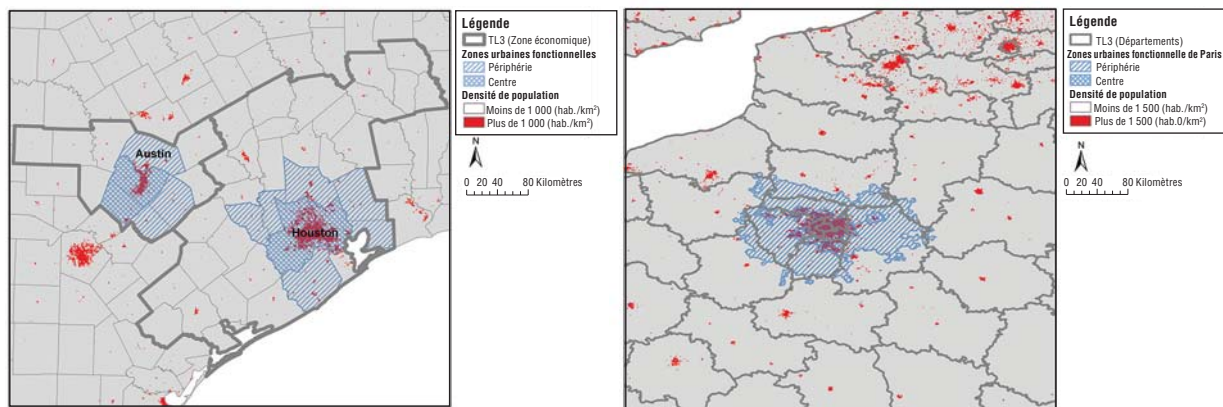
Cette procédure de délimitation des zones urbaines fonctionnelles est relativement simple pour ce qui est des données de départ nécessaires (même si cet aspect peut encore poser problème dans de nombreux pays non membres de l'OCDE). Le développement et la finalisation de nouvelles données infranationales ont exigé, et continueront d'exiger, une intense coopération entre l'OCDE, les bureaux nationaux des statistiques et Eurostat, afin qu'un accord soit trouvé sur les normes à appliquer et sur l'harmonisation, la production et la diffusion des données relatives aux petites unités administratives.

L'originalité de la conception des zones urbaines fonctionnelles propre à l'OCDE réside dans la création d'une méthode pouvant être appliquée dans la zone OCDE tout entière, ce qui renforce par conséquent la comparabilité des données d'un pays à l'autre, contrairement aux définitions et aux méthodes créées au sein des différents pays, qui s'inscrivent dans une perspective nationale³. Afin de mettre en place cette méthode internationale, on a défini des seuils communs et des unités géographiques similaires, qui peuvent ne pas correspondre aux unités et aux seuils retenus dans les définitions nationales. Il se peut donc que les zones urbaines fonctionnelles déterminées selon la méthode de l'OCDE se différencient de celles qui découlent des définitions nationales ; en outre, il se peut que la délimitation des zones urbaines fonctionnelles de l'OCDE n'englobe pas l'ensemble des facteurs locaux et des dynamiques locales de la même façon que les définitions nationales.

Cette méthode présente des avantages évidents par rapport à la détermination des zones urbaines sur la base des frontières administratives :

- Elle prend en compte la zone d'influence socio-économique d'une ville. Dans le passé, le recours aux petites régions (TL3) comme unités territoriales pour l'analyse s'est traduit par la délimitation de zones urbaines trop vastes (incluant des lieux situés hors de la zone d'influence économique du centre urbain) ou trop petites (écartant des lieux étroitement liés au centre), ce qui faisait obstacle aux comparaisons à l'échelle internationale. Les exemples de Houston (États-Unis) et de Paris (France) montrent que la répartition réelle de la population à l'intérieur des frontières administratives peut être très différente (graphique 1).
- Étant donné que, suivant cette méthode, les zones urbaines sont déterminées de façon agrégative grâce au regroupement de petites zones densément peuplées, tous les systèmes urbains nationaux d'au moins 50 000 habitants sont recensés, ce qui permet d'analyser des zones urbaines de différentes tailles, y compris des zones petites et moyennes.
- Cette méthode permet de mettre en évidence des zones urbaines polycentriques, dotées de « centres » physiquement distincts qui s'inscrivent dans la même agglomération fonctionnelle. Cela illustre mieux l'organisation économique et géographique des zones urbaines et les liens entre elles.
- Elle permet d'analyser, pour chaque zone urbaine, les différents schémas d'urbanisation des centres et des municipalités environnantes (la « zone d'influence »).
- Elle offre un solide fondement analytique pour l'examen des enjeux en matière de gouvernance et du développement économique dans les zones urbaines fonctionnelles.

Graphique 1. **Densité de population urbaine et non urbaine, au regard des frontières fonctionnelles et administratives : cas de Houston et de Paris**



Remarque : Ces cartes sont fournies à titre illustratif et ne préjugent en rien du statut de territoires représentés sur ces cartes ou de la souveraineté sur ces derniers.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la densité de population telle que ventilée avec Corine Land Cover, Centre commun de recherche pour l'Agence européenne pour l'environnement.

Renforcer la disponibilité de statistiques infranationales

Nous avons obtenu les variables estimatives pour les zones métropolitaines présentées dans le *Panorama des régions 2013* en combinant différentes sources de données, en exploitant des SIG et en adaptant les données régionales existantes aux frontières non administratives. Deux méthodes différentes ont été appliquées en vue de l'obtention d'estimations à l'échelle géographique souhaitée, l'utilisation d'outils de type SIG étant nécessaire dans les deux cas pour la ventilation des données socio-économiques. Ces méthodes sont de plus en plus employées aujourd'hui, notamment dans le domaine des indicateurs environnementaux et autres indicateurs particulièrement liés à la géographie d'un territoire (Nordhaus et al., 2006 ; Milego et Ramos, 2006 ; Doll et al., 2000).

La première méthode fait appel à des séries d'images satellite (couches mondiales) de différentes résolutions, mais dont l'emprise est toujours plus petite que les régions étudiées. Pour une région donnée, les statistiques sont obtenues par superposition des données sources aux frontières régionales. La valeur régionale correspond alors à la somme ou à une moyenne pondérée des valeurs constatées dans les données sources à l'intérieur de la zone (approximative) délimitée par les frontières régionales. Nous avons appliqué cette méthode, par exemple, pour évaluer la quantité d'espaces verts, la part des surfaces bâties et les changements intervenus dans l'occupation des sols des zones métropolitaines (Piacentini et Rosina, 2012). L'intégration d'informations géographiques et démographiques permet de mieux comprendre les formes et les processus d'urbanisation. Dans beaucoup de zones métropolitaines de l'OCDE, les surfaces bâties progressent plus rapidement que la population depuis 10 ans, et dans plus de 30 % de ces zones, cela s'est traduit par un accroissement des surfaces bâties « disponibles » pour les habitants, phénomène appelé « étalement des villes ».

La seconde méthode repose sur l'utilisation d'outils de type SIG afin d'ajuster les données ou de réduire leur portée, ces données étant uniquement disponibles pour de vastes étendues, sur la base de « grilles » dotées d'un quadrillage régulier, en ayant recours à des données de départ complémentaires qui reflètent la distribution spatiale du phénomène étudié (Goldring et al., 2005 ; Milego et Ramos, 2006 ; OCDE, 2012 ; Panek et al., 2007). Grâce à cette méthode, nous avons évalué, par exemple, le PIB, le taux d'emploi, le taux de chômage et les émissions de carbone de zones métropolitaines à l'aide des valeurs correspondantes pour les petites régions (TL3)⁴.

Nous avons choisi des méthodes fondées sur les SIG pour évaluer les indicateurs non seulement environnementaux, mais aussi socio-économiques (PIB et marché du travail), car ces méthodes sont moins tributaires du type d'informations disponible dans les différents pays et, par conséquent, offrent une bonne comparabilité des résultats entre les zones métropolitaines des pays en question. Ce choix présente néanmoins des inconvénients qui tiennent au manque de précision pour certaines estimations et à la difficulté à obtenir des indicateurs comparables sur la durée pour les variables environnementales, afin de suivre les progrès engendrés par les politiques ciblées et les changements de comportement. Il convient de produire des données spécifiques pouvant être comparées au fil des années, et des normes internationales pourraient être mises au point concernant l'élaboration d'indicateurs à partir d'observations faites par télédétection.

Il est possible en outre d'utiliser des données géographiques associées à des statistiques socio-économiques afin de compléter les informations disponibles pour les régions administratives. On trouvera par exemple dans la présente publication des mesures de la qualité de l'air et de la part des forêts dans les régions grandes (TL2) et petites (TL3) visant à compenser l'absence de norme internationale applicable aux statistiques des conditions environnementales régionales. D'une façon plus générale, l'OCDE s'emploie à rattacher les données démographiques, sociétales et économiques à un lieu dans le but d'étoffer les mesures du bien-être et du progrès des sociétés dans les régions.

Orientations futures pour l'étude des économies régionales

Bien que l'OCDE ait pris des mesures préliminaires importantes concernant la définition des régions fonctionnelles et des zones urbaines et la mise en place d'une méthode permettant d'effectuer des comparaisons fiables d'un pays à l'autre, il reste beaucoup à faire et de nombreux axes sont encore envisageables pour les travaux futurs. Il s'agit notamment d'examiner les divers types d'interaction à l'origine du développement des zones fonctionnelles et de la façon dont ces interactions sont gérées ; l'élaboration de mesures du bien-être liées à l'endroit où vivent les individus et la manière dont sont mises en œuvre les politiques ; un cadre commun visant à mettre en relation les statistiques socio-économiques avec les données géographiques à différentes échelles.

Le concept de région fonctionnelle au-delà des zones urbaines

Une part importante de la population de la zone OCDE² continue de vivre en dehors de la zone d'attraction des grandes villes, sur des territoires où les déplacements domicile-travail au sein d'une région rurale étendue sont encore plus importants. Aussi pourrait-on décider à l'avenir de recenser les régions fonctionnelles dans des territoires non urbains, en employant des méthodes qui ne s'articulent pas autour de la notion de centre urbain. Le Canada, par exemple, est en train d'élaborer une méthode propre à faire ressortir les marchés du travail autonomes grâce au regroupement des municipalités liées du fait de déplacements domicile-travail. Des méthodes semblables ont été appliquées dans d'autres pays, parmi lesquels l'Italie (Istat, 2005), l'Australie (ABS, 2011) et le Royaume-Uni (Coombes, 2009).

Les régions fonctionnelles sont le fruit des modifications du comportement des individus et des entreprises et de l'évolution de la mobilité, de la prospérité économique et des technologies de l'information et des communications. Leurs frontières coïncident généralement avec celles de la zone de recrutement de la main-d'œuvre et sont mesurées en termes de déplacements quotidiens domicile-travail. Cependant, en fonction des interactions pertinentes entre les zones rurales et urbaines et de la question de gouvernance à l'étude, il existe différentes délimitations possibles des régions fonctionnelles. Par exemple, la prestation de services de santé et l'organisation des hôpitaux qui en découle peuvent présenter une géographie distincte de celle du marché du travail ; de même, dans le cas de la politique environnementale, les frontières de la région fonctionnelle pourraient dépendre de l'emplacement des ressources naturelles et de l'appartenance plus ou moins grande d'un lieu déterminé aux externalités liées à ces ressources.

Les régions fonctionnelles ne coïncident pas nécessairement avec les régions administratives ou politiques et, de manière générale, les articulations entre les différentes zones doivent être gérées au-delà des frontières administratives. L'existence de mécanismes de coordination entre des collectivités locales distinctes mais interdépendantes peut contribuer à l'amélioration de la prospérité régionale et du bien-être de la population. Selon la situation économique, institutionnelle et culturelle de chaque territoire, différentes stratégies de gouvernance ont été recensées pour la coopération territoriale au niveau d'une région fonctionnelle (OCDE, 2013).

Élargir la mesure du bien-être dans les régions

On peut noter, d'une région à l'autre et au sein d'une même région, des disparités importantes en termes d'accès aux services de base et avancés, tels que les transports, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé, et les technologies de l'information et des communications (TIC), ce qui a un impact sur les perspectives offertes à la population. La qualité des services est un autre objet de mesure au niveau infranational. Les mesures correspondantes devraient être axées sur les citoyens, étant donné que leur opinion sur l'efficacité et la qualité des services fournis par les pouvoirs publics peut concourir à l'amélioration de la concordance entre ces services et les besoins réels de la population. Les éléments établis montrent que la confiance à l'égard des collectivités locales dépend de la disponibilité et de la qualité des services publics et du sentiment des citoyens quant à l'équité de l'accès à ces services. Une évolution à l'avenir pourrait consister à combiner l'emplacement des infrastructures et des services avec leurs caractéristiques et avec l'avis des administrés sur la qualité des services fournis, de façon à mieux cerner le rôle de ces infrastructures et services dans l'amélioration du bien-être de la population.

Des statistiques fiables donnant une idée générale du développement et de la qualité de vie dans différentes régions pourraient être élaborées. Les gouvernements de l'OCDE, qui ont lancé des réformes structurelles, ont besoin de cette information pour renforcer les perspectives d'emploi et la viabilité budgétaire, s'attaquer aux inégalités et aux défis environnementaux et regagner la confiance des citoyens. Le projet en cours de l'OCDE intitulé *Comment va la vie dans votre région ?* vise à promouvoir les travaux consacrés à la mesure du bien-être et du progrès au niveau infranational, en offrant un cadre de mesure commun et en produisant une série d'indicateurs de bien-être infranationaux pour différents types de région. Les premiers résultats publiés dans l'édition 2013 du *Panorama des régions* montrent de fortes disparités régionales, y compris à l'intérieur d'un même pays, en matière d'espérance de vie, de perspectives d'emploi des femmes, de chômage des jeunes et de sécurité. Les travaux futurs s'orienteront vers l'établissement de lignes directrices concernant la façon dont les pouvoirs publics nationaux et régionaux peuvent s'aider des mesures du bien-être pour définir leurs politiques, suivre leur mise en œuvre et mieux évaluer les interactions entre différents aspects économiques et autres du développement régional.

Vers des lignes directrices communes pour une meilleure comparabilité des statistiques localisées

Enfin, l'adoption d'une méthode commune de rattachement des informations socio-économiques à un lieu donné améliorerait considérablement la comparabilité interne et internationale des statistiques à différentes échelles géographiques. La production de données intégrant des informations statistiques et géospatiales a commencé à être mise en place par certains bureaux nationaux des statistiques et dans le

cadre d'initiatives internationales (Conseil économique et social de l'ONU, 2012). On pourrait à l'avenir participer à la formulation de lignes directrices communes pour l'intégration de ces informations ainsi qu'à la fourniture d'outils permettant d'améliorer l'exploitabilité des statistiques à différentes échelles géographiques.

Notes

1. Dans le cadre de la méthodologie employée, les petites unités administratives servent d'éléments de base aux fins de l'analyse ; il s'agit généralement de l'unité administrative la plus petite pour laquelle on dispose, à l'échelon national, de données sur les déplacements domicile-travail. Pour tous les pays de l'Union européenne, il s'agit des municipalités, qui correspondent aux unités administratives locales de niveau 2 (UAL2) dans la terminologie d'Eurostat (sauf dans le cas du Portugal, où ce sont les UAL1 qui sont employées).
2. La méthode n'a pas été appliquée aux pays suivants : l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.
3. Certains pays de l'OCDE ont adopté une définition de leurs propres zones métropolitaines ou systèmes urbains qui dépasse la vision administrative. Par exemple, le Canada (Statistique Canada, 2002) et les États-Unis (*U.S. Office of Management and Budget*, 2000) ont recours à une approche fonctionnelle semblable à celle adoptée ici pour déterminer les zones métropolitaines. Plusieurs instituts de recherche indépendants et bureaux nationaux des statistiques ont défini des régions métropolitaines en Italie, en Espagne, au Mexique et au Royaume-Uni, en s'appuyant sur l'approche fonctionnelle.
4. Voir l'annexe C pour une description détaillée de la méthode d'ajustement des variables au cas des zones métropolitaines.

Bibliographie

- Australian Bureau of Statistics (2011), *Australian Statistics Geography Standard*, vol. I-V, www.abs.gov.au/geography.
- Brezzi, M. et P. Veneri (2013), « Assessing Polycentric Urban Systems in the OECD: Country, Regional and Metropolitan Perspectives », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, à paraître.
- Conseil économique et social de l'ONU (2013), *Rapport du Bureau australien de statistique sur l'élaboration d'un cadre statistico-géospatial*, Commission de statistique, 44^e session E/CN.3/2013/2.
- Coombes, M. (2009), « Functional Economic Areas », *Refreshing the West Midlands Evidence Base: A State of the Region Thematic Report*, West Midlands Regional Observatory, Birmingham.
- Doll, C.N.H., J.P. Muller et C.D. Elvidge (2000), « Night-Time Imagery as a Tool for Global Mapping of Socio-Economic Parameters and Greenhouse Gas Emissions », *Ambio*, vol. 29, n° 3, pp. 157-162.
- Goldring, S., J. Longhurst et M. Cruddas (2005), « Model-Based Estimates of Income for Wards in England and Wales, 2001/02 », rapport technique, Office des statistiques nationales du Royaume-Uni, Londres.
- ISTAT (2005), *Distretti industriali e sistemi locali del lavoro 2001*, ISTAT, Rome.
- Milego, R. et M.J. Ramos (2006), *Espon 2013 Database*, Espon Publishing.
- Nordhaus, W., Q. Azam, D. Corderi, K. Hood, M.N. Victor, M. Mohammed, A. Miltner et J. Weiss (2006), « The G-Econ Database on Gridded Output: Methods and Data » gecon.yale.edu, Université de Yale, 75.
- OCDE (2013), *Rural-Urban Partnerships: An Integrated Approach to Economic Development*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204812-en>.
- OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.
- Panek, S.D., F.T. Baumgardner et M.J. McCormick (2007), « Introducing New Measures of the Metropolitan Economy. Prototype GDP-by-Metropolitan-Area Estimates for 2001-05 », *Survey of Current Business*, vol. 87, n° 11, pp. 79-87.

- Piacentini, M. et K. Rosina (2012), « Measuring the Environmental Performance of Metropolitan Areas with Geographic Information Sources », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2012/05, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k9b9ltv87jf-en>.
- Statistique Canada (2002), Unités géographiques : Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR), www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Reference/dict/geo009_f.htm.
- US Office of Management and Budget (2000), « Standards for Defining Metropolitan and Micropolitan Statistical Areas », *Federal Register*, vol. 65, n°249.



← ทางออก
Exit

← ทางออก
Exit





1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

Population urbaine dans les pays membres de l'OCDE

Urbanisation et formes d'urbanisation

Compétitivité économique des zones métropolitaines

Productivité du travail et emploi dans les zones métropolitaines

Conséquences de la crise sur le chômage dans les zones métropolitaines

Brevets dans les zones métropolitaines

Viabilité écologique dans les zones métropolitaines

Organisation administrative des zones métropolitaines

Les données présentées dans ce chapitre se rapportent aux zones urbaines fonctionnelles et zones métropolitaines recensées dans 29 pays membres de l'OCDE. Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Une zone métropolitaine est une zone urbaine fonctionnelle comptant plus de 500 000 habitants.

Population urbaine dans les pays membres de l'OCDE

L'urbanisation progresse partout dans le monde. Ainsi, en 2050, 70 % de la population mondiale vivront dans des zones urbaines (Nations Unies, 2009). Actuellement, les deux tiers de la population de la zone OCDE vivent dans des zones urbaines telles que définies par l'OCDE et la Commission européenne.

Le concept économique de « zones urbaines fonctionnelles » a été appliqué dans 29 pays membres afin de recenser des zones urbaines sans tenir compte des limites administratives. Ces zones se composent de centres urbains densément peuplés et d'une zone d'influence caractérisée par l'importance des trajets domicile-travail en direction des centres urbains. La part de la population nationale résidant dans les zones urbaines fonctionnelles oscille entre 87 % en Corée et moins de 40 % en Slovaquie et en République slovaque (graphique 1.1).

Parmi les 1 179 zones urbaines fonctionnelles recensées, 77 comptent plus de 1.5 million d'habitants, 198 entre 500 000 et 1.5 million, 406 entre 200 000 et 500 000, et 498 sont de petites zones urbaines fonctionnelles réunissant moins de 200 000 et plus de 50 000 habitants.

Dans des pays affichant une proportion similaire de population urbaine, cette population peut être concentrée dans quelques grandes zones urbaines ou, au contraire, être répartie dans de nombreuses zones urbaines relativement petites selon une structure polycentrique. Par exemple, environ 70 % de la popu-

Définitions

Des zones urbaines fonctionnelles sont définies dans 29 pays de l'OCDE selon une méthode harmonisée qui permet de recenser toutes les zones urbaines de plus de 50 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

La population urbaine d'un pays correspond à la population nationale habitant dans les zones urbaines fonctionnelles.

Les zones métropolitaines sont les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

l'ation nationale vivent dans des zones urbaines fonctionnelles au Chili comme au Pays-Bas, mais au Chili, 70 % de cette population urbaine sont installés dans des métropoles de plus de 500 000 habitants, tandis qu'aux Pays-Bas, ce pourcentage est de 50 % (graphique 1.2). Le pourcentage de citoyens vivant dans des zones urbaines de taille relativement réduite est plus élevé dans les pays européens qu'en Amérique du Nord ou en Asie (graphique 1.2).

Ces douze dernières années, la population a augmenté plus vite dans les zones d'influence que dans les centres urbains ; un processus d'extension des banlieues est observé dans les zones d'influence à la périphérie des grandes métropoles (comptant plus de 1.5 million d'habitants), la population progressant à un rythme de 1.6 % par an (graphique 1.3).

Dans les pays membres de l'OCDE, l'urbanisation continue de gagner du terrain depuis dix ans, ce qui renforce la tendance de la population de l'OCDE à se concentrer dans des zones urbaines de différentes tailles (graphiques 1.4 et 1.5).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Base de données des Nations Unies sur la population (2009) : <http://esa.un.org/wup2009/unup/>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2000-12 ; zones urbaines fonctionnelles.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

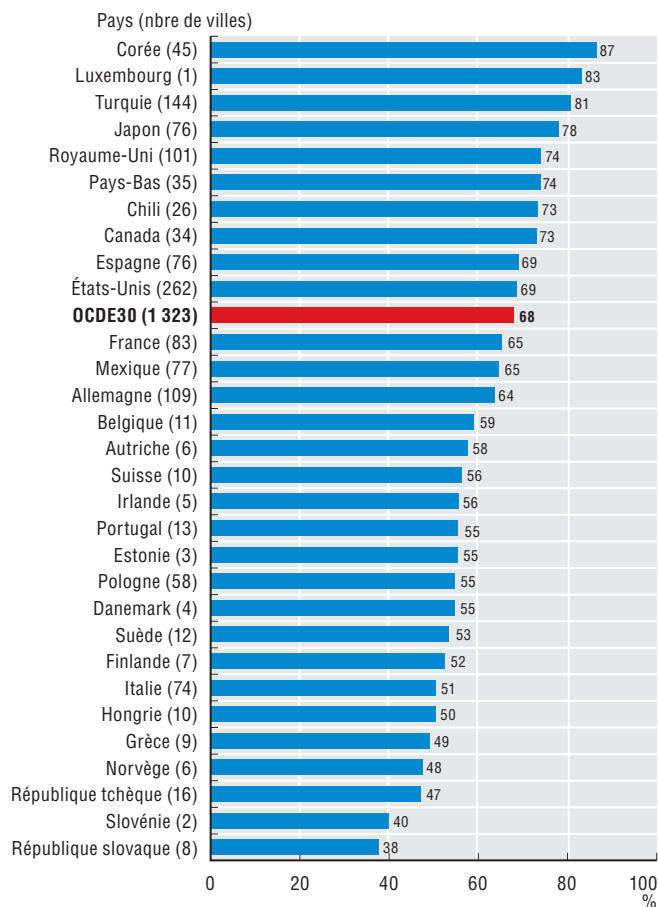
Notes relatives aux graphiques

1.1-1.2 : Pour la Turquie, les valeurs correspondent à la définition nationale de 144 zones urbaines, ce qui limite la possibilité d'effectuer des comparaisons avec d'autres pays.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

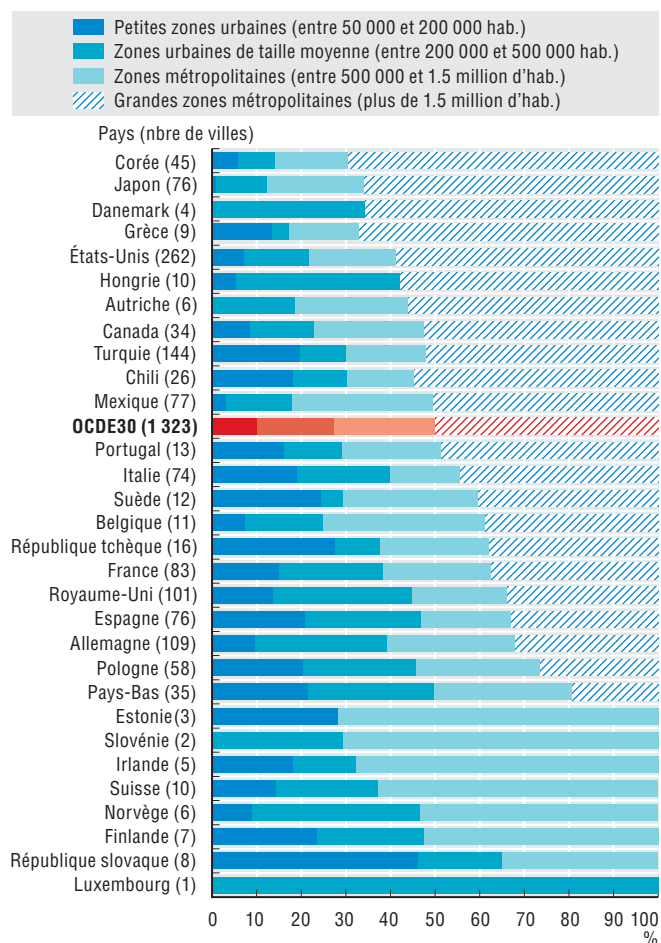
Population urbaine dans les pays membres de l'OCDE

1.1. Pourcentage de la population urbaine dans la population nationale, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960519>

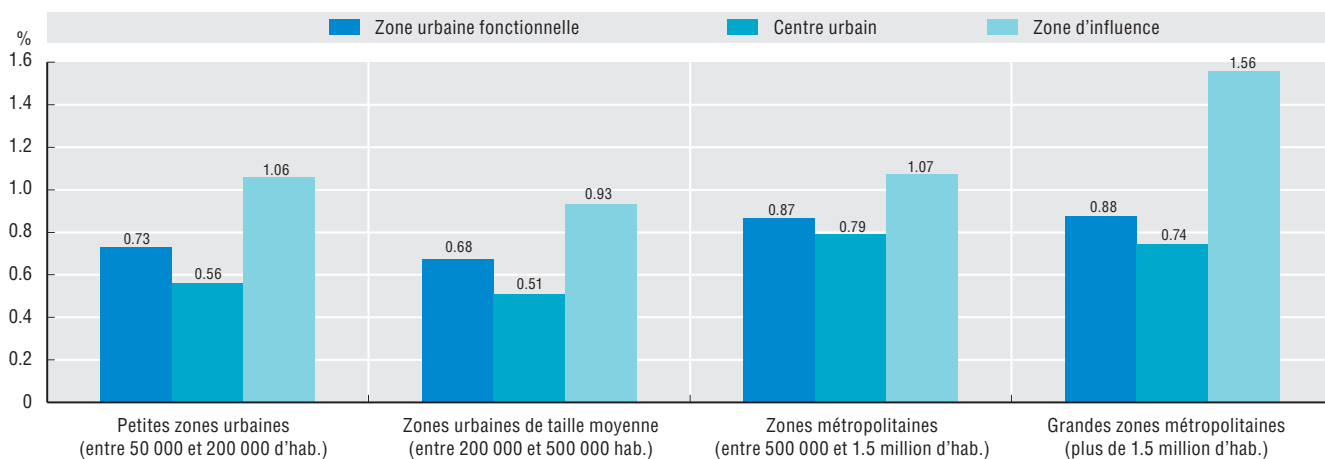
1.2. Répartition de la population urbaine selon la taille des zones urbaines, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960538>

1.3. Progression de la population selon la taille et le type des zones urbaines et des centres urbains/des zones d'influence

Taux de progression annuels moyens, 2000-06



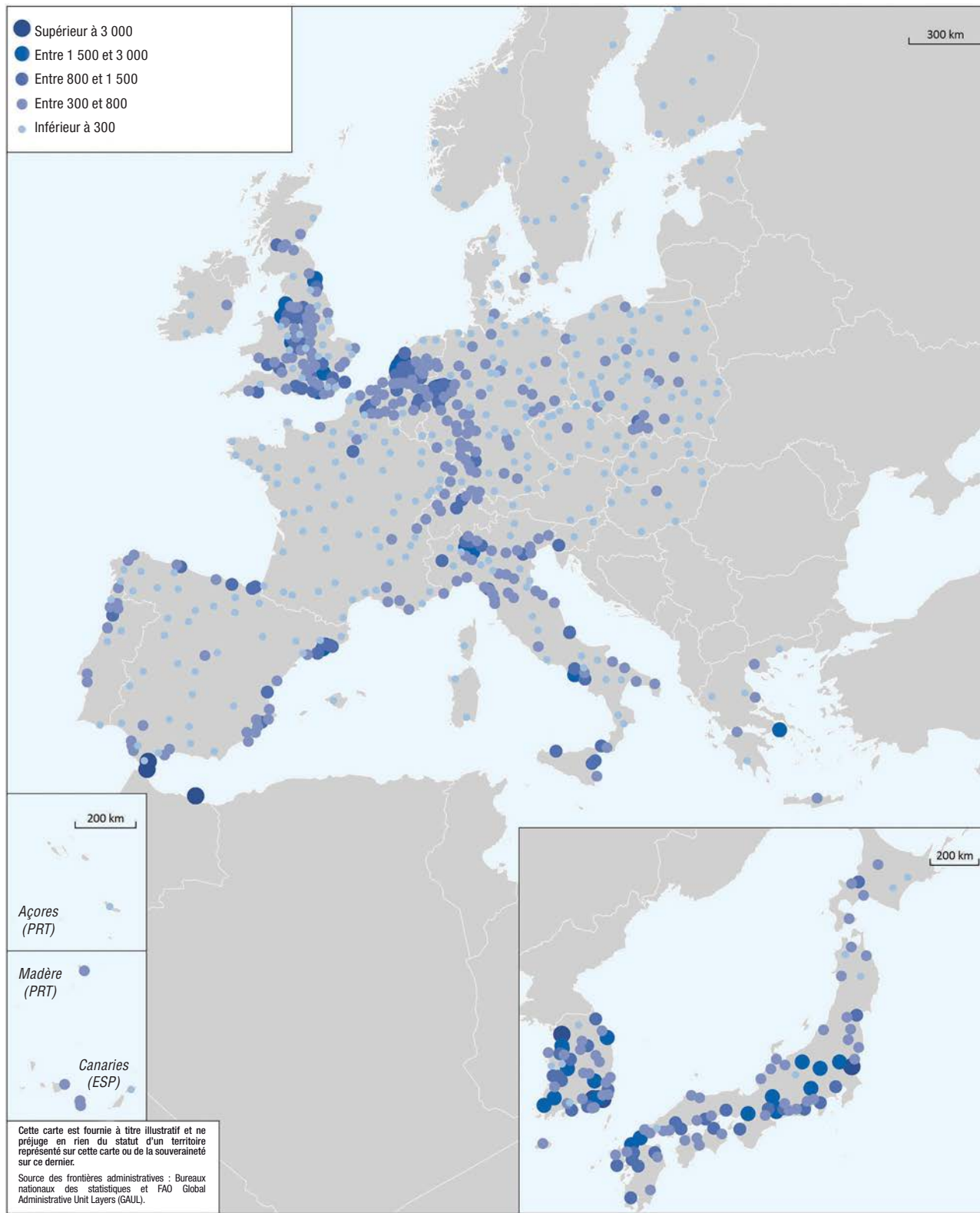
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960557>


1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

Population urbaine dans les pays membres de l'OCDE

1.4. Densité de population dans les zones urbaines : Asie, Europe et Océanie, 2012

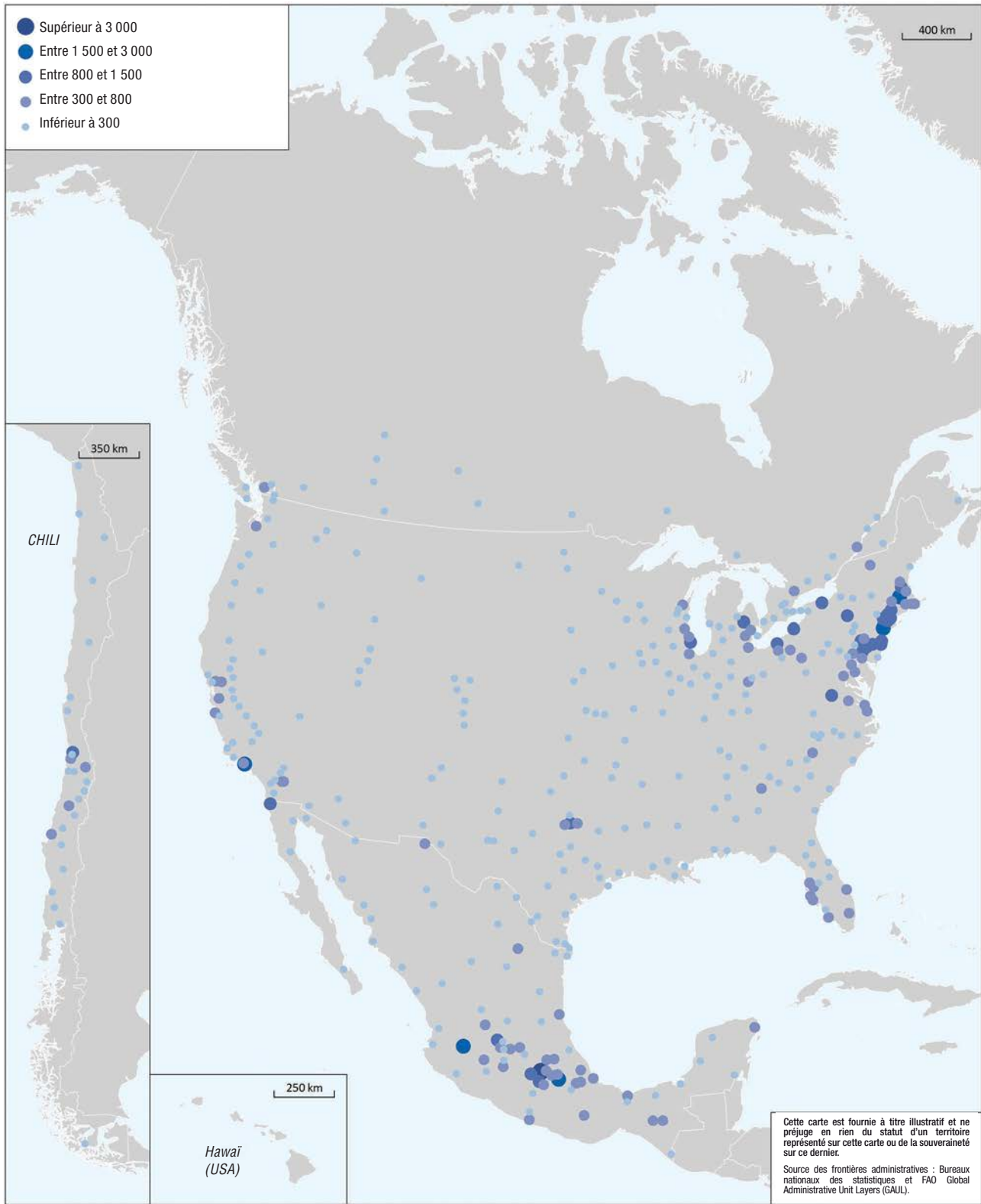
Habitants au kilomètre carré



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963084>

1.5. Densité de population dans les zones urbaines : Amérique, 2012

Habitants au kilomètre carré



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963103>

Urbanisation et formes d'urbanisation

En 2010, les 275 zones métropolitaines recensées dans les pays membres de l'OCDE regroupaient 48 % de la population de l'OCDE et représentaient 56 % du produit intérieur brut (PIB) et 49 % de l'emploi. La concentration de la population et du PIB oscille entre 70 % au Japon et moins de 30 % en République slovaque (graphique 1.6).

La population des zones métropolitaines a progressé à un taux annuel de 0,9 % entre 2000 et 2012 (à titre de comparaison, la population de la zone OCDE a augmenté de 0,6 % par an). De nombreuses zones métropolitaines au Japon et en Allemagne, ainsi que quelques-unes en Corée et aux États-Unis, enregistrent une croissance négative de leur population (graphiques 1.9 et 1.10).

En raison des différents modèles d'urbanisation, la densité de population peut être très différente dans des métropoles de même taille, telles que Denver (États-Unis) et Daegu (Corée), qui abritent environ 2,5 millions d'habitants mais ont une densité de, respectivement, 160 et 2 250 habitants/km². À l'inverse, des villes de tailles différentes peuvent afficher des densités de population proches ; c'est par exemple le cas de Tokyo (Japon) et Naples (Italie), alors que Tokyo compte dix fois plus d'habitants que Naples (graphique 1.7).

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

La densité de population est le rapport entre la population totale et la superficie totale de la zone métropolitaine considérée.

L'indice d'étalement urbain mesure la progression de la superficie bâtie par rapport à l'accroissement de la population. Lorsque la population évolue, l'indice mesure la progression de la superficie bâtie par rapport à une valeur repère correspondant à un accroissement de la superficie bâtie proportionnel à celui de la population. L'indice est égal à zéro lorsque la population et la superficie bâtie sont stables dans le temps. Il est supérieur (inférieur) à zéro lorsque la progression de la superficie bâtie est supérieure (inférieure) à l'accroissement démographique, autrement dit, la densité de la zone métropolitaine considérée a diminué (augmenté). Voir l'annexe C pour de plus amples informations.

La forme et la qualité des processus d'urbanisation représentent des questions importantes pour les dirigeants, notamment lorsque l'expansion des terrains destinés à des usages urbains (logements et commerces, axes routiers et chemins de fer) risque de se faire au détriment des paysages ou de la biodiversité.

Au cours des dix dernières années, de nombreuses métropoles ont continué de développer leurs surfaces bâties, à un rythme même plus élevé que l'accroissement de leur population. L'étalement urbain, mesuré ici par l'évolution en pourcentage de la superficie bâtie par habitant dans les métropoles, s'est établi à 1 % en moyenne dans les zones métropolitaines de l'OCDE entre 2000 et 2006. Au sein de l'OCDE, ce sont les zones métropolitaines estoniennes, portugaises, japonaises et irlandaises qui affichent les indices d'étalement urbain les plus élevés (graphique 1.8). À noter cependant qu'avant 2000, les zones métropolitaines des États-Unis affichaient un indice d'étalement urbain encore plus élevé que celles de ces pays. L'indice d'étalement urbain peut varier fortement d'une zone métropolitaine à l'autre au sein d'un même pays : en Espagne, il était par exemple de 11 % à Las Palmas alors que la moyenne nationale s'établissait à 4 %.

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour plus d'informations sur les définitions et l'estimation des données.

Années de référence et niveau territorial

2010, population, emploi et PIB.

2000-06, étalement urbain ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

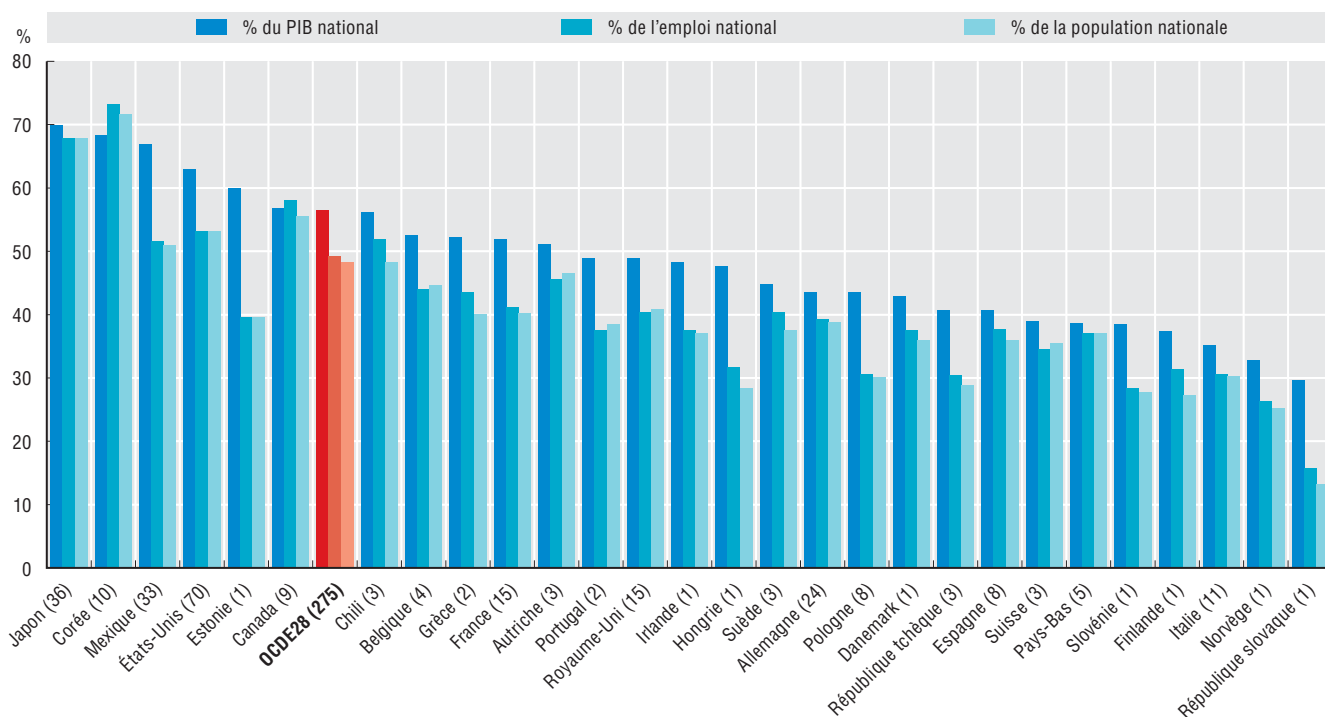
Notes relatives aux graphiques

1.8 : Période utilisée pour les calculs : 2000-06, à l'exception des terrains urbains du Japon (1997-2006) et des États-Unis (2002-06). Faute de données sur les terrains urbains se rapportant à deux périodes différentes, le Canada, le Chili, la Corée et le Mexique ont été exclus.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

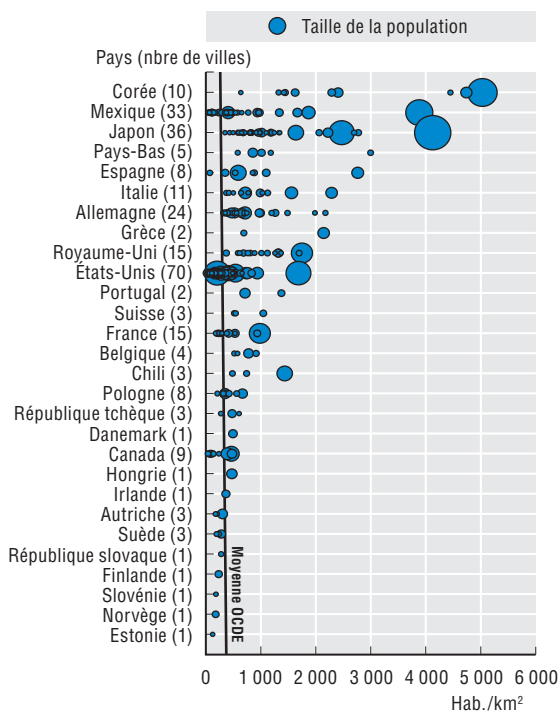
Urbanisation et formes d'urbanisation

1.6. Concentration de la population, de l'activité économique et de l'emploi dans les zones métropolitaines de l'OCDE, 2010



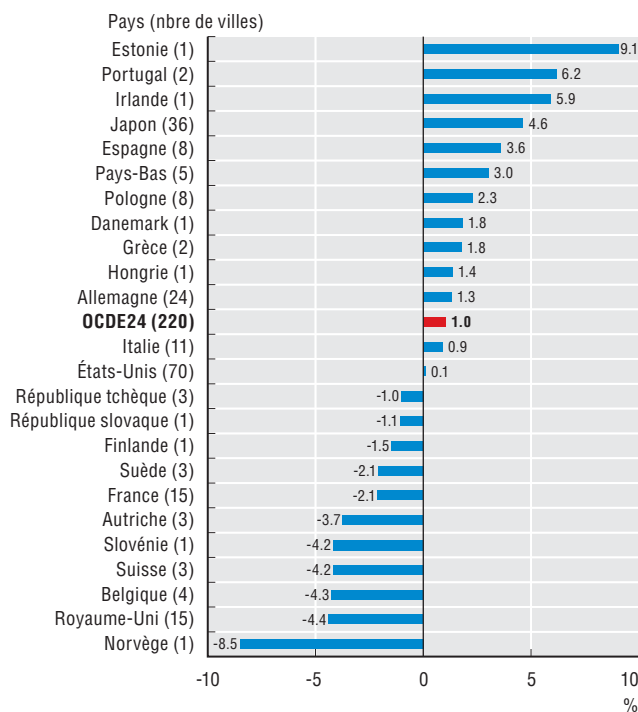
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960576>

1.7. Densité de population et population des zones métropolitaines, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960595>

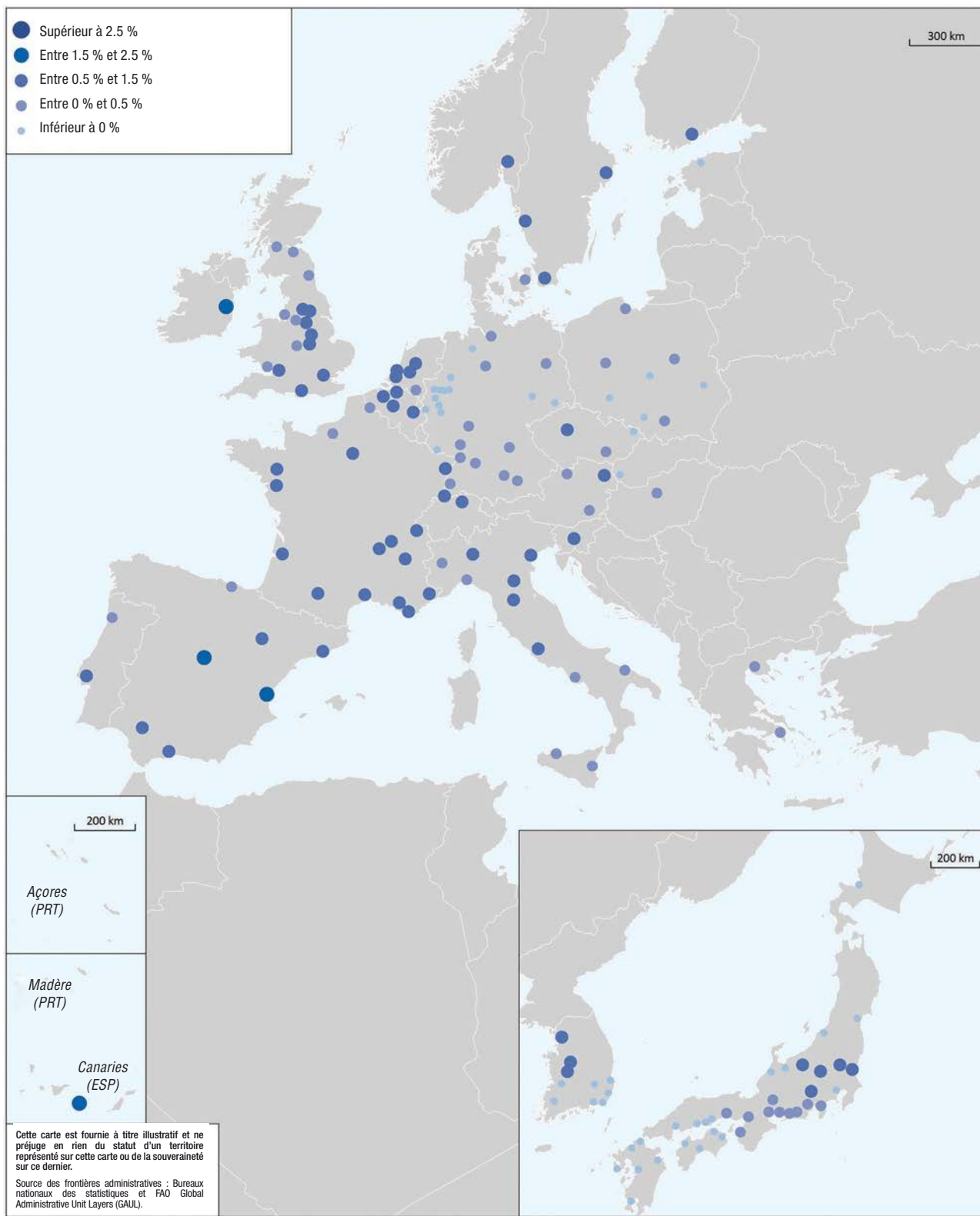
1.8. Indice d'étalement urbain dans les zones métropolitaines de l'OCDE, moyenne par pays, 2000-06



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960614>

1.9. Accroissement démographique dans les zones métropolitaines : Asie, Europe et Océanie, 2000-12

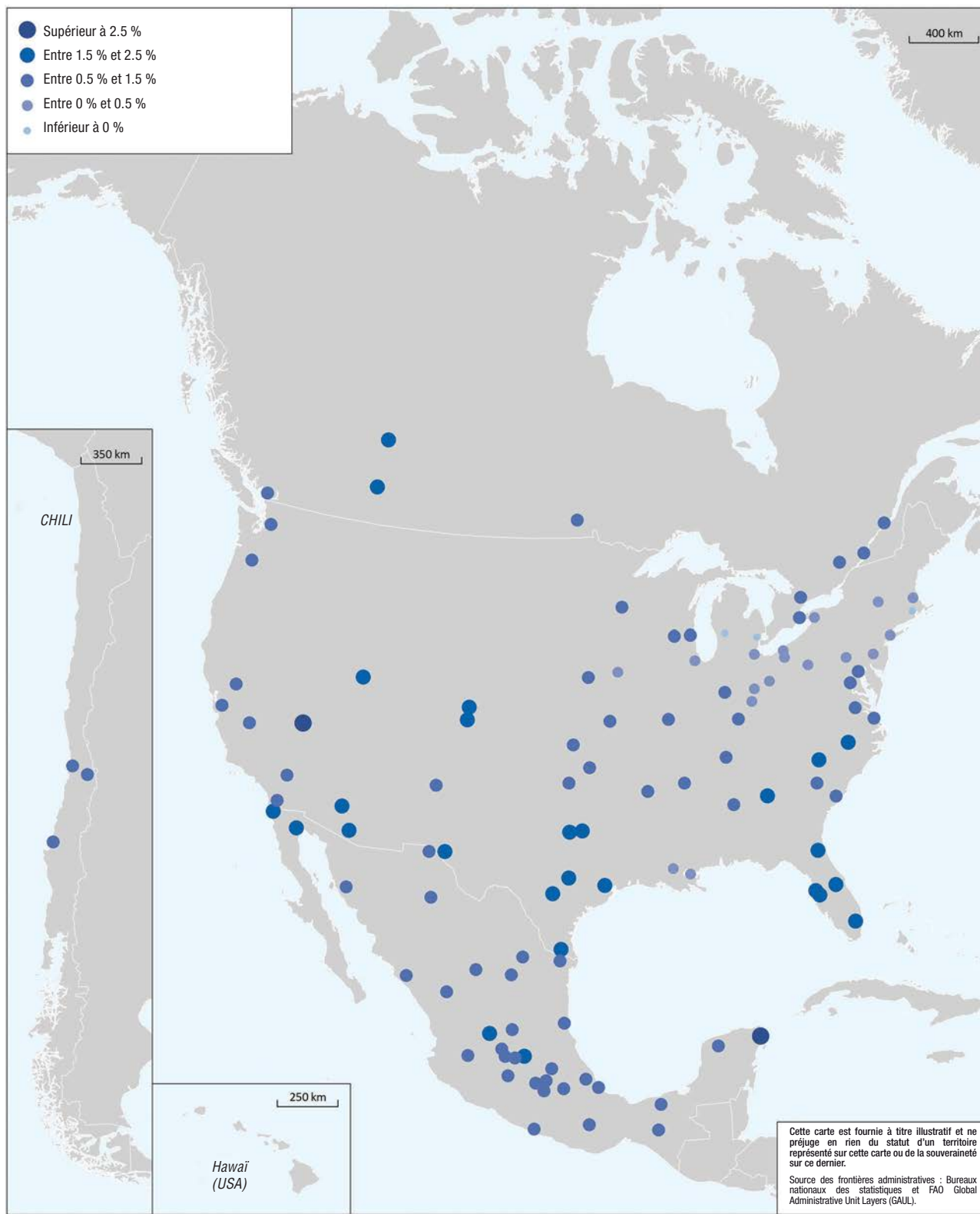
Taux d'accroissement annuel moyen, zones métropolitaines



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963122>

1.10. Accroissement démographique dans les zones métropolitaines : Amérique, 2000-12

Taux d'accroissement annuel moyen, zones métropolitaines



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963027>

Compétitivité économique des zones métropolitaines

Entre 2000 et 2010, les 275 zones métropolitaines (comptant au moins 500 000 habitants) ont contribué en moyenne à plus de la moitié de la croissance totale de l'OCDE.

Au cours de cette période, la croissance totale du PIB de ces zones a été en grande partie due à un petit nombre de grandes métropoles. Ainsi, 9 zones métropolitaines (soit 3,5 % du total) ont été à l'origine d'un tiers de la croissance du PIB des zones métropolitaines de la zone OCDE, tandis que les métropoles restantes ont représenté, au total, environ deux tiers de cette croissance. Séoul Incheon, New York, Tokyo et Londres sont les zones métropolitaines qui ont le plus contribué à la croissance du PIB au sein de la zone OCDE (graphique 1.11).

La contribution des zones métropolitaines à la croissance du PIB national peut fortement varier selon les pays de l'OCDE. Ainsi, alors qu'elles ont été à l'origine de plus de 70 % de la croissance nationale en Grèce, au Japon, en France et en Hongrie au cours de la période 2000-10, leur contribution à la croissance a été inférieure à 40 % aux Pays-Bas et en République slovaque (graphique 1.12).

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur standard de la valeur de l'activité de production (biens et services) des unités productrices résidentes. Le PIB des zones métropolitaines est estimé en ajustant le PIB des régions de niveau TL2 (voir annexe C).

Pour les besoins des comparaisons entre périodes et entre pays, le PIB est exprimé en prix constants (année 2005), puis converti en dollars USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) afin que le PIB de chaque pays soit indiqué dans une monnaie commune.

Le PIB par habitant est le rapport entre le PIB et la population de la zone métropolitaine considérée.

Au Chili, en Grèce et au Portugal, la croissance enregistrée par les zones métropolitaines est due à plus de 80 % à la région capitale. À l'inverse, un plus grand nombre de zones métropolitaines contribue significativement à la croissance nationale aux États-Unis, au Canada, au Mexique et en Allemagne (graphique 1.12).

Si les résultats économiques d'ensemble des zones métropolitaines ont été solides au cours de la période 2000-10, certaines régions se développent vite alors que d'autres stagnent ou reculent (graphiques 1.14 et 1.15).

Les zones métropolitaines sont généralement plus riches que le reste du pays. L'écart de PIB par habitant entre les grandes métropoles et le reste du territoire national s'est établi à environ 40 % au sein de la zone OCDE en 2010. Cet écart est plus marqué en Europe et en Amérique qu'en Asie (graphique 1.13).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour plus d'informations sur les définitions et l'estimation des données.

Années de référence et niveau territorial

2000-10 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

1.11-1.13 : Les chiffres du PIB des zones métropolitaines sont estimés à partir des données relatives au PIB des régions de niveau TL3.

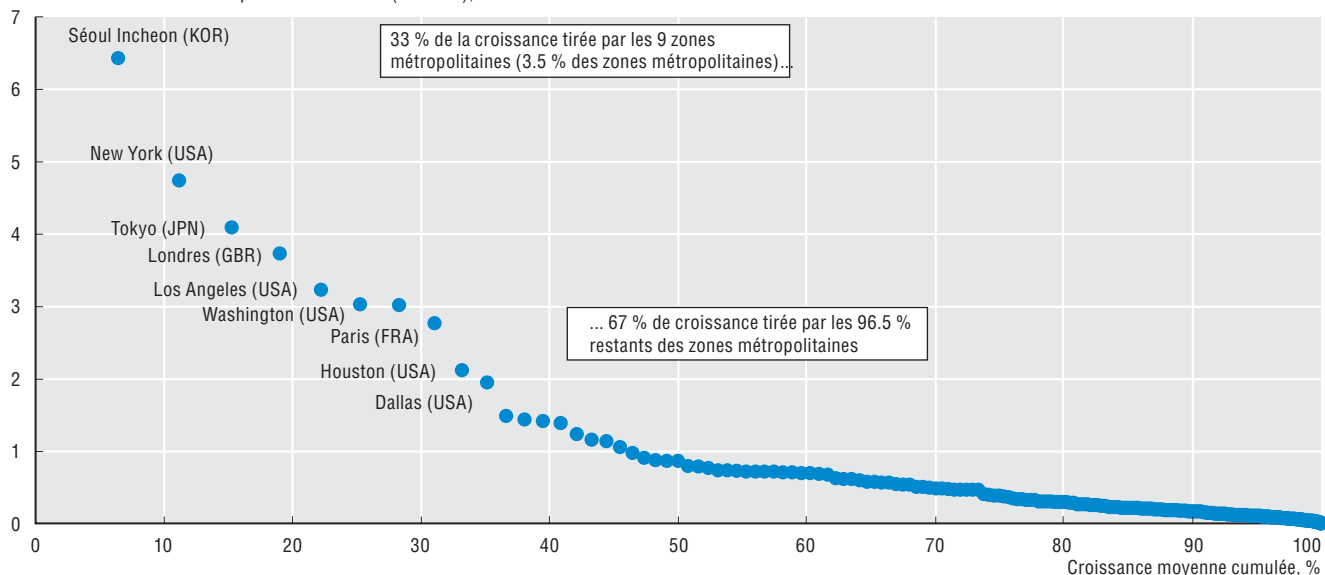
1.12 : Part de la croissance nationale moyenne imputable aux zones métropolitaines.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

Compétitivité économique des zones métropolitaines

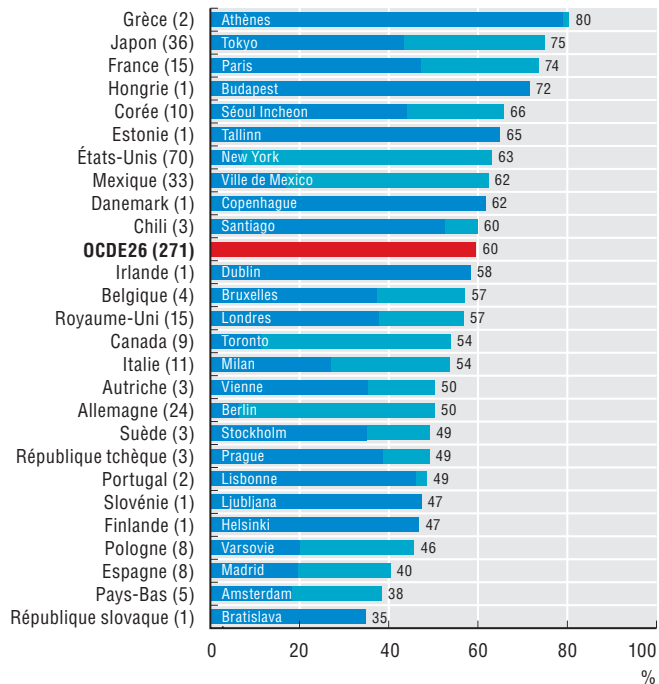
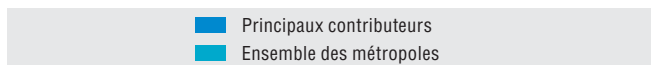
1.11. Contribution des zones métropolitaines à la croissance totale de la zone OCDE, 2000-10

Contribution à la croissance métropolitaine de l'OCDE (2000-10), %



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960633>

1.12. Pourcentage de la croissance nationale imputable aux zones métropolitaines, 2000-10

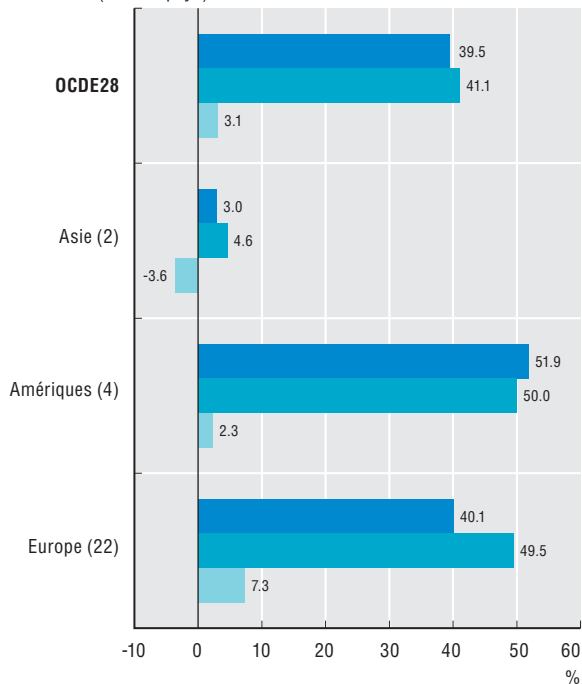


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960652>

1.13. Écart de PIB par habitant entre les zones métropolitaines et le reste du territoire national, 2010



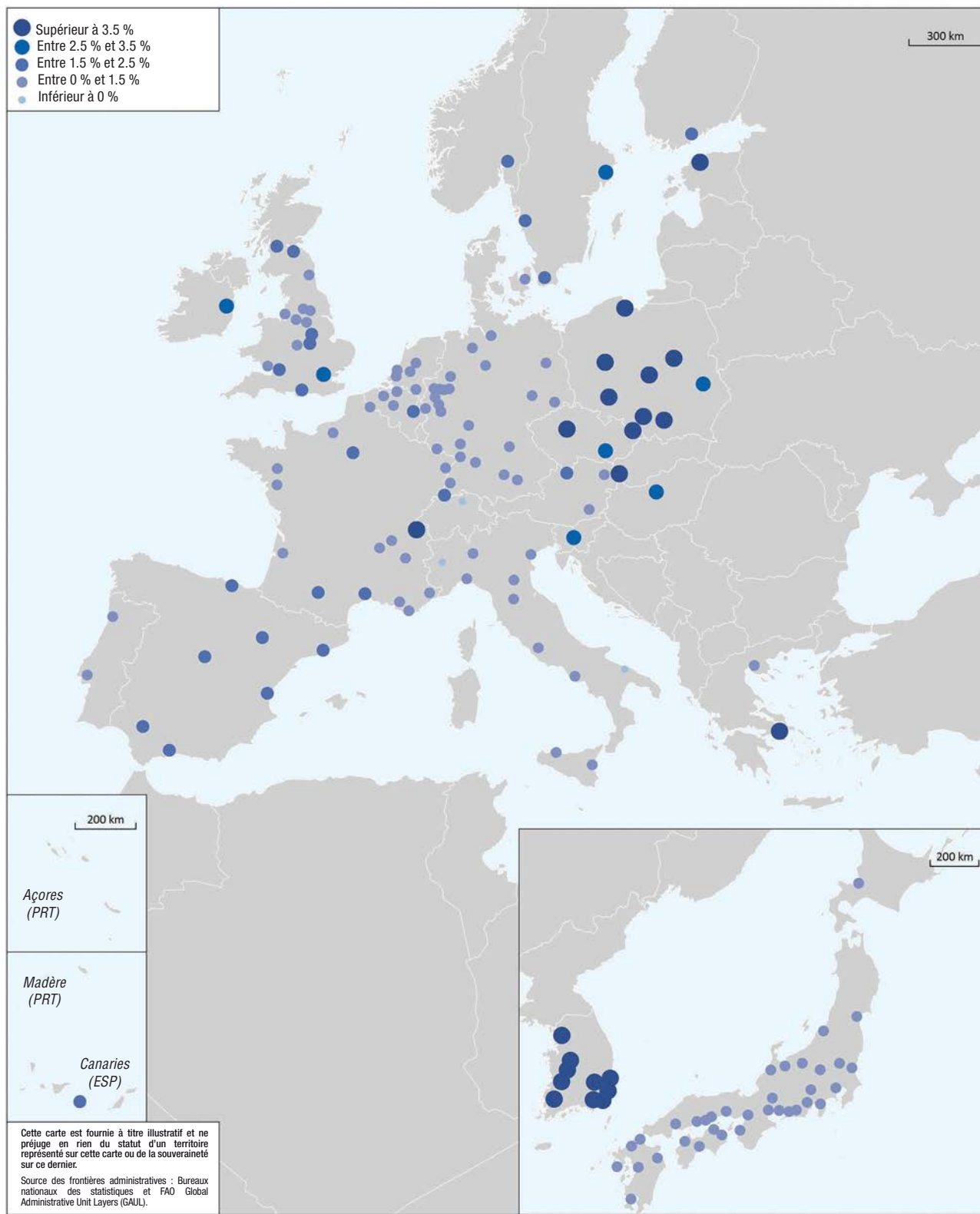
Continent (nbre de pays)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960671>

1.14. Progression du PIB des zones métropolitaines : Asie, Europe et Océanie, 2000-10

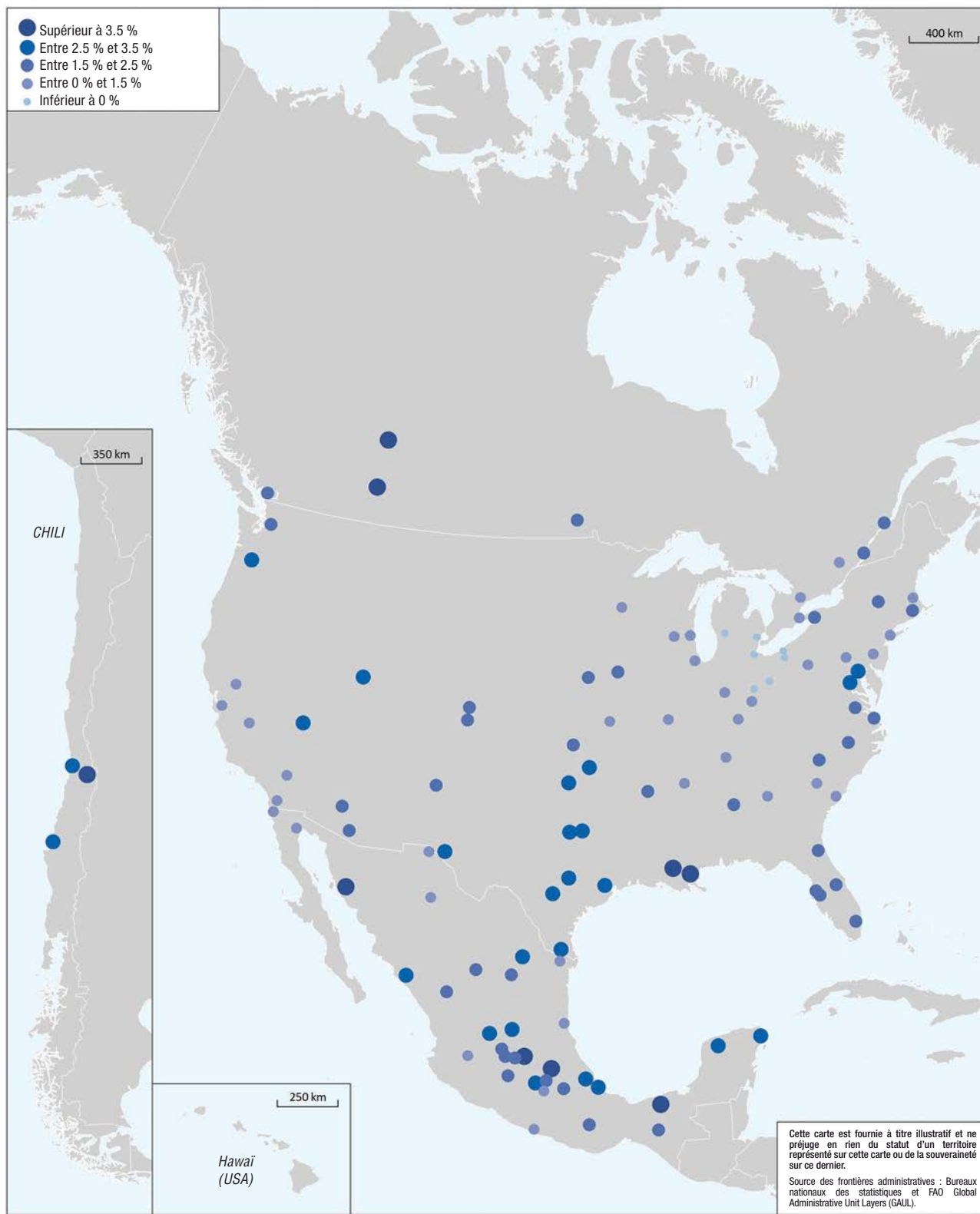
Taux de progression annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), zones métropolitaines



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963046>

1.15. Progression du PIB des zones métropolitaines : Amérique, 2000-10

Taux de progression annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), zones métropolitaines



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963065>

Les zones métropolitaines stimulent la création d'emplois au niveau national dans de nombreux pays. En moyenne, 232 zones métropolitaines ont contribué pour moitié à la création d'emplois globale dans 22 pays membres de l'OCDE entre 2000 et 2012. La contribution des métropoles à la croissance de l'emploi au niveau national a été particulièrement importante en Corée et au Canada (supérieure à 70 %), tandis qu'elle a été inférieure à 35 % en République slovaque, en Italie, en France et en Irlande (graphique 1.16).

La croissance de l'emploi peut fortement varier, y compris entre zones métropolitaines d'un même pays. Aux États-Unis, au Japon et en Pologne, cette différence a atteint 3 % au sein de chaque pays au cours de la période 2000-12 (graphique 1.17).

Les zones métropolitaines sont généralement plus productives que les autres régions, en raison de la présence d'un réservoir plus large de travailleurs (en particulier très qualifiés) ainsi que d'infrastructures de meilleure qualité et de connexions plus étroites entre les entreprises, autant de facteurs généralement qualifiés d'« avantages d'agglomération ». Parmi les vingt régions urbaines dont la productivité a le plus progressé entre 2000 et 2010 figurent à la fois des zones métropolitaines relativement petites (Bratislava en République slovaque), des villes qui connaissent une croissance rapide (Prague en République tchèque) et des zones métropolitaines où l'accrois-

sement démographique a été particulièrement important (Centro au Mexique et Poznan en Pologne) (graphique 1.18).

Alors que Centro, au Mexique, est la métropole qui se classe en tête en terme de croissance de la productivité, beaucoup d'autres villes mexicaines font partie, avec les zones métropolitaines françaises et italiennes, des zones métropolitaines où la productivité a le plus ralenti (graphique 1.19).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour plus d'informations sur les définitions et l'estimation des données.

Années de référence et niveau territorial

2000-12 ; productivité du travail 2000-10 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

1.16-1.19 : Les chiffres de l'emploi dans les zones métropolitaines sont estimés à partir des données relatives à l'emploi dans les régions de niveau TL2 (annexe C).

Années disponibles : 2001-12 pour la Suisse ; 2000-11 pour le Mexique ; 2000-11 pour la Finlande.

1.16 : Seuls les pays affichant une croissance positive de l'emploi sur la période 2000-12 sont pris en compte. C'est pourquoi le Danemark, la Grèce, le Japon et le Portugal sont exclus. La Hongrie et la Slovaquie ne sont pas prises en compte car la création d'emploi dans les zones métropolitaines y est supérieure aux moyennes nationales.

1.18-1.19 : Le Danemark, la Norvège et la Suisse ne sont pas pris en compte faute de données disponibles sur des années comparables.

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Les actifs occupés sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé pendant au moins une heure en contrepartie d'un salaire ou d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de leur travail.

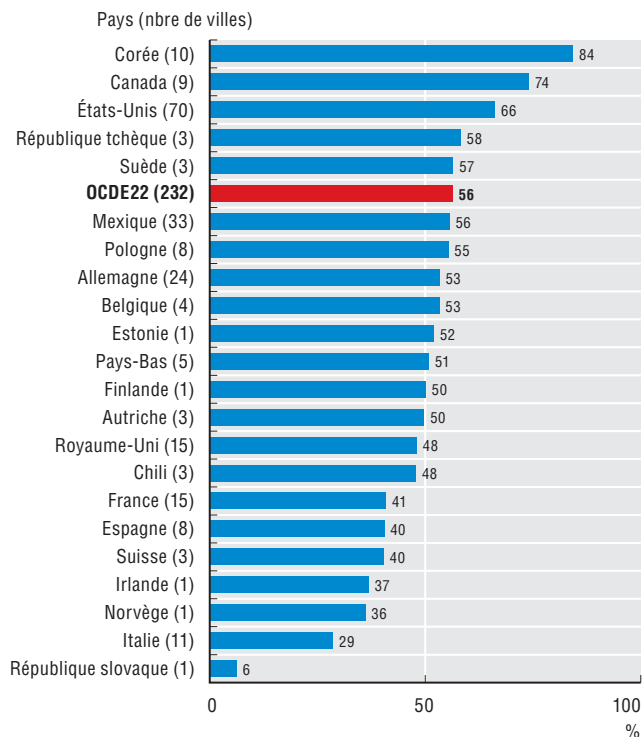
Les chiffres de l'emploi et du chômage dans les zones métropolitaines sont estimés en ajustant les chiffres correspondants des régions de niveau TL2 (voir annexe C).

La productivité du travail exprime le rapport entre le PIB et l'emploi total dans les zones métropolitaines.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

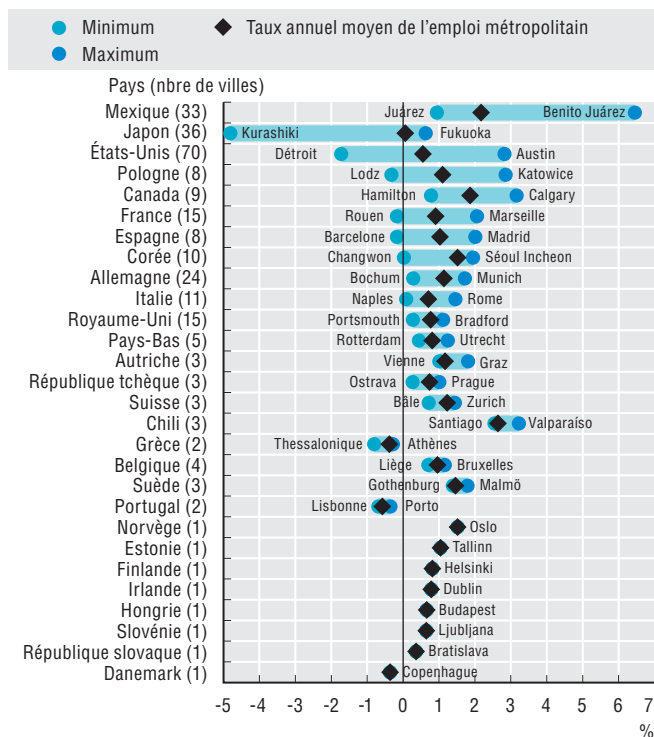
Productivité du travail et emploi dans les zones métropolitaines

1.16. Contribution (en %) des zones métropolitaines à la création d'emplois au niveau national, 2000-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960690>

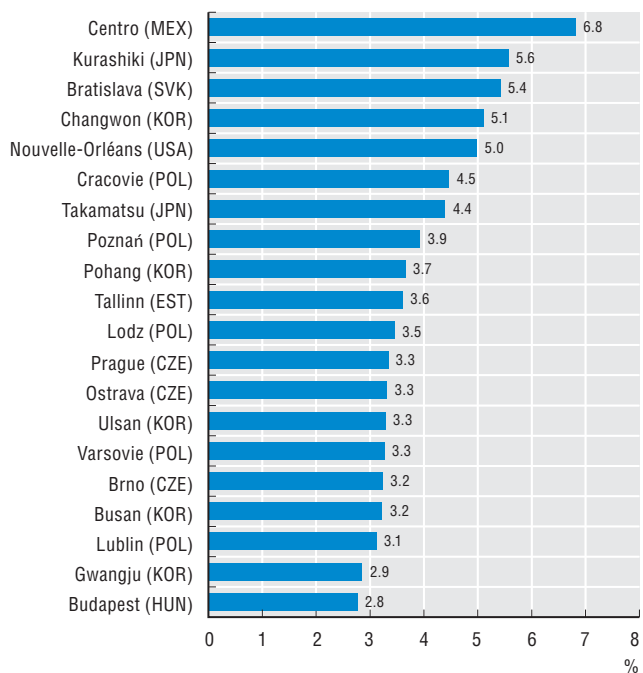
1.17. Classement des pays en fonction des écarts de progression annuelle de l'emploi entre zones métropolitaines, 2000-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960709>

1.18. Vingt zones métropolitaines les plus performantes en termes de hausse de la productivité du travail, 2000-10

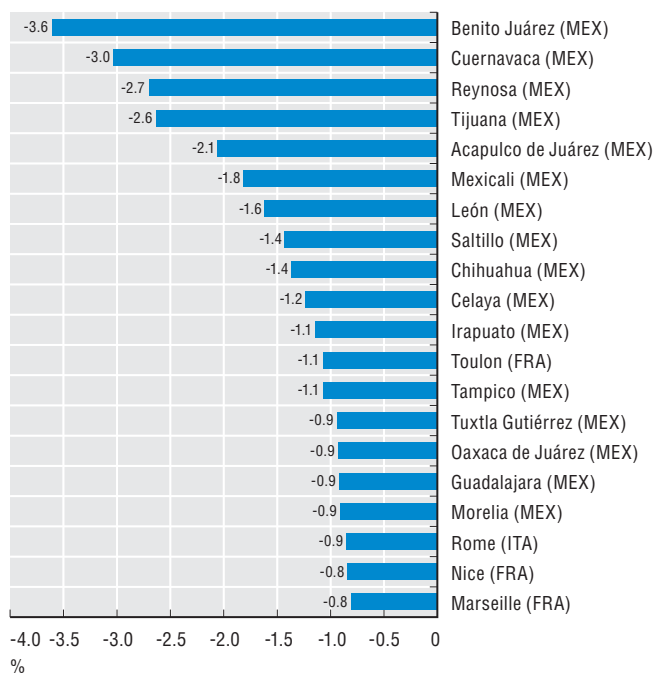
Taux de croissance annuel moyen



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960728>

1.19. Vingt zones métropolitaines les moins performantes en termes de hausse de la productivité du travail, 2000-10

Taux de croissance annuel moyen



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960747>

Conséquences de la crise sur le chômage dans les zones métropolitaines

Dans beaucoup de pays, les zones métropolitaines continuent aussi de subir les conséquences négatives de la crise sur le marché du travail. Dans 26 pays membres de l'OCDE sur 28, le taux de chômage dans ces zones a augmenté davantage entre 2008 et 2012 qu'au cours des huit années précédentes (graphique 1.20). À Athènes et Thessalonique (les deux zones métropolitaines de la Grèce), le taux de chômage a progressé en moyenne de 5 points de pourcentage par an entre 2008 et 2012, pour atteindre 25 % en 2012 (graphique 1.20).

En 2012, 45 % des zones métropolitaines de l'OCDE affichaient un taux de chômage supérieur au taux national. C'est en Espagne, en Italie et en France que les écarts de taux de chômage entre les zones métropolitaines d'un même pays étaient les plus marqués (graphique 1.21).

Au sein de chaque pays, les zones métropolitaines où le chômage a le plus progressé au cours de la période 2008-12 sont Athènes (Grèce), Séville (Espagne), Lisbonne (Portugal) et

Dublin (Irlande), le taux de chômage ayant augmenté de plus de 2 points de pourcentage par an (graphique 1.22). Dans ces zones, le taux de chômage atteignait 14 % en 2012. À l'inverse, les zones métropolitaines de l'Allemagne, le Chili, la Corée et la Norvège ont vu l'emploi s'améliorer ou se maintenir malgré la crise. Par exemple, à Oslo (Norvège) et Séoul (Corée), le taux de chômage a augmenté de moins de 0.1 point de pourcentage par an en moyenne entre 2008 et 2012 (graphique 1.22).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour plus d'informations sur les définitions et l'estimation des données.

Années de référence et niveau territorial

2000-12 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

1.20-1.22 : Les chiffres du chômage dans les zones métropolitaines sont estimés à partir des données relatives au chômage dans les régions de niveau TL2 (annexe C).

Années disponibles : 2001-12 pour la Suisse ; 2000-10 pour le Mexique ; 2000-11 pour la Finlande et le Japon.

1.22 : Le taux de chômage de l'Allemagne et du Chili ayant reculé au cours de la période 2008-12, ces deux pays n'apparaissent pas sur le graphique.

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Est définie comme chômeur une personne sans emploi, disponible pour travailler et qui a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.

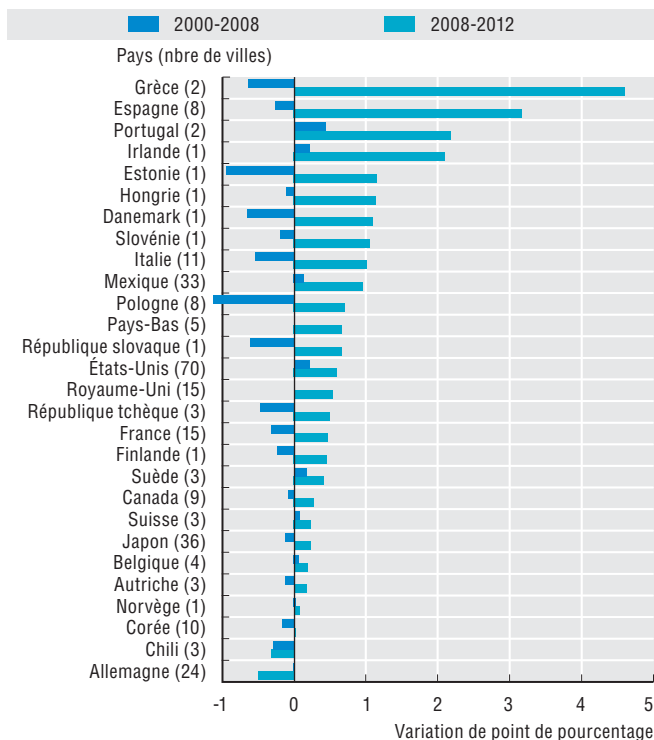
Les chiffres de l'emploi et du chômage dans les zones métropolitaines sont estimés en ajustant les chiffres correspondants des régions de niveau TL2 (voir l'annexe C).

Le taux de chômage est le rapport entre les chômeurs et la population active, qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

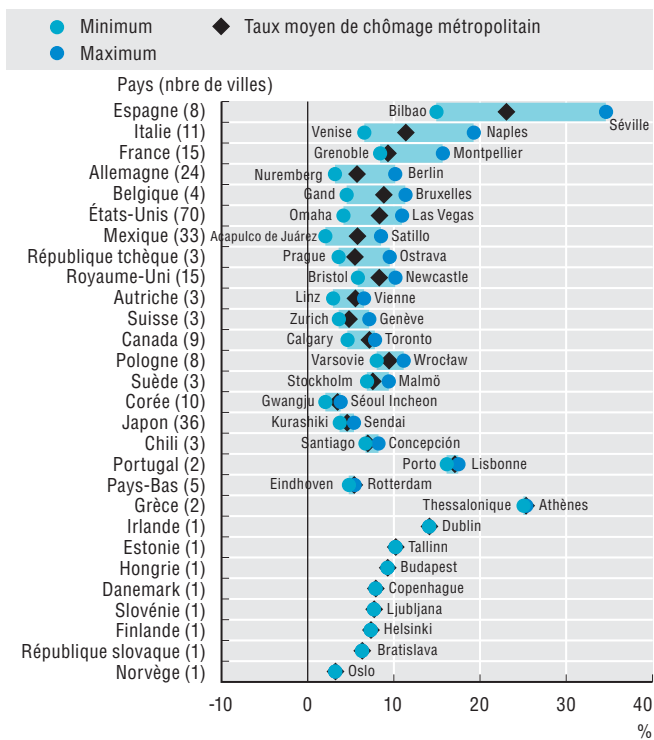
Conséquences de la crise sur le chômage dans les zones métropolitaines

1.20. Évolution annuelle du taux de chômage des zones métropolitaines, par pays



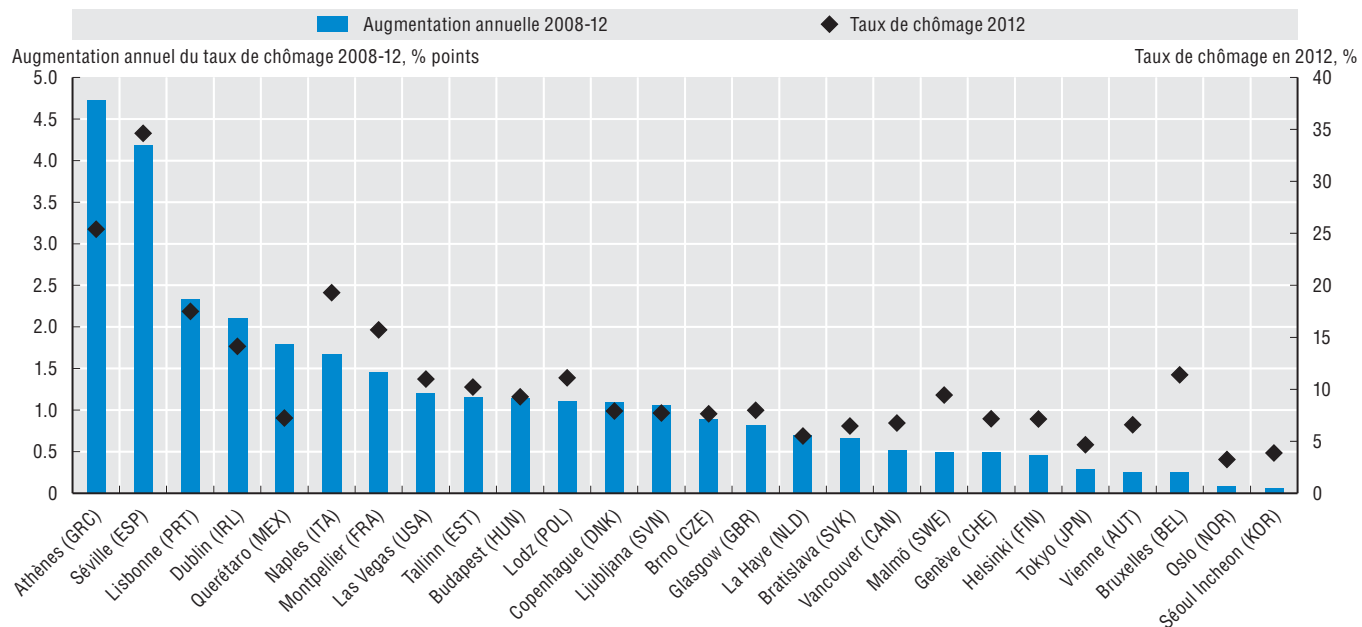
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960766>

1.21. Classement des pays en fonction des écarts de taux de chômage entre zones métropolitaines, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960785>

1.22. Zone métropolitaine affichant la plus forte hausse du chômage entre 2008 et 2012 (moyenne annuelle) et taux de chômage correspondant en 2012, par pays



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960804>

Brevets dans les zones métropolitaines

L'innovation est très concentrée dans quelques pays, et les zones métropolitaines sont souvent les lieux où la plupart des activités innovantes se déroulent. Les forces d'agglomération donnent naissance à un environnement composé d'un fort pourcentage de travailleurs spécialisés, d'entreprises et de capitaux, au sein duquel les idées s'échangent facilement et peuvent déboucher sur la création de nouveaux biens et processus de production. En 2008, 65 % des demandes de brevets déposées dans les 16 pays membres de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles l'ont été dans des zones métropolitaines (graphique 1.23). La concentration des brevets dans ces zones est élevée dans les pays où l'activité de brevetage est intense, comme au Japon et aux États-Unis, mais aussi en France, aux Pays-Bas, en Espagne et au Danemark. À l'inverse, la Finlande, la Norvège et l'Italie enregistrent moins de brevets

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Le brevet confère un droit exclusif sur une invention, qui est un produit ou un procédé susceptible d'application industrielle offrant, en règle générale, une nouvelle manière de faire quelque chose ou apportant une nouvelle solution technique à un problème (« activité inventive »). Le brevet garantit à son titulaire la protection de l'invention. Cette protection est octroyée pour une durée limitée, qui est généralement de 20 ans.

Les données se rapportent aux demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Les documents de brevets contiennent des informations sur les inventeurs (lieu de l'invention) et les demandeurs (titulaires), ainsi que leur adresse et pays de résidence. Les brevets sont recensés d'après la région de résidence de l'inventeur et selon une méthode de comptage fractionnaire.

L'intensité de brevets est le rapport entre le nombre de demandes de brevets et la population de la zone métropolitaine considérée.

dans les zones métropolitaines, ce qui indique que des activités innovantes se déroulent en dehors des régions capitales d'Helsinki (par exemple à Pirkanmaa et Pohjois-Pohjanmaa) et d'Oslo (par exemple à Rogaland, Hodaland et Sor-Trondelag) et dans des villes de taille moyenne du nord-est de l'Italie.

Au total, quelque 5 % des zones métropolitaines de l'OCDE ont été à l'origine d'environ 45 % des demandes de brevets provenant des métropoles en 2008 ; les 10 % suivants ont représenté environ 25 % des demandes, tandis que les 85 % restants n'ont représenté que 30 % des brevets déposés dans les zones métropolitaines. San Francisco est la métropole où le plus grand nombre de brevets sont déposés, avec 9 000 demandes par an ; viennent ensuite Tokyo et Osaka, l'une et l'autre à l'origine de plus de 4 000 demandes par an (graphique 1.24).

C'est aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et en Suède que l'intensité de brevets (nombre de brevets par million d'habitants) des zones métropolitaines est la plus forte (graphique 1.25).

Eindhoven aux Pays-Bas est la zone métropolitaine où l'intensité de brevets a été la plus forte en 2008, avec environ 2 200 brevets par million d'habitants, suivie de San Diego et de San Francisco (États-Unis), qui ont l'une et l'autre affiché une intensité de brevets supérieure à 700 brevets par million d'habitants (graphique 1.26).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Statistiques de l'OCDE sur les brevets (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/patent-data-fr>.

Années de référence et niveau territorial

2008 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Les données relatives aux dépôts de brevets dans les zones métropolitaines ne sont disponibles que pour 16 pays de l'OCDE.

Informations complémentaires

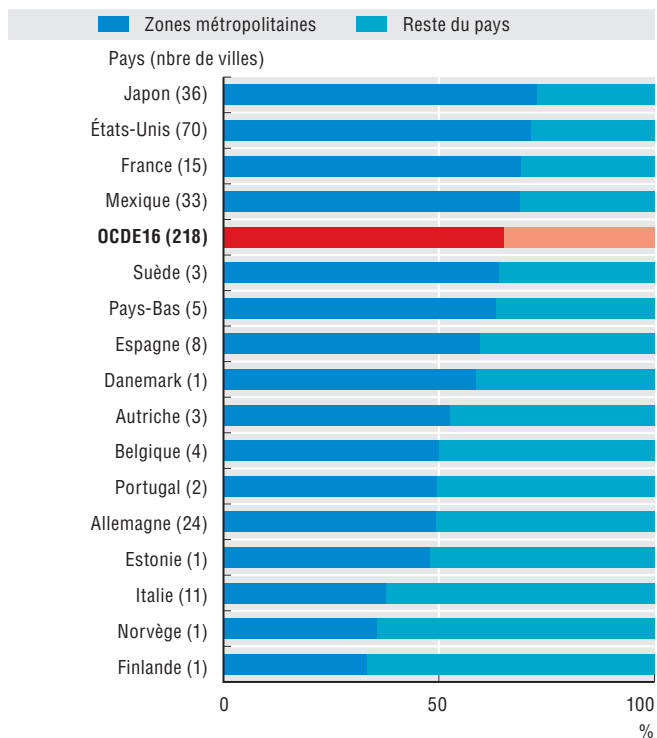
OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

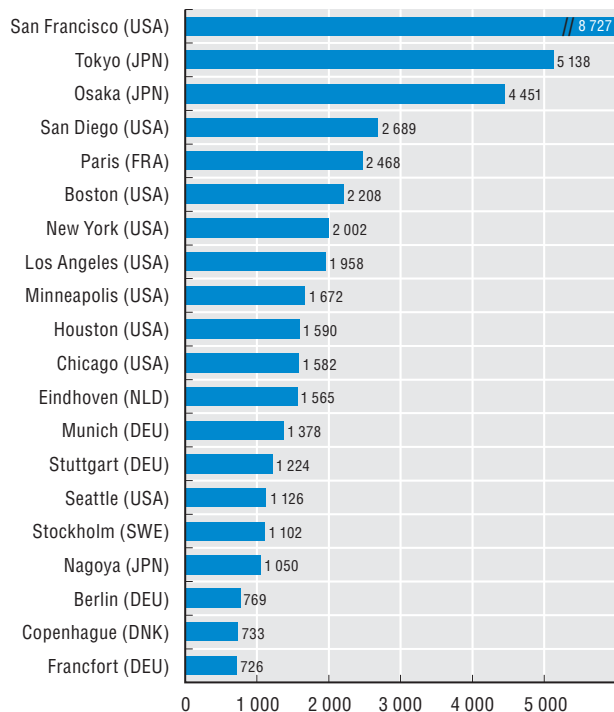
Brevets dans les zones métropolitaines

1.23. Pourcentage des demandes de brevets dans les zones métropolitaines et dans le reste du pays, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960823>

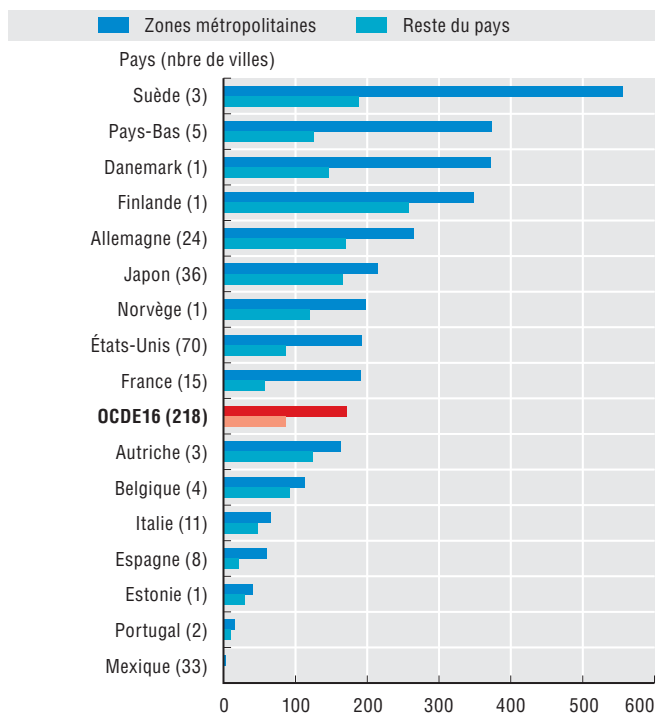
1.24. Vingt premières zones métropolitaines par le nombre de demandes de brevets, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960842>

1.25. Intensité de brevets dans les zones métropolitaines et dans le reste du pays, 2008

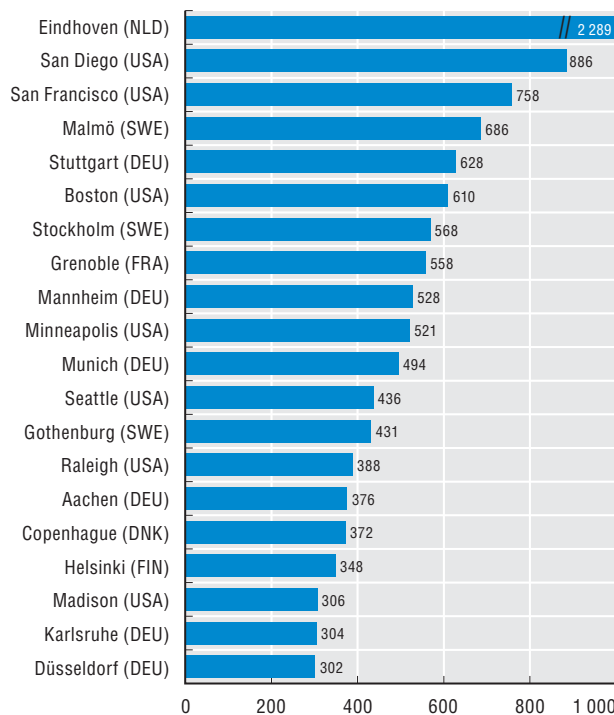
Demandes de brevets par millions d'habitants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960861>

1.26. Vingt premières zones métropolitaines par l'intensité de brevets, 2008

Demandes de brevets par millions d'habitants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960880>

Viabilité écologique dans les zones métropolitaines

Les espaces verts tels que les parcs et la végétation naturelle contribuent à réduire la pollution, à améliorer l'état de santé et la qualité de vie des habitants, ainsi qu'à rendre les zones métropolitaines plus attrayantes pour les habitants et les touristes.

Des indicateurs comparables à l'échelle internationale concernant les espaces verts peuvent être obtenus par recoupement des relevés par satellite d'occupation des sols avec les limites des zones métropolitaines. Selon ces estimations, les villes nord-américaines telles que Edmonton, Des Moines et Madison sont celles où la superficie des espaces verts par habitant est la plus étendue (supérieure à 1 000 m²/hab.). À l'autre extrémité, les espaces verts sont rares à Juarez, Bari Anjo et Athènes, représentant une superficie inférieure au niveau minimum de 9 m²/hab. recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (graphique 1.27).

Si les zones métropolitaines sont considérées comme de gros consommateurs d'énergie et émetteurs de dioxyde de carbone (CO₂), des écarts importants sont observés entre les villes, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Les zones métropolitaines affichant les niveaux les plus élevés d'émissions par habitant se trouvent au Canada, en Corée et aux États-Unis. À l'intérieur des frontières nationales, les écarts les plus marqués en termes d'émissions de CO₂ par habitant dans les zones métropolitaines sont observés au Mexique, en Italie, en Corée et en France (graphique 1.28). Il arrive également que les zones métropolitaines affichent une plus grande efficacité énergétique que le

reste du pays. Ainsi, dans la moitié des pays membres de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les zones métropolitaines émettent moins de CO₂ par habitant que les régions où la densité de population est plus faible (graphique 1.28).

La source des émissions de CO₂ varie en fonction de multiples facteurs, y compris des caractéristiques de l'urbanisation. Aux États-Unis, les hauts niveaux de CO₂ issus des transports sont le résultat d'un étalement continu des villes et de l'usage intensif des véhicules privés pour les déplacements domicile-travail (graphique 1.29). En revanche, dans les villes européennes, où les émissions moyennes de CO₂ par habitant sont moins importantes, la part de ces émissions issue du secteur de l'énergie est relativement plus élevée que celle émanant des transports (graphique 1.29).

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

MODIS MCD12Q1 pour les espaces verts en 2008.

Émissions de CO₂ : EDGAR spatial emission datasets, JRC : <http://edgar.jrc.ec.europa.eu/>

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour plus d'informations sur les définitions et l'estimation des données.

Années de référence et niveau territorial

2008 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Piacentini, M. et K. Rosina (2012), « Measuring the Environmental Performance of Metropolitan Areas with Geographic Information Sources », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2012/05, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k9b9ltv87jf-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

1.27 : Les données relatives aux espaces verts sont des estimations réalisées à partir de bases de données sur l'occupation des sols (annexe C).

1.28-1.29 : Les données relatives aux émissions de CO₂ sont des estimations réalisées sur la base de données satellitaires mondiales (annexe C).

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) imputées aux zones métropolitaines sont estimées en ajustant les valeurs nationales par rapport aux données démographiques et à l'emplacement des infrastructures. Toutes les sources sont prises en compte à l'exception du transport aérien, de l'aviation internationale et du transport maritime.

Les émissions de CO₂ issues des transports comprennent le transport routier et non routier.

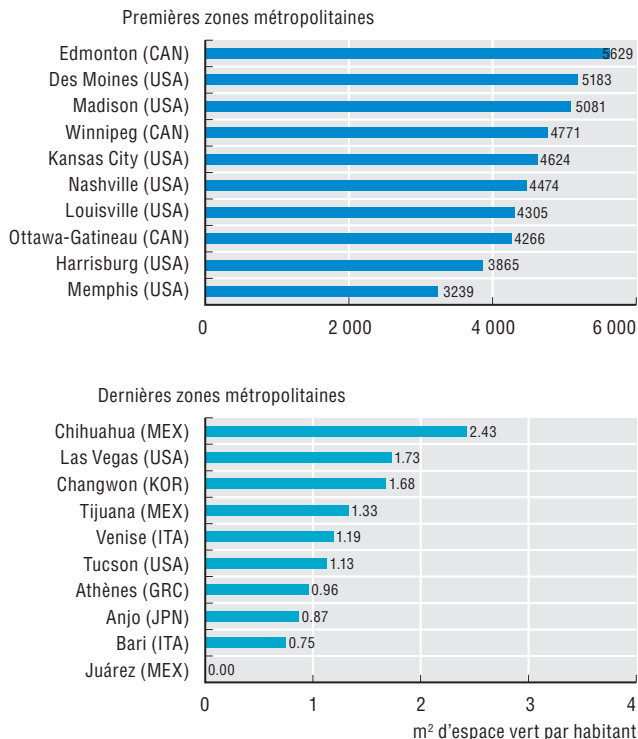
Les espaces verts correspondent, à l'intérieur des zones métropolitaines, aux terrains recouverts de végétation, cultures, forêt, maquis et herbages.

Les données relatives aux émissions de CO₂ et aux espaces verts sont des estimations réalisées à partir de données satellitaires mondiales (annexe C).

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

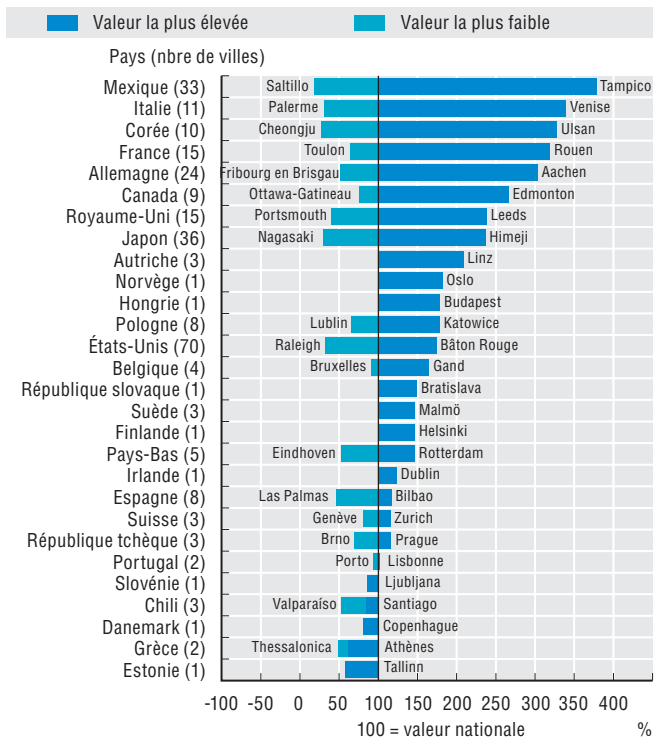
Viabilité écologique dans les zones métropolitaines

1.27. Superficie d'espaces verts par habitant : dix premières et dix dernières zones métropolitaines, 2008



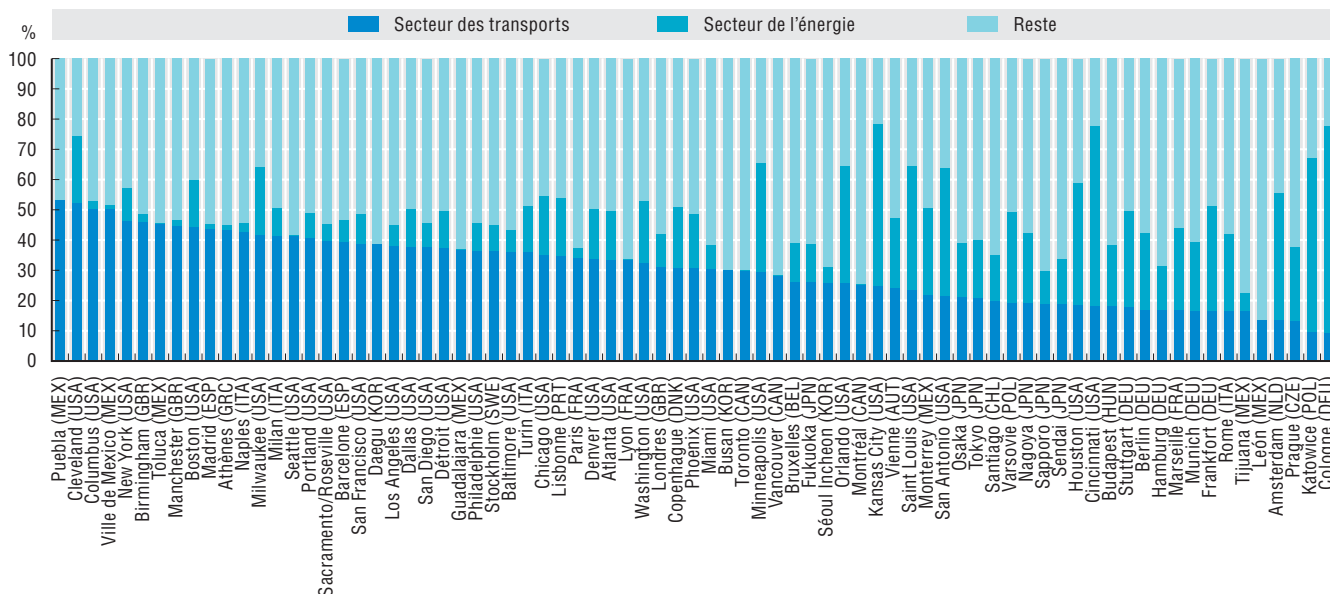
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960899>

1.28. Classement des zones métropolitaines selon les niveaux d'émissions de CO₂ par habitant, 2008 (valeur nationale = 100)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960918>

1.29. Pourcentage des émissions de CO₂ issues des secteurs des transports et de l'énergie dans les zones métropolitaines de plus de 1.5 million d'habitants, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960937>

Organisation administrative des zones métropolitaines

Miroirs de l'évolution économique et sociale, les zones métropolitaines voient leur organisation spatiale évoluer en permanence. Cette évolution a une incidence sur la qualité de vie des habitants, la demande d'infrastructures de transports et l'empreinte écologique mondiale de l'urbanisation, entre autres. Les décisions des autorités régionales, métropolitaines et locales dépendent très largement de la structure physique de la métropole. En moyenne, 80 % de la population des zones métropolitaines des pays de l'OCDE vivent dans les centres urbains et seulement 20 % dans les zones d'influence, mais dans quelques pays européens, ce pourcentage est inférieur à 50 % (graphique 1.30). Si la plupart des villes se développent à partir de centres urbains contigus, trente zones métropolitaines ont une structure polycentrique composée de multiples centres urbains.

Les zones métropolitaines constituent des unités importantes pour l'action publique. Toutefois, leurs limites ne coïncident généralement pas avec les frontières administratives. Le nombre d'autorités locales qui coexistent à l'intérieur d'une zone métropolitaine donne une idée des difficultés qui

peuvent se poser, notamment en termes d'efficacité et d'équité des services fournis, de coordination des interventions publiques et de répartition des richesses au sein de la métropole. Le nombre moyen d'habitants par autorité locale dans les zones métropolitaines est compris entre 4 000 en République tchèque et plus de 200 000 en Irlande, au Royaume-Uni et au Mexique (graphique 1.31).

Le nombre d'autorités locales pour 100 000 habitants (qui donne une estimation du morcellement territorial de la zone métropolitaine) va de 25 en République tchèque à moins de 0.5 en Irlande et au Royaume-Uni (graphique 1.32). Si, en moyenne, le nombre d'autorités locales est plus élevé dans les grandes zones métropolitaines, l'organisation territoriale des pays a une influence importante : dans des villes de tailles similaires, le morcellement territorial peut être très différent, le nombre d'autorités pour 100 000 habitants allant de 36 à Strasbourg (France) à 6 à Cheongju (Corée) et 0.9 à El Paso (États-Unis).

Rouen (France) et Brno (République tchèque) sont les zones métropolitaines de l'OCDE où le morcellement administratif est le plus marqué, avec respectivement 49 et 38 autorités locales pour 100 000 habitants (graphique 1.33).

Définition

Les zones métropolitaines sont définies comme les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants.

Les zones urbaines fonctionnelles sont définies comme les ensembles formés par une commune densément peuplée (centre urbain) et les communes adjacentes qui présentent un volume élevé de déplacements domicile-travail en direction du centre urbain (zone d'influence). Les zones urbaines fonctionnelles peuvent s'étendre au-delà des frontières administratives, traduisant la géographie économique des lieux où résident et travaillent effectivement les individus.

Le nombre d'autorités locales dans une zone métropolitaine tient compte :

- D'un seul niveau d'administration locale, notamment le niveau le plus bas.
- Uniquement des autorités locales chargées de fonctions générales. Les autorités locales ayant des fonctions particulières (circonscription scolaire, organismes de santé publique, etc.) sont exclues.

Une liste des autorités locales par pays figure en annexe B.

Le morcellement territorial est le rapport entre le nombre d'autorités locales et le nombre d'habitants de la zone métropolitaine considérée.

Sources

OCDE (2013), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données),
doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2012 ; zones métropolitaines.

Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, l'Islande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. La zone urbaine fonctionnelle du Luxembourg n'apparaît pas dans les graphiques parce qu'elle compte moins de 500 000 habitants.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Redefining « Urban »: A New Way to Measure Metropolitan Areas*, Éditions OCDE,
doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174108-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

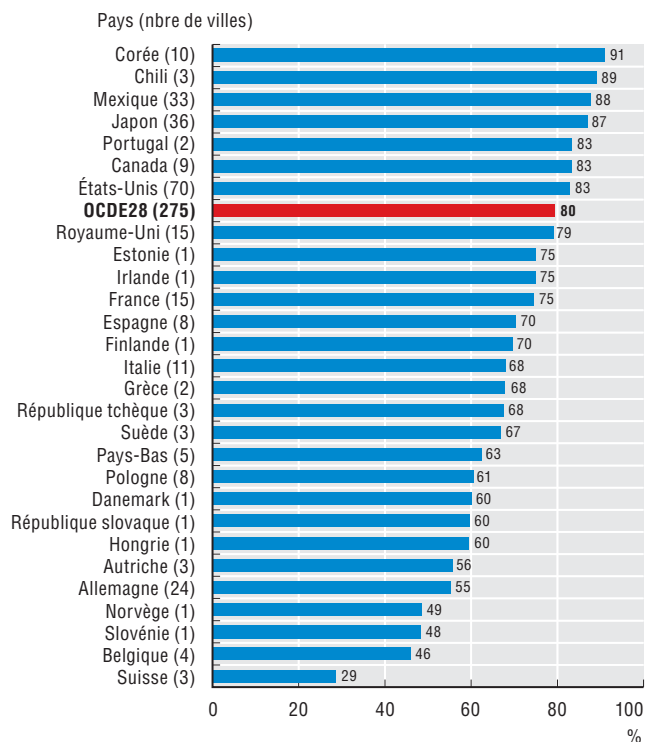
Notes relatives aux graphiques

1.30-1.33 : Les données relatives au nombre d'autorités locales se rapportent à 2001 environ (annexe B).

1. COUP DE PROJECTEUR SUR LES ZONES MÉTROPOLITAINES

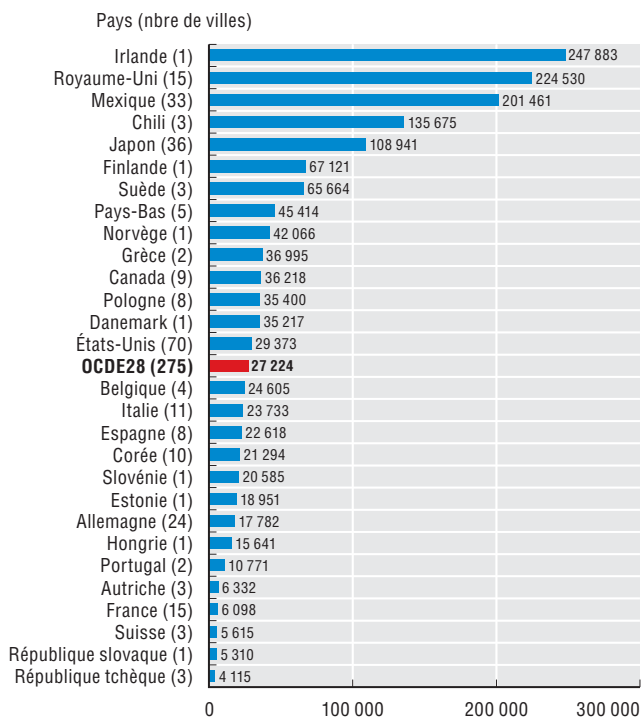
Organisation administrative des zones métropolitaines

1.30. Pourcentage de la population des zones métropolitaines dans les centres urbains, par pays, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960956>

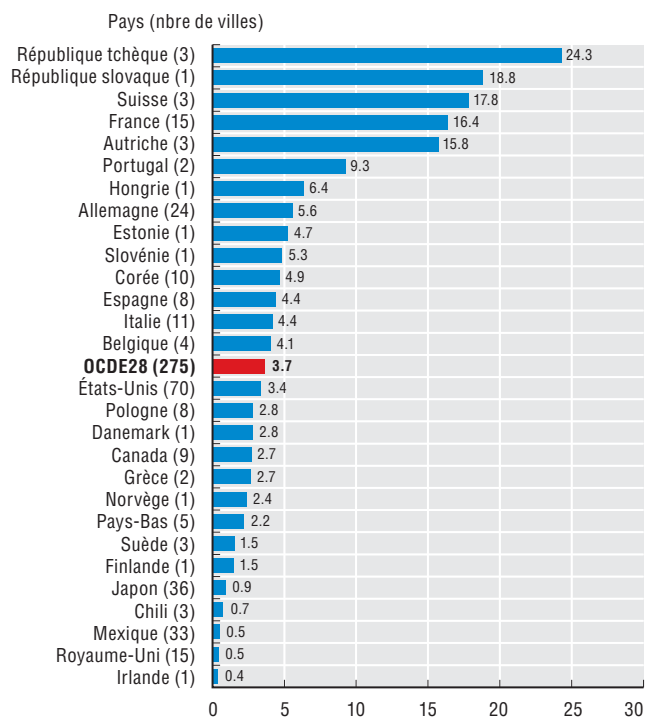
1.31. Nombre moyen d'habitants par autorité locale dans les zones métropolitaines, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960975>

1.32. Morcellement administratif des zones métropolitaines, par pays, 2012

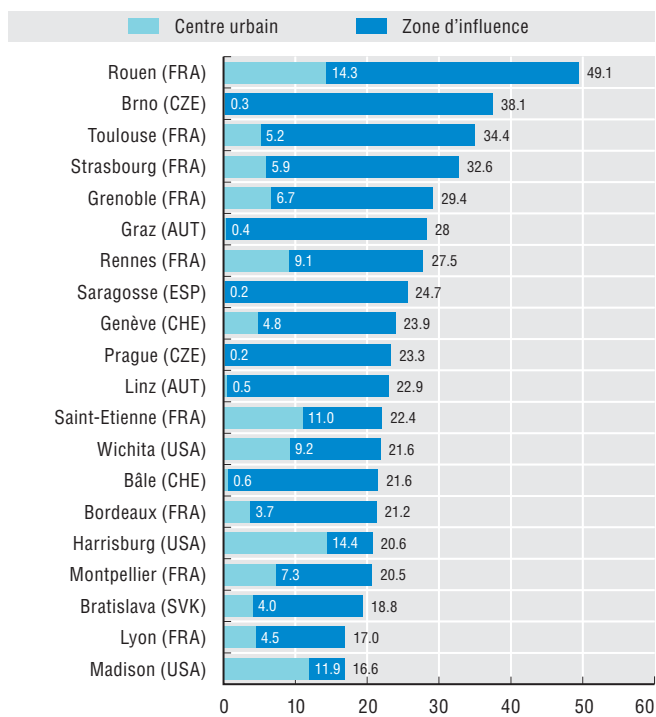
Nombre d'autorités locales pour 100 000 habitants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932960994>

1.33. Vingt premières zones métropolitaines morcelées administrativement, 2012

Nombre d'autorités locales pour 100 000 habitants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961013>





2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

- Distribution de la population et typologie régionale
- Contribution régionale à l'évolution démographique
- Contribution régionale à la croissance du PIB national
- Contribution régionale aux variations de l'emploi
- Impact de la crise sur la performance économique régionale
- Productivité du travail et croissance du PIB par habitant dans les régions
- Spécialisation régionale et croissance de la productivité selon les secteurs
- Disparités économiques régionales
- Disparités régionales dans l'enseignement supérieur
- Dépenses de recherche et développement dans les régions
- Brevets dans les régions et par secteur
- Profils régionaux du co-brevetage
- Impact des publications scientifiques dans les régions

Les données contenues dans ce chapitre portent sur des régions et non sur les pays de l'OCDE. La classification des régions repose sur deux niveaux territoriaux reflétant le découpage administratif des pays. Les grandes régions (niveau 2 ou TL2) correspondent au premier niveau d'administration infranational. Les petites régions (niveau 3 ou TL3) s'inscrivent dans une région de niveau 2.

Distribution de la population et typologie régionale

La répartition géographique de la population s'explique par des différences climatiques et environnementales : certaines zones sont inhospitalières pour le peuplement humain, alors que d'autres sont propices aux concentrations de population autour d'un petit nombre de centres urbains. Cette dynamique est auto-renforcée car l'urbanisation elle-même facilite l'accès aux débouchés économiques et à une plus grande diversité de services.

En 2012, près de la moitié de la population totale de l'OCDE (48 %) vivait dans des régions essentiellement urbaines, qui représentaient 6 % de la surface totale. Aux Pays-Bas, en Belgique, au Royaume-Uni et en Corée, plus de 60 % des habitants résidaient dans des régions essentiellement urbaines (graphique 2.1).

Les régions essentiellement rurales représentaient un quart de la population totale et plus de 80 % de la superficie. En Irlande, en Finlande, en Norvège et en Slovaquie, le pourcentage de la population nationale vivant dans des régions rurales était deux fois supérieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 2.1).

Les régions rurales d'Amérique du Nord, des pays d'Europe et du Japon ont également été classées entre régions proches et régions éloignées d'un grand centre urbain. Sur les 25 pays membres de l'OCDE qui comportent des régions rurales, le Canada, la Grèce, la Norvège, le Portugal et la Suisse sont les seuls où plus de la moitié de la population rurale vit dans des régions rurales éloignées (graphique 2.2).

Définition

L'OCDE a établi une typologie régionale afin de tenir compte des différences géographiques et de permettre des comparaisons pertinentes entre régions de même catégorie. Les régions ont été classées comme *essentiellement rurales* (ER), *intermédiaires* (IN) ou *essentiellement urbaines* (EU), selon le pourcentage de la population vivant en milieu rural (voir l'annexe A pour des précisions sur la méthodologie).

On a affiné cette typologie en faisant intervenir un critère de distance (en temps de conduite) par rapport aux grands centres urbains. Par conséquent, une région essentiellement rurale est classée dans la catégorie des régions « essentiellement rurales éloignées » (ERE) si pour un certain pourcentage de la population de la région, le temps de conduite pour rejoindre un grand centre urbain dépasse une valeur de référence ; en deçà la région est classée comme région « essentiellement rurale proche d'une ville » (ERP). Cette typologie affinée a été appliquée à l'Amérique du Nord, à l'Europe et au Japon (voir l'annexe A pour des précisions sur la méthodologie).

Dans les pays membres de l'OCDE, la population est inégalement distribuée entre les régions. En 2012, 10 % des régions concentraient 40 % de la population totale de la zone OCDE (graphique 2.3).

Les pays dont la population est la plus concentrée sont l'Australie, le Canada, l'Islande et le Chili : plus de la moitié de la population y vit dans les 10 % des régions les plus peuplées (graphique 2.3).

La densité de population des régions s'échelonne entre moins de 5 habitants au km² dans certaines régions d'Australie, du Canada, du Chili, d'Islande, du Mexique et des États-Unis, et plus de 1 000 habitants au km² dans certaines régions très urbanisées d'Europe, du Canada, du Japon, de Corée et du Mexique (graphiques 2.4 à 2.7).

Sources

OCDE (2012), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1995-2012 ; TL3.

Australie, 1995-2011 ; Mexique, 1995-2010.

Régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie.

Informations complémentaires

OCDE (2009), *Regional typology: Updated statistics*, www.oecd.org/gov/regional-policy/42392595.pdf.

Brezzi, M., L. Dijkstra et V. Ruiz (2011), « OECD Extended Regional Typology: The Economic Performance of Remote Rural Regions », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2011/06, Éditions de l'OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5kg6z83tw7f4-en>.

Annuaire régional Eurostat (2010), Bureau des publications de l'Union européenne, Luxembourg. L'UE a créé une variante de la typologie OCDE à partir des données de population carroyées (chapitre 15).

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

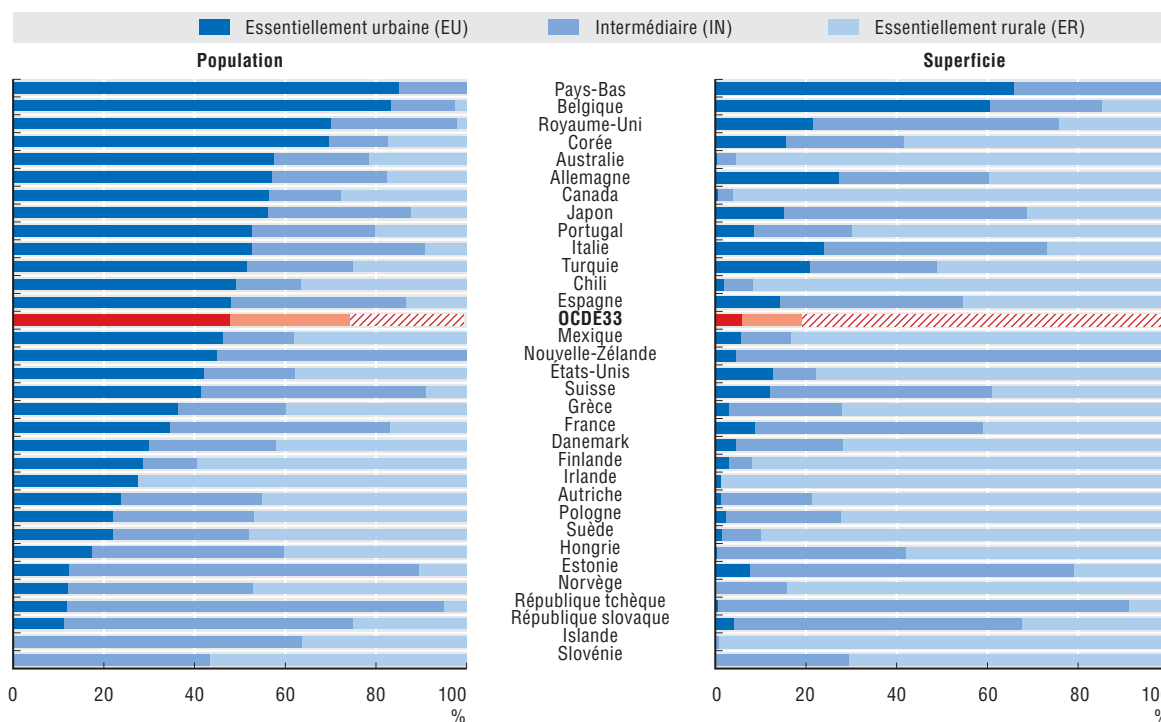
2.2 : La typologie affinée n'est appliquée qu'aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord et au Japon.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

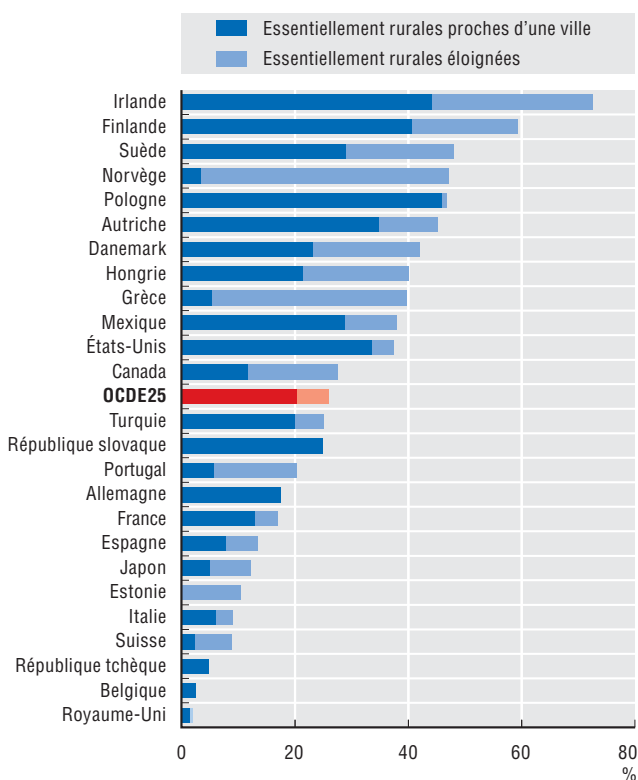
Distribution de la population et typologie régionale

2.1. Distribution de la population et de la superficie par type de région, 2012



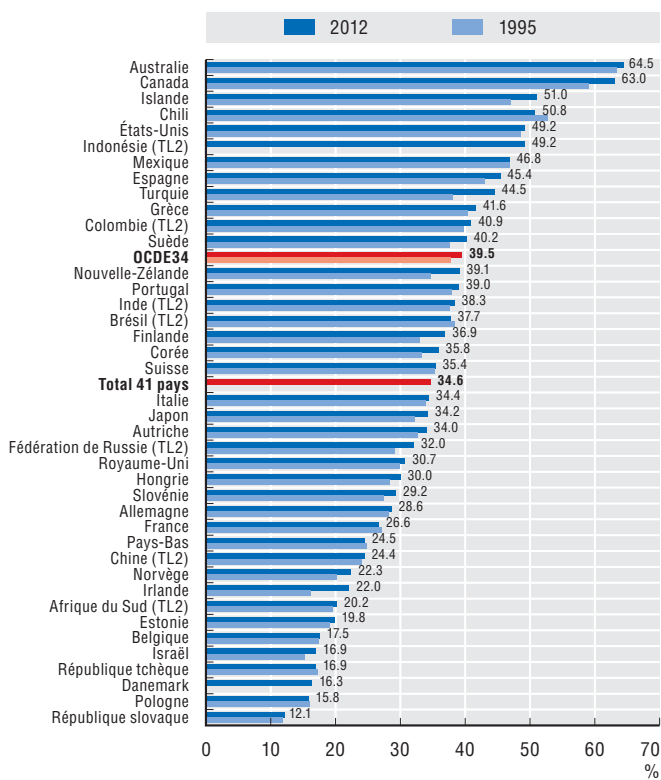
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961032>

2.2. Pourcentage de la population vivant dans des régions essentiellement rurales, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961051>

2.3. Concentration de la population dans les 10 % des régions TL3 les plus peuplées, 1995 et 2012



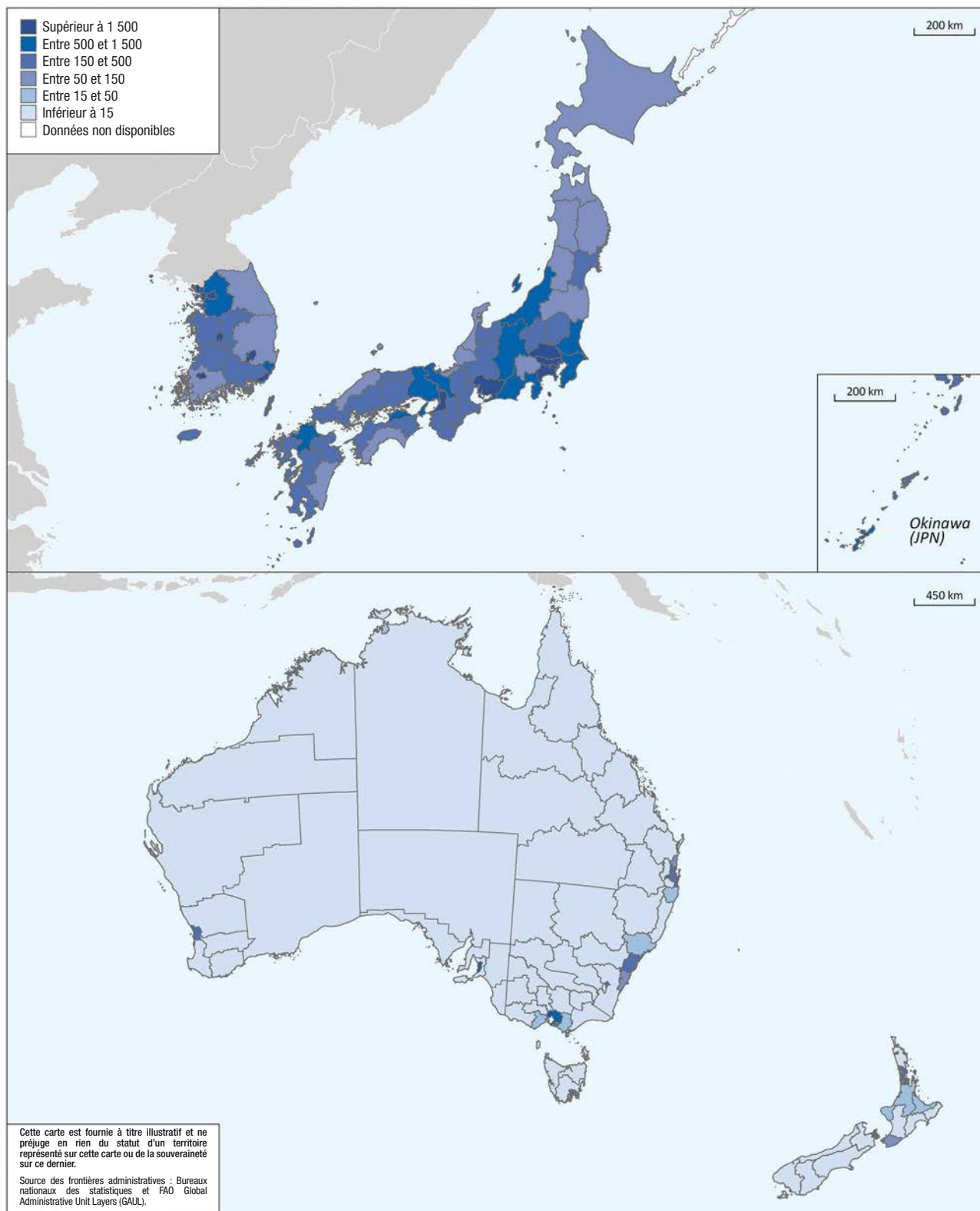
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961070>


2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Distribution de la population et typologie régionale

2.4. Densité de la population par région : Asie et Océanie, 2012

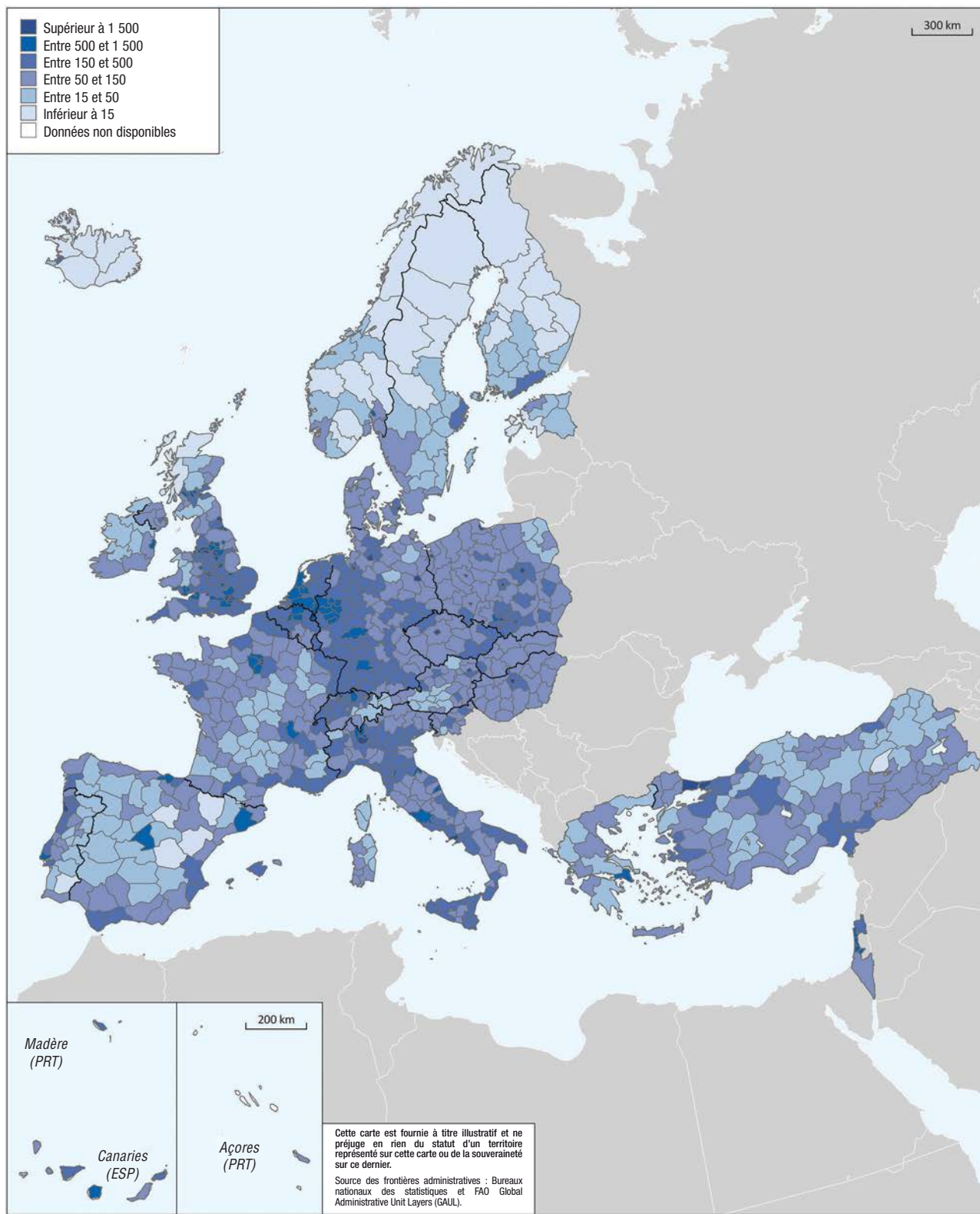
Habitants au kilomètre carré, régions TL3




StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963331>

2.5. Densité de la population par région : Europe, 2012

Habitants au kilomètre carré, régions TL3



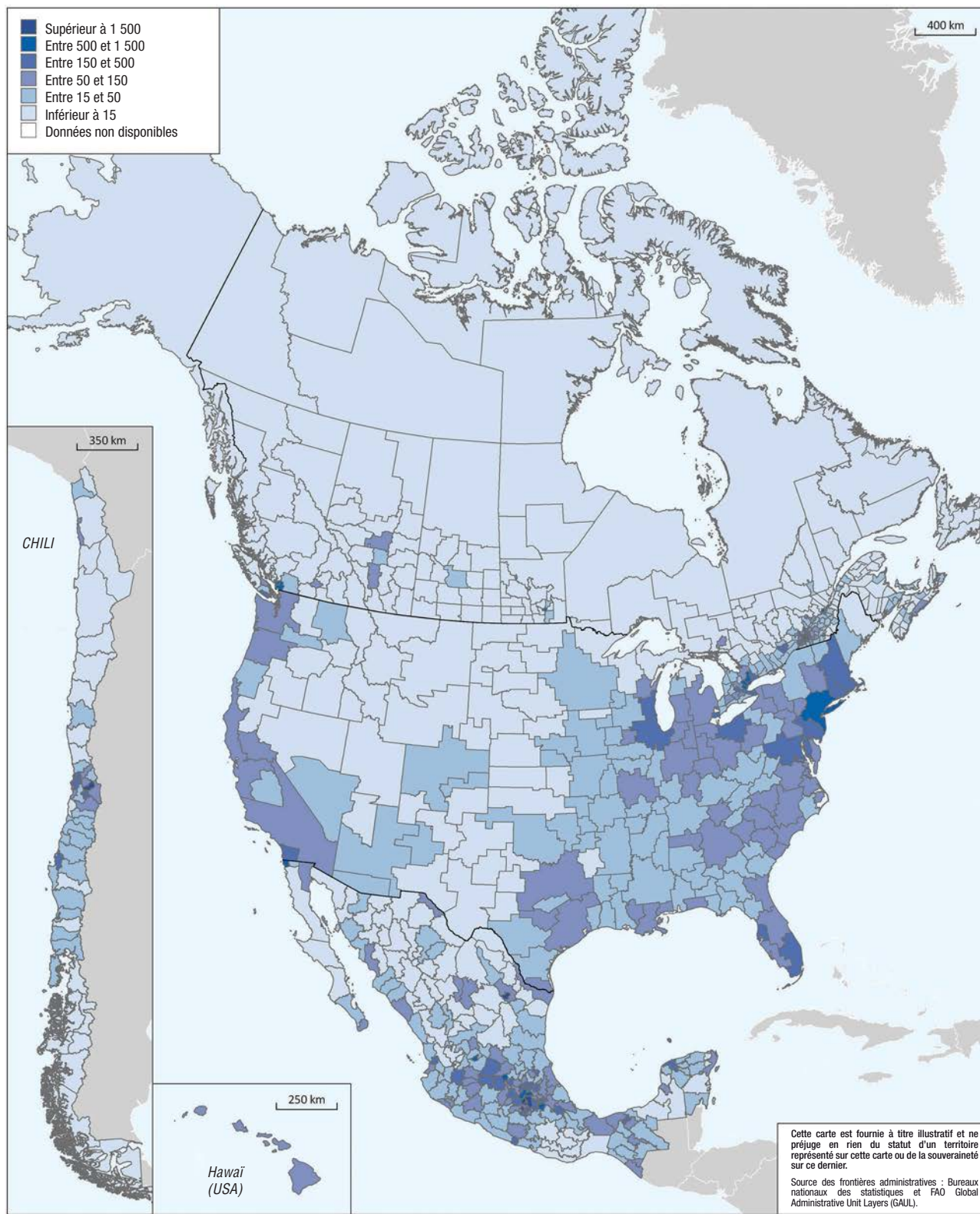
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963388>


2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Distribution de la population et typologie régionale

2.6. Densité de la population par région : Amérique, 2012

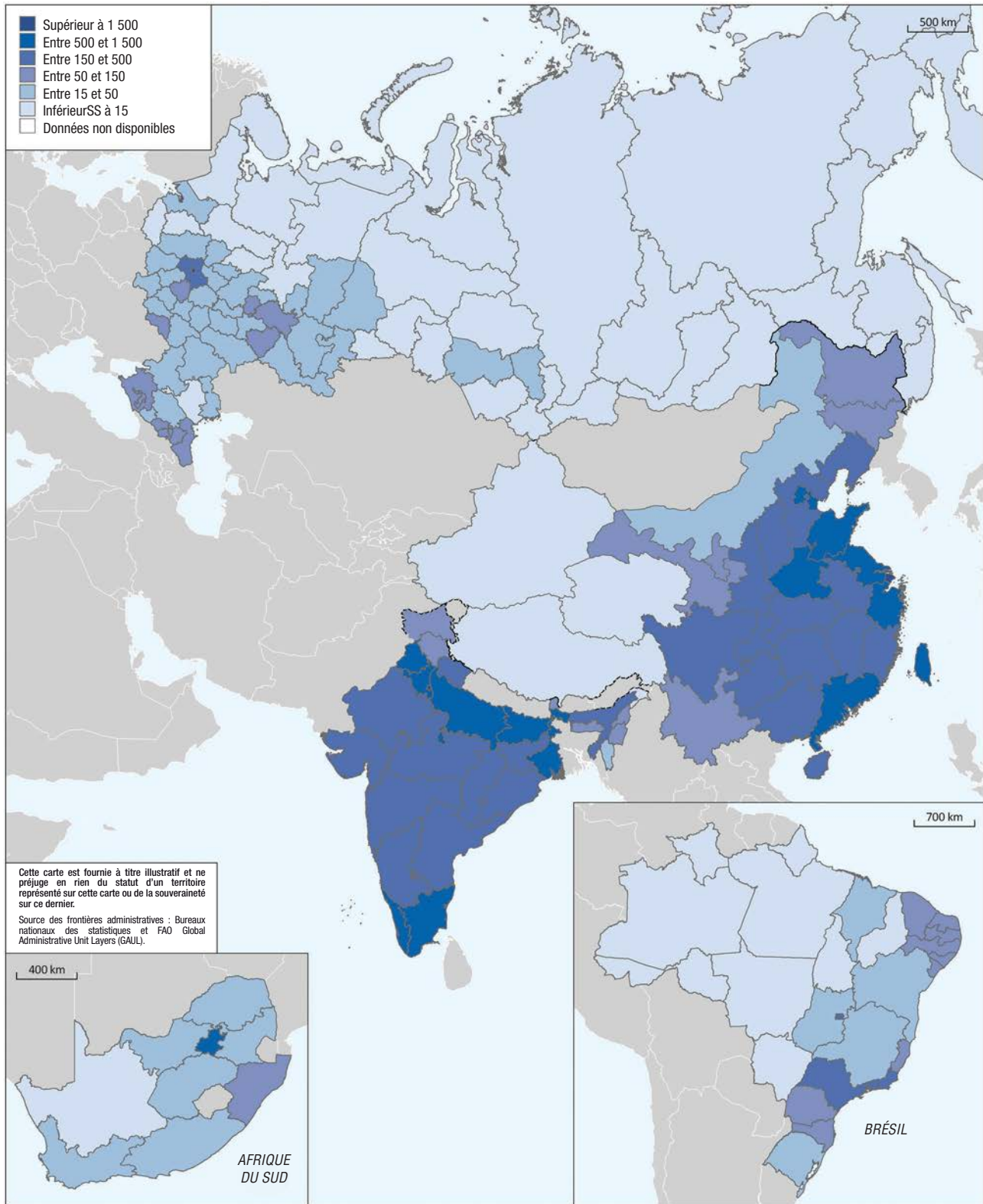
Habitants au kilomètre carré, régions TL3



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963407>

2.7. Densité de la population par région : économies émergentes, 2012

Habitants au kilomètre carré, régions TL2



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963426>

Contribution régionale à l'évolution démographique

Ces 20 dernières années, la population des pays de l'OCDE s'est accrue de 0.6 % par an en moyenne, pour s'établir à 1.2 milliard d'habitants en 2012. D'après la classification OCDE des petites régions (TL3), la population des différentes régions s'échelonne entre quelque 450 habitants, pour la région Balance du territoire ACT (Australie), et plus de 23 millions d'habitants pour la région New York-Newark-Bridgeport (États-Unis).

Durant la même période, la croissance démographique des économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde) a été de 0.9 % par an. Dans la plus grande région de niveau territorial 2 (TL2), l'État de l'Uttar Pradesh, en Inde, la population dépassait les 204 millions d'habitants en 2012.

Dans les pays membres de l'OCDE, près de 60 % de la croissance démographique sont imputables à seulement 10 % des régions, représentant un tiers de la population de l'OCDE. La contribution régionale à l'accroissement de la population est particulièrement concentrée au Canada, au Japon, en Finlande et en Corée. Parmi les économies émergentes, c'est dans la Fédération de Russie que la concentration de la population dans un petit nombre de régions est la plus forte (graphique 2.8).

Ces 17 dernières années, le pourcentage de population vivant dans des régions essentiellement urbaines a augmenté dans 23 pays de l'OCDE, particulièrement (plus de trois points de pourcentage) en Irlande, en Turquie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et en Finlande. Si l'on s'intéresse aux pays où la proportion de population urbaine a diminué ces dernières années, en Hongrie et en Estonie ce recul s'est opéré au profit des régions intermédiaires, alors qu'aux États-Unis, au Chili et en Pologne, c'est la proportion de population des régions rurales qui en a bénéficié (graphique 2.9).

Dans de nombreux pays, les régions essentiellement rurales éloignées ont enregistré, plus que tout autre type de région, soit une perte nette de population, soit un ralentissement de leur croissance démographique. Tel n'a pas été le cas, toutefois, en République tchèque, en Allemagne, en Irlande, en

Suisse et en République slovaque, où la population a connu, sur la période 1995-2012, une progression annuelle plus forte dans les régions rurales isolées que dans les régions rurales proches d'une ville (graphique 2.10).

En 2010, la proportion de population dans les régions essentiellement urbaines était supérieure à 40 % au Brésil et en Afrique du Sud. En Chine, dans la période 2000-10, environ 115 millions de personnes se sont installées dans des régions essentiellement urbaines (graphique 2.11).

Sources

OCDE (2012), « Zones métropolitaines », *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les définitions, les données, les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1995-2012 ; TL3.

Régions TL2 pour Israël, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie et l'Inde.

Informations complémentaires

Découpages territoriaux des pays membres de l'OCDE, www.oecd.org/gov/regional/statisticsindicators.

Graphiques et cartes interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.8 à 2.10 : Dernière année connue : 2011 pour l'Australie, la Chine et l'Afrique du Sud ; 2010 pour le Mexique et l'Indonésie. Première année connue : 1996 pour l'Australie et le Canada ; 1998 pour la Chine ; 2001 pour l'Inde ; 2002 pour la République slovaque. Le Danemark n'est pas pris en compte, faute de série chronologique.

2.8 : L'Estonie et la Hongrie ne sont pas représentées car leur population a diminué, en moyenne, entre 1995 et 2012.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2.9 : Pas de régions essentiellement urbaines en Islande et en Slovaquie.

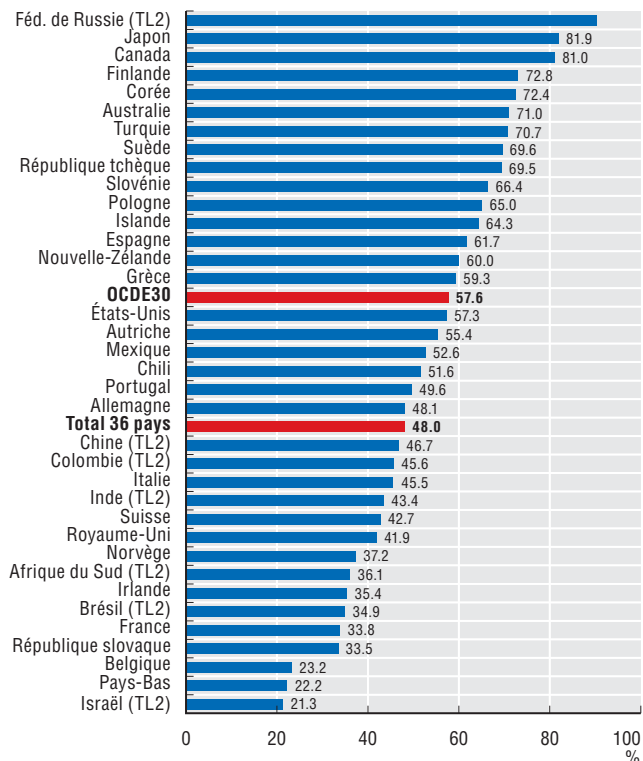
2.11 : La typologie de l'OCDE est ici appliquée au Brésil, à l'Afrique du Sud et à la Chine (Académie de Sciences sociales de Chine, à partir des données du recensement de 2010). Faute de données de population et de superficie dans les petites agglomérations, on a utilisé pour l'Inde la définition nationale, qui ne distingue que la population rurale et la population urbaine (Ministry of Statistics and Program Implementation of India).

Définition

L'OCDE a classé les régions de chaque pays membre pour faciliter les comparaisons au même niveau territorial. La classification distingue deux niveaux territoriaux : le niveau supérieur (TL2), qui rassemble 363 grandes régions, et le niveau inférieur (TL3), qui rassemble 1 802 petites régions. Ces deux niveaux sont utilisés comme cadre pour l'application des politiques régionales dans la plupart des pays.

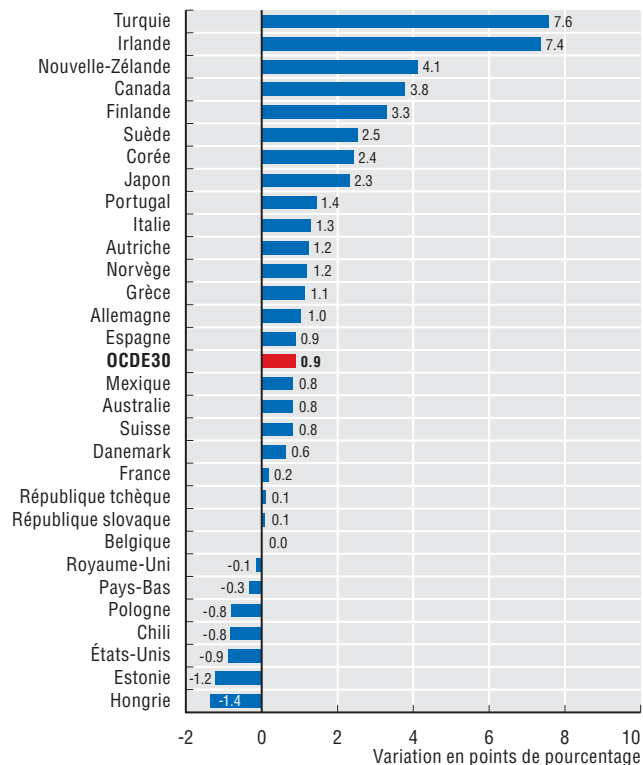
Au Brésil, en Chine, en Colombie, en Fédération de Russie et en Inde, seules les grandes régions TL2 ont été déterminées.

2.8. Contribution à la croissance de la population nationale des 10 % des régions TL3 à la croissance démographique la plus forte, 1995-2012



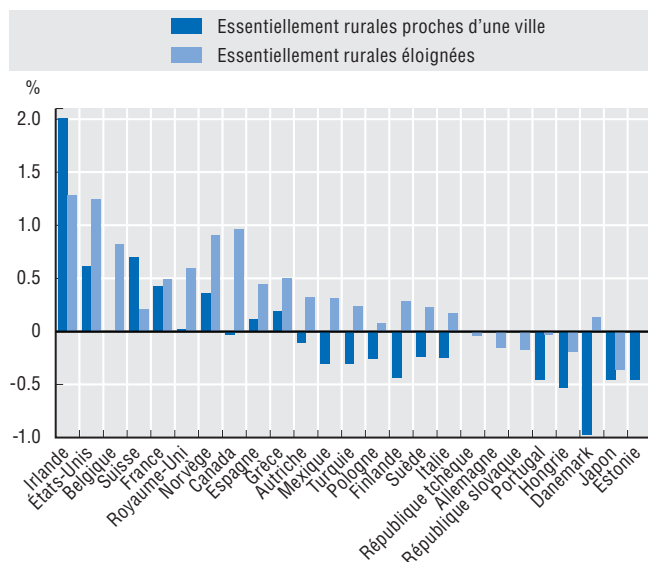
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961089>

2.9. Variation, en points de pourcentage, de la population vivant dans les régions essentiellement urbaines, 1995-2012



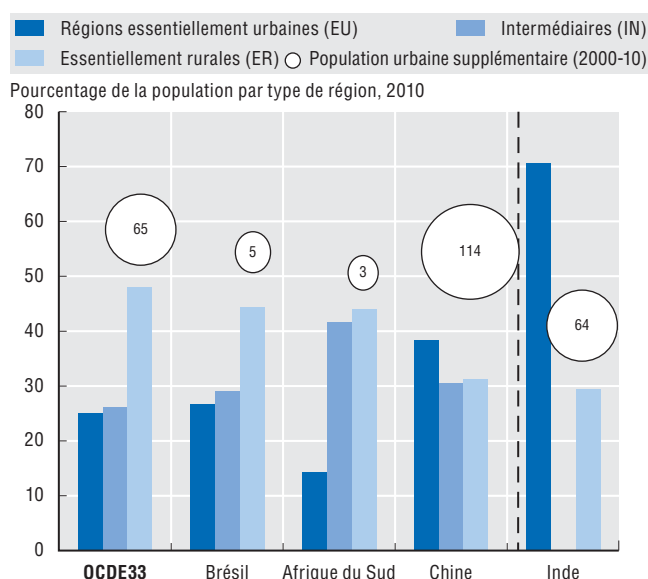
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961108>

2.10. Croissance annuelle de la population dans les régions essentiellement rurales, 1995-2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961127>

2.11. Population par type de région, 2010 et nombre de nouveaux urbains en millions : OCDE et économies émergentes



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961146>

Contribution régionale à la croissance du PIB national

Pour une croissance soutenue au niveau national, la dimension locale a son importance. Ainsi, en 2010, 10 % des régions de l'OCDE étaient à l'origine de 38 % du produit intérieur brut (PIB) total. En Grèce, les 10 % des régions au PIB le plus élevé ont concentré plus de la moitié du PIB national. La répartition du PIB entre les régions était, en revanche, plus uniforme au Danemark, en Belgique, en République slovaque et aux Pays-Bas, où les 10 % des régions au PIB le plus élevé représentaient, au plus, le quart du PIB national. De même, en Colombie, en Fédération de Russie et au Brésil, la contribution au PIB national a été fortement concentrée dans certaines régions (graphique 2.12).

Les régions essentiellement urbaines attirent la plus forte part de l'activité économique. En 2010, près de 60 % du PIB total des pays de l'OCDE étaient imputables aux régions urbaines ; ce pourcentage dépassait les 75 % en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. La différence de concentration entre pourcentage du PIB et pourcentage de la population est particulièrement marquée en Hongrie, en République slovaque, en Turquie et en Irlande, avec une différence de plus de 15 points de pourcentage. La contribution des régions essentiellement rurales au PIB total s'élevait à 14 %, même si, en Irlande et en Finlande, le PIB produit par les régions rurales était supérieur à la moitié du PIB national (graphique 2.13).

Pendant la période de 1995 à 2010, la croissance du PIB dans l'OCDE semblait essentiellement le fait d'un petit nombre de grandes régions. En fait, la plus grande partie de cette croissance est encore due à la contribution cumulée d'un grand nombre de petites régions. Environ 3 % des régions ont concentré un tiers de la croissance cumulée de la zone OCDE, l'ensemble des autres régions apportant les deux autres tiers de la croissance.

En moyenne, les 10 % des régions au PIB le plus élevé ont concentré 42 % de la croissance de la zone OCDE. La contribution des régions à la croissance a été très concentrée en Grèce, en Hongrie, en Finlande, au Chili, en Suède, au Japon et au Royaume-Uni, où les 10 % des régions ayant enregistré la plus forte croissance de leur PIB ont contribué à plus de la moitié de la croissance nationale sur la période 1995-2010 (graphique 2.14).

Définition

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur standard de la valeur de l'activité de production (biens et services) des unités productrices résidentes. Le PIB régional est mesuré conformément à la définition figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Pour les besoins des comparaisons entre périodes et entre pays, le PIB est exprimé en prix constants (année 2005), puis converti en dollars USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) afin que le PIB de chaque pays soit indiqué dans une monnaie commune.

Sur la période récente, la récession économique a concentré la croissance du PIB sur un nombre encore plus restreint de régions.

Sur la période 1995-2010, la valeur médiane du taux de croissance annuel du PIB s'est établie à 1.9 % sur l'ensemble des régions de l'OCDE. C'est au Mexique que l'écart entre les taux de croissance du PIB a été le plus marqué entre les régions les plus dynamiques et les régions les moins dynamiques, avec plus de 8 points de pourcentage de différence. En Corée, Pologne et Allemagne, les différences régionales étaient plus modestes mais tout de même appréciables (plus de 6 points de pourcentage). La Fédération de Russie, la Chine et l'Inde ont de plus forts différentiels de taux de croissance régionaux que les pays de l'OCDE (graphique 2.15).

La croissance nationale n'est pas toujours plus forte lorsque les régions présentent de gros différentiels de croissance. Ainsi l'Irlande, l'Estonie et la République slovaque, qui réalisent plus du double de la croissance moyenne de l'OCDE, ne présentent pas de gros écarts régionaux (graphique 2.15).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données). doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Déflateur et parités de pouvoir d'achat de l'OCDE, *Comptes nationaux* (base de données), <http://stats.oecd.org/>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1995-2010 ; TL3.

Régions TL2 pour l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis et le Mexique.

Régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Fédération de Russie et l'Inde.

PIB régional non connu pour l'Islande et Israël.

La Turquie n'est pas représentée ici, faute de ventilation régionale des données de PIB après 2001.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.12-2.15 : Années disponibles : Chili et Fédération de Russie 1996-2010 ; Mexique 2003-10; Pologne 1999-2010. Chine, Inde et Indonésie 2004-10.

2.13 : Seuls sont pris en compte les pays pour lesquels le PIB des régions TL3 est connu.

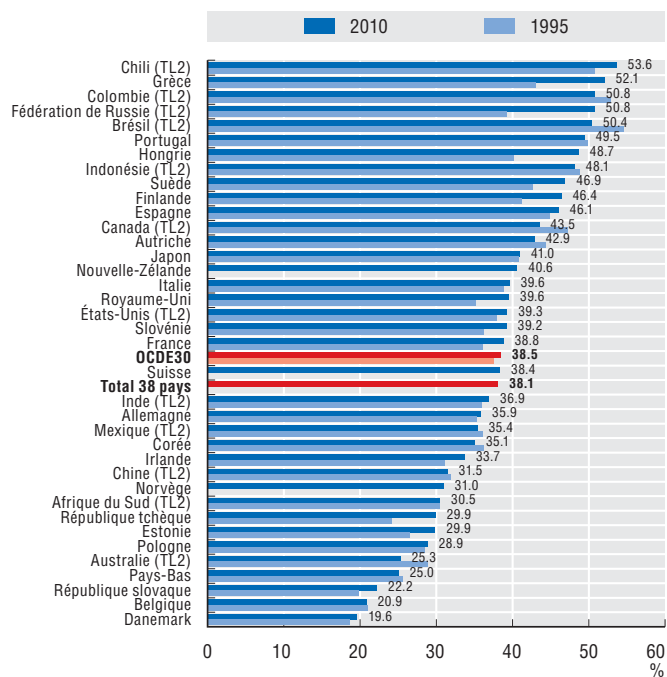
2.14-2.17 : Nouvelle-Zélande, Norvège et Suisse non représentées faute de données pour les années comparables

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Contribution régionale à la croissance du PIB national

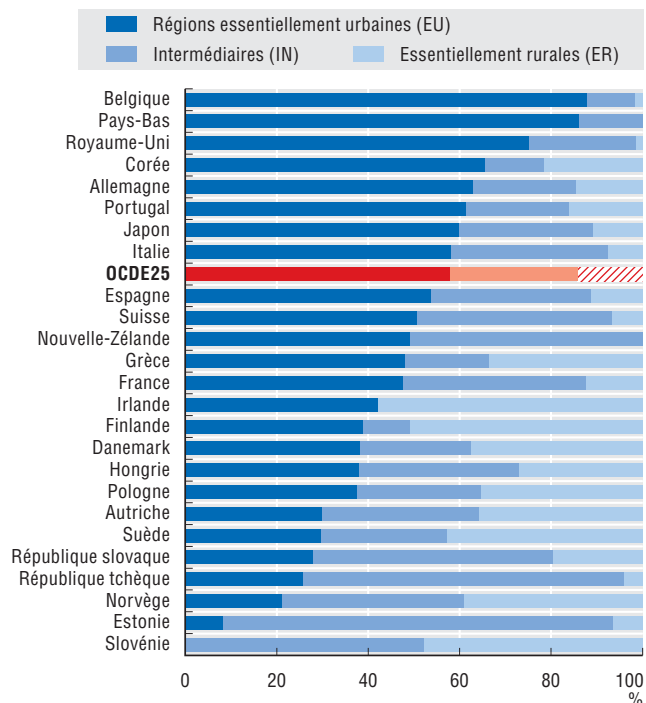
2.12. Pourcentage du PIB national imputable aux 10 % des régions au PIB le plus élevé, 1995 et 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961165>

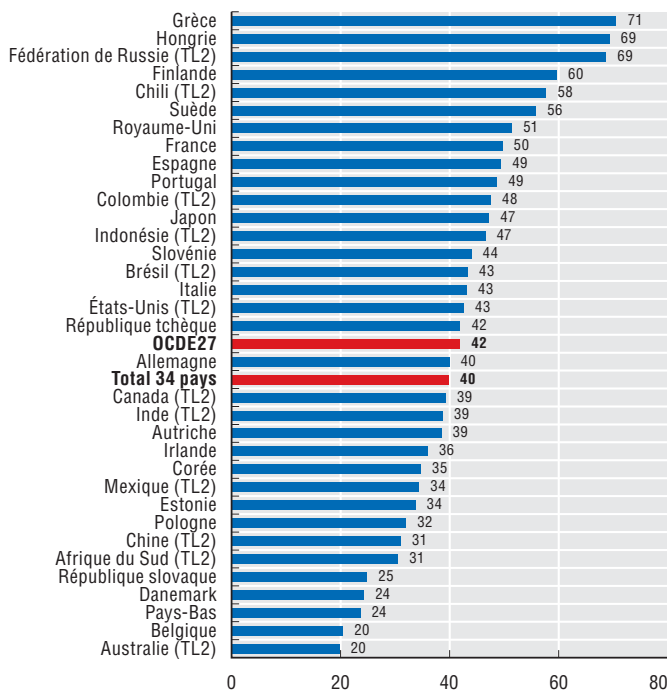
2.13. Répartition du PIB par type de régions (TL3), 2010

Essentiellement urbaines (EU), intermédiaires (IN) et essentiellement rurales (ER)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961184>

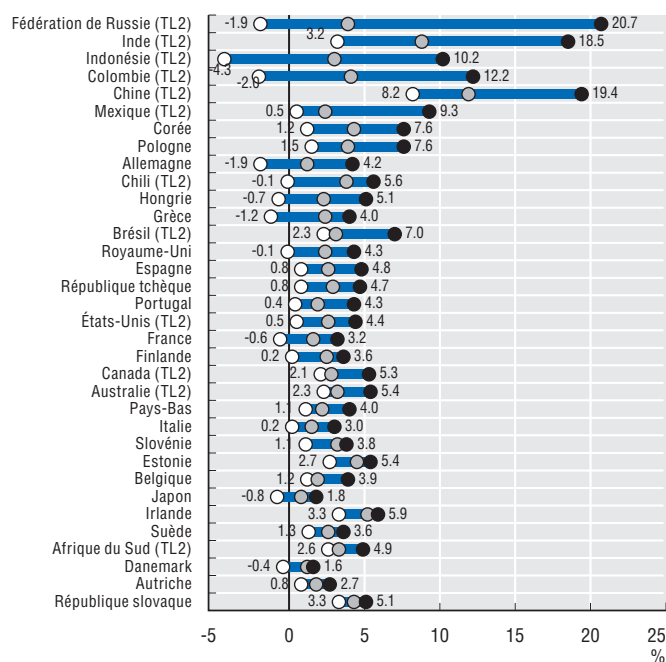
2.14. Contribution à la croissance du PIB national (en pourcentage) des 10 % des régions TL3 ayant enregistré les plus fortes croissances régionales, 1995-2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961203>

2.15. Classement des pays par différentiel régional de taux annuels de croissance (régions TL3), 1995-2010

○ Valeur minimum ○ Moyenne du pays ● Valeur maximum



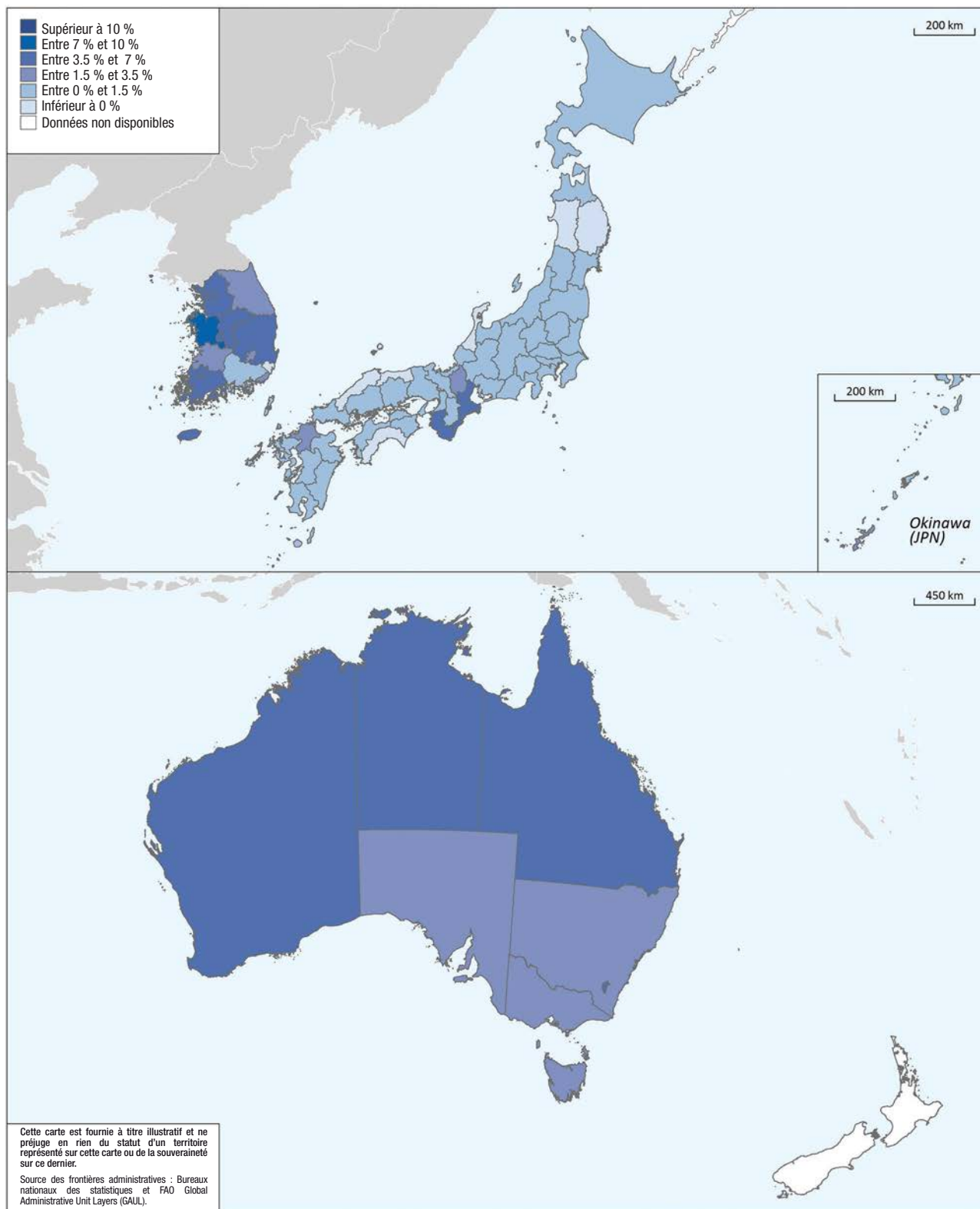
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961222>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Contribution régionale à la croissance du PIB national

2.16. Croissance du PIB régional : Asie et Océanie, 1995-2010

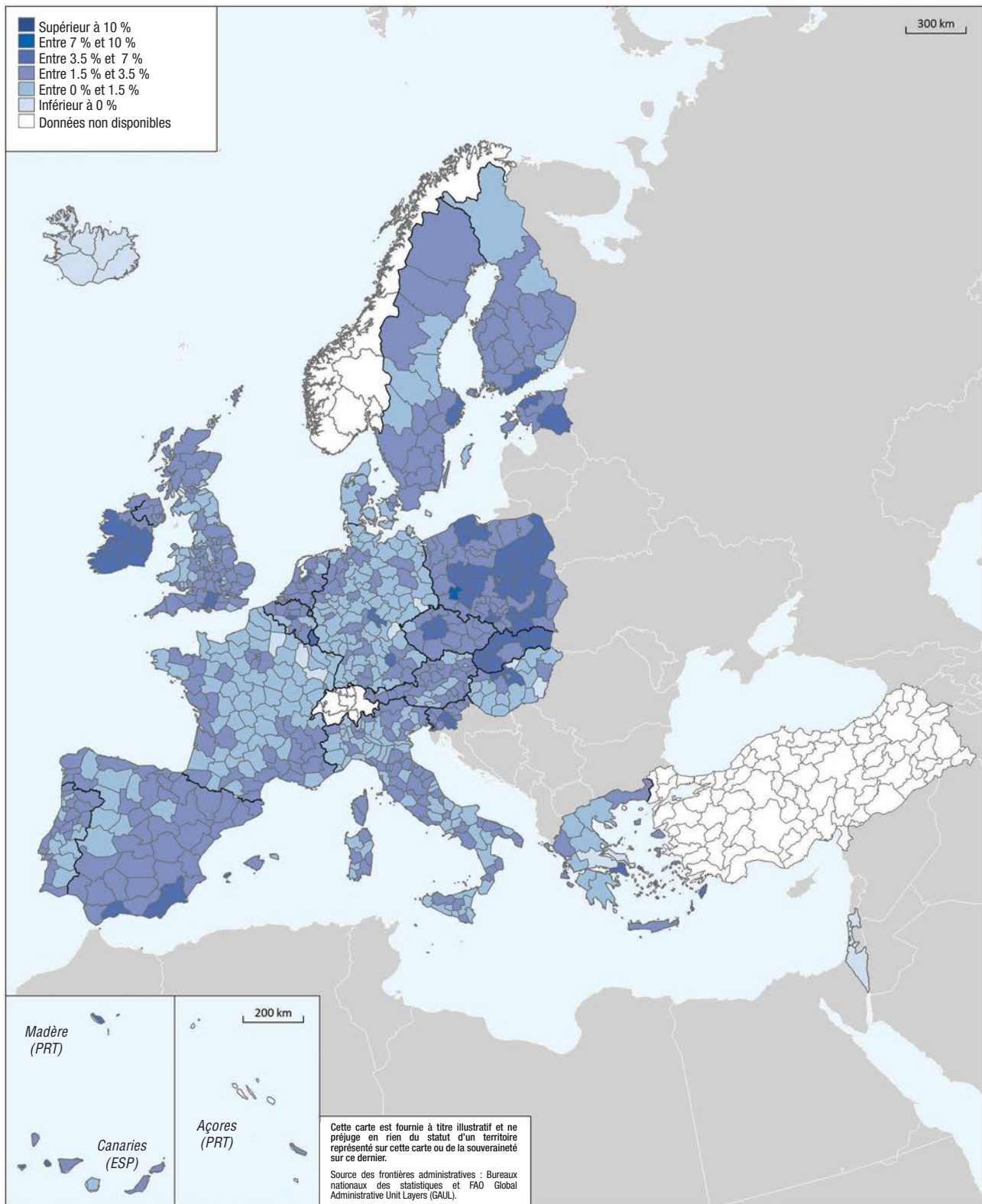
Taux de progression annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), régions TL3



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963141>

2.17. Croissance du PIB régional : Europe, 1995-2010

Taux de progression annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), régions TL3



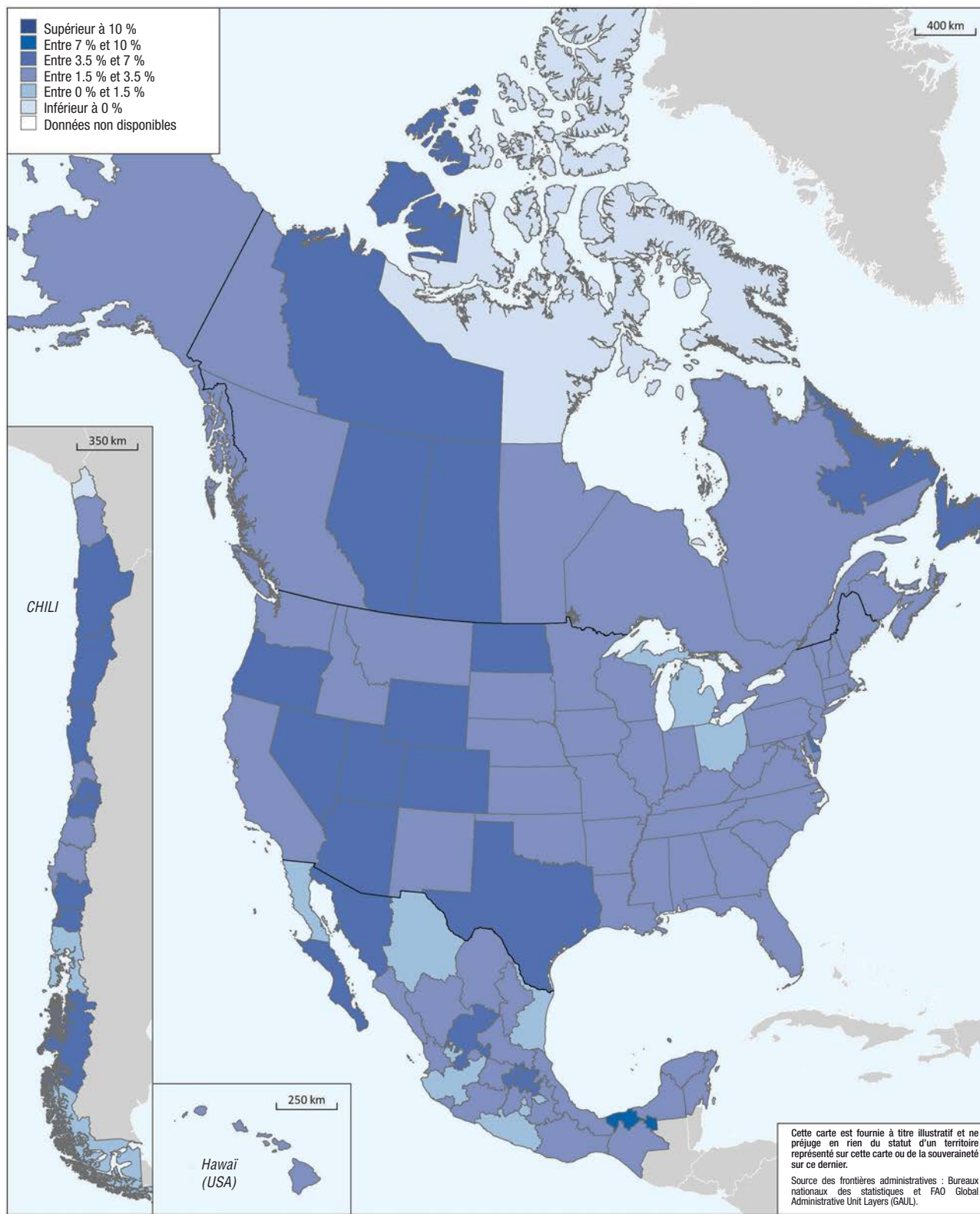
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963160>


2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Contribution régionale à la croissance du PIB national

2.18. Croissance du PIB régional : Amériques, 1995-2010

Taux de croissance annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), régions TL2



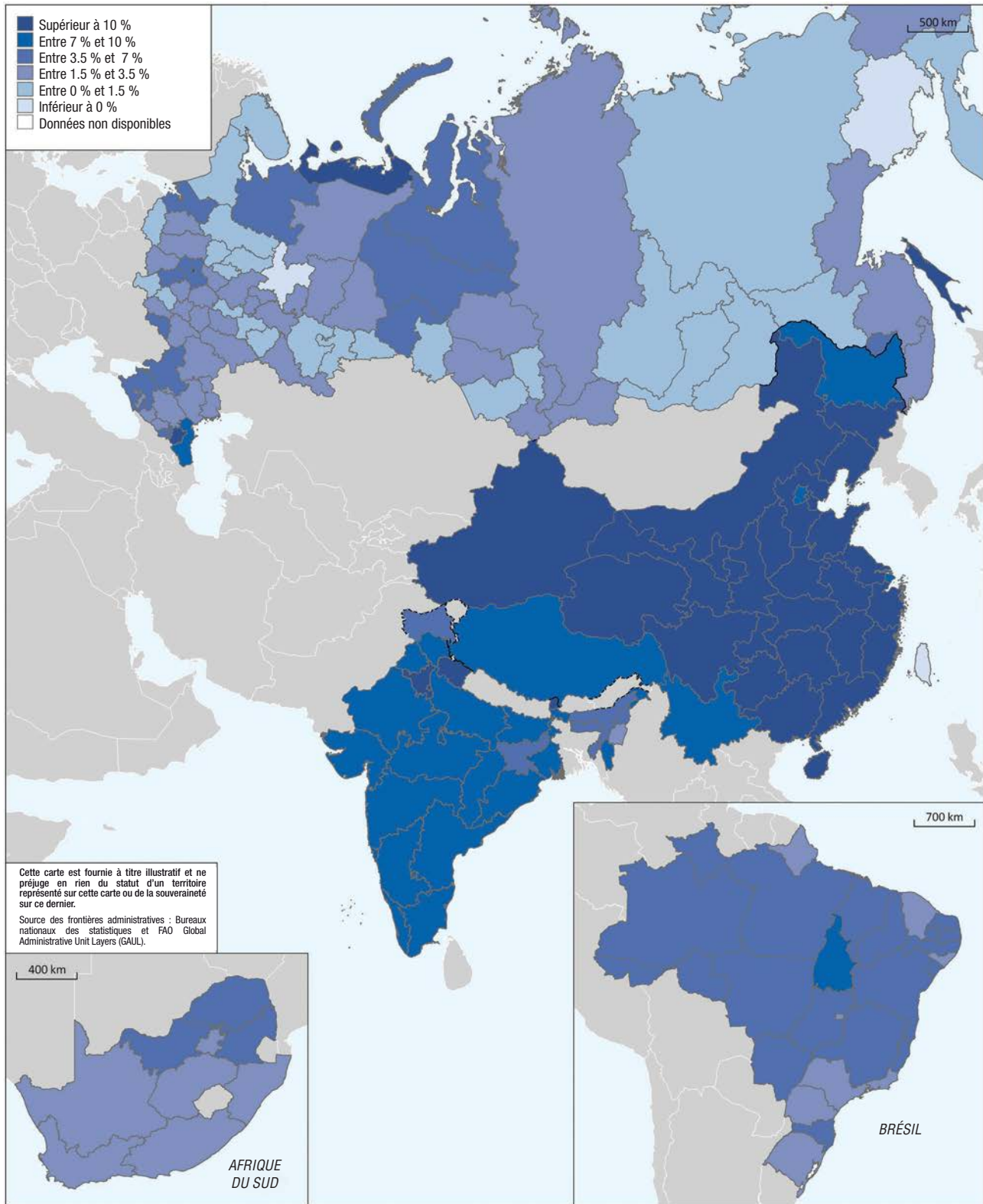
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963179>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Contribution régionale à la croissance du PIB national

2.19. Croissance du PIB régional : économies émergentes, 1995-2010

Taux de croissance annuel moyen (en USD constants de 2005, PPA), régions TL2



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963198>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Contribution régionale aux variations de l'emploi

Sur la période 1999-2012, l'écart entre pays des taux de croissance annuels de l'emploi a atteint 3.5 points de pourcentage, avec des taux variant de -0.5 % en Grèce à 3 % au Chili (graphique 2.20).

Sur la même période, dans près de la moitié des pays, les écarts entre les taux de croissance régionaux de l'emploi étaient supérieurs à 3 points de pourcentage. Parmi les pays de l'OCDE, c'est au Mexique, au Canada et aux États-Unis que l'on trouve les plus forts différentiels de taux d'emploi des jeunes ; parmi les économies émergentes, c'est en Fédération de Russie (graphique 2.21).

Un nombre relativement limité de régions tire la création d'emplois : en moyenne, 39 % de la croissance globale de l'emploi enregistrée dans les pays membres de l'OCDE entre 1999 et 2012 s'est concentrée dans 10 % des régions. Ce rôle moteur de certaines régions a été particulièrement net dans certains pays. En Hongrie, aux États-Unis (parmi les pays membres de l'OCDE), en Fédération de Russie et en Afrique du Sud, plus de 50 % de la croissance de l'emploi est imputable à 10 % des régions (graphique 2.22).

Ces dernières années, au lendemain de la crise économique de 2008, la majeure partie de la création d'emplois s'est concentrée sur un nombre plus restreint de régions, alors que les pertes d'emplois se sont réparties plus largement entre les régions, celles-ci ayant été plus nombreuses que les années précédentes à enregistrer des pertes d'emplois nettes.

Définitions

Les actifs occupés sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé pendant au moins une heure en contrepartie d'un salaire ou d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de leur travail. Les travailleurs familiaux sont pris en compte.

Dans la moitié des 28 pays, la concentration régionale de la création d'emploi a augmenté, d'où une augmentation des écarts interrégionaux de l'emploi total, en particulier en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie (graphique 2.22).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1999-2012 ; TL2.

Chili : La région de Los Lagos comprend Los Rios et celle de Tarapacá comprend Arica y Parina.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.20 à 2.22 : Le Danemark, la Finlande et la Turquie ne sont pas pris en compte faute de données sur des années comparables. Première année disponible : Slovaquie, Suisse et Colombie 2001. Dernière année disponible : 2009 pour l'Afrique du Sud ; 2010 pour la Fédération de Russie, 2011 pour Israël, le Japon et le Mexique. Portugal 1999-2010.

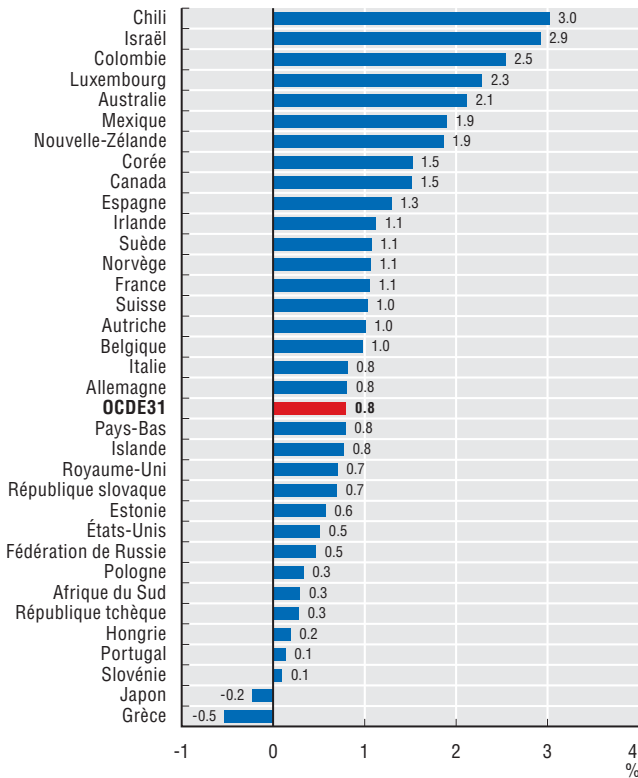
2.22 : La Grèce et le Japon ne sont pas représentés en raison de la baisse de l'emploi pendant la période 1999-2012.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

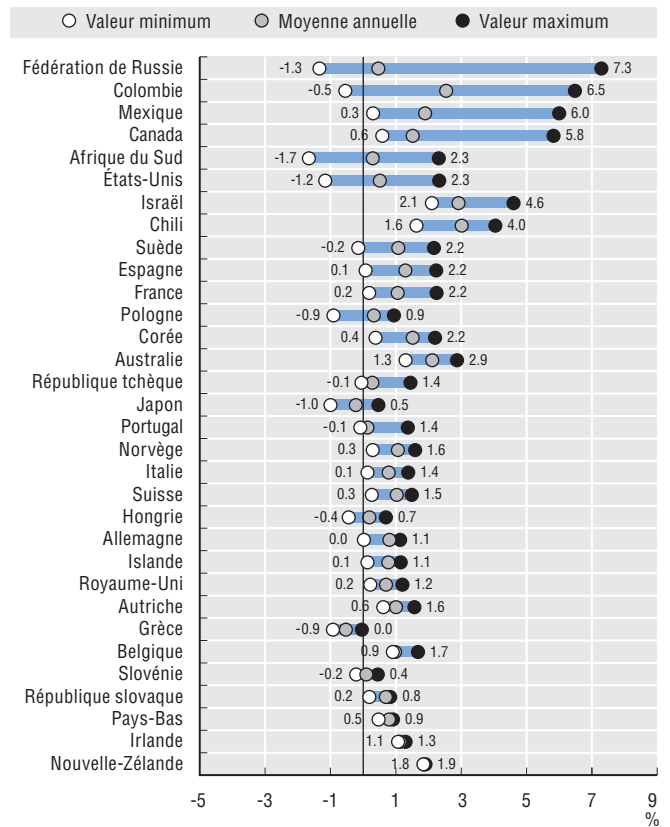
Contribution régionale aux variations de l'emploi

2.20. Taux moyen de croissance annuelle de l'emploi au niveau national, 1999-2012



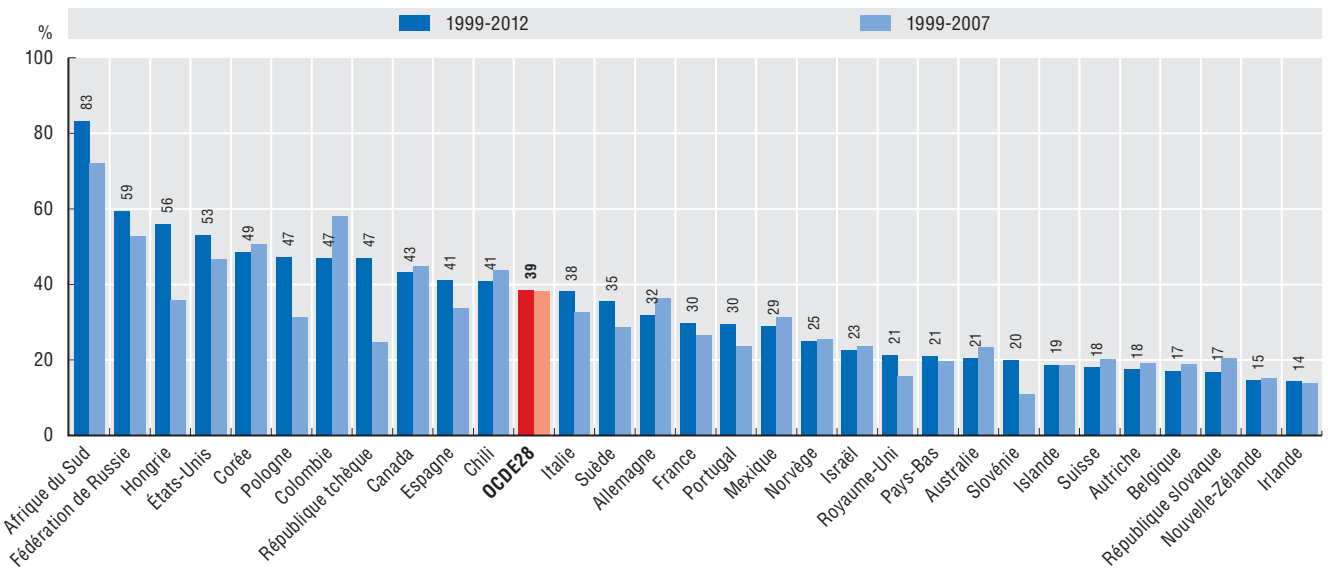
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961241>

2.21. Classement des pays en fonction des écarts de croissance annuelle de l'emploi entre les régions, 1999-2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961260>

2.22. Proportion (en %) de la croissance nationale de l'emploi due aux 10 % des régions affichant la plus forte croissance, 1999-2012 et 1999-2007



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961279>

Dans la moitié des pays membres de l'OCDE, la crise économique a accentué l'écart entre régions de la tête et de la queue du peloton pour le PIB par habitant (graphique 2.23). La plus forte augmentation du différentiel entre les 10 % des régions les plus performantes et les 10 % les moins performantes s'est observée en Irlande, en République slovaque et au Danemark (plus de 8 points de pourcentage). Toutefois, il s'agit-là de deux phénomènes différents. En Irlande, l'augmentation des disparités régionales est due à une détérioration plus rapide dans les régions les plus pauvres, couplée à une détérioration moins rapide dans les régions les plus riches. En République slovaque et au Danemark, les régions les plus pauvres ont reculé mais les régions les plus riches ont progressé (graphique 2.23).

Hormis en Chine et en Inde, lorsque les disparités régionales se sont amenuisées, cela s'explique par un déclin des régions les plus riches plutôt que par un rattrapage des régions pauvres. Dans trois quarts des pays, le PIB par habitant des 10 % des régions les plus performantes a reculé entre 2008 et 2010 ; avec 12 %, c'est au Canada et en Estonie que l'on a observé les plus fortes réductions (graphique 2.23).

Le PIB par habitant médian des régions de l'OCDE a connu une croissance de 2.1 % dans la période 1995-2007 et une baisse de -1.4 % dans la période 2008-10. Les baisses moyennes du PIB par habitant ont touché toutes les catégories de régions. Pendant la crise économique, les régions essentiellement rurales ont connu une baisse plus limitée que les régions essentiellement urbaines (-0.2 % contre -0.6 % par an). Toutefois, près de 70 % des régions essentiellement rurales (ER) affichaient un

PIB par habitant inférieur à la moyenne de l'OCDE, contre 32 % seulement des régions essentiellement urbaines (EU) et 57 % des régions intermédiaires (IN) (graphique 2.24).

La récession économique a eu des conséquences diverses dans les pays membres de l'OCDE en termes de suppressions d'emplois. Une solution simple pour quantifier l'impact de la crise sur l'emploi dans les différentes régions consiste à calculer combien d'emplois devraient être créés afin de revenir au taux d'emploi antérieur à la crise. Par exemple, aux États-Unis, il faudrait créer 7.6 millions d'emplois (dont 1.3 million en Californie) pour retourner au niveau d'emploi de 2007 (graphique 2.25). Dans les pays où les effets de la crise ont été plus variés entre les régions, il suffirait de ramener le taux d'emploi au niveau antérieur à la crise dans une région pour combler au moins la moitié du déficit d'emplois (c'est le cas en Irlande, en Nouvelle-Zélande, en France, en Estonie, aux Pays-Bas, au Canada et en République slovaque).

Toutes les catégories de régions ont accusé, en moyenne, une contraction de l'emploi. Les régions essentiellement rurales semblent avoir éprouvé particulièrement de difficulté à créer des emplois dans la période 2008-11, avec une baisse moyenne de l'emploi de 0.9 % (contre -0.8 % dans les régions intermédiaires et -0.3 % dans les régions urbaines) (graphique 2.26).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Déflateur et parités de pouvoir d'achat de l'OCDE, *Comptes nationaux* (base de données), <http://stats.oecd.org/>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

GDP 2008-10 ; TL3.

Régions TL2 seulement pour l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis et le Mexique.

PIB régional non connu pour l'Islande et Israël.

La Turquie n'est pas représentée, faute de ventilation régionale des données de PIB après 2001.

Emploi 2007-12 ; TL3.

Régions TL2 seulement pour l'Australie, le Chili, l'Islande, le Portugal, la Suisse et la Turquie.

Canada : grille non officielle (GNO).

Informations complémentaires

OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, doi : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr.

Notes relatives aux graphiques

2.23-2.24 : Les données pour la Norvège n'ont pas été utilisées car elles sont liées au GVA pour la période 2008-10.

2.25 : Seuls les pays dont l'emploi a en moyenne diminué sur la période 2008-12 sont représentés.

Définitions

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur standard de la valeur de l'activité de production (biens et services) des unités productrices résidentes. Le PIB régional est mesuré conformément à la définition figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Pour les besoins des comparaisons entre périodes et entre pays, il est exprimé en prix constants (année 2005) au moyen du déflateur de l'OCDE, puis converti en dollars USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) afin que le PIB de chaque pays soit indiqué dans une monnaie commune.

On calcule le PIB par habitant en divisant le PIB d'un pays ou d'une région par sa population.

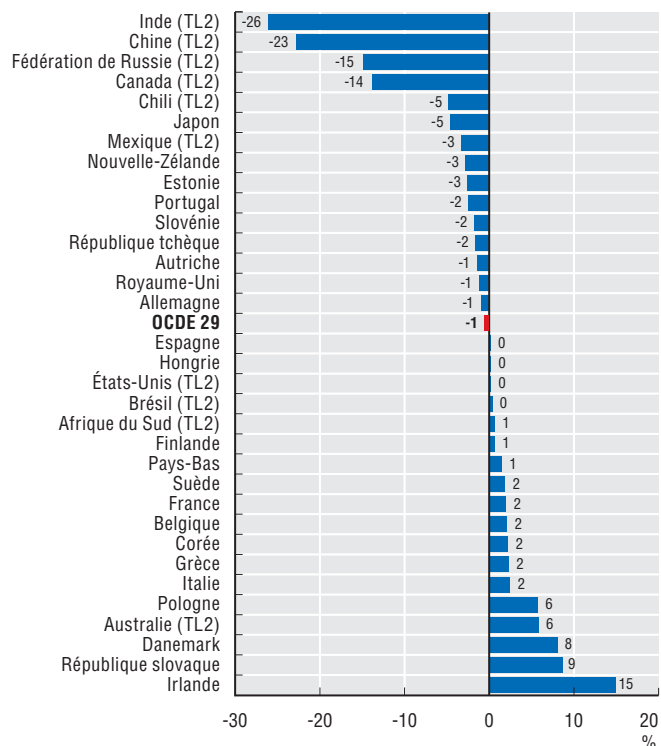
Les actifs occupés sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé pendant au moins une heure en contrepartie d'un salaire ou d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de leur travail. Les travailleurs familiaux sont pris en compte.

Le déficit d'emploi dans une région est estimé comme l'augmentation de l'emploi nécessaire en 2012 pour retrouver les niveaux d'emploi et la population active aux valeurs de 2007. L'emploi à l'échelon national est calculé en additionnant les chiffres régionaux.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

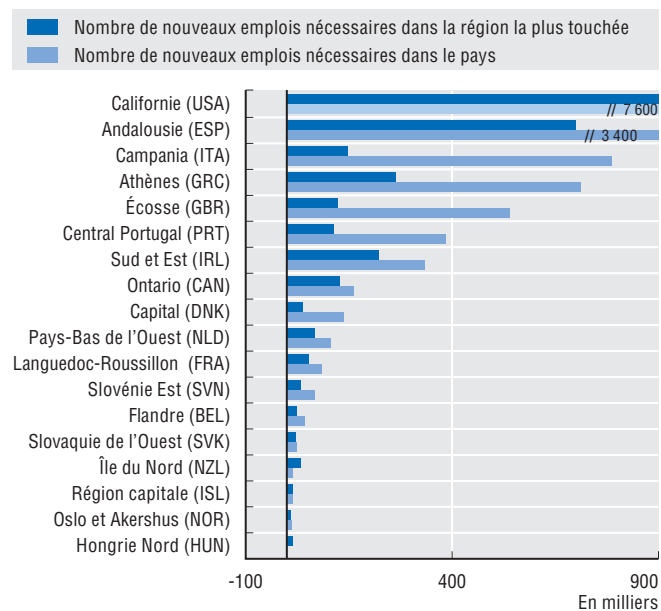
Impact de la crise sur la performance économique régionale

2.23. Évolution, en points de pourcentage, du ratio entre le PIB par habitant des 10 % des régions les plus riches et celui des 10 % des régions les plus pauvres, 2008-10



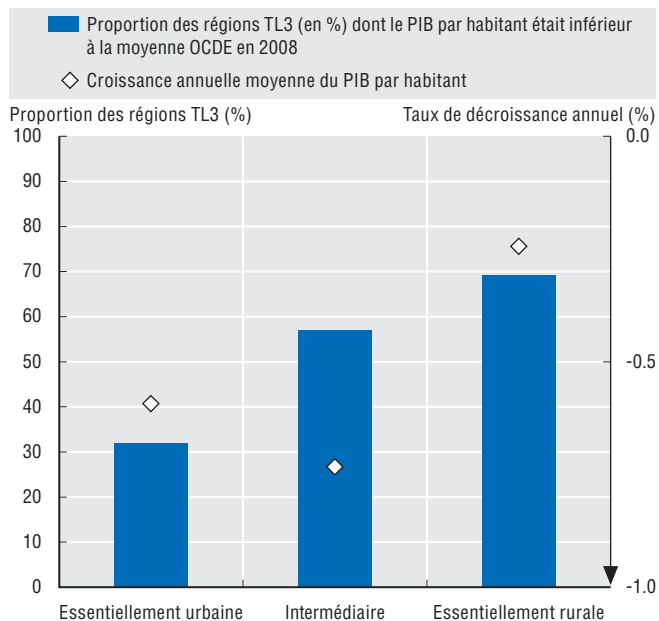
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961298>

2.25. Nombre estimé de nouveaux emplois nécessaires en 2012 pour revenir au taux d'emploi de 2007 : moyenne pour le pays et pour la région TL2 présentant les chiffres les plus élevés



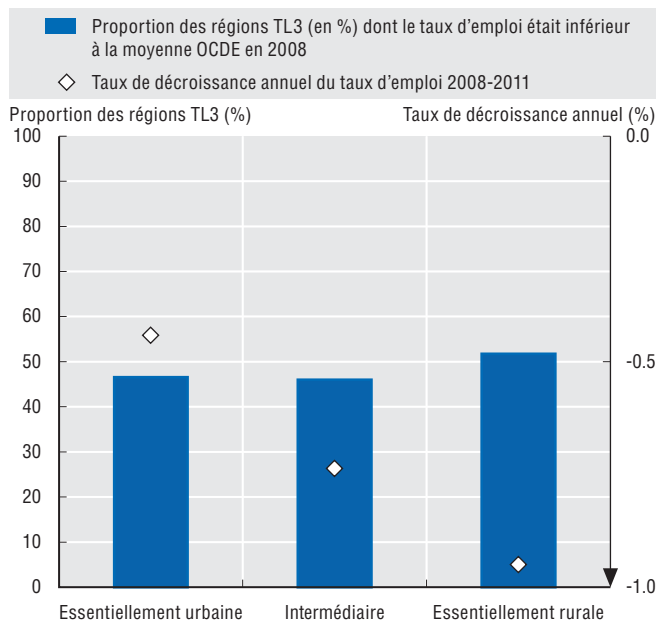
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961336>

2.24. Pourcentage des régions TL3 au PIB par habitant inférieur à la moyenne OCDE en 2008 et en recul dans la période 2008-10, par type de régions



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961317>

2.26. Pourcentage de régions TL3 dont l'emploi était inférieur à la moyenne OCDE en 2008 et variation annuelle de l'emploi en 2008-11, par type de région



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961355>

La croissance de la productivité du travail est considérée comme un indicateur clé de la compétitivité régionale et comme un facteur essentiel d'évolution du niveau de vie. Les conditions de vie dans les régions progressent sous l'effet d'une hausse continue de la productivité du travail, accompagnée d'un accroissement de l'utilisation de la main-d'œuvre. En fait, seules les économies qui parviennent à maintenir à la fois l'emploi et la croissance de leur productivité verront leur produit intérieur brut (PIB) par tête augmenter et se maintenir sur le long terme.

La croissance du PIB régional par habitant s'appuie sur deux éléments : les gains de productivité du travail (mesurée ici par le PIB par personne occupée) et l'évolution de l'utilisation de la main-d'œuvre (mesurée par le rapport entre l'emploi au lieu de travail et la population).

Dans les 20 régions de l'OCDE à plus forte croissance du PIB par habitant dans la période 2000-10, les gains de productivité du travail jouent un rôle plus important que l'évolution de l'utilisation de la main-d'œuvre (graphique 2.27). Dans 17 de ces 20 régions, la croissance de la productivité du travail a contribué à hauteur d'au moins 70 % à la progression du PIB par habitant. Il n'y a que dans la région de Lodz, en Pologne, que le taux d'utilisation de la main-d'œuvre ait progressé plus vite que la productivité du travail (graphique 2.27).

Définitions

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur standard de la valeur de l'activité de production (biens et services) des unités productrices résidentes. Le PIB régional est mesuré conformément à la définition figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Pour les besoins des comparaisons entre périodes et entre pays, il est exprimé en prix constants (année 2005) au moyen du déflateur de l'OCDE, puis converti en dollars USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) afin que le PIB de chaque pays soit indiqué dans une monnaie commune.

La productivité régionale du travail correspond ici au rapport entre le PIB constant aux prix de 2005 et l'emploi total mesuré au lieu de travail.

L'utilisation de la main-d'œuvre correspond ici au rapport entre l'emploi total au lieu de travail et la population régionale.

Dans l'évolution du PIB régional par habitant, les variations du taux d'utilisation de la main-d'œuvre peuvent dépendre en partie de la mobilité de la main-d'œuvre si la région est caractérisée par un grand nombre de travailleurs pendulaires (qui travaillent et habitent dans des régions différentes).

A contrario, une mauvaise productivité du travail couplée à une mauvaise allocation des ressources humaines se traduit par une baisse du PIB par habitant des régions concernées (graphique 2.28). Les 20 régions qui ont connu le plus fort recul de leur PIB par habitant dans la période 2000-10 se concentrent essentiellement sur quatre pays : l'Italie, la France, l'Espagne et les États-Unis (graphique 2.28). Dans les régions espagnoles concernées (îles Baléares et îles Canaries) et dans certains des États américains concernés (Géorgie, Caroline du Sud et Ohio), la hausse de la productivité du travail a été contrebalancée par une chute de l'utilisation de la main-d'œuvre. En revanche, les neuf régions italiennes et quatre régions françaises concernées ainsi que l'État du Michigan (États-Unis) ont cumulé baisse de la productivité et stagnation de l'utilisation de la main-d'œuvre (graphique 2.28)

Les écarts régionaux de tendances de la productivité du travail résultent toujours d'une multitude de facteurs locaux et nationaux, parmi lesquels les politiques et les autorités du marché du travail, l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies. Par conséquent, les écarts de tendances de la productivité du travail sont plus marqués entre les régions de l'OCDE qu'entre les pays de l'OCDE (graphiques 2.29 et 2.30).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2000-10 ; TL2.

La Suisse, le Danemark, la Finlande, le Mexique, l'Espagne et la Turquie ne sont pas pris en compte faute de données régionales portant sur des années comparables.

PIB régional non connu pour l'Islande et Israël.

Informations complémentaires

OCDE (2013), *Réformes économiques 2013 – Objectif croissance*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.

Compendium de l'OCDE sur les indicateurs de productivité, www.oecd.org/statistics/productivity.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

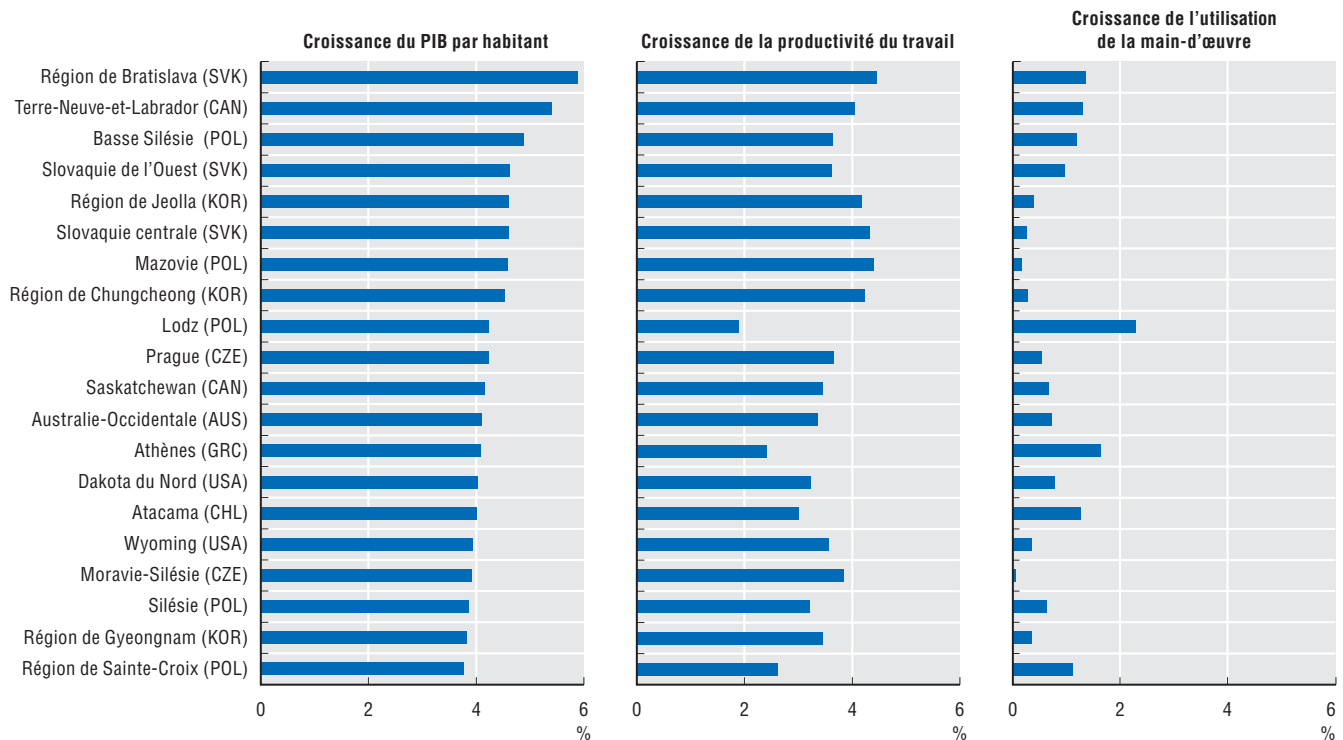
2.27 : Première année disponible : 2004 pour la Corée.

2.27-2.29 : La Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse ne sont pas prises en compte faute de données régionales portant sur des années comparables.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

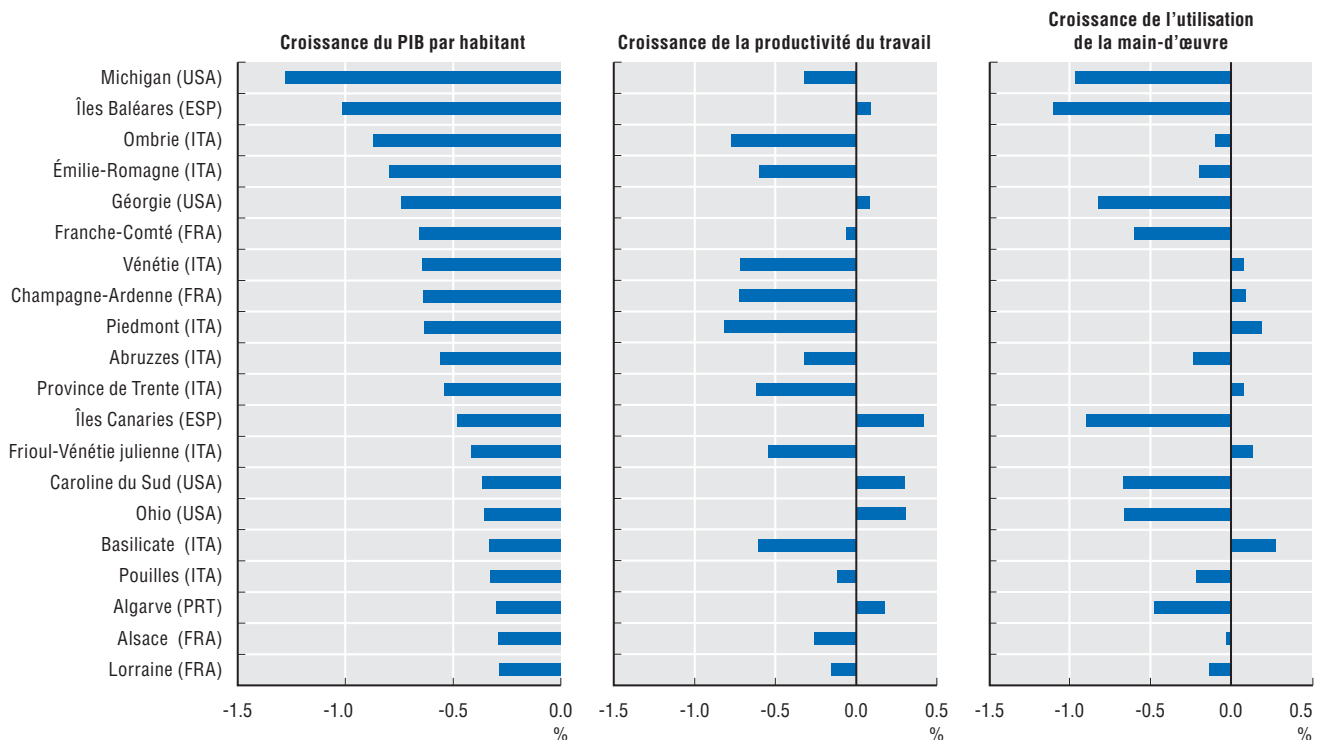
Productivité du travail et croissance du PIB par habitant dans les régions

2.27. Contribution de la productivité du travail et de l'utilisation de la main-d'œuvre au PIB par habitant : 20 premières régions TL2, classées selon le taux de croissance de leur PIB par habitant (2000-10)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961374>

2.28. Contribution de la productivité du travail et de l'utilisation de la main-d'œuvre au PIB par habitant : 20 dernières régions TL2, classées selon le taux de croissance de leur PIB par habitant (2000-10)



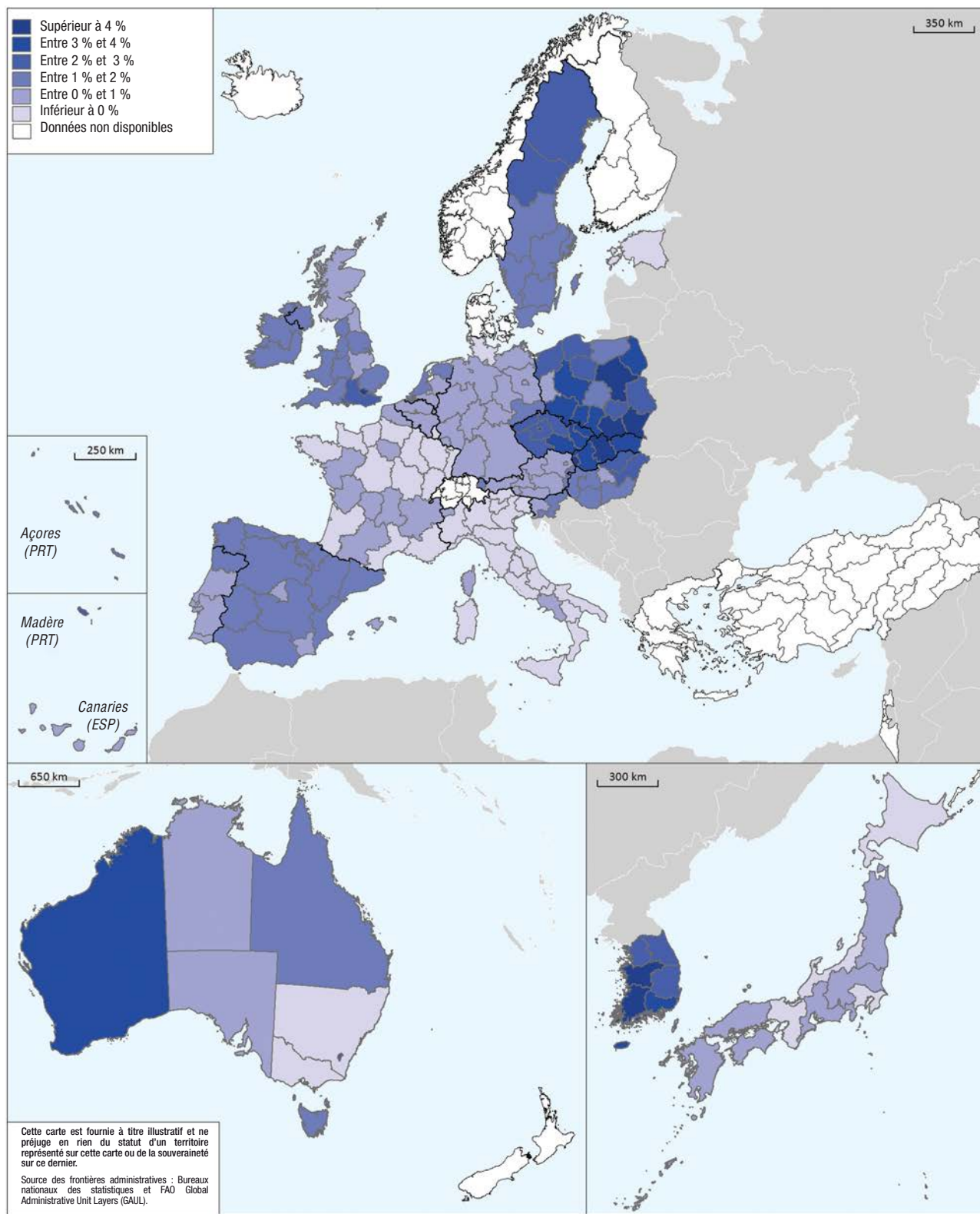
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961393>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Productivité du travail et croissance du PIB par habitant dans les régions

2.29. Croissance annuelle de la productivité régionale : Asie, Europe et Océanie, 2000-10

Croissance du PIB régional par travailleur en USD constants de 2005 (PPA), régions TL2



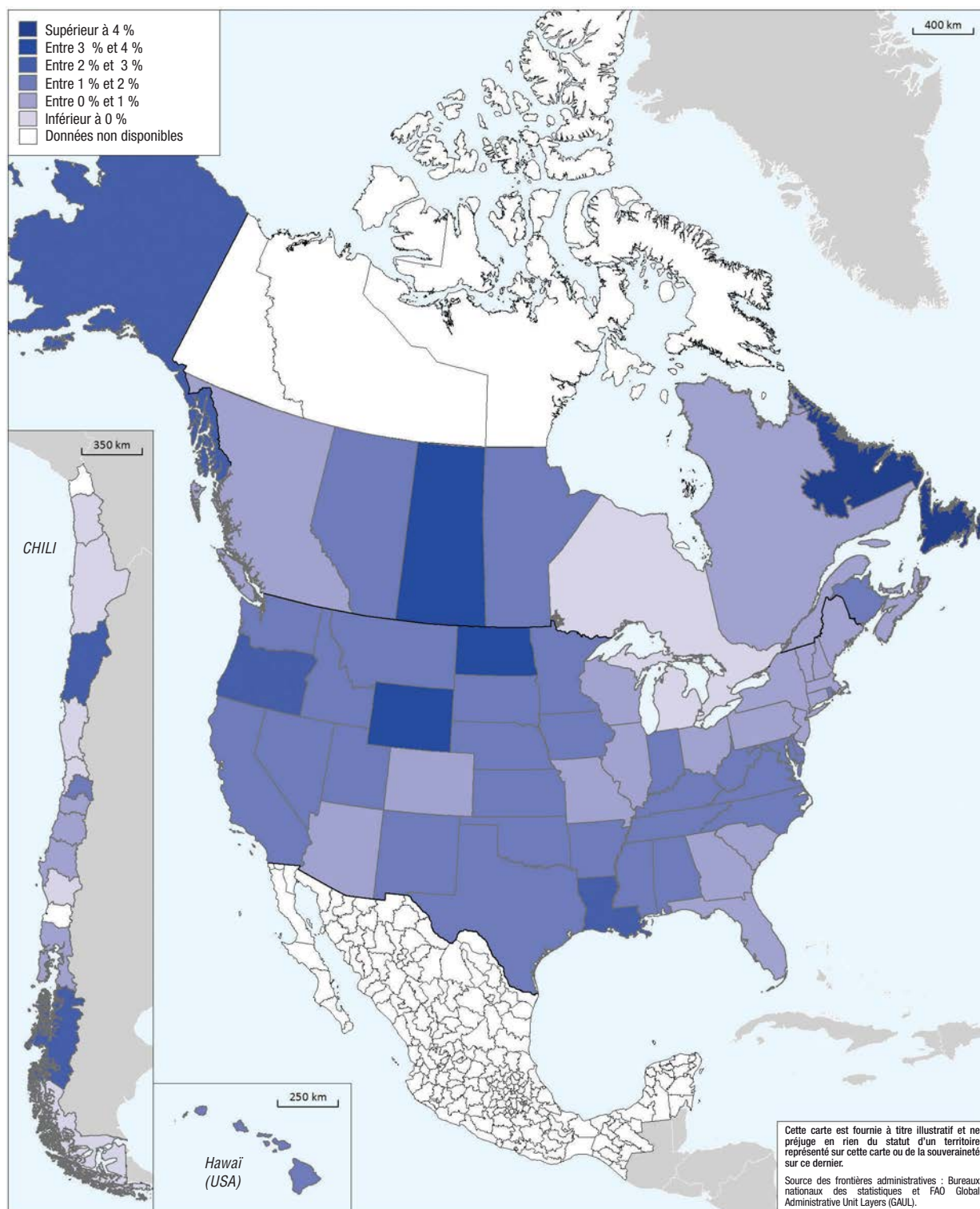
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963217>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Productivité du travail et croissance du PIB par habitant dans les régions

2.30. Croissance annuelle de la productivité régionale, Amériques, 2000-10

Croissance du PIB régional par travailleur en USD constants de 2005 (PPA) régions TL2



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963236>

Pour profondément ancrée qu'elle soit dans l'histoire, la géographie, les institutions et le capital social locaux, la structure de production des régions ne cesse d'évoluer au fil du temps, sous l'effet des bouleversements macroéconomiques et des politiques économiques nationales et infranationales.

Dans de nombreuses régions, le secteur primaire (agriculture, pêche et sylviculture) demeure un important pourvoyeur d'emplois. Les pays dans lesquels le secteur primaire représente la plus grande part de l'emploi sont la Turquie, la Pologne, la Grèce et le Portugal. On constate dans tous ces pays une grande disparité interrégionale de l'emploi agricole et quelques régions qui conservent une forte spécialisation dans le secteur primaire. C'est par exemple le cas de la région turque d'Agri, dont la main-d'œuvre est employée à hauteur de 60 % dans le secteur primaire (graphique 2.31). Dans la plupart des pays, il existe d'importants écarts au niveau de la part du secteur de l'extraction minière, de la fabrication et des services aux collectivités (électricité, gaz et eau) dans l'emploi. En Europe orientale, cinq pays – République tchèque, République slovaque, Hongrie, Slovaquie et Pologne – se distinguaient en 2010 par une proportion d'emplois nettement plus élevée dans cette industrie. La région turque de Bursa présente une forte spécialisation dans ce secteur, qui concentre plus de 35 % des emplois ; c'est aussi le cas de la région hongroise de la Transdanubie centrale (graphique 2.31). S'agissant du secteur de la construction, certaines régions sont atypiques, avec des emplois beaucoup plus concentrés dans le secteur tertiaire que la moyenne nationale. C'est notamment le cas de la Vallée d'Aoste (Italie) et de l'Algarve (Portugal).

Sous l'effet de la redistribution des parts de certains secteurs dans l'emploi et du renforcement des capacités, la dynamique de la productivité a fortement varié entre les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Il y a également eu des différences nettes au niveau de l'évolution de la productivité au sein des pays, ce qui a contribué pour une grande part aux convergences ou aux divergences régionales. En République tchèque et au Royaume-Uni, la productivité du secteur agricole a progressé beaucoup plus vite, sur la période 2000-10, dans les régions en

pointe (c'est-à-dire dont le PIB par habitant était supérieur à la moyenne nationale en 2000) que dans les régions à la traîne (PIB par habitant inférieur à la moyenne nationale en 2000). En République slovaque et en Finlande, les régions à la traîne ont obtenu de bien meilleurs résultats dans le secteur agricole que les régions en pointe. Dans le secteur secondaire, la productivité a progressé au moins aussi vite dans les régions à la traîne que dans les régions en pointe en Irlande, aux États-Unis, en Australie, en Grèce, en Corée, en Pologne, au Portugal et en Slovaquie. Dans les régions les moins performantes de Belgique et d'Autriche, la croissance de la productivité a été inférieure au moins de moitié à la croissance de la productivité des régions avancées, d'où une augmentation du différentiel de productivité entre régions en 2010. Le moindre dynamisme du secteur de la construction apparaît clairement, aussi bien dans les régions en pointe que dans les régions à la traîne. Il n'y a qu'au Portugal que la productivité ait augmenté plus fortement dans les régions à la traîne que dans les régions en pointe (graphique 2.32). En Grèce et en Irlande, la productivité du travail a chuté de façon spectaculaire sur la période examinée, surtout pendant la crise (2008-10) au cours de laquelle la productivité a baissé de plus de 25 % par an, dans les deux types de régions.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2000-10 ; TL2.

Pas de données CITI Rév. 4 pour le Canada, le Chili, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie. Comptes par branches non disponibles pour l'Islande et pour Israël.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.32 : Les régions en pointe (à la traîne) sont définies comme celles dont le PIB par habitant en 2000 était supérieur (inférieur) à la moyenne nationale. Les données relatives au Japon ne sont pas utilisées en raison d'une évolution des classifications sectorielles sur la période. Années disponibles : Belgique et Pologne, 2004-10 ; Grèce, 2005-10. La France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne ne sont pas prises en compte faute de données sur une période comparable.

Définitions

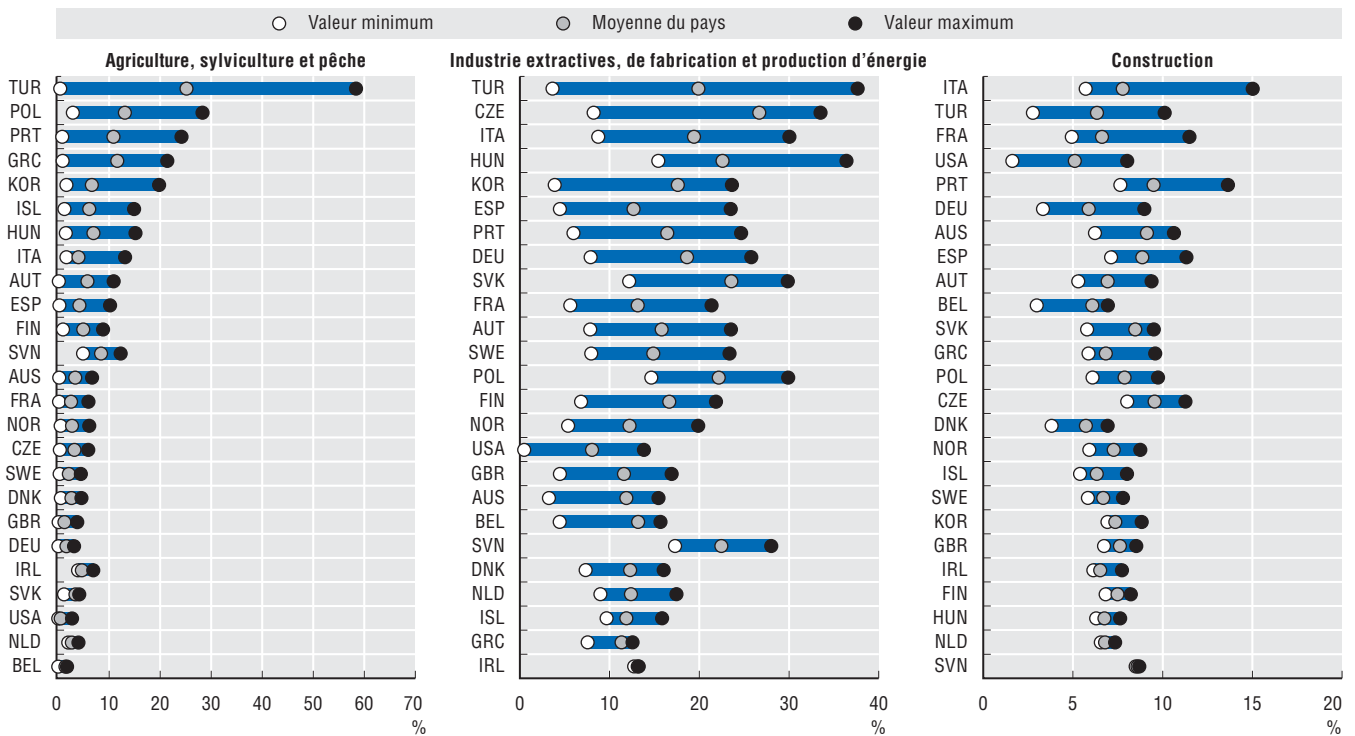
Les branches d'activité sont définies selon la Classification internationale type des industries (CITI) Rév. 4. Leur taille est définie par le nombre total de personnes qu'elles emploient. Les données régionales sur la valeur ajoutée brute (VAB) et l'emploi sont regroupées en dix secteurs (voir annexe B).

La productivité par industrie est calculée en divisant la VAB du secteur par le nombre d'actifs occupés dans ce secteur dans la région. Elle est exprimée en taux de croissance annuels moyens sur la période disponible.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

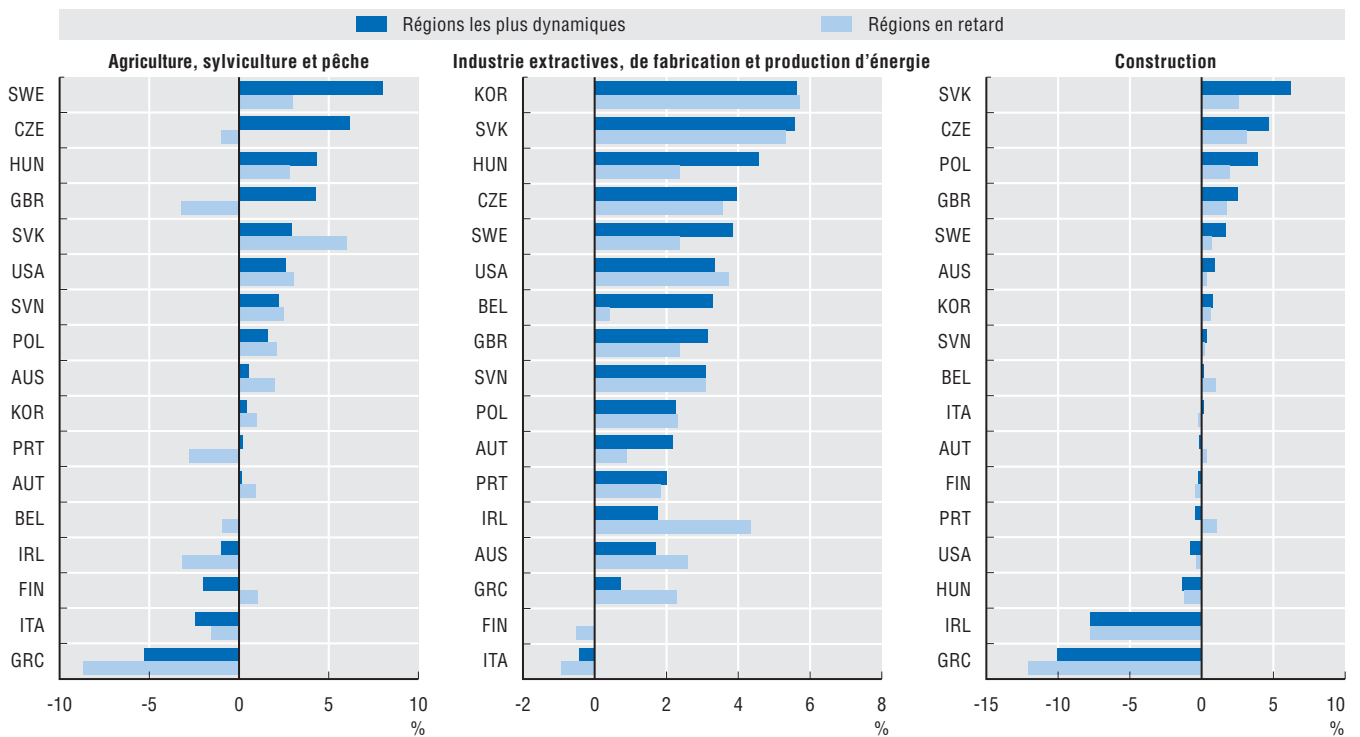
Spécialisation régionale et croissance de la productivité selon les secteurs

2.31. Fourchette régionale (TL2) de la part de certains secteurs dans l'emploi (en % de l'emploi total dans la région), 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961412>

2.32. Croissance annuelle de la productivité dans certains secteurs sur la période 2000-10, selon les performances économiques régionales en 2000, régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961412>

Disparités économiques régionales

Les disparités régionales au sein des pays en matière de produit intérieur brut (PIB) par habitant sont supérieures aux disparités observées entre les pays membres de l'OCDE. Selon l'indice de Gini, les écarts régionaux les plus nets en termes de PIB par habitant pour l'année 2010 ont été relevés, parmi les économies émergentes, en Indonésie, en Fédération de Russie, en Colombie et au Brésil et, parmi les pays de l'OCDE, au Chili, au Mexique, en République slovaque et en Turquie (graphique 2.33).

Entre 1995 et 2010, les disparités régionales se sont creusées dans 20 des 33 pays examinés. Ce phénomène a été particulièrement marqué en République tchèque, en Hongrie, en Australie, en Suède et en Estonie (graphique 2.33).

Les écarts de PIB sont en grande partie imputables aux disparités sur le plan de la productivité et de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible. Les écarts régionaux dans la productivité du travail, mesurée ici par travailleur, sont particulièrement élevés au Royaume-Uni, au Chili, au Mexique, en Suisse, en Corée et en Pologne, où certaines régions affichent une productivité deux fois plus élevée que la moyenne nationale (cinq fois plus élevée dans le cas de la partie Ouest de Londres-centre), alors que dans d'autres elle n'atteint pas la moitié de la moyenne nationale (graphique 2.34).

Définitions

Le produit intérieur brut (PIB) est l'indicateur standard de la valeur de l'activité de production (biens et services) des unités productrices résidentes. Le PIB régional est mesuré conformément à la définition figurant dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Pour les besoins des comparaisons entre périodes et entre pays, il est exprimé en prix constants (année 2005) au moyen du déflateur de l'OCDE, puis converti en dollars USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) afin que le PIB de chaque pays soit indiqué dans une monnaie commune.

On calcule le PIB par habitant en divisant le PIB d'un pays ou d'une région par sa population.

Le PIB par actif occupé correspond au rapport entre le PIB constant aux prix de 2005 et l'emploi total mesuré au lieu de travail. Ainsi, les tendances de la productivité et du PIB par habitant peuvent diverger dans certaines régions où les déplacements domicile-travail sont importants.

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité. Une pondération identique étant assignée à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays.

L'indice de Gini mesure les inégalités en attribuant un poids égal à chaque région d'un pays, indépendamment de sa population. Or, le nombre d'habitants des régions à faible PIB par habitant (en dessous de la médiane nationale) peut fournir des indications quant aux incidences économiques des disparités observées dans un pays. Par exemple, si les disparités régionales mesurées par l'indice de Gini en termes de PIB par habitant sont similaires au Chili et au Mexique, la proportion (en pourcentage) de la population nationale résidant dans les régions au PIB par habitant faible varie de plus de la moitié de la population au Mexique à environ 30 % au Chili (graphique 2.35).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Déflateur de l'OCDE et parités de pouvoir d'achat, *Base de données des Comptes nationaux*, <http://stats.oecd.org/>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1995-2010 ; TL3.

Régions TL2 pour l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis et le Mexique.

Régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

PIB régional non connu pour l'Islande et Israël.

Valeur ajoutée brute régionale pour la Norvège en 2010.

La Turquie n'est pas représentée faute de ventilation régionale du PIB après 2001.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

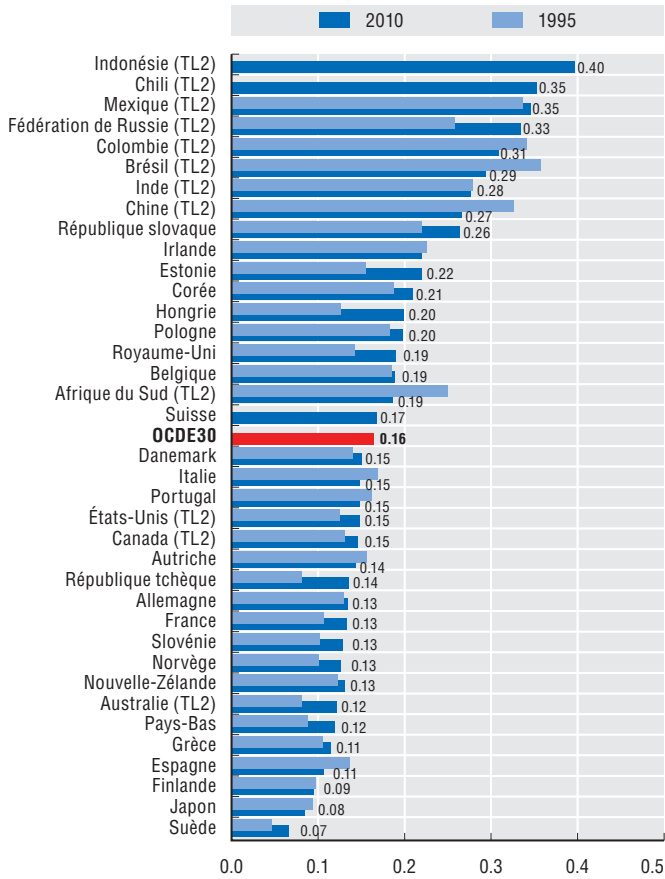
Notes relatives aux graphiques

2.33 : Premières années disponibles : 1996 pour le Canada, le Chili et l'Estonie, 1997 pour la Norvège et l'Espagne, 1999 pour la Pologne, 2000 pour la Nouvelle-Zélande, 2001 pour la République slovaque, 2003 pour le Mexique, 2005 pour la Chine et l'Inde, 2005 pour le Danemark, 2008 pour la Suisse. Dernière année disponible : 2009 pour le Brésil, le Japon et l'Afrique du Sud.

Le différentiel de PIB par habitant peut aussi être affecté par le nombre de travailleurs pendulaires entre régions.

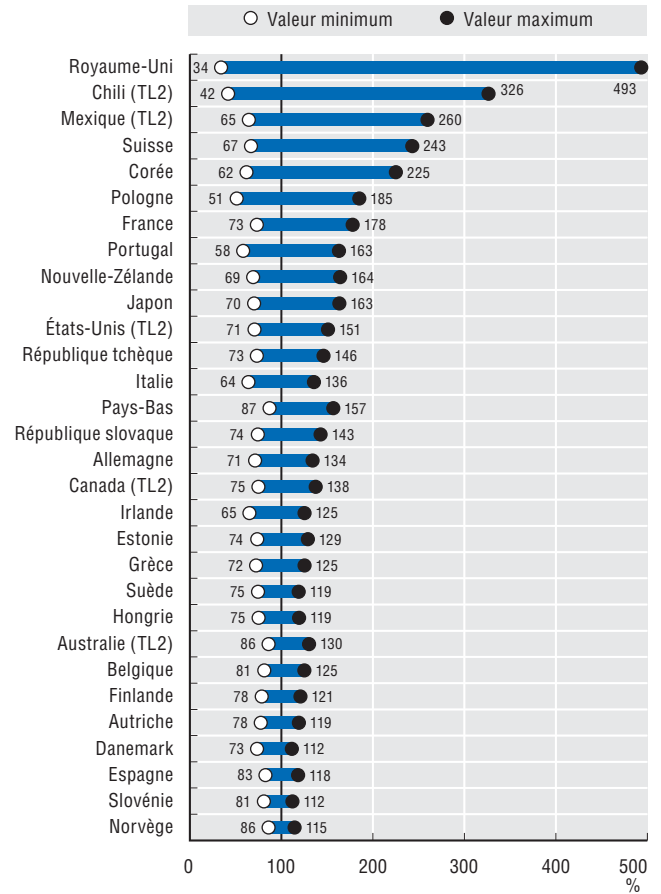
2.35 : Régions TL2 pour le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et le Mexique. L'Australie n'est pas représentée du fait de la mauvaise comparabilité de l'indicateur lié aux activités minières dans les régions à faible densité démographique.

2.33. Indice de Gini des inégalités entre les régions TL3 en matière de PIB par habitant, 1995 et 2010



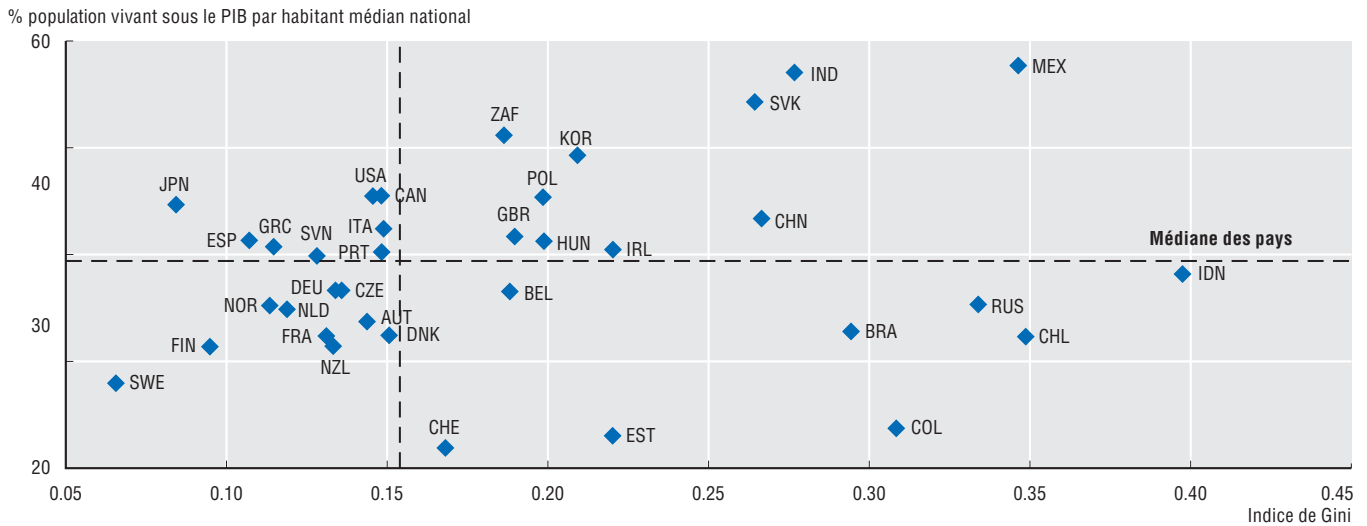
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961450>

2.34. Fourchette des PIB régionaux par actif occupé dans les régions TL3 (en % de la moyenne nationale), 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961469>

2.35. Indice de Gini des inégalités de PIB par habitant entre régions TL3 et pourcentage de la population vivant dans des régions au PIB par habitant inférieur à la médiane nationale, 2010



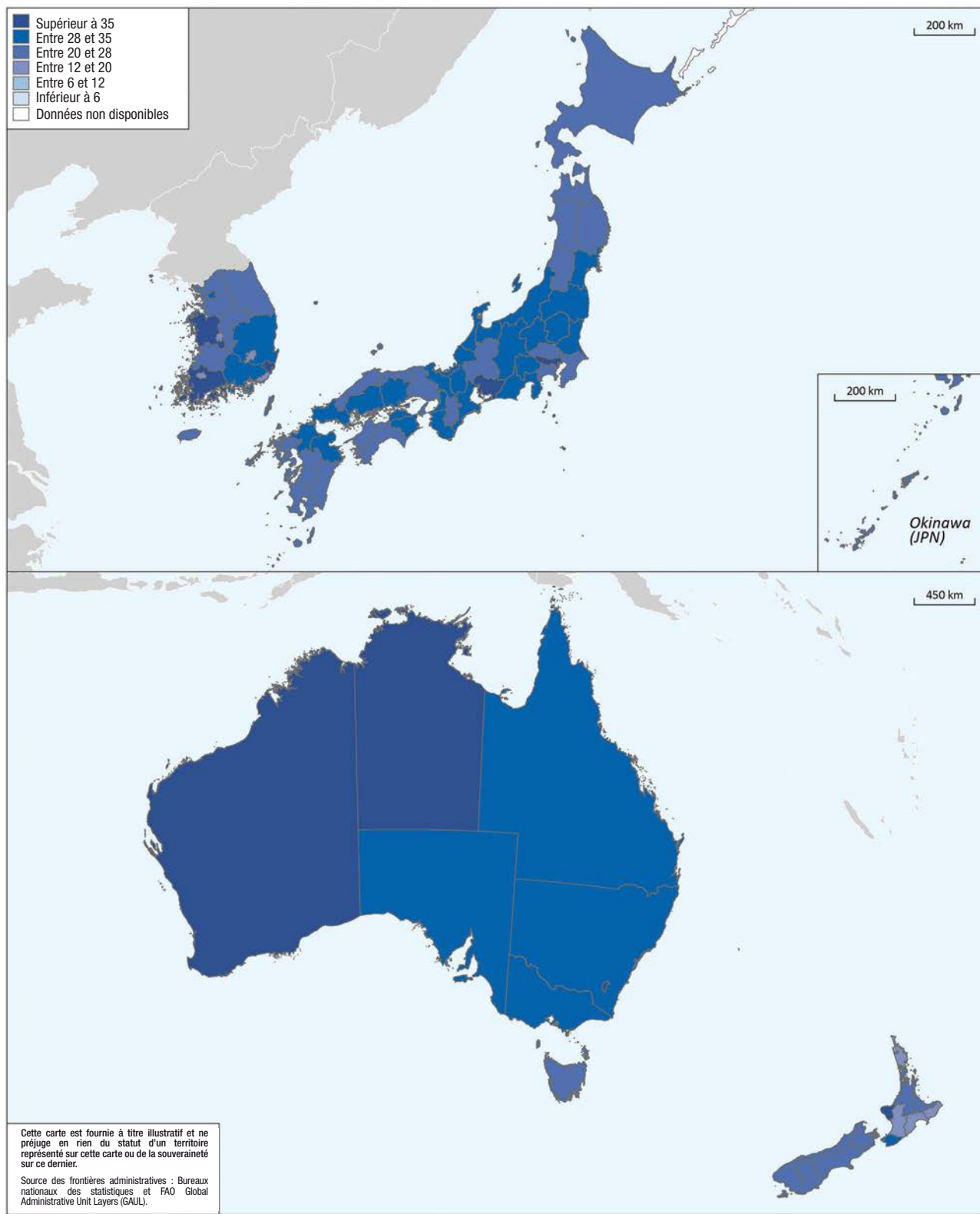
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961488>


2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Disparités économiques régionales

2.36. PIB régional par habitant : Asie et Océanie, 2010

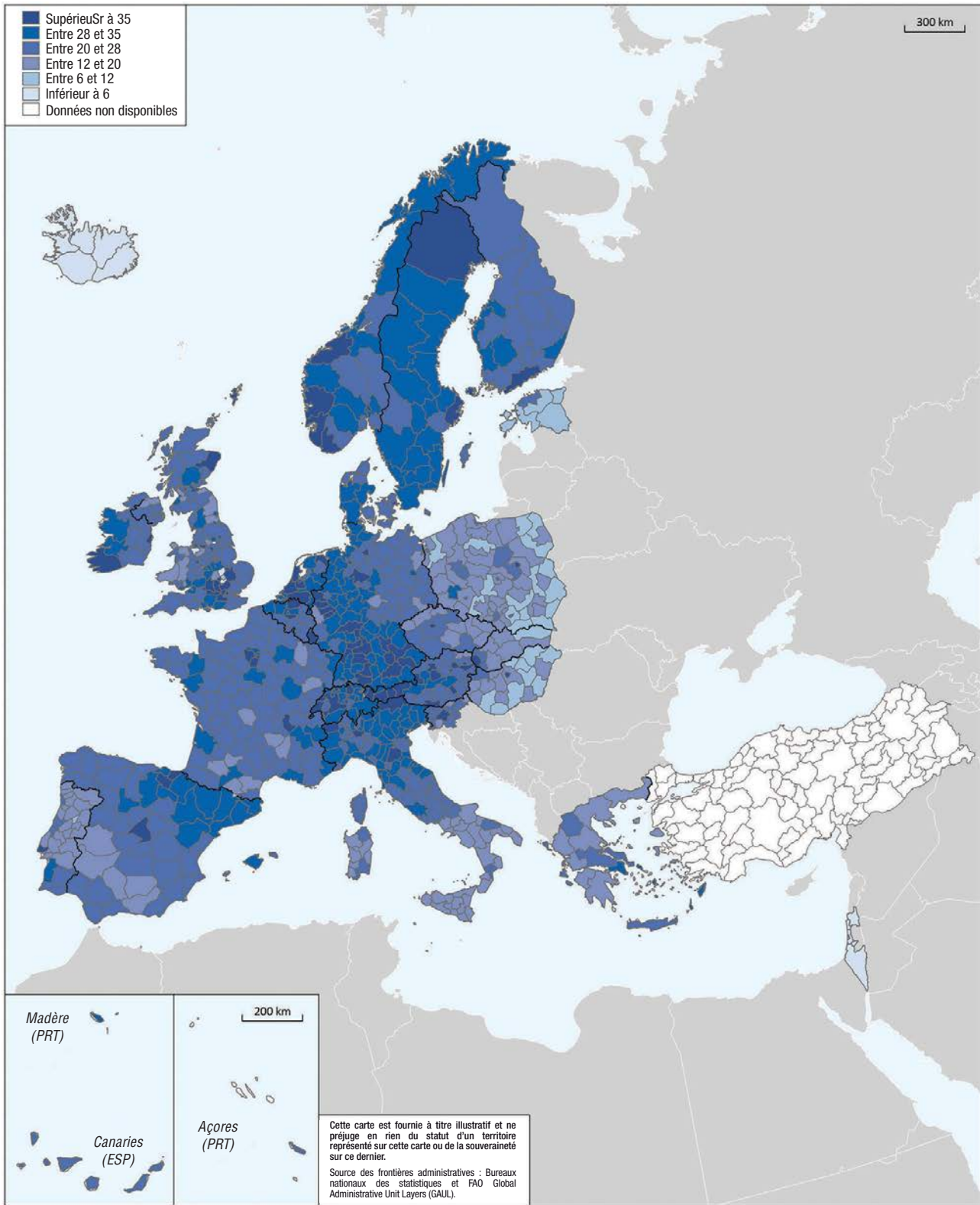
En USD constants de 2005 (PPA), régions TL3



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963255>

2.37. PIB régional par habitant : Europe, 2010

En USD constants de 2005 (PPA), régions TL3



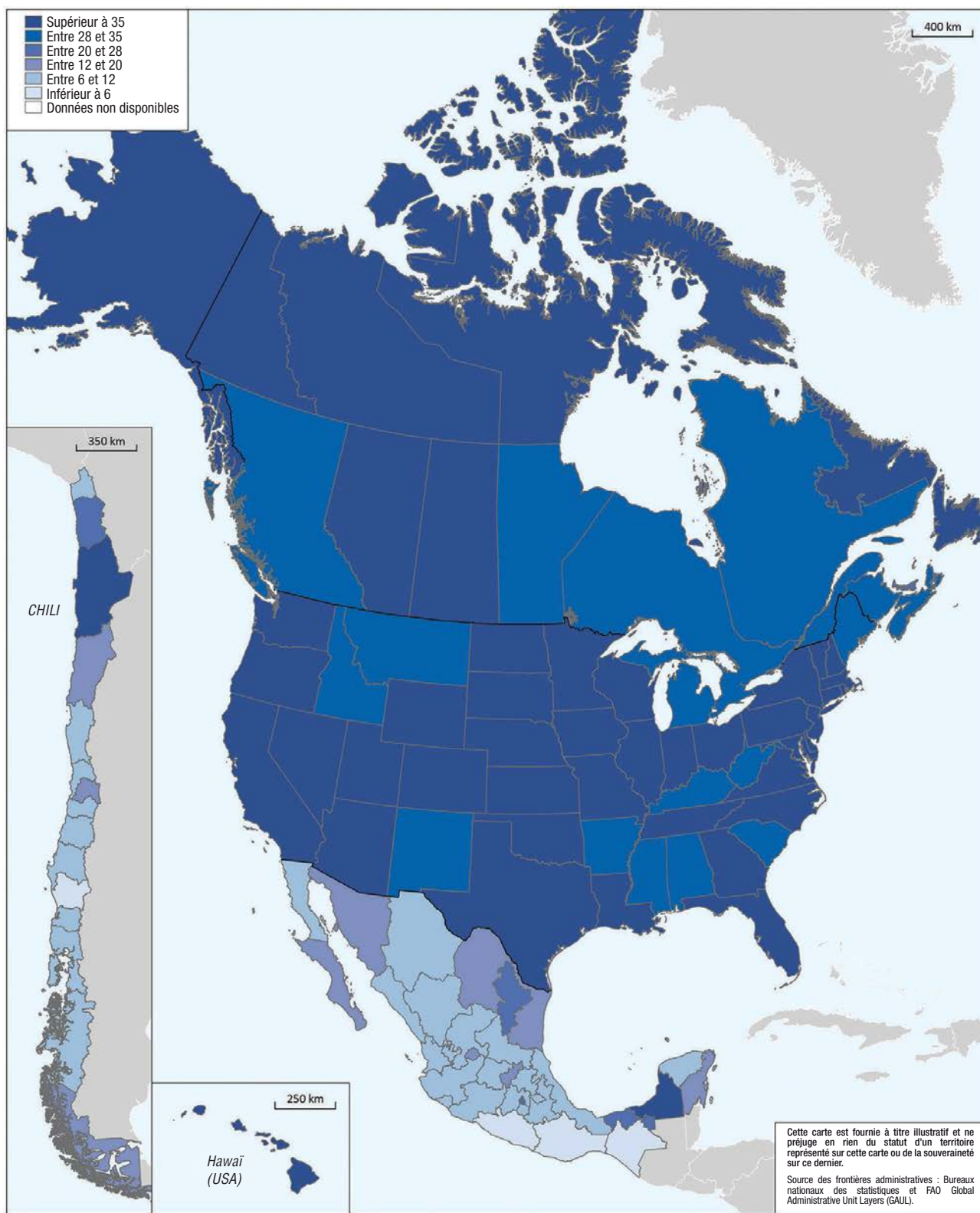
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963274>


2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Disparités économiques régionales

2.38. PIB régional par habitant : Amériques, 2010

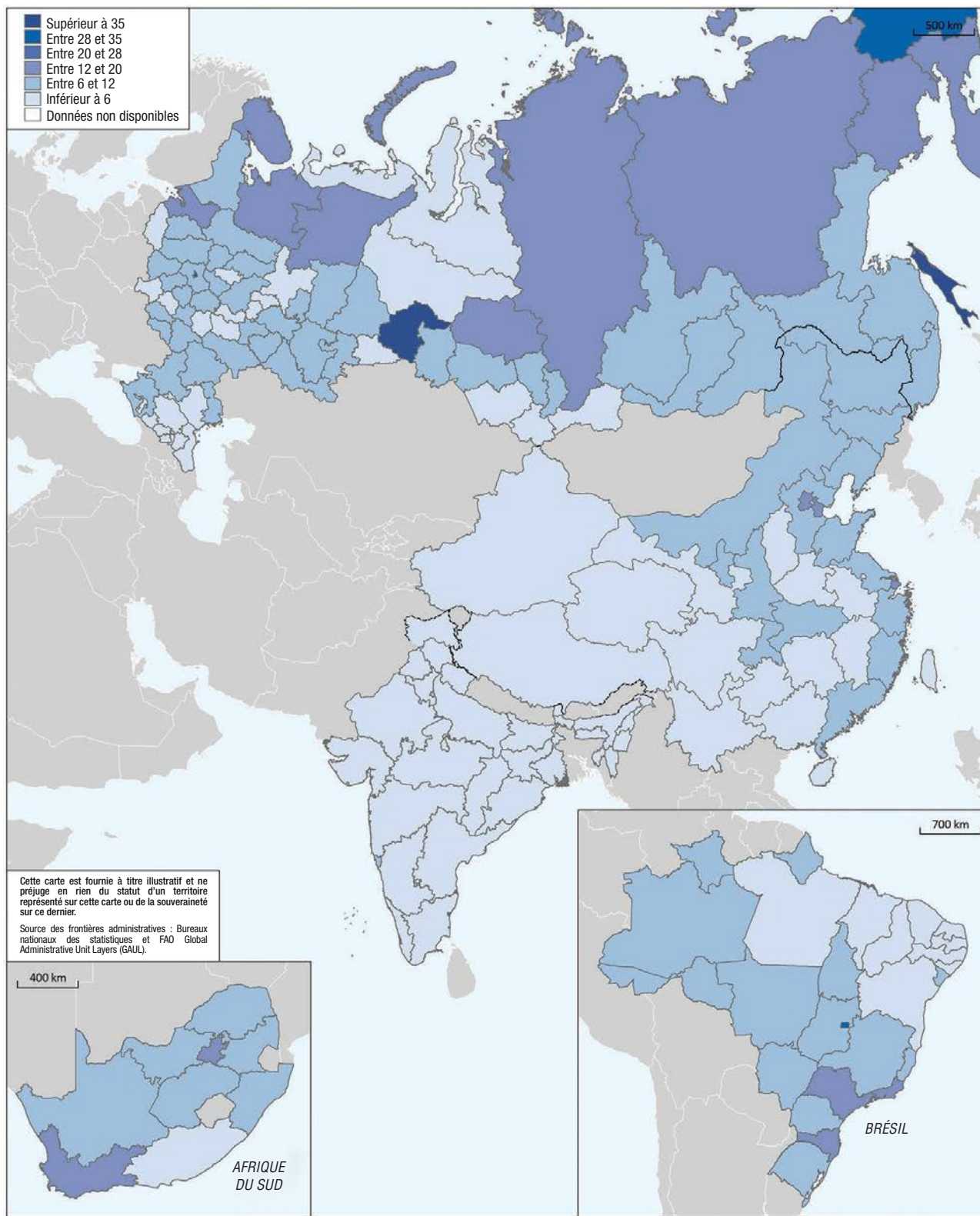
En USD constants de 2005 (PPA), régions TL2



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963293>

2.39. PIB régional par habitant : économies émergentes, 2010

En USD constants de 2005 (PPA), régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963312>

La qualité du capital humain est une condition essentielle à l'amélioration de la productivité, dans la mesure où l'aptitude à susciter et à exploiter de l'innovation dépend, entre autres facteurs, du niveau de qualification de la main-d'œuvre. La proportion de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur constitue une mesure indirecte courante de la capacité d'une région à produire de l'innovation et à l'assimiler.

La part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la main-d'œuvre diffère grandement selon les pays membres de l'OCDE. En Israël, plus de la moitié de la population active est diplômée de l'enseignement tertiaire, alors qu'en Autriche, en République tchèque, en République slovaque et en Turquie, le pourcentage est inférieur à 20. Les différences entre pays masquent aussi d'importantes disparités internes, en particulier aux États-Unis, en Espagne, en République tchèque et en Turquie (graphique 2.40).

La concentration de la population qualifiée pose également problème dans les pays où la dispersion régionale est faible. Les différences régionales sont importantes lorsqu'une région fortement peuplée concentre une part importante de la main-d'œuvre qualifiée et que presque toutes les autres régions ont une proportion de travailleurs qualifiés inférieure à la moyenne ; c'est le cas, par exemple, en République slovaque, en Norvège, en Grèce, au Danemark, en Finlande, en Autriche et au Portugal (graphique 2.40).

Définition

Par main-d'œuvre ayant des qualifications de niveau supérieur, on entend le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus diplômées de l'enseignement supérieur. Les études supérieures comprennent à la fois les études universitaires et les études professionnelles de haut niveau (CITE, niveaux 5 et 6).

La région qui abrite la capitale est généralement celle qui abrite la plus forte proportion d'individus ayant achevé des études supérieures (graphique 2.41). La région de Jérusalem en Israël est la région de l'OCDE qui compte le plus fort pourcentage de travailleurs qualifiés (56 %), suivie par l'Ontario au Canada, le Grand Londres au Royaume-Uni, le District of Columbia aux États-Unis et le Pays basque en Espagne.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2012 ; TL2.

Données non disponibles au niveau des régions TL2 pour l'Islande et le Japon.

Informations complémentaires

OCDE (2011), *Regions and Innovation Policy*, OECD Reviews of Regional Innovation, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097803-en>.

OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.40-2.41 : Années disponibles : Israël 2005 ; Australie, Portugal et Italie 2011, Grèce 2006 ; Slovaquie 2008.

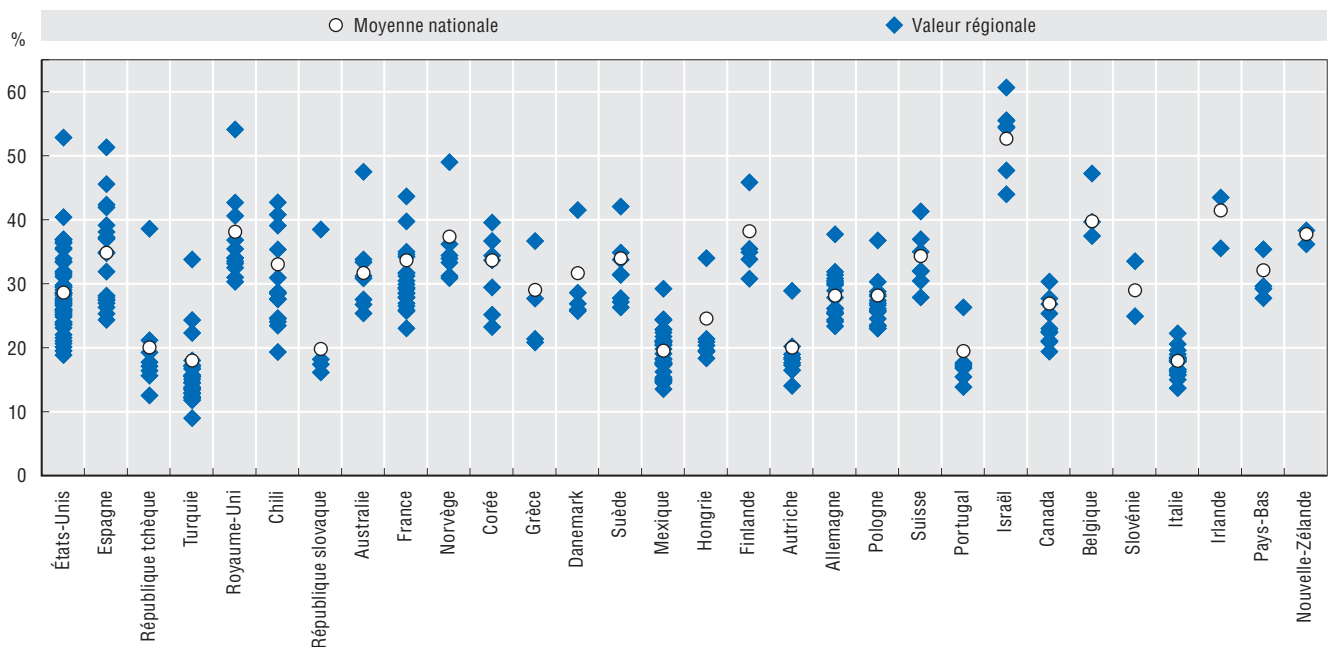
2.40 : Chaque observation (point) représente une région TL2.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

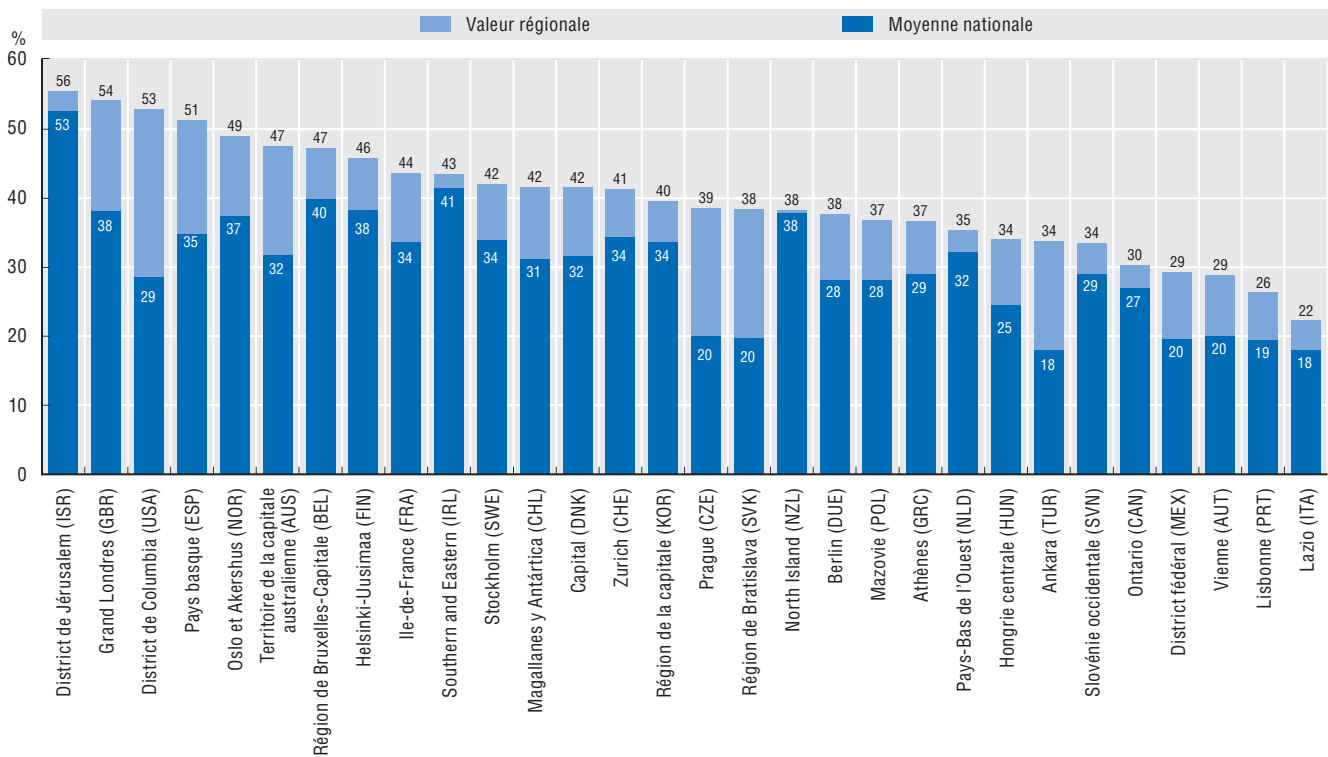
Disparités régionales dans l'enseignement supérieur

2.40. Main-d'œuvre diplômée du supérieur, fourchette régionale (régions TL2) classée par amplitude de la fourchette, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961507>

2.41. Pour chaque pays, région TL2 affichant la plus forte proportion de main-d'œuvre diplômée du supérieur et moyenne nationale, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961526>

La dépense et le personnel de R-D sont des valeurs de substitution auxquelles on a souvent recours pour mesurer l'investissement en innovation d'une région.

La dépense en R-D est fortement concentrée sur un petit nombre de régions, et la répartition régionale de l'effort de R-D a une importante dimension sectorielle. En 2010, 10 % seulement des régions représentaient un tiers du total des dépenses de R-D au sein de 26 pays membres de l'OCDE. On trouve une forte concentration régionale de R-D tant dans les pays à forte intensité de R-D (ratio entre R-D et PIB) comme la France, le Canada, la Corée et les États-Unis, que dans les pays à faible intensité de R-D comme la Pologne, l'Espagne et la Hongrie (graphique 2.42). La dispersion régionale des efforts de R-D n'est donc ni négative ni positive en soi ; elle doit être évaluée parallèlement aux résultats nationaux et aux spécificités du pays concerné.

En 2010, l'intensité de R-D dans la zone OCDE était de 2 % en moyenne, s'échelonnant entre 4 % en Finlande et moins de 0.5 % au Chili. Les écarts intranationaux de l'intensité de R-D étaient plus marqués que les écarts internationaux dans près d'un tiers des pays (graphique 2.43). Les États-Unis, la Corée, le Danemark et la France affichaient les plus fortes disparités régionales d'intensité de R-D au niveau TL2. Dans la plupart des pays, la région qui présentait l'intensité de R-D la plus élevée était la région urbaine abritant la capitale (graphique 2.43).

C'est en République tchèque, au Danemark et en Autriche que les disparités régionales dans la part de la R-D dans l'emploi

étaient les plus importantes avec, respectivement dans les régions de Prague, Hovedstaden et Vienne, plus de 40 travailleurs sur 1 000 relevant de la R-D, soit deux fois plus que la moyenne nationale (graphique 2.44).

En 2010, la R-D du secteur des entreprises représentait environ 60 % de l'ensemble de la R-D de la zone OCDE. Les plus grands écarts avec la moyenne nationale s'observent dans les régions de Nordwestschweiz (Suisse), Est (Royaume-Uni) et Washington, DC (États-Unis) (graphique 2.45).

Dans environ 40 % des régions, l'intensité de R-D et la part de la R-D privée étaient supérieures aux valeurs médianes pour la zone OCDE. Ces régions se situent dans le nord et le centre de l'Europe et sur les côtes au Canada et aux États-Unis (graphiques 2.46 et 2.47).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2010 ; TL2.

Pas de données régionales pour l'Islande, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. Pour la Suisse : DIRDE uniquement. Données relatives au personnel de R-D non disponibles pour l'Australie, les États-Unis et l'Israël.

Informations complémentaires

OCDE (2011), *Regions and Innovation Policy*, OECD Reviews of Regional Innovation, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097803-en>.

OCDE (2002), *Manuel de Frascati 2002, Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, La mesure des activités scientifiques et technologiques, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264299047-fr>.

Principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'OCDE : www.oecd.org/sti/msti.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.42-2.43 : 2009 France, Autriche, Allemagne, Danemark, Suède, Royaume-Uni, Australie, Pays-Bas et Belgique ; 2011 République tchèque et République slovaque ; 2005 Grèce ; 2008 Israël.

2.44 : 2009 Autriche, Allemagne, Danemark, Suède, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique ; 2011 République slovaque et République tchèque ; 2001 France ; 2005 Grèce.

2.45 : Pour la Finlande, la région Etelä-Suomi correspond à Etelä-Suomi et Helsinki-Uusimaa.

2.46-2.47 : Les régions sont classées entre régions fortes (ou faibles) en terme d'intensité de R-D selon qu'elles se situent au dessus (ou au dessous) de la valeur médiane de l'OCDE ; elles sont classées entre recherche privée (ou publique) selon que la part de la DIRDE dans la dépense de R-D totale se situe au dessus (ou au dessous) de la valeur médiane de l'OCDE.

Informations sur les données pour Israël :

doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

D'après le *Manuel de Frascati* (2002), la R-D consiste en des « travaux de création menés de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour concevoir de nouvelles applications ».

La Dépense intérieure brute de R-D (DIRD) est la dépense totale intra-muros affectée à des travaux de R-D exécutés sur le territoire régional ou national pendant une période donnée. Les dépenses intra-muros couvrent l'ensemble des dépenses affectées à la R-D exécutée dans une unité statistique ou dans un secteur de l'économie pendant une période donnée, quelle que soit l'origine des fonds (voir *Manuel de Frascati*, sections 6.2, 6.6 et 6.7.1).

La dépense intérieure brute de R-D est subdivisée en quatre secteurs : les entreprises (dépenses intérieures brutes de R-D du secteur des entreprises, DIRDE), l'État, l'enseignement supérieur et les institutions privées sans but lucratif.

Le personnel de R-D englobe tout le personnel directement affecté à la R-D, à savoir les chercheurs, de même que les personnes qui fournissent des services directement liés aux travaux de R-D, comme les cadres, les administrateurs et le personnel de bureau. On comptabilise l'ensemble de ces effectifs.

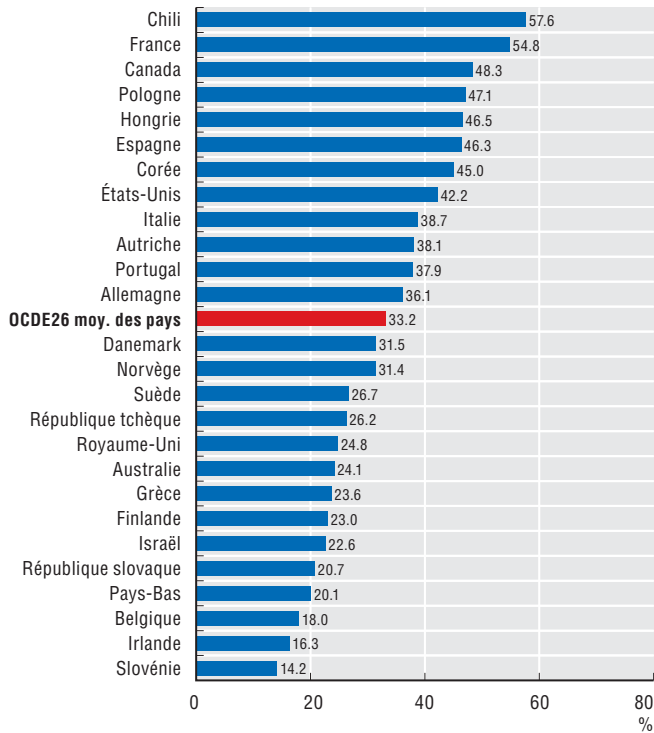
L'intensité de R-D correspond au rapport entre dépenses de R-D et PIB.

Sur les cartes, les indications suivantes sont attribuées à la R-D régionale : « forte » (« faible ») si l'intensité de R-D se situe au-dessus (en dessous) de la médiane de l'OCDE ; « privée » (« publique ») si la part de la DIRDE dans les dépenses totales de R-D se situe au-dessus (en dessous) de la médiane de l'OCDE.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

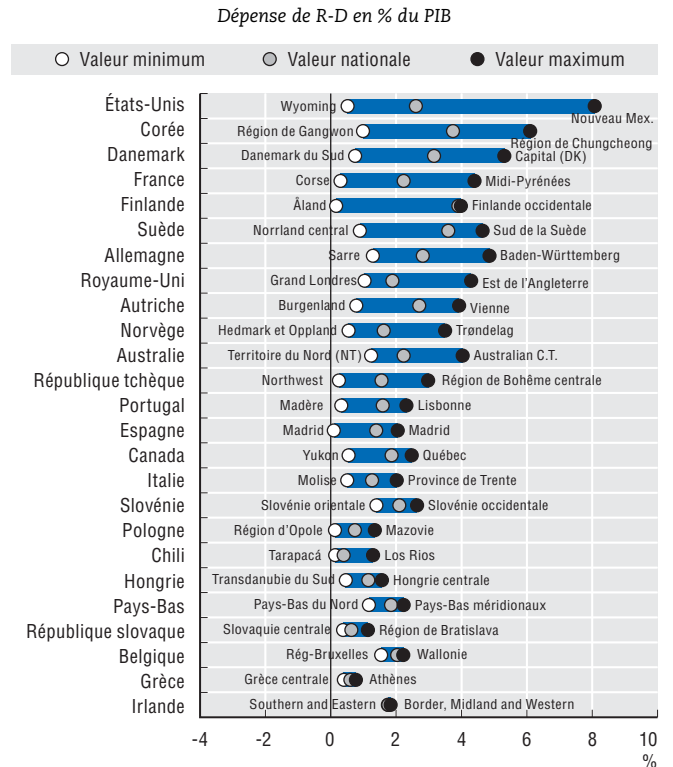
Dépenses de recherche et développement dans les régions

2.42. Pourcentage de la dépense nationale en R-D dans les 10 % des régions TL2 ayant la plus forte dépense de R-D, 2010



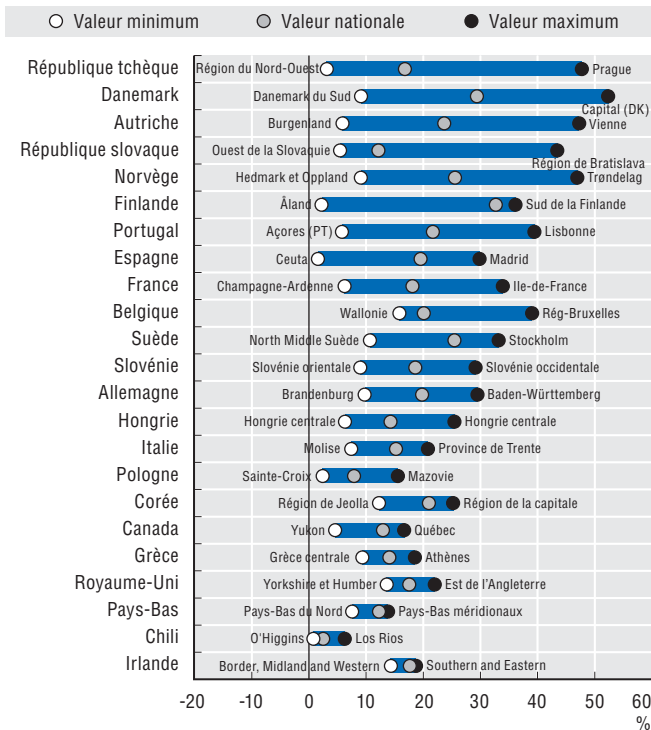
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961545>

2.43. Fourchette régionale des intensités de R-D (régions TL2, 2010)



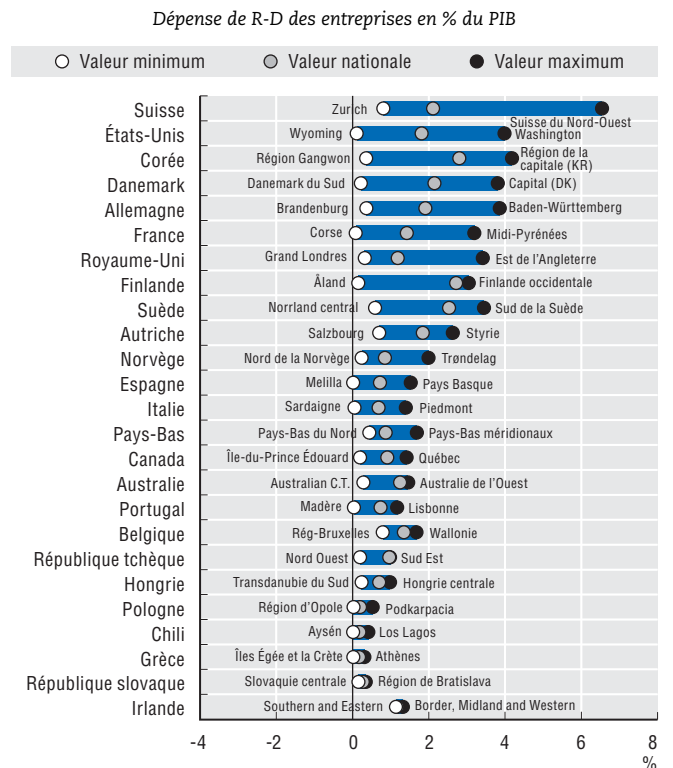
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961564>

2.44. Fourchette régionale du personnel de R-D par millier de salariés (régions TL2, 2010)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961583>

2.45. Fourchette régionale des intensités de R-D des entreprises (régions TL2, 2010)



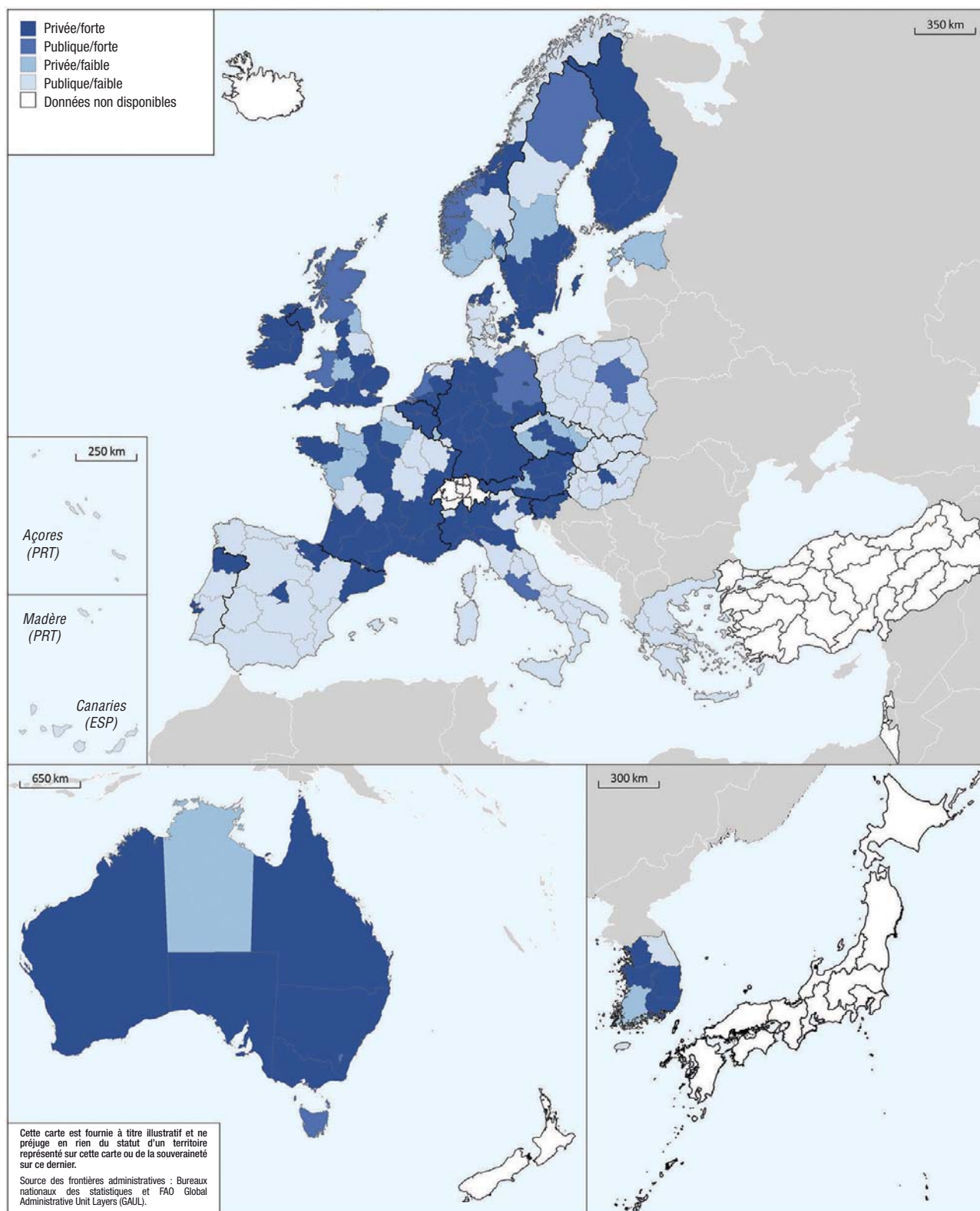
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961602>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Dépenses de recherche et développement dans les régions

2.46. Intensité de R-D régionale et poids de la R-D des entreprises : Asie, Europe et Océanie

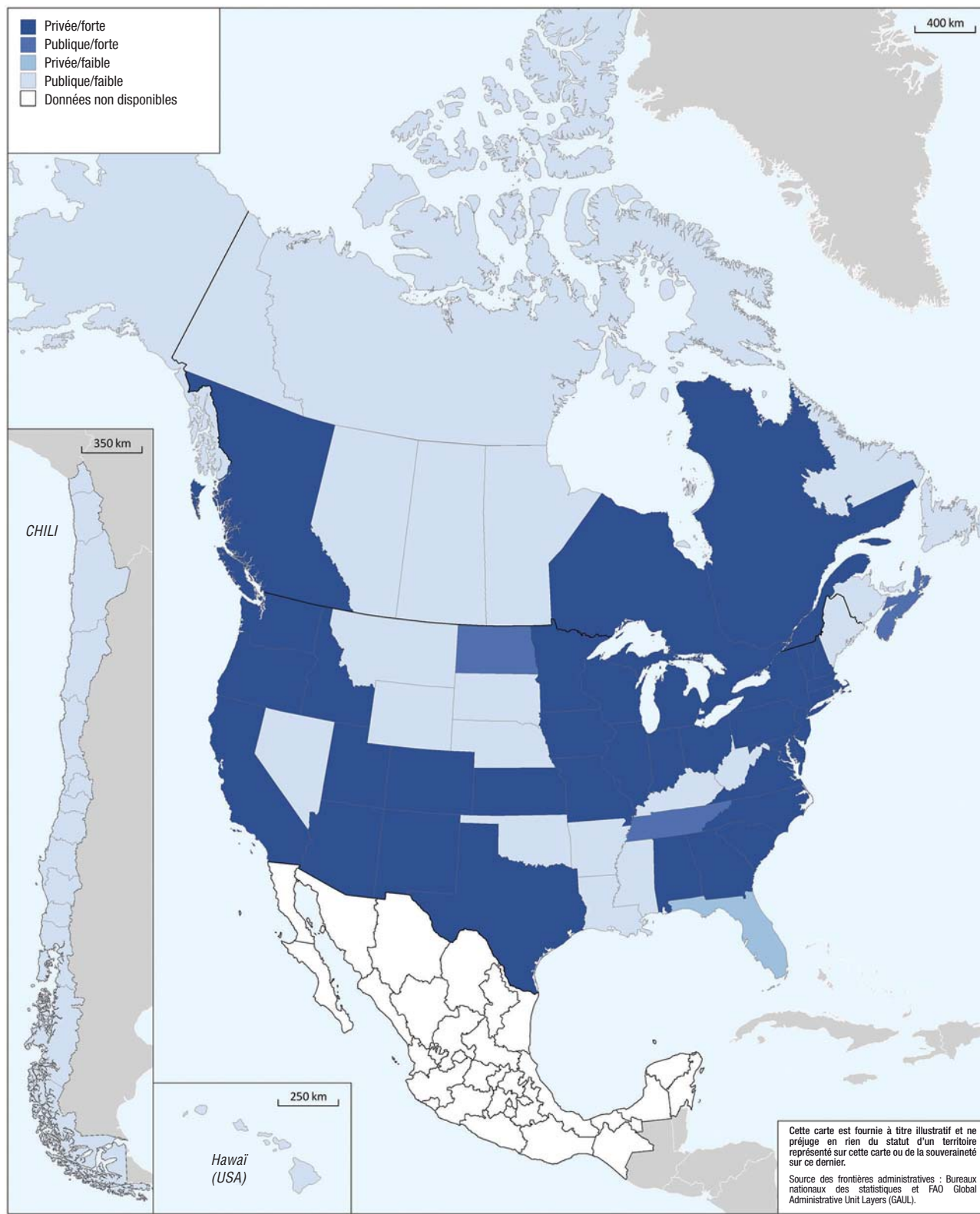
Régions TL2, 2010



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963350>

2.47. Intensité de R-D régionale et poids de la R-D des entreprises : Amérique

Régions TL2, 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963369>

Brevets dans les régions et par secteur

Les demandes de brevets sont un indicateur de l'activité inventive, et l'analyse régionale de l'activité de brevetage nous renseigne sur la distribution spatiale de l'innovation. Les brevets font partie des mécanismes utilisés pour s'approprier les fruits d'un investissement sous forme d'actifs immatériels. Ils donnent donc indirectement des informations utiles sur les efforts d'innovation ; toutefois, l'activité de brevetage dépend étroitement de spécificités sectorielles, certains secteurs économiques (l'industrie pharmaceutique et l'électronique) étant plus producteurs de brevets que d'autres (le textile et les autres secteurs de basse intensité technologique) en raison du type d'innovation en jeu.

Les demandes de brevet se concentrent dans un nombre restreint de pays : à l'échelle mondiale, 60 % des brevets sont déposés aux États-Unis, au Japon et en Allemagne. On observe également une concentration régionale. En 2010, 10 % des régions ont été à l'origine de près de 60 % des demandes de brevet déposées dans les pays membres de l'OCDE (graphique 2.48). La concentration géographique des brevets est liée à la fois aux différents moyens à mettre en œuvre (investissements, infrastructure et capital humain, par exemple) et aux phénomènes de concentration sectorielle.

Définition

Le brevet confère un droit exclusif sur une invention, qui est un produit ou un procédé susceptible d'application industrielle offrant, en règle générale, une nouvelle manière de faire quelque chose ou apportant une nouvelle solution technique à un problème (« activité inventive »). Le brevet garantit à son titulaire la protection de l'invention. Cette protection est octroyée pour une durée limitée, généralement 20 ans.

Les données se rapportent aux demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Les documents de brevets contiennent des informations sur les inventeurs (lieu de l'invention) et les demandeurs (titulaires), ainsi que leur adresse et pays de résidence. Les brevets sont recensés d'après la région de résidence de l'inventeur et selon une méthode de comptage fractionnaire. Si plusieurs inventeurs figurent dans un document de brevet, on parle de « co-brevetage ».

L'intensité en brevets se définit par le nombre de demandes de brevet par million d'habitants d'une région.

Les brevets sont codés en fonction de la classe dont ils relèvent dans la Classification internationale des brevets (CIB), et peuvent être agrégés en domaines technologiques – technologies de l'information et de la communication (TIC), biotechnologie et technologies environnementales, par exemple.

Parmi les pays qui comptent le plus grand nombre de demandes de brevet par million d'habitants, c'est aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Corée que les disparités régionales sont les plus fortes, car une seule région s'y distingue par ses performances. En Suisse, au Danemark, en Suède et en Allemagne, les demandes de brevet concernent plus de régions. Les écarts régionaux sont généralement faibles dans les pays où le nombre de brevets est limité (graphique 2.49).

Plus de deux tiers des demandes de brevets sont déposées dans un petit nombre de technologies : Technologies de l'Information et des Communications (TIC), santé, biotechnologie et technologies environnementales. Certaines régions présentent une spécialisation marquée : Guangdong (Chine), Finlande occidentale (Finlande), la région capitale de la Corée et le Sud-Kanto (Japon) sont des régions qui produisent plus de 70 % leurs brevets dans le secteur des TIC. Dans la période 2008-10, la Californie (États-Unis) et le Sud-Kanto représentent chacun plus de 10 % de l'ensemble des brevets déposés dans les TIC. La région nord-ouest de la Suisse produit la majorité des brevets dans le domaine de la santé – brevets pharmaceutiques et médicaux – alors que pour les technologies environnementales, les régions les plus spécialisées sont le Bade-Wurtemberg (Allemagne) et la Haute-Autriche : un tiers de leurs brevets relèvent de ce domaine (graphique 2.50).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

OCDE, *Base de données REGPAT*, <http://dotstat/wbos/>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

Moyenne 2008-10.

Régions TL3 ; régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, et l'Inde.

Informations complémentaires

OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

2.48-2.49 : Données non ventilées par région pour l'Estonie, le Luxembourg, Israël et la Slovaquie. Le nombre total de demandes de brevets par pays correspond à la somme des données qui ont pu être imputées à des régions TL3.

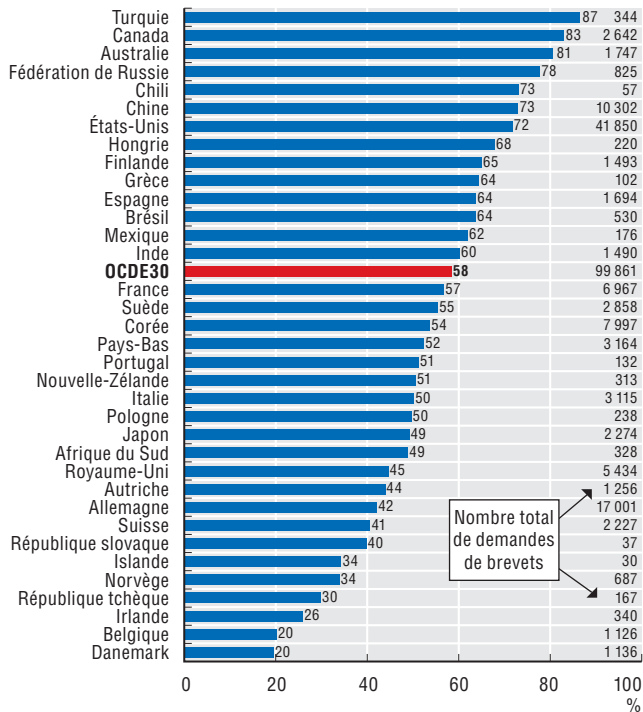
2.50 : Régions TL2.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

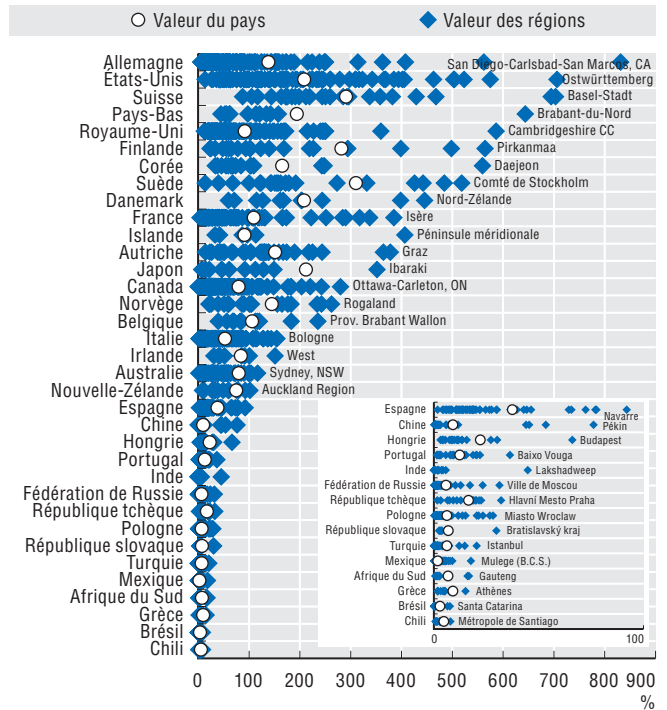
Brevets dans les régions et par secteur

2.48. Concentrations nationales de brevets, top 10 % des régions TL3, classées par nombre de brevet, moyenne 2008-10



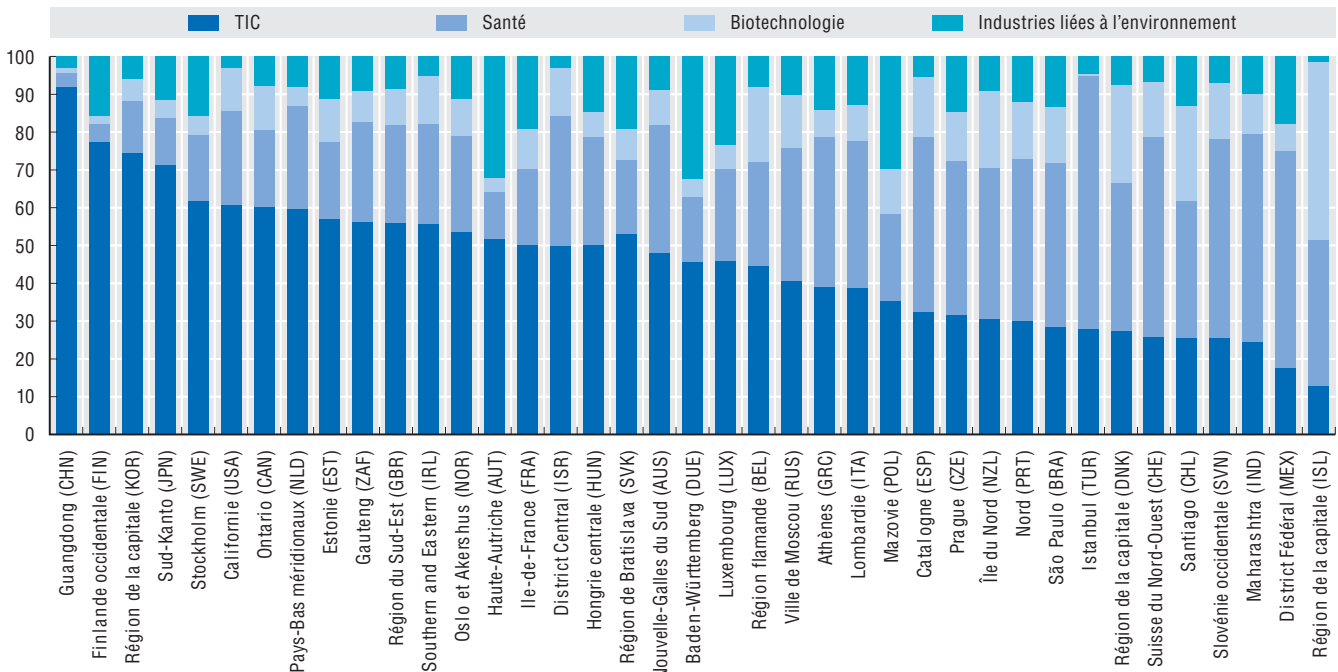
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961621>

2.49. Fourchette régionale (régions TL3) des intensités de brevets, moyenne 2008-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961640>

2.50. Proportion des demandes de brevet relevant de certaines technologies, dans les régions TL3 présentant la concentration la plus élevée de leur pays, moyenne 2008-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961659>

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Profil régionaux du co-brevetage

Le pourcentage de demandes de brevets issues d'une région avec des co-inventeurs d'une autre région, qu'elle soit ou non dans le même pays, est un indicateur du niveau de coopération d'innovation entre les deux régions.

Dans les pays membres de l'OCDE, plus de 70 % des demandes de brevet émanent de plusieurs inventeurs. La part du co-brevetage dans le total des demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) peut être élevée pour les pays qui sont gros producteurs de brevets (comme le Japon et les États-Unis), les petites économies (comme l'Islande et l'Estonie) et les économies émergentes (Inde) (graphique 2.51).

La propension à co-breveter avec des co-inventeurs de la même région TL3 est plus élevée (moyenne 49 %) qu'avec des co-inventeurs d'autres régions du même pays (moyenne 34 %) ou d'autres pays (moyenne 17 %). Le Japon, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande se distinguent par la plus forte propension au co-brevetage à l'intérieur d'une même région. La Corée, le Japon, les États-Unis et l'Allemagne ont tendance à co-breveter

à l'intérieur de leurs frontières et ont la plus faible propension à co-breveter avec des co-inventeurs situés à l'étranger. À l'inverse, la République slovaque, le Mexique, la Grèce et la Turquie – où l'intensité en brevets est moins forte – semblent plus enclins à la coopération internationale qu'à la coopération nationale (graphique 2.52).

Au sein des 40 régions présentant le plus grand nombre de demandes de brevet, différents profils de collaboration apparaissent. Les régions les plus actives en matière de brevets, comme la Région flamande (Belgique), l'Ontario (Canada), l'Est-Anglie (Royaume-Uni) et l'Ouest des Pays-Bas, se caractérisent par une forte proportion de collaborations et sont relativement plus connectées avec des centres étrangers. Dans des pays asiatiques, les régions les mieux classées montrent en général une plus faible propension à collaborer avec des régions étrangères, hormis Shanghai et Beijing. Les états des États-Unis montrent une proportion relativement faible de collaborations internationales mais cette part est en augmentation par rapport aux valeurs de 1995-97 (graphique 2.53).

Définition

Le brevet confère un droit exclusif sur une invention, qui est un produit ou un procédé susceptible d'application industrielle offrant, en règle générale, une nouvelle manière de faire quelque chose ou apportant une nouvelle solution technique à un problème (« activité inventive »). Le brevet garantit à son titulaire la protection de l'invention. Cette protection est octroyée pour une durée limitée, qui est généralement de 20 ans.

Les données correspondent à l'ensemble des demandes de brevets déposées au titre du Traité de coopération sur les brevets (PCT).

Les documents de brevets contiennent des informations sur les inventeurs (lieu de l'invention) et les demandeurs (titulaires), ainsi que leur adresse et pays de résidence. Les brevets sont recensés d'après la région de résidence de l'inventeur et selon une méthode de comptage fractionnaire. Si deux inventeurs ou plus figurent sur le document de brevet, le brevet est considéré comme un a co-brevet.

Les co-inventeurs étrangers sont comptabilisés d'après le nombre d'inventeurs en jeu qui résident/ travaillent dans une région en dehors des frontières nationales.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

Moyenne 2008-10.

Régions TL3, régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde.

Informations complémentaires

OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

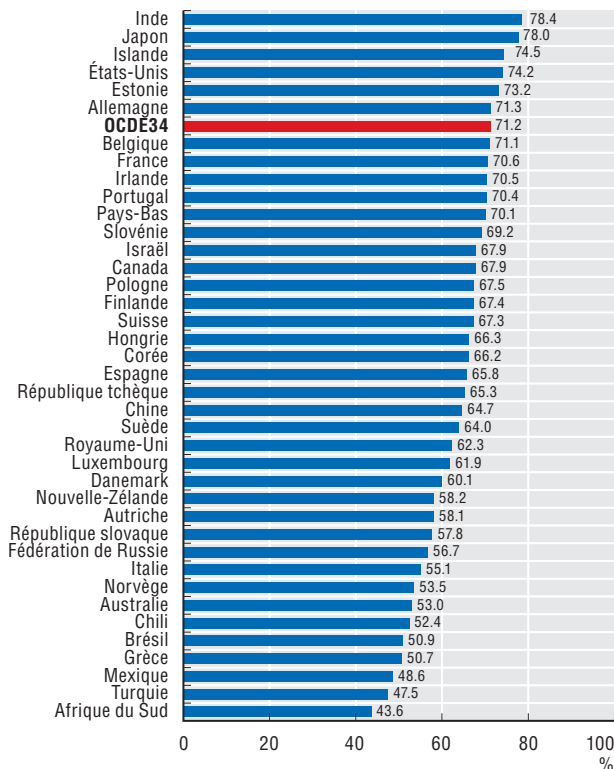
2.53 : Régions TL2 ; augmentation ou diminution moyenne 2008-10 par rapport à la moyenne 1995-97. Les axes X et Y sont centrés autour de la médiane des régions.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

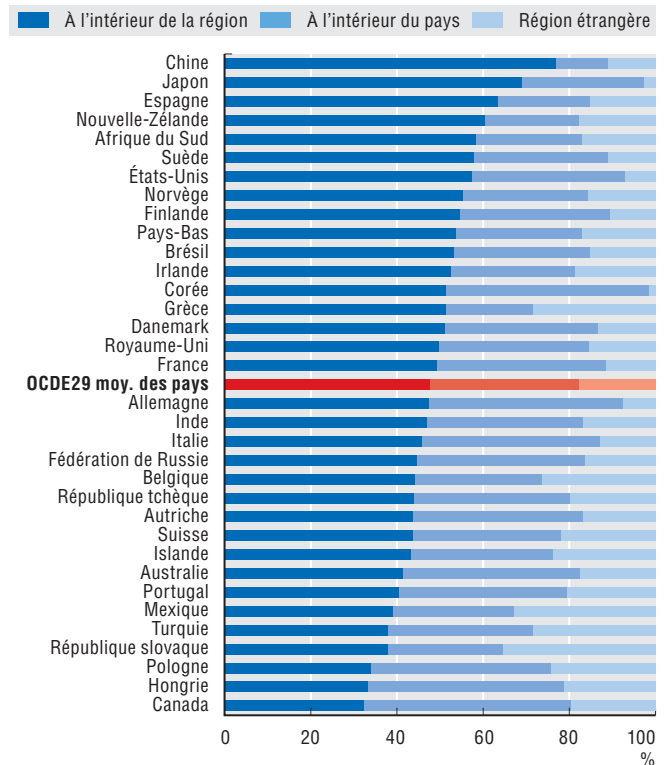
Profils régionaux du co-brevetage

2.51. Demandes de brevets avec un co-inventeur, en % des brevets, moyenne 2008-10



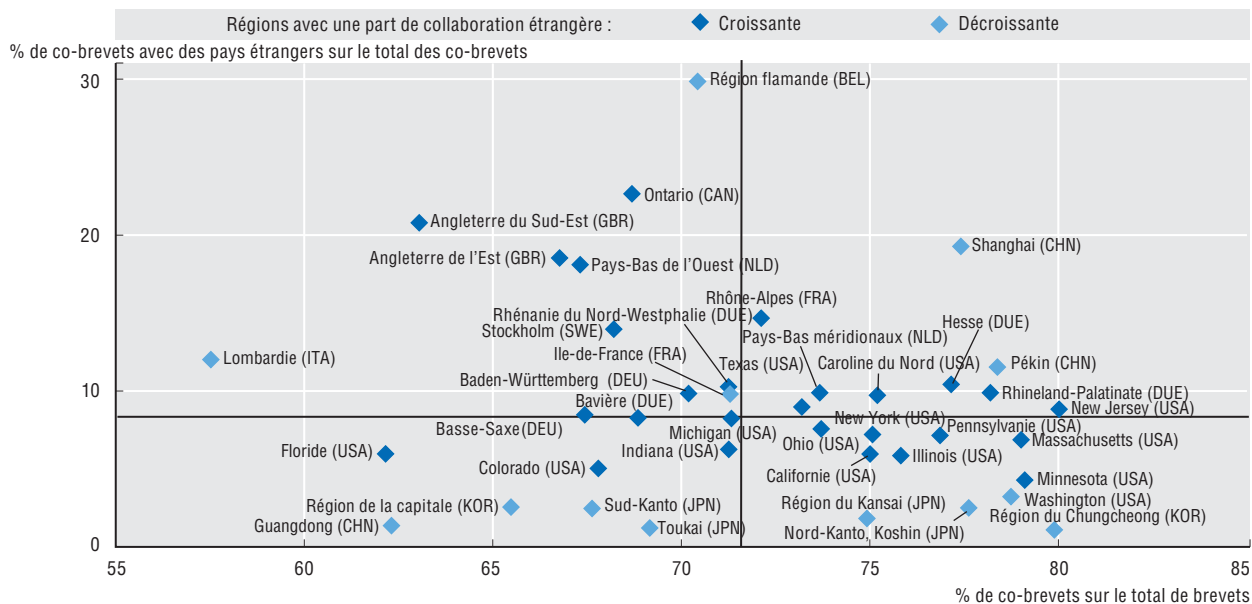
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961678>

2.52. Part des co-brevets par situation géographique des co-déposants, régions TL3, moyenne 2008-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961697>

2.53. Pourcentage des co-brevets (axe des X) et part des collaborations étrangères (axe des Y) dans les 40 régions ayant le plus grand nombre de demandes de brevets, 2008-10 et par rapport aux valeurs de 1995-97



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961716>

Le décompte des publications scientifiques et celui des citations d'une région à l'autre sont souvent utilisés comme indicateurs des progrès de la science dans les pays et des possibilités de collaboration entre chercheurs de différentes régions. À l'échelle mondiale, les publications scientifiques se concentrent sur un petit nombre de pays. Les cinq premiers, États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Allemagne et Japon, totalisent environ 60 % des publications en 2010. Si l'on considère le nombre de publications par habitant, la Suisse et les pays scandinaves sont parmi les pays les plus performants (graphique 2.54). Le nombre des publications scientifiques se

Définition

La base Scopus utilisée par l'OCDE contient des données sur les publications et les citations du monde entier. Elle référence les documents dont l'auteur est la même personne que le chercheur responsable des résultats présentés. Des séries de documents (revues scientifiques, revues industrielles, collections d'ouvrages et actes de conférences) possédant un numéro ISSN y sont collectés.

La régionalisation de la base Scopus consiste à affecter des adresses aux régions TL3, travail réalisé par la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE. Tous les enregistrements contenus dans la base ne peuvent pas être associés à une région TL3, généralement faute d'informations ou à cause d'erreurs de graphie. Toutefois, le taux de mise en correspondance est généralement supérieur à 95 %, sauf pour l'Australie, le Canada (moins de 90 %) et le Mexique (80 %).

Conformément à une pratique courante, le terme de publication (citable) s'applique à tous les articles, revues et communications présentées à des conférences qui sont référencés dans la base Scopus.

Le nombre de publications produites dans les revues du premier quartile correspond aux publications paraissant dans les revues les plus citées (premier quartile).

Le nombre de citations se définit comme le nombre de citations de la publication en question dans d'autres articles référencés dans la base Scopus.

Le facteur d'impact normalisé est le ratio entre le quotient des citations (nombre de citations divisé par nombre de publications) d'une région et le quotient de citations des 40 régions du monde ayant produit le plus de publications. Il mesure la performance relative d'une région.

caractérisé par d'importantes disparités régionales. En général, une ou deux régions dominent la production, comme c'est le cas de la région ouest de Londres-centre (Royaume-Uni) et de Bâle-Ville (Suisse) (graphique 2.54).

En 2010, les 40 régions totalisant le plus grand nombre de publications (2 % des régions pour lesquelles les données sont disponibles) totalisaient plus d'un tiers des publications. Parmi ces régions fortement productrices de publications, près de la moitié se trouvent aux États-Unis (tableau 2.55). Ce sont des régions chinoises, en revanche, qui arrivent en tête en ce qui concerne la croissance du nombre de publications dans la période 2000-10, avec un taux moyen annuel de croissance de 28 % contre 0.3 % pour les autres régions du peloton de tête.

La qualité de la production scientifique peut se mesurer à l'aide de la part des publications qui paraissent dans des revues du premier quartile. Plus de 80 % des publications des régions de San Diego-Carlsbad-San Marcos et de Boston-Worcester-Manchester aux États-Unis sont parues dans des revues majeures (tableau 2.55). L'impact des publications se mesure au nombre de citations qu'elles reçoivent (facteur d'impact). Dans le tableau 2.55, le facteur d'impact normalisé par région est calculé par rapport à la moyenne des 40 premières régions. En 2010, la région de San Jose-San Francisco Oakland aux États-Unis avait un facteur d'impact normalisé de 1.4, ce qui signifie que les publications issues de cette région faisaient l'objet de 40 % de citations de plus que la publication moyenne.

Sources

Calculs OCDE d'après la base Scopus, Elsevier, version 5.2012, juin 2013.

Années de référence et niveau territorial

2010 ; TL3

Régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

Informations complémentaires

Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie 2013, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr.

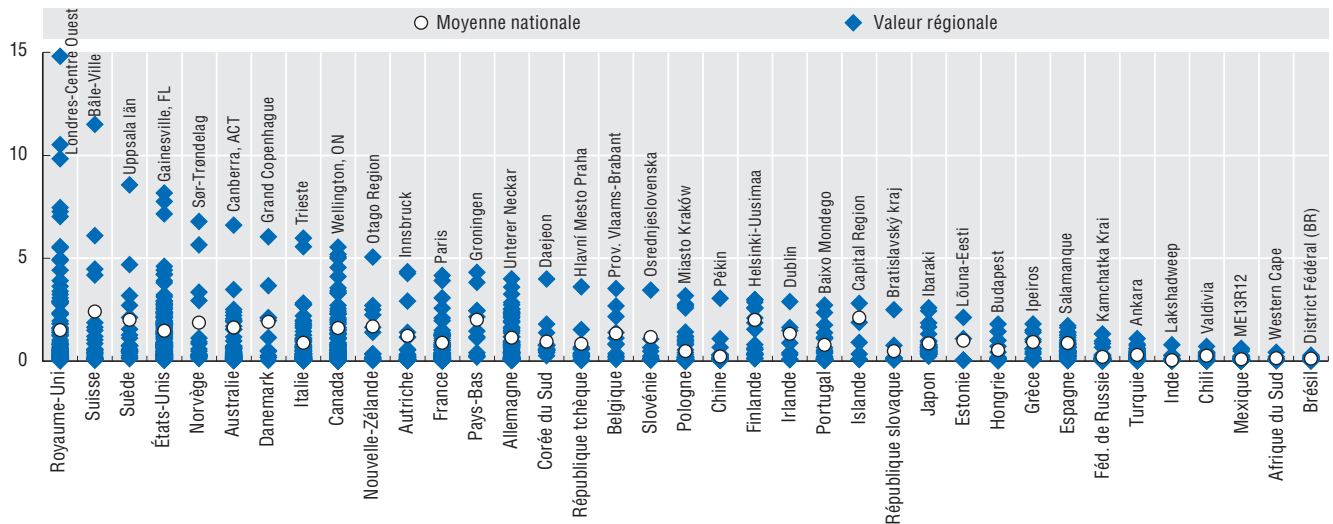
Notes relatives aux graphiques

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LES RÉGIONS, MOTEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ NATIONALE

Impact des publications scientifiques dans les régions

2.54. Fourchette régionale (TL3) des publications scientifiques par milliers d'habitants, région la plus productive en publications et moyenne nationale, 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961735>

2.55. Production scientifique et impact scientifique des 40 régions (TL3) les plus productives en publications citables, 2010

Région	Nbr de publications citables	Nbr de publications pour 1 000 habitants	Croissance annuelle moyenne du nbr de publications 2010/2000 (%)	Part des publications parues dans les journaux les plus cités (%)	Index normalisé de l'impact en citations
(US) Boston-Worcester-Manchester - MA-NH	26 812	3.23	2	79	1.32
(CN) Pékin	25 479	1.30	22	64	0.59
(US) Washington-Baltimore-N. Virginia - DC-MD-VA-WV	24 171	2.40	0	78	1.16
(US) New York-Newark-Bridgeport - NY-NJ-CT-PA	22 004	0.95	-2	75	1.15
(US) San José-San Francisco-Oakland - CA	19 169	1.95	1	80	1.40
(US) Los Angeles-Long Beach-Riverside - CA	16 664	0.84	1	77	1.15
(JP) Tokyo	13 404	1.02	-2	74	0.75
(UK) Londres - Centre-Ouest	12 529	11.15	0	72	1.06
(CN) Shanghai	11 838	0.51	23	69	0.63
(KR) Séoul	11 688	1.16	10	71	0.62
(CN) Jiangsu	10 051	0.13	40	60	0.53
(US) Chicago-Naperville-Michigan City - IL-EN-WI	9 836	0.94	0	76	1.13
(US) Philadelphie-Camden-Vineland - PA-NJ-DE-MD	9 387	1.33	0	73	1.08
(US) Détroit-Warren-Flint - MI	9 087	1.33	1	74	0.98
(US) Houston-Baytown-Huntsville - TX	8 986	1.30	1	75	1.07
(US) Rochester-Batavia-Seneca Falls - NY	8 455	5.51	3	78	1.27
(US) Raleigh-Durham-Cary - NC	7 918	2.42	1	76	1.14
(US) Atlanta-Sandy Springs-Gainesville - GA-AL	7 387	0.99	1	73	1.04
(US) Minneapolis-St. Paul-St. Cloud - MN-WI	6 757	1.27	1	75	1.07
(FR) Paris	6 736	3.00	-3	76	1.08
(CA) Toronto	6 731	2.48	4	72	1.04
(US) San Diego-Carlsbad-San Marcos - CA	6 473	2.09	0	81	1.28
(US) Denver-Aurora-Boulder - CO	6 377	1.54	0	76	1.06
(NL) Pays-Bas du Sud	6 334	1.81	2	78	1.13
(ES) Madrid	6 226	0.98	0	74	0.83
(US) Seattle-Tacoma-Olympia - WA	6 201	1.31	0	76	1.29
(DE) Munich	6 058	2.28	-1	79	1.24
(AU) Melbourne - VIC	6 058	1.50	4	70	0.90
(AU) Sydney - NSW	6 057	1.33	3	66	0.79
(CN) Guangdong	5 966	0.06	42	65	0.62
(CN) Zhejiang	5 853	0.11	45	65	0.54
(CN) Hubei	5 763	0.10	36	63	0.54
(JP) Osaka	5 422	0.61	-3	78	0.76
(BR) São Paulo	5 395	0.13	1	59	0.55
(ES) Barcelone	5 334	1.00	2	75	0.99
(NL) Pays-Bas du Nord	5 297	1.98	2	77	1.15
(UK) Oxfordshire	5 296	8.22	1	79	1.26
(DE) Berlin	5 204	1.51	-1	74	0.95
(IT) Rome	5 166	1.24	0	75	0.94
(US) Indianapolis-Anderson-Columbus - IN	5 014	1.46	1	71	0.97

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963711>





3. FINANCES INFRATIONALES ET INVESTISSEMENTS INFRATIONAUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Finances infranationales

Investissements publics infranationaux

Dette publique infranationale

Impact de la crise sur l'investissement infranational
et la dette infranationale

Les données du chapitre 3 font référence au niveau d'administration « infranational » des données sur les administrations publiques ressortant des statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux. L'échelon infranational est défini comme l'ensemble des administrations des États (pour les seuls pays dotés d'institutions fédérales ou quasi-fédérales) et des entités locales (régionales et en dessous).

Finances infranationales

Les autorités infranationales (AIN) sont à l'origine d'une part importante des dépenses publiques dans la plupart des pays de l'OCDE. En 2012, les dépenses de ces autorités ont représenté 17 % du PIB et 40 % des dépenses publiques de la zone OCDE.

Ces deux pourcentages ne doivent néanmoins pas occulter la grande diversité des situations nationales. Les responsabilités qui incombent aux AIN en matière de dépenses peuvent varier selon le caractère fédéral ou unitaire du pays, ses dimensions géographiques, son organisation territoriale, son degré de décentralisation et les domaines confiés aux collectivités territoriales. Certains pays tels que le Canada, le Danemark et la Suisse se distinguent par le montant élevé de leurs dépenses infranationales, alors qu'en Grèce, en Nouvelle-Zélande et en Turquie, les AIN ont des compétences plus limitées (graphique 3.1).

En moyenne, l'éducation est le premier poste de dépenses des AIN. Ce secteur représente près de 27 % des dépenses infrana-

tionales dans la zone OCDE et plus de 36 % en Islande, en Slovaquie, en Estonie et en République slovaque. La santé vient en deuxième place (18 % dans la zone OCDE) et représente 47 % des dépenses des administrations infranationales en Italie. Parmi les autres postes budgétaires importants des AIN, on peut citer les affaires économiques, les services publics généraux (14 % pour chacun des deux postes) et la protection sociale (12 %) (graphique 3.2).

Dans la zone OCDE, la fiscalité fournit en moyenne 45 % des recettes des AIN. Cette part dépasse 60 % en Suède, en Espagne et en Islande, mais est inférieure à 10 % aux Pays-Bas, en Grèce et au Mexique. Les transferts en provenance des administrations nationales et supranationales sont la deuxième source de recettes des AIN (38 %) (graphique 3.3).

L'autonomie dont jouissent les AIN en matière de dépenses et de recettes varie selon le pays. Elle peut être dictée par l'échelon central, ou restreinte par des normes réglementaires ou budgétaires ; les indicateurs relatifs aux dépenses et aux recettes peuvent donc mal refléter le degré d'autonomie des décisions financières prises par les AIN.

Définition

Les données relatives aux administrations publiques au niveau des pays sont tirées des statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont harmonisées selon le Système de comptabilité nationale (SCN 1993).

Les autorités infranationales (AIN) sont définies aux fins du présent document comme la réunion de deux sous-secteurs des administrations publiques :

- Les administrations d'États fédérés (« états fédérés ») et les entités publiques connexes, ce qui ne vaut que pour les pays dotés d'institutions fédérales ou quasi fédérales (S. 1312) ;
- Les administrations locales, c.à.d. les autorités régionales et locales et les entités publiques connexes (S. 1313).

Les données relatives à ces deux secteurs ne sont pas consolidées.

Les dépenses publiques totales englobent les dépenses courantes et les dépenses en capital (transferts en capital + formation brute de capital et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits).

Les dépenses des administrations publiques par fonction économique suivent les 10 fonctions définies dans la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) : services généraux des administrations publiques, défense, ordre et sécurité publics, affaires économiques, protection de l'environnement, logements et équipements collectifs, santé, loisirs, culture et cultes, enseignement et protection sociale.

Les recettes des administrations publiques se composent de recettes fiscales (propres et partagées), de transferts (primes et subventions), de droits et redevances, de revenus de la propriété et de cotisations sociales.

Sources

Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/na-data-fr>.

OCDE (2013), Statistiques de l'OCDE sur les régions (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2012 Comptes économiques nationaux ; niveaux d'administration.

2010 Canada et Nouvelle-Zélande ; 2011 Australie, Corée, États-Unis, Japon, Israël, Mexique, Suisse et Turquie. Les données ne sont pas disponibles pour le Chili.

Les données CFAP (Classification des fonctions des administrations publiques) ne sont pas disponibles pour l'Australie, le Canada, le Chili, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

Informations complémentaires

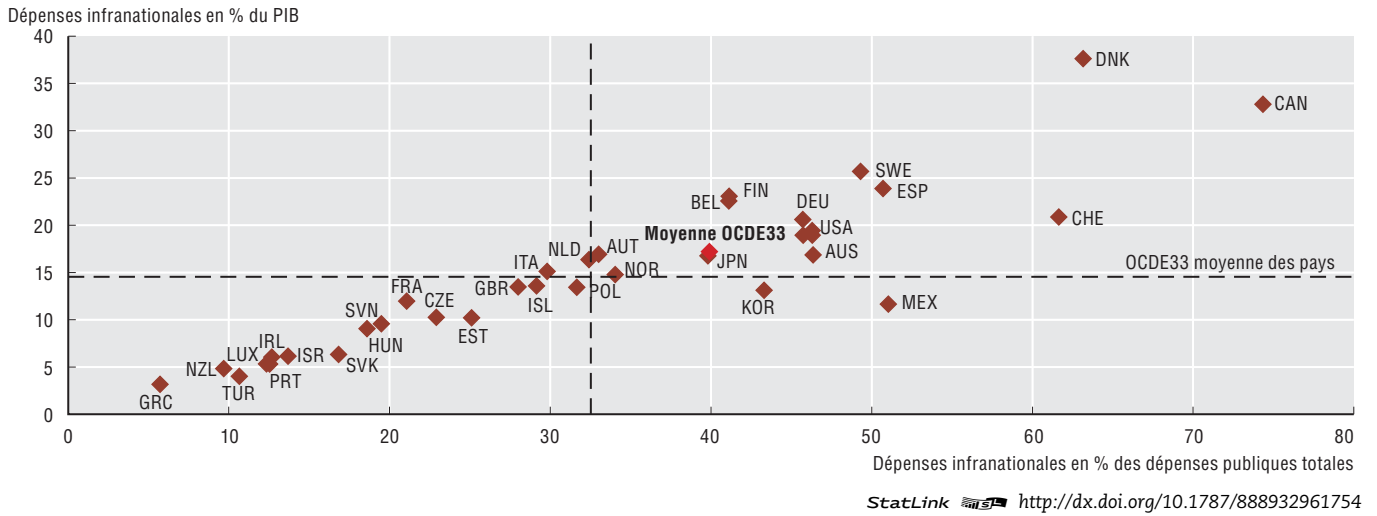
OCDE/Korea Institute of Public Finance (2012), *Institutional and Financial Relations across Levels of Government*, OECD Fiscal Federalism Studies, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167001-en>.

Notes relatives aux graphiques

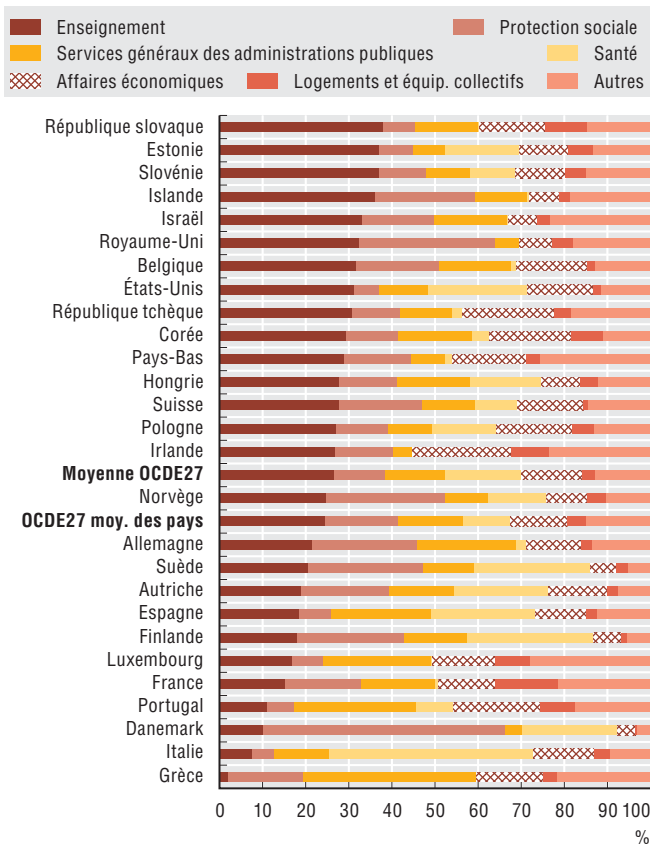
3.1-3.3 : Chiffres de l'OCDE : moyennes aussi bien pondérées (moyenne OCDE) que non pondérées (pays de l'OCDE).

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

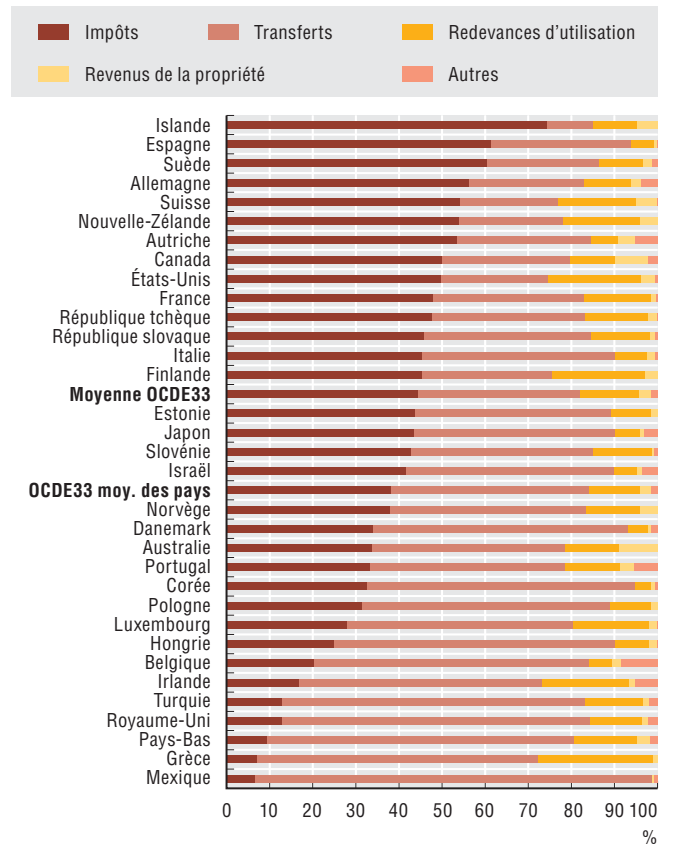
3.1. Dépenses publiques infranationales en % du total des dépenses publiques et en % du PIB, 2012



3.2. Ventilation des dépenses infranationales par fonction économique, 2011



3.3. Catégories de recettes infranationales, 2012



Investissements publics infranationaux

Les administrations infranationales (AIN) jouent un rôle central dans l'investissement public : en 2012, leurs investissements directs ont représenté 2 % du PIB dans la zone OCDE (sachant que l'investissement direct public de l'ensemble des niveaux d'administration a avoisiné 2.7 % du PIB de l'OCDE). Cette proportion est supérieure à 3 % au Canada et en Corée, et inférieure à 1 % du PIB en Grèce, en Autriche, au Portugal, en Islande et en République slovaque (graphique 3.4).

En moyenne, les investissements publics directs infranationaux ont représenté 11.2 % des dépenses infranationales de la zone OCDE en 2012. Ce pourcentage s'échelonne entre moins de 5 % en Espagne (contre 13 % avant 2008), au Danemark et en Autriche, et plus de 20 % en Irlande, en Corée, au Luxembourg et en Nouvelle-Zélande. Ce ratio est généralement plus élevé dans les pays les moins décentralisés, où les AIN sont des investisseurs essentiels qui mettent en œuvre de grands projets nationaux d'investissement, mais jouent un petit rôle dans l'administration des services publics (graphique 3.5).

Par ailleurs, 72 % des investissements publics directs de la zone OCDE sont le fait d'AIN (62 % si l'on prend la moyenne non pondérée des pays considérés). Ce taux est souvent plus

élevé dans les pays fédéraux (Canada, Belgique, États-Unis, Allemagne et Suisse), où l'on additionne les investissements des États fédérés et des exécutifs locaux. Toutefois, dans certains pays non fédéraux tels que le Japon et la France, les investissements des exécutifs locaux représentent aussi une part majeure de l'investissement public (graphique 3.5).

En 2011, 37 % des investissements directs infranationaux de la zone OCDE ont été consacrés aux affaires économiques (transports, communications, développement économique, énergie, BTP, etc.) ; ce chiffre dépasse 50 % en Grèce, en Autriche, au Portugal et en Pologne. L'investissement direct des AIN a concerné pour près d'un quart l'éducation (48 % au Royaume-Uni), et le logement et les équipements collectifs pour 12 % (environ un tiers en France, Irlande et République slovaque). La santé a représenté 27 % de ces investissements au Danemark, 23 % en Suède, 18 % en Estonie et 17 % en Finlande. Enfin, l'environnement (déchets, collecte et traitement des eaux usées, protection de l'environnement, etc.) a mobilisé plus de 20 % de l'investissement local en République tchèque, en Hongrie et aux Pays-Bas (graphique 3.6).

Sources

Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/na-data-fr>.

OCDE (2013), *Statistiques de l'OCDE sur les régions* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2012 Comptes économiques nationaux ; niveaux d'administration.

2010 Canada et Nouvelle-Zélande ; 2011 Australie, Corée, États-Unis, Israël, Japon, Mexique, Suisse et Turquie. Les données ne sont pas disponibles pour le Chili.

Informations complémentaires

OCDE (2013), *Investir ensemble : Vers une gouvernance multi-niveaux plus efficace*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200609-fr>.

Notes relatives aux graphiques

3.4-3.5 : Chiffres de l'OCDE : moyennes aussi bien pondérées (moyenne OCDE) que non pondérées (pays membres de l'OCDE). Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

Les données relatives aux administrations publiques au niveau des pays sont tirées des statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont harmonisées selon le Système de comptabilité nationale (SCN 1993).

Les autorités infranationales sont définies aux fins du présent document comme la réunion de deux sous-secteurs des administrations publiques :

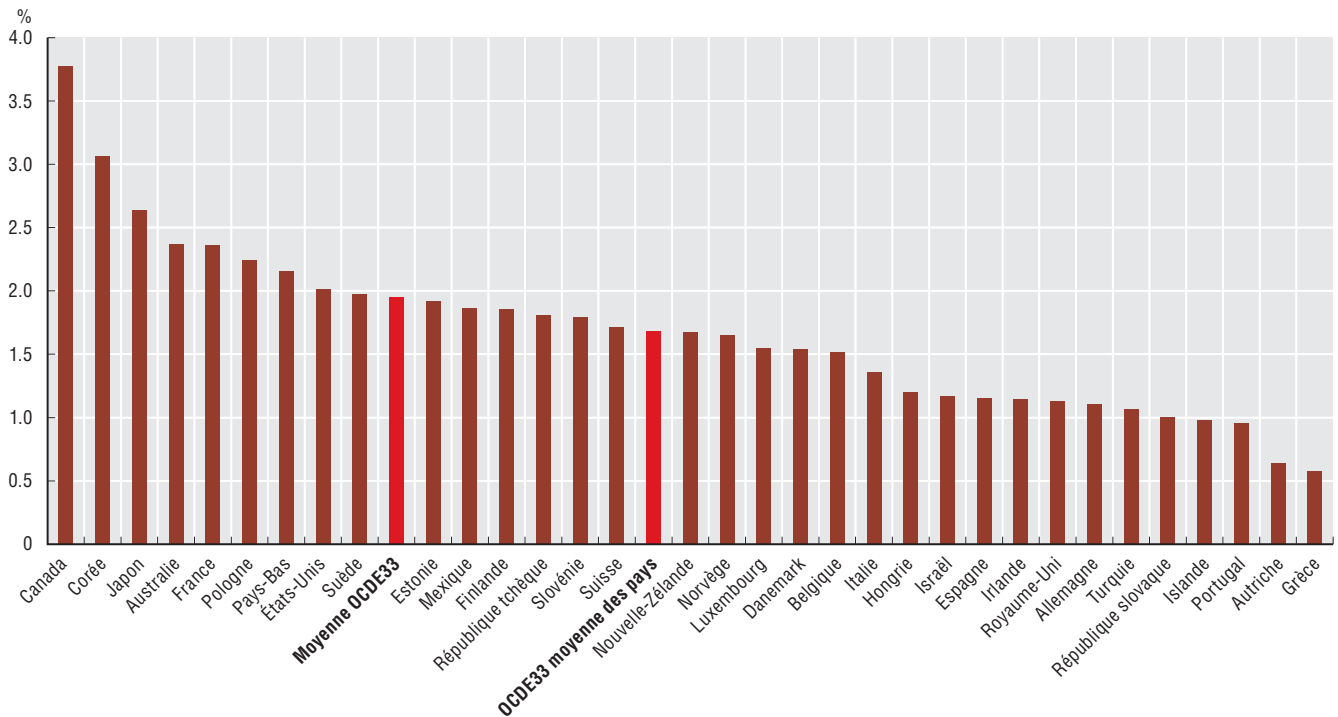
- les administrations d'États fédérés (« États ») et les entités publiques connexes, pour les seuls pays dotés d'institutions fédérales ou quasi fédérales (S. 1312).
- Les administrations locales, c.à.d. les autorités régionales et locales et les entités publiques connexes (S. 1313).

Les données relatives à ces deux secteurs ne sont pas consolidées.

Aux fins du présent document, l'investissement public est défini comme la somme de deux éléments :

- Investissement direct = formation brute de capital et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits au cours d'une période donnée ; et
- Investissement indirect = transferts en capital, c.à.d. aides à l'investissement en espèces ou en nature fournies par les autorités infranationales à d'autres unités institutionnelles.

3.4. Part de l'investissement public des administrations infranationales en % du PIB, 2012



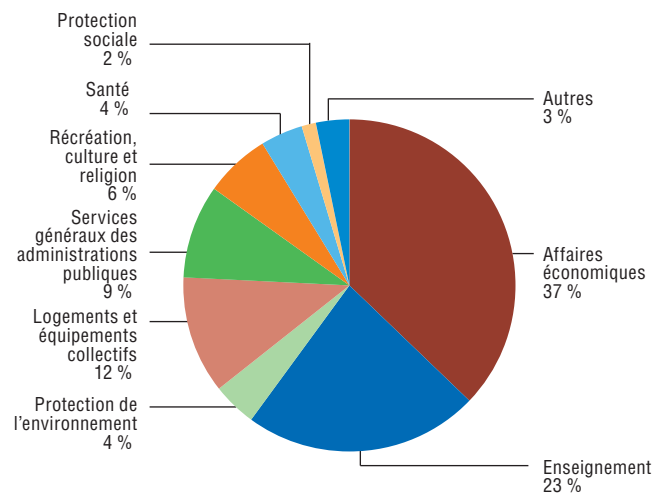
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961811>

3.5. Investissements des administrations infranationales en % du total des dépenses infranationales et de l'investissement public direct, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961830>

3.6. Ventilation des investissements des administrations infranationales par fonction économique, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961849>

Dettes publiques infranationales

Sous l'effet de la crise économique et financière, le déficit public et la dette publique se sont fortement aggravés dans la plupart des pays membres de l'OCDE, la baisse des recettes (provoquée par le déclin de l'activité économique et par les allègements fiscaux visant à relancer l'économie) ayant coïncidé avec une forte augmentation des dépenses publiques (prestations sociales, mesures de relance ou aides aux établissements financiers).

Fin 2012, la dette des administrations publiques de la zone OCDE (30 pays) représentait, en chiffres bruts, 113 % du PIB, et plus de 140 % au Japon, en Grèce et en Italie (graphique 3.7).

Dans les pays membres de l'OCDE, la dette publique des administrations infranationales (AIN) représentait en moyenne 22 % du PIB. Elle se répartit de manière inégale parmi les pays membres de l'OCDE. Au niveau des États (dans les pays fédéraux ou quasi-fédéraux), l'encours de la dette va de 6 % du PIB

en Autriche à 21 % en Espagne, 27 % en Allemagne et 52 % au Canada. Au niveau local, il varie de moins de 2 % en Grèce à 38 % au Japon (graphique 3.7).

La part relativement réduite de la dette des administrations locales est imputable aux restrictions légales qui entourent les emprunts locaux. Dans une majorité de pays, les autorités infranationales ne peuvent emprunter sur le long terme que pour financer des investissements (« règle d'or »). De plus, les emprunts des collectivités locales sont généralement soumis à des règles prudentielles strictes définies par les autorités centrales ou les exécutifs des États fédérés.

On observe de fortes différences d'un exécutif local à l'autre. Par exemple, 4 des 17 communautés autonomes espagnoles et 2 des 10 provinces canadiennes concentrent à peu près les trois quarts de l'encours de la dette des États. De la même manière, 3 des 16 *Länder* allemands représentaient en 2012 près de la moitié de l'endettement public régional.

La dette des AIN par habitant varie beaucoup, de 340 USD en Corée à 18 250 USD dans les provinces canadiennes (graphique 3.8).

Dans la zone OCDE, le solde budgétaire infranational s'est établi en 2012 à -3,5 % des recettes infranationales. La dette des AIN, définie ici comme la « dette de Maastricht » (c'est-à-dire résultant principalement d'emprunts), représentait 107 % de leurs recettes. En Allemagne, en Espagne (communautés autonomes), au Canada (provinces) et aux États-Unis, le déficit infranational dépasse 5 % des recettes, et la dette est supérieure à 100 % des recettes (graphique 3.9).

Définition

La définition de la dette brute des administrations publiques utilisée ici repose sur le Système de comptabilité nationale (SCN). Elle correspond à la somme des passifs suivants : numéraire et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions (AF.33), crédits (AF.4), réserves techniques d'assurance (AF.6) et autres comptes à payer (AF.7). Certains passifs tels que les actions, les fonds propres et les dérivés financiers ne sont pas inclus dans cette définition. Selon le SCN, la plupart des instruments de la dette sont estimés aux prix du marché.

Ces données ne sont pas toujours comparables d'un pays à l'autre en raison de définitions différentes ou de traitements différents des composantes de la dette (les pensions, par exemple) ou de la détermination de la valeur (prix du marché/prix nominal).

Les administrations publiques englobent : l'administration centrale, les États (pour les seuls pays ayant un système d'administration fédéral ou quasi-fédéral), les administrations locales et les caisses de sécurité sociale. Les autorités infranationales sont définies aux fins du présent document comme la réunion de deux sous-secteurs : les États et les administrations locales.

La définition de la dette brute du SCN diffère de celle appliquée en vertu du protocole de Maastricht. La « dette de Maastricht » exclut non seulement les dérivés financiers, les actions et autres fonds propres, mais aussi les réserves techniques d'assurance et les autres comptes à payer. Elle correspond globalement à l'emprunt. La dette selon la définition de Maastricht est estimée à son prix nominal et non au prix du marché.

Le solde budgétaire est égal à la différence entre les recettes publiques et les dépenses publiques. Il y a déficit budgétaire quand, au cours d'un exercice donné, l'administration dépense plus qu'elle ne perçoit de recettes. Une administration enregistre un excédent budgétaire quand ses recettes dépassent ses dépenses.

Sources

Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/na-data-fr>.

Années de référence et niveau territorial

2012 Comptes économiques nationaux : niveaux d'administration.

2010 Suisse ; 2011 Canada, Islande, Israël et Japon.

Les données ne sont pas disponibles pour le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Turquie.

Les données sont consolidées sauf pour la Corée, les États-Unis et le Japon.

Notes relatives aux graphiques

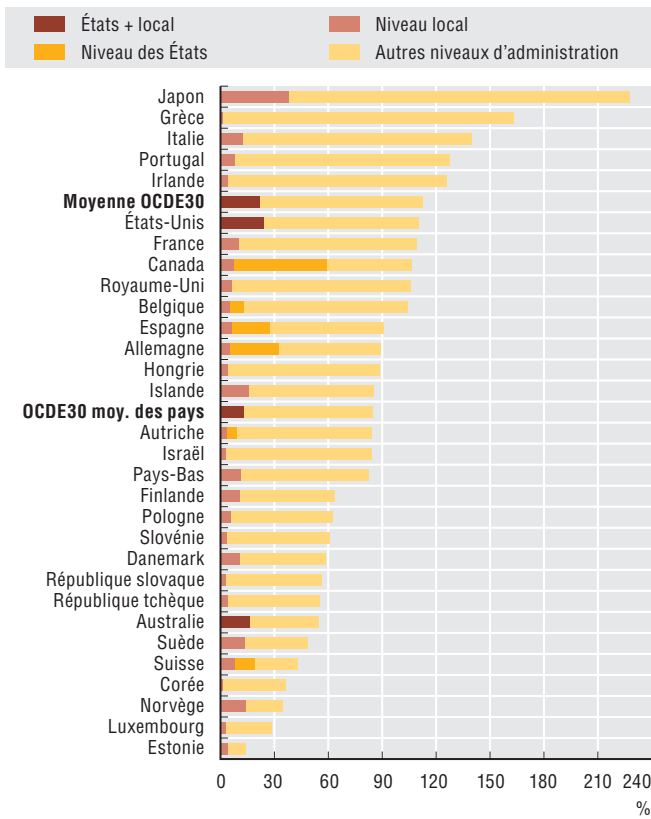
3.7-3.9 : Dans les pays fédéraux, les données sont réparties entre le niveau des États (É) et celui des administrations locales (L) (sauf pour l'Australie et les États-Unis).

Chiffres de l'OCDE : moyennes aussi bien pondérées (moyenne OCDE) que non pondérées (pays de l'OCDE).

3.9 : La dette est définie conformément au protocole de Maastricht.

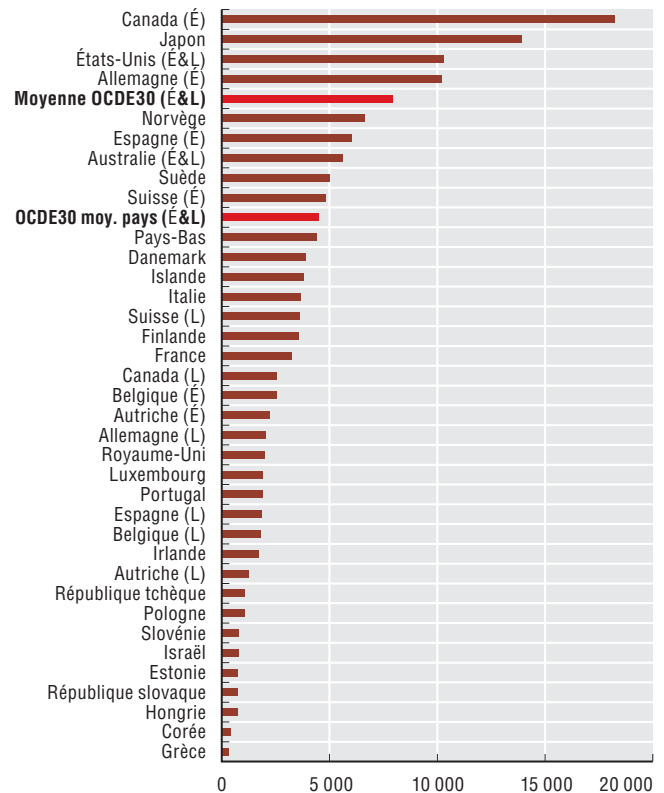
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

3.7. Dette brute des administrations publiques (en % du PIB) et ventilation par niveau d'administration, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961868>

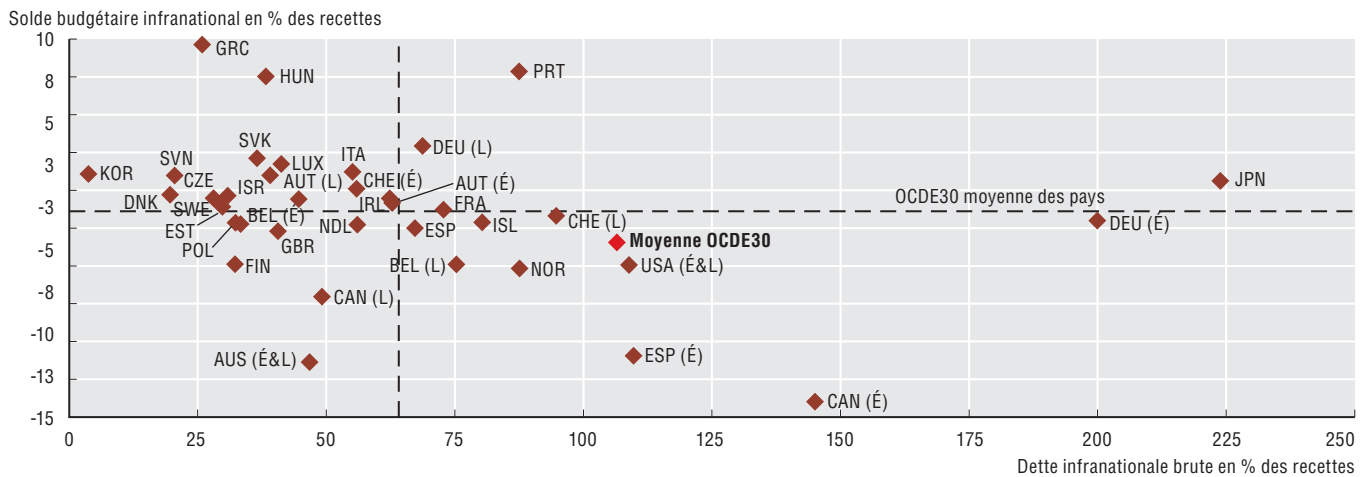
3.8. Dette brute des autorités infranationales en 2012 (en USD constants par habitant)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961887>

3.9. Dette brute infranationale et solde budgétaire en % des recettes infranationales, 2012

Définition de la dette « Maastricht »



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961906>

Impact de la crise sur l'investissement infranational et la dette infranationale

Dans un grand nombre de pays, l'investissement direct des autorités infranationales (AIN) s'est montré particulièrement solide dans les premières années de la crise financière mondiale, en raison de l'implication des AIN dans les plans de relance et du soutien actif apporté par les instances nationales. Néanmoins, l'amplification de la crise sociale et économique et l'adoption à compter de 2000 de mesures d'assainissement budgétaire nationales et locales en réponse à la crise des finances publiques ont mis les finances des autorités infranationales à rude épreuve. Ces événements ont finalement provoqué une forte chute des investissements dans la zone OCDE. Entre 2007 et 2012, l'investissement direct des AIN par habitant s'y est fortement contracté (-7 % en termes réels entre 2007 et 2012, et -15 % dans les trois dernières années), et notamment en Irlande, en Islande, en Espagne, en Italie et au Portugal (graphique 3.10).

Dans une majorité de pays, l'investissement public a subi des baisses de manière à réduire le déficit budgétaire des AIN et à préserver les dépenses courantes consacrées à la protection sociale, à la santé et à l'éducation (on s'est en servi, autrement dit, comme variable d'ajustement budgétaire). Si cette baisse des investissements devait perdurer, elle pourrait avoir, à long terme, des conséquences néfastes sur la croissance économique nationale et le bien-être collectif. Elle pourrait aussi menacer les actifs des AIN, dont la valeur pourrait être érodée par un désinvestissement de long terme.

Définition

Aux fins du présent document, l'investissement public est défini comme la somme de deux éléments :

- Investissement direct = formation brute de capital et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits au cours d'une période donnée ; et
- Investissement indirect = transferts en capital, c.à.d. aides à l'investissement en espèces ou en nature fournies par les autorités infranationales à d'autres unités institutionnelles.

La définition de la dette brute des administrations publiques utilisée ici repose sur le Système de comptabilité nationale (SCN). Elle correspond à la somme des passifs suivants : numéraire et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions (AF.33), crédits (AF.4), réserves techniques d'assurance (AF.6) et autres comptes à payer (AF.7). Certains passifs tels que les actions, les fonds propres et les dérivés financiers ne sont pas inclus dans cette définition. Selon le SCN, la plupart des instruments de la dette sont estimés aux prix du marché.

Ces données ne sont pas toujours comparables d'un pays à l'autre en raison de définitions différentes ou de traitement différent des composantes de la dette (les pensions, par exemple) ou de la détermination de la valeur (prix du marché/prix nominal).

Toutefois, tous les pays de l'OCDE n'ont pas suivi cette tendance : dans les cinq dernières années, les investissements ont augmenté dans plusieurs pays, dont le Canada, la Suède, le Danemark et la Finlande (graphique 3.10).

Sur la même période 2007-12, la dette brute infranationale par habitant a progressé de 14 % dans la zone OCDE, soit une hausse par tête d'environ 1 000 USD (graphique 3.11). La dette brute est passée à 3 500 USD par habitant dans les communautés autonomes espagnoles (qui constituent le niveau d'administration des États), c'est-à-dire qu'elle a carrément doublé en cinq ans. Par rapport à 2007, les autorités infranationales d'Australie, de Belgique (É), d'Autriche (É), de Pologne, du Portugal, de Corée et de Slovénie ont vu leur dette croître de 70 %. La dette des AIN n'a en moyenne baissé sur la période 2007-12 qu'en Suisse, aux États-Unis et en Israël (graphique 3.11).

Sources

Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/na-data-fr>.

OCDE (2013), *Statistiques de l'OCDE sur les régions* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2007-12 Comptes économiques nationaux : niveaux d'administration.

Pour l'investissement public, la dernière année est : 2010 pour la Canada et la Nouvelle-Zélande ; 2011 pour l'Australie, le Japon, la Corée, Israël, le Mexique, la Suisse, la Turquie et les États-Unis ; les données ne sont pas disponibles pour le Chili.

Pour la dette brute, la dernière année est : 2011 pour Israël, le Canada, le Japon et l'Islande ; 2010 pour la Suisse.

Les données ne sont pas disponibles pour le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Turquie.

Les données sont consolidées sauf pour le Japon, la Corée et les États-Unis.

Informations complémentaires

OCDE (2013), *Investir ensemble : vers une gouvernance multi-niveaux plus efficace*, Éditions OCDE.
doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200609-fr>.

Notes relatives aux graphiques

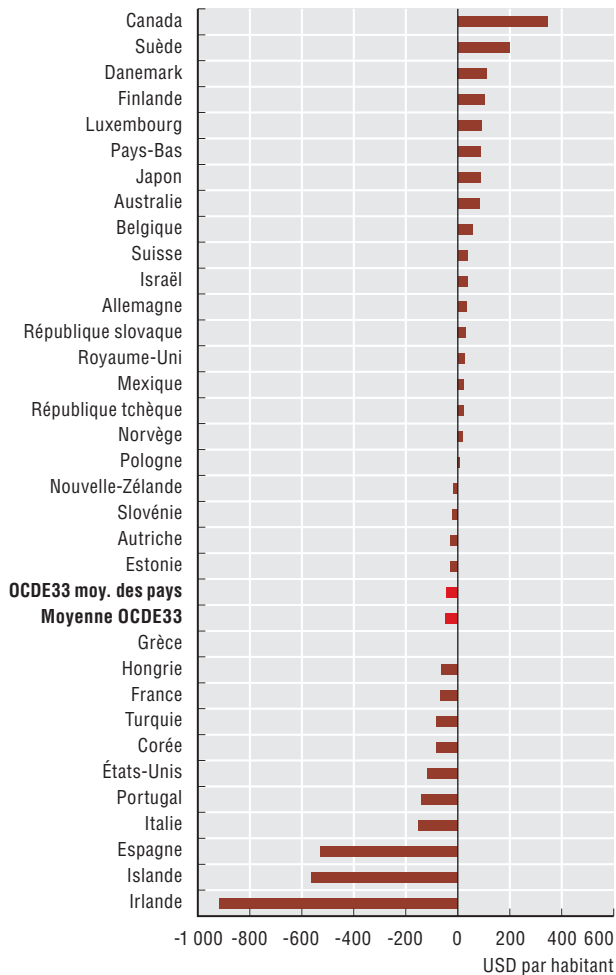
3.11 : Dans les pays fédéraux, les données sont réparties entre le niveau des États (É) et celui des administrations locales (L) (sauf pour l'Australie et les États-Unis).

Chiffres de l'OCDE : moyennes aussi bien pondérées (moyenne OCDE) que non pondérées (pays membres de l'OCDE).

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

3.10. Différence entre l'investissement infranational direct de 2012 et de 2007

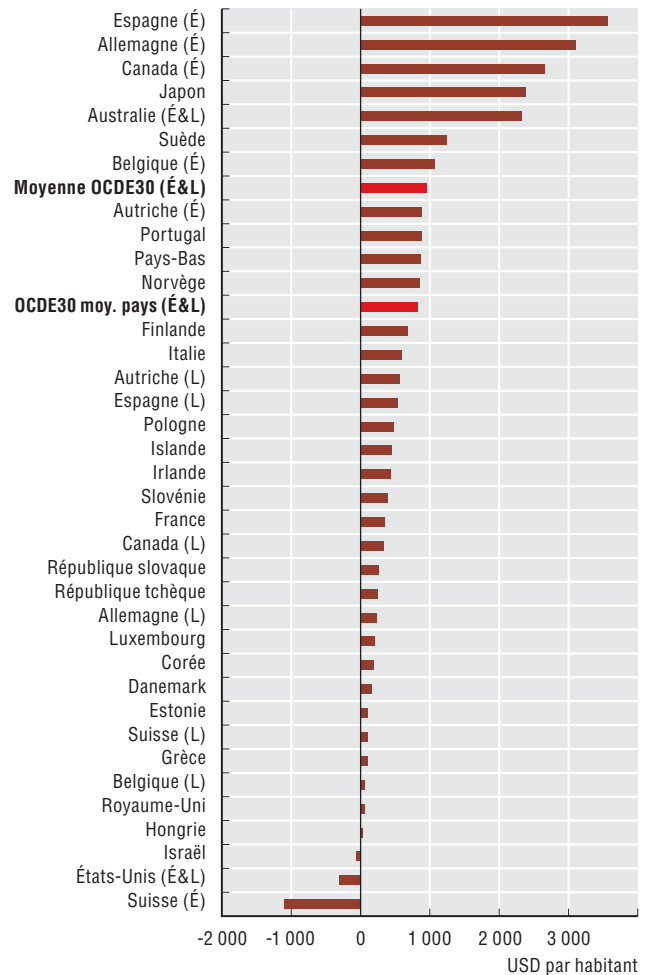
Par habitant, en USD de 2005



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961925>

3.11. Différence entre la dette brute des administrations infranationales de 2012 et de 2007

Par habitant, en USD de 2005



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961944>





4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

Disparités régionales de revenu des ménages

Concentration de personnes âgées et d'enfants dans les régions

Mobilité interrégionale des populations

Disparités régionales en matière de chômage et de chômage des jeunes

Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions

Différences de perspectives d'emploi entre hommes et femmes

Emploi à temps partiel dans les régions

Accès à l'éducation dans les régions

Accès aux services de santé dans les régions

État de santé de la population dans les régions

Sécurité dans les régions

Les données présentées dans ce chapitre se rapportent aux régions de pays membres et de pays non membres de l'OCDE. La classification des régions repose sur deux niveaux territoriaux reflétant le découpage administratif des pays. Les grandes régions (niveau 2 ou TL2) correspondent au premier niveau d'administration infranational. Les petites régions (niveau 3 ou TL3) s'inscrivent dans une région de niveau 2.

Disparités régionales de revenu des ménages

Le revenu disponible des ménages peut être défini comme le montant maximum qu'un ménage peut consacrer à des biens de consommation ou à des services sans avoir à réduire son patrimoine, financier et non financier, ou à s'endetter davantage. À ce titre, il constitue un meilleur indicateur du bien-être matériel des citoyens que le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Les régions dans lesquelles les déplacements quotidiens domicile-travail sont importants peuvent enregistrer un PIB par habitant très élevé sans pour autant que ce PIB ait pour corollaire un revenu élevé pour leurs habitants.

Les disparités régionales de revenu par habitant à l'intérieur des pays sont généralement plus faibles que les écarts de PIB par habitant. Toutefois, en 2009, le revenu par habitant du District de Columbia (États-Unis) était deux fois plus élevé que la médiane du pays et, dans l'Idaho, État arrivant en dernière position, il était approximativement équivalent au revenu national médian de 1995. De même, au Chili, en République slovaque, en Israël, en Australie, en Pologne, en Espagne et au Royaume-Uni, les habitants de la région la mieux placée en termes de revenu se situaient 30 % au-dessus de la médiane (graphique 4.1).

Durant la période 1995-2009, la croissance du revenu des ménages a grandement varié d'une région à l'autre, tant dans les pays où cette progression a été forte, comme le Chili et les États-Unis, que dans ceux où elle a été limitée, tels que la Hongrie et l'Allemagne (graphique 4.2).

Définition

Le revenu primaire des ménages privés se définit comme le revenu généré directement par des transactions marchandes, c'est-à-dire l'achat et la vente de facteurs de production et de biens. Il inclut en particulier la rémunération des salariés, le revenu du patrimoine (intérêts, dividendes et loyers), les excédents d'exploitation ou le revenu du travail indépendant. Les intérêts et les loyers à payer sont comptabilisés comme des postes négatifs pour les ménages.

Le revenu disponible des ménages privés correspond au revenu primaire, plus tous les transferts courants de l'État, sauf les transferts sociaux en nature, moins les transferts courants des ménages tels que les impôts sur le revenu et le patrimoine, les transferts en espèces réguliers entre ménages et les cotisations sociales.

Le revenu régional disponible est exprimé en USD à parité de pouvoir d'achat (PPA) aux prix constants (2005).

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité.

Le ratio revenu régional disponible/revenu primaire donne une idée du montant des transferts publics effectués en faveur des ménages. Un ratio supérieur à 1 signifie que les transferts nets courants aux ménages sont positifs.

Alors que la fourchette régionale mesure l'écart entre la région la plus pauvre et la région la plus riche d'un pays, l'indice de Gini du revenu disponible des ménages permet de rendre compte des inégalités entre toutes les régions. Selon cet indice, la République slovaque, Israël, le Chili et l'Italie sont les pays membres de l'OCDE qui ont enregistré les plus fortes inégalités régionales en 2009. Ces inégalités se sont aussi nettement creusées entre 1995 et 2009 en République tchèque, aux Pays-Bas et en Grèce. À l'inverse, c'est en Hongrie, au Chili et en Israël qu'elles ont le plus reculé au cours de la même période (graphique 4.3).

La comparaison entre le revenu disponible des ménages au niveau régional et le revenu primaire (revenu généré principalement par les transactions marchandes) donne une idée des transferts publics effectués en faveur des ménages. Les transferts courants aux ménages réduisent sensiblement l'écart entre la valeur régionale la plus élevée et la valeur la plus faible ; des hausses du niveau de revenu relatif des régions (ratio revenu disponible/revenu primaire supérieur à 1) sont principalement observées dans les régions suivantes : Virginie occidentale, Mississippi et Kentucky (États-Unis) ; Centro et Alentejo (Portugal) et Lubelskie (Pologne) (graphiques 4.4 et 4.5).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

OCDE (2010), « Comptes nationaux détaillés, dépense de consommation finale des ménages », *Statistiques des comptes nationaux* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/data-00005-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1995-2009 ; TL2.

Les données régionales ne sont pas disponibles pour la Finlande, l'Islande, le Mexique, la Suisse et la Turquie.

Les données sur le revenu primaire ne sont pas disponibles pour le Chili, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.1 : En pourcentage du revenu national médian disponible par habitant. Les pays comptant moins de trois régions ont été exclus : Irlande, Nouvelle-Zélande, Slovaquie.

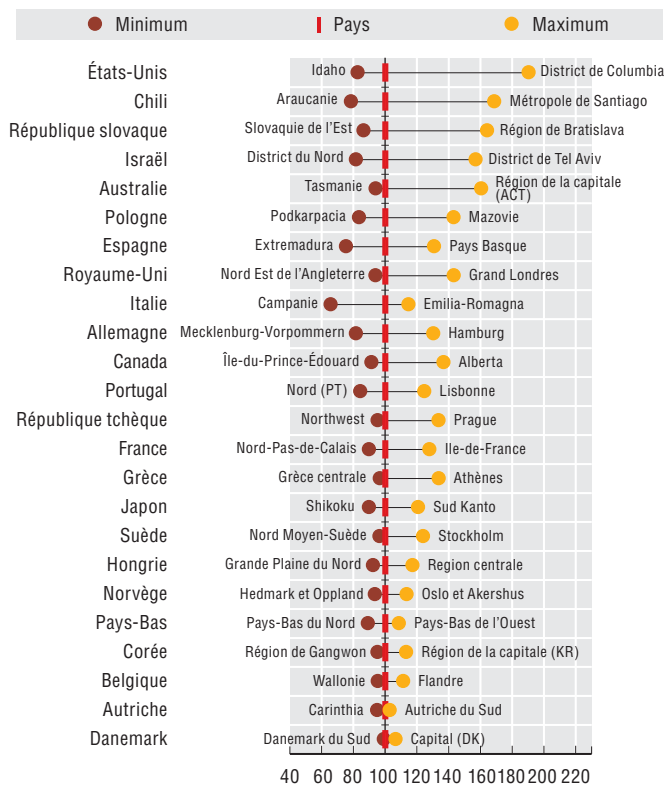
4.1-4.3 : Première année disponible : Canada, Chili, République slovaque et Israël, 1996 ; Espagne et Hongrie, 2000 ; Japon et Corée, 2001 ; Norvège, 2004 ; Danemark, 2007. Dernière année disponible : Norvège, 2007 ; Italie, 2008.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

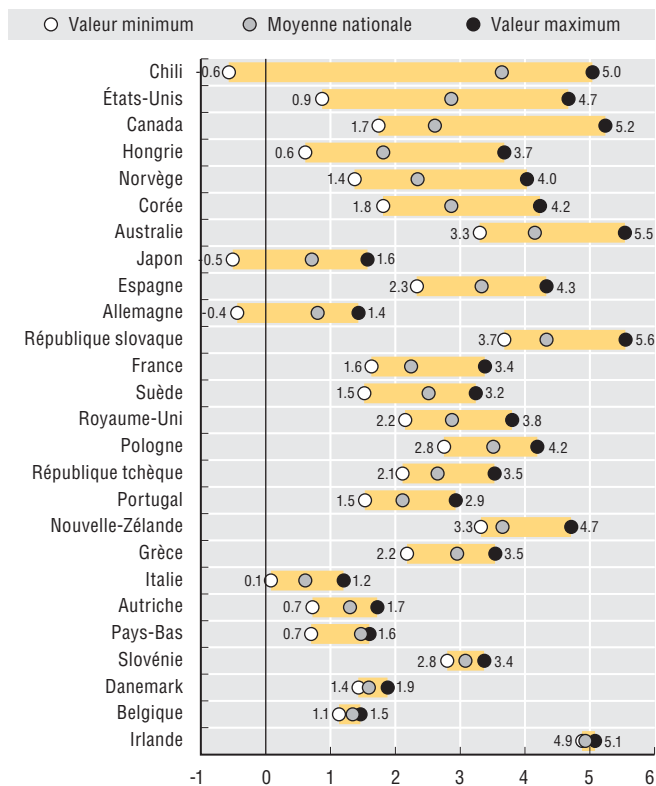
Disparités régionales de revenu des ménages

4.1. Fourchette régionale (TL2) du revenu des ménages, en pourcentage du revenu régional médian du pays, 2009



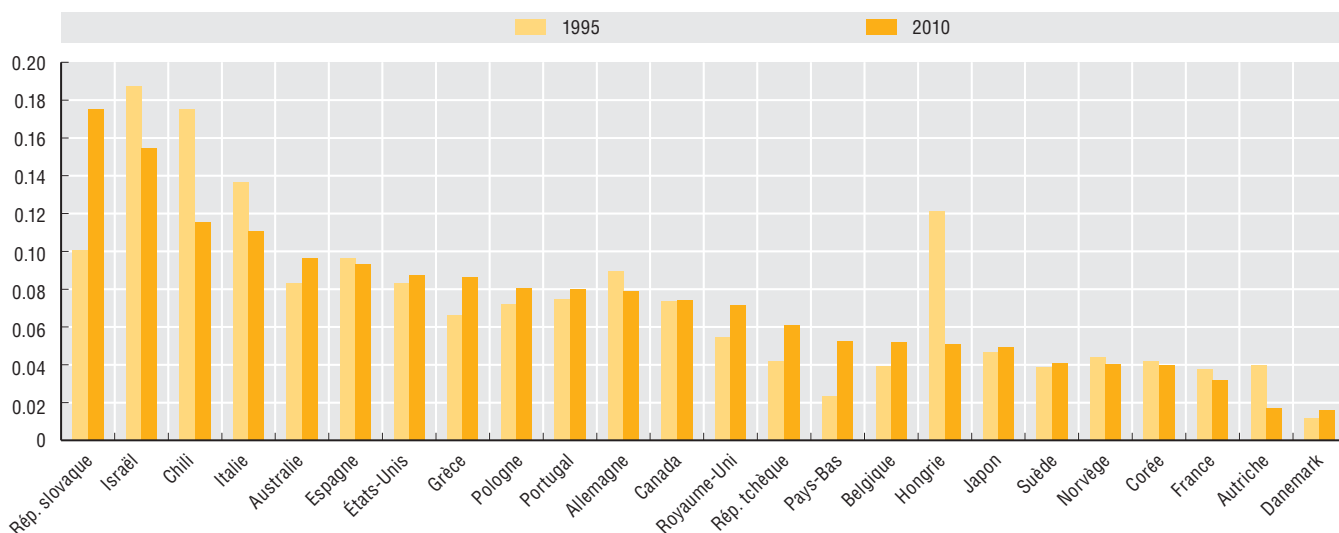
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961963>

4.2. Classement des pays selon l'ampleur de l'écart de croissance annuelle du revenu des ménages dans les régions de niveau TL2, 1995-2009



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932961982>

4.3. Indice de Gini du revenu disponible des ménages au niveau régional (TL2), 1995 et 2009



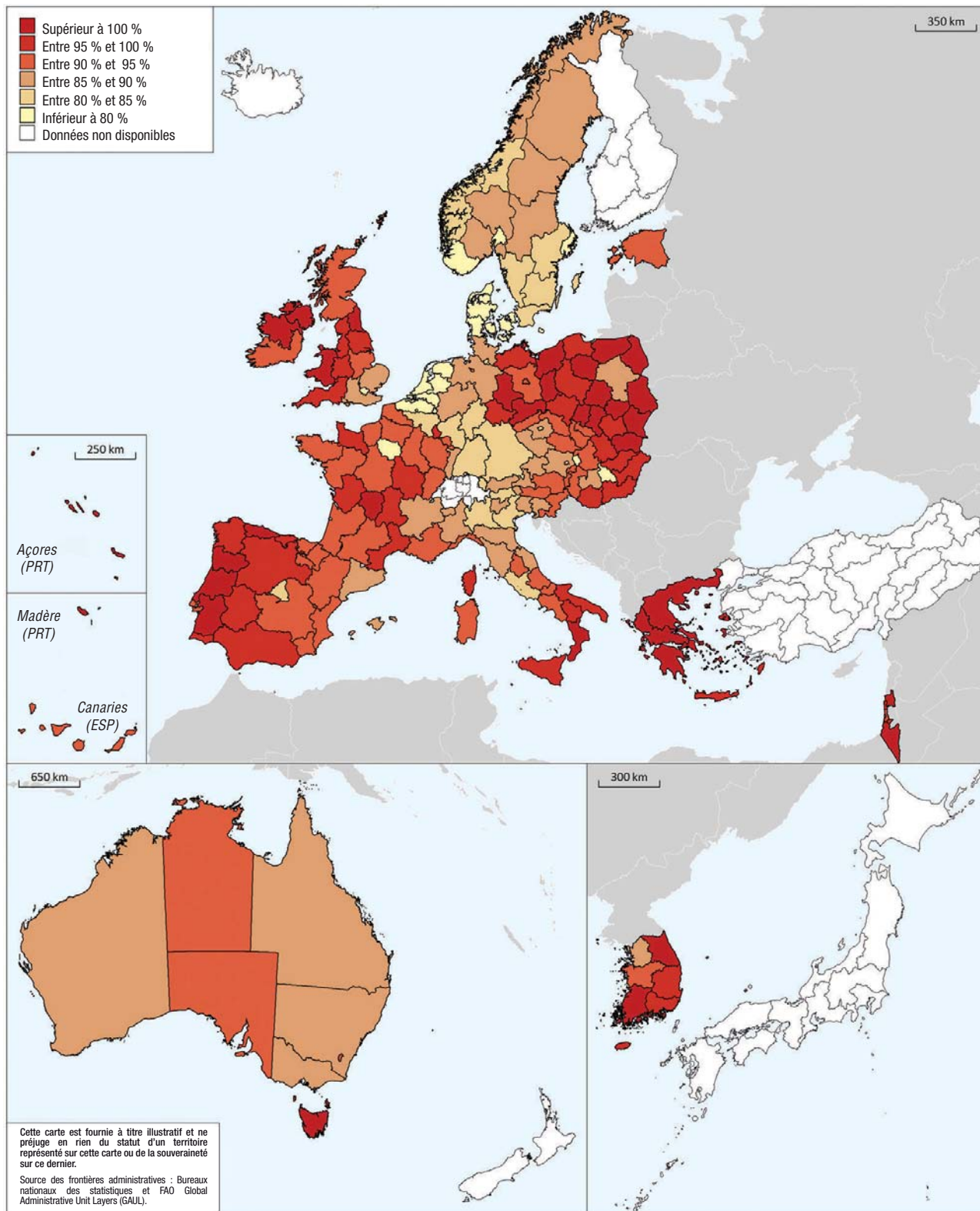
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962001>

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

Disparités régionales de revenu des ménages

4.4. Revenu disponible des ménages privés en pourcentage du revenu primaire au niveau régional : Asie, Europe et Océanie, 2009

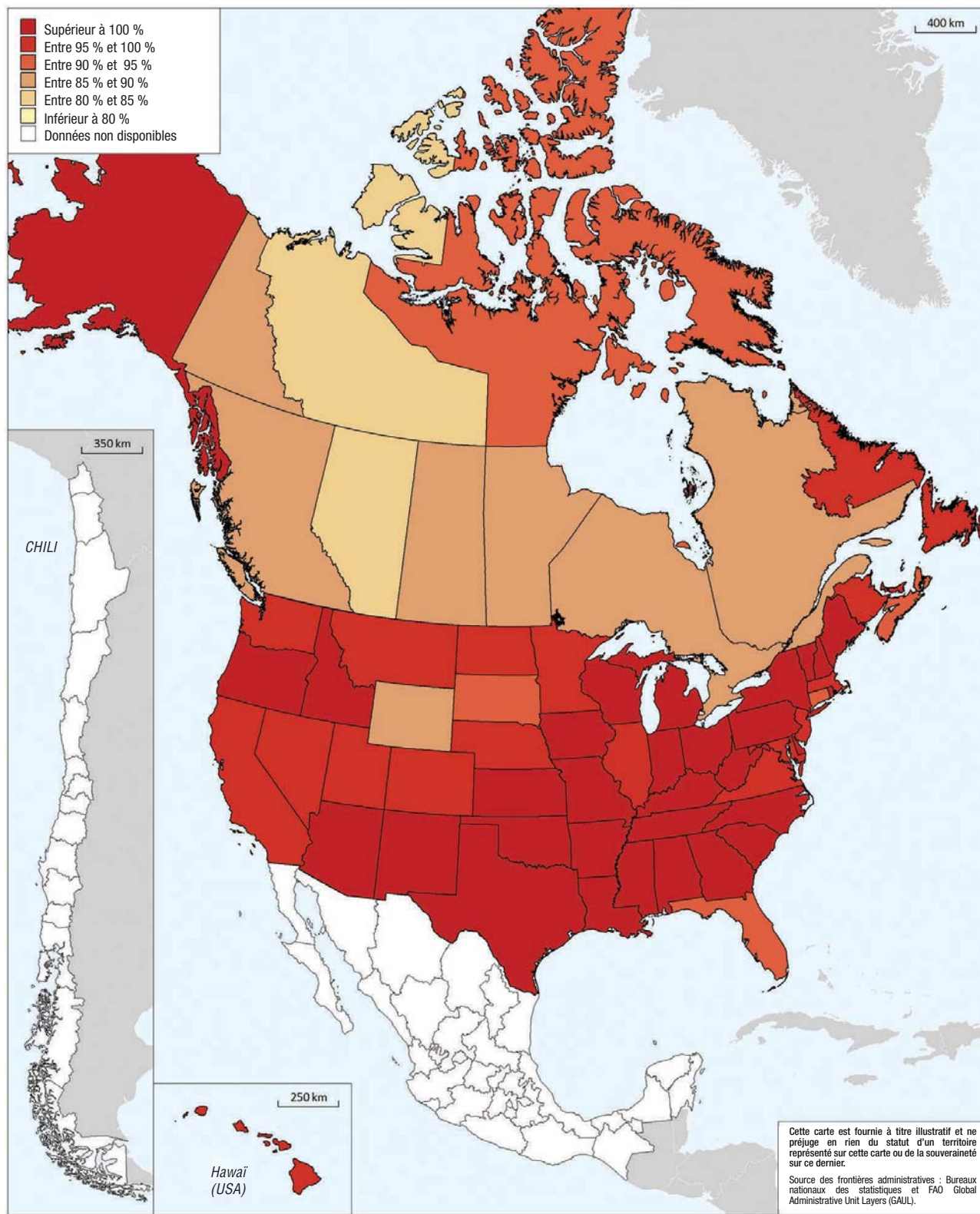
Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963521>

4.5. Revenu disponible des ménages privés en pourcentage du revenu primaire au niveau régional : Amérique, 2009

Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963540>

Concentration de personnes âgées et d'enfants dans les régions

La plupart des pays membres de l'OCDE sont confrontés au vieillissement de leur population. En raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la faiblesse des taux de fécondité, les personnes âgées (65 ans et plus) représentaient 15 % de la population de la zone OCDE en 2012. La proportion de personnes âgées est nettement plus faible dans les économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil et Chine), de même qu'au Mexique et en Turquie (graphique 4.6).

En moyenne annuelle, dans les pays membres de l'OCDE, la population âgée a augmenté presque quatre fois plus vite que le reste de la population entre 1995 et 2012. Le processus de vieillissement est relativement uniforme dans la majorité des pays, sauf au Mexique, au Brésil, dans la Fédération de Russie et au Canada (graphique 4.7).

Le rapport entre la population âgée et la population d'âge actif, ou taux de dépendance des personnes âgées, augmente régulièrement dans les pays membres de l'OCDE. Il donne une indication de l'équilibre entre la population économiquement active et la population retraitée. En 2012, il s'établissait à 23 % environ pour la zone OCDE, mais variait sensiblement d'un pays à l'autre (38 % au Japon contre 10 % au Mexique). D'importants écarts entre régions d'un même pays étaient également observés. Plus le taux de dépendance des personnes âgées est élevé, plus les régions éprouvent des difficultés à créer des richesses et des ressources suffisantes pour pourvoir aux besoins de leur population. Des problèmes peuvent se poser quant à la capacité de ces régions à prélever des impôts pour financer les services nécessaires (graphique 4.8).

En 2012, le taux de dépendance des personnes âgées était en général plus élevé dans les régions intermédiaires et rurales de

l'OCDE que dans les régions urbaines. Cette tendance générale était plus marquée dans certains pays, comme le Portugal, la Corée, le Japon, la France et le Royaume-Uni, tandis qu'à l'inverse, la Belgique, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et la République slovaque se démarquaient de ce mouvement général (graphique 4.8).

Le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de femmes représente un indicateur de la fécondité. Au niveau régional, il peut également révéler l'existence de besoins spécifiques en matière de santé et de services à la personne. Au Mexique, en Turquie, au Canada, en Israël, en Russie et au Chili, ce rapport est très variable d'une région à l'autre, notamment parce que certaines régions affichent un taux de fécondité élevé par rapport à la moyenne nationale (graphique 4.9).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir les annexes A et B pour les définitions, les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial :

1995-2012 ; TL3.

Régions TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et la Fédération de Russie.

Informations complémentaires

Découpage territorial et typologie régionale (annexe A), www.oecd.org/gov/regional/statisticsindicators.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.6-4.9 : Dernière année disponible : 2011 pour Australie, les États-Unis, la Chine et l'Afrique du Sud. Première année disponible : Australie, 1996 ; Chine, 1998 ; Danemark, 2008 ; République slovaque, 2012.

4.8 : Pas de régions rurales aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

La population âgée au niveau régional correspond aux habitants de 65 ans et plus dans une région donnée.

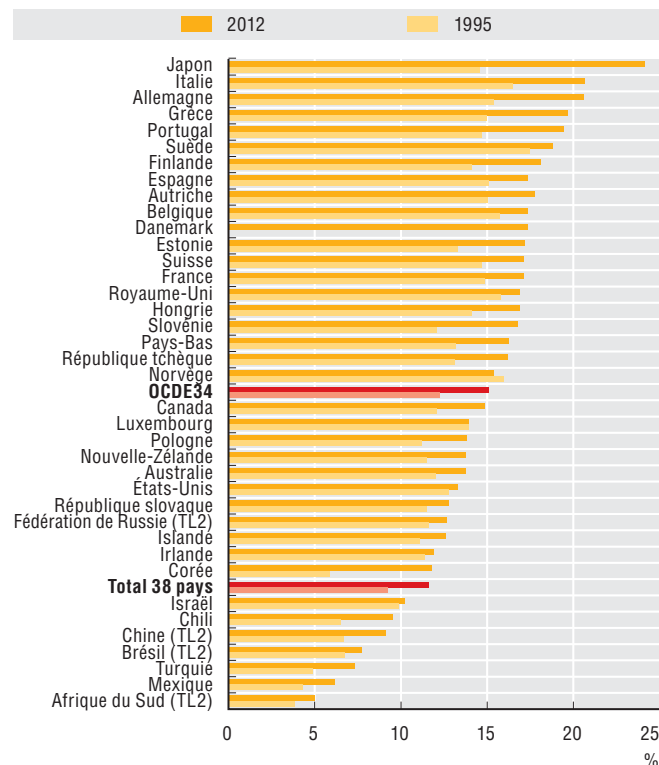
Le taux de dépendance des personnes âgées est le rapport entre la population âgée et la population d'âge actif (de 15 à 64 ans).

Le rapport entre le nombre d'enfants et le nombre de femmes est défini comme le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans par rapport au nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans. Il est exprimé pour 1 000 femmes.

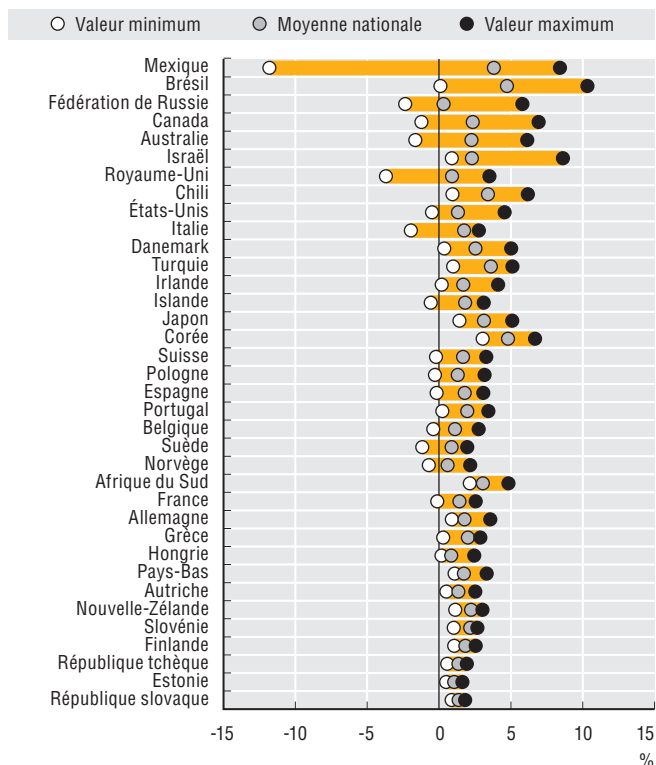
4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

Concentration de personnes âgées et d'enfants dans les régions

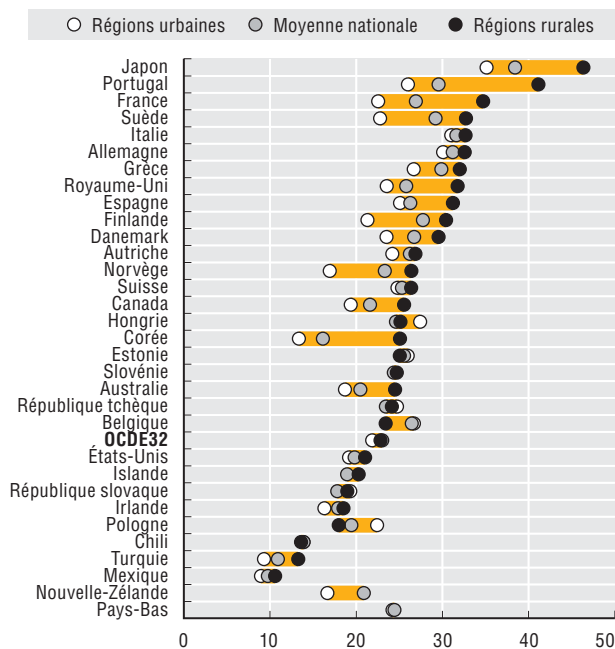
4.6. Population âgée en pourcentage de la population totale, 1995 et 2012



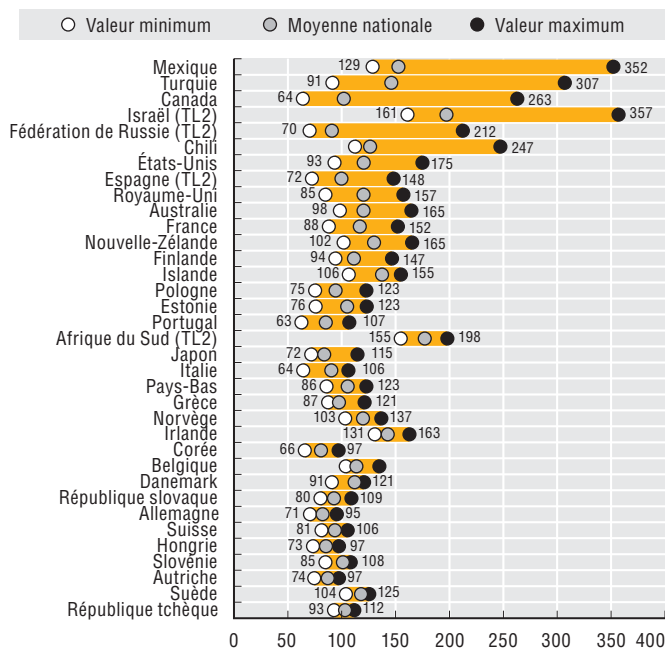
4.7. Évolution annuelle de la population âgée dans les régions, 1995-2012



4.8. Taux de dépendance des personnes âgées : moyenne par pays et dans les régions essentiellement urbaines et essentiellement rurales, 2012



4.9. Nombre d'enfants pour 1 000 femmes, pays classés selon l'ampleur des disparités régionales (TL3), 2012



Mobilité interrégionale des populations

La mobilité interrégionale au sein des pays est une composante importante de l'évolution de la structure démographique et de l'offre de main-d'œuvre.

Dans les 28 pays de l'OCDE étudiés, 18 millions d'habitants par an environ ont changé de région entre 2009 et 2011. Ces déplacements ont représenté 4 % de la population en Hongrie, moins de 0.5 % en République slovaque et jusqu'à 2 % dans la zone OCDE, soit la moitié environ du taux de migration internationale vers les pays membres (graphique 4.10).

Les migrations régionales sont variables d'une région à l'autre à l'intérieur des pays ; parmi les régions de niveau TL3, Voreio Aigaio (Grèce) et Tekirdag (Turquie) sont celles où les entrées nettes sont les plus importantes, représentant respectivement 2.6 % et 1.7 % de la population de la région. Yozgat (Turquie) et Luton (Royaume-Uni) font partie des régions de niveau TL3 où les sorties nettes sont les plus élevées, de même que les Territoires du Nord-Ouest (Canada) pour les régions TL2 (graphique 4.11).

Globalement, le taux de migration net dans les régions essentiellement urbaines de 25 pays membres était de 4.5 personnes pour 10 000 habitants en 2011, alors qu'il était de -2 et -8 dans les régions intermédiaires et rurales. Toutefois, il était négatif dans les régions urbaines de dix pays, parmi lesquels l'Estonie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Norvège. En moyenne, les régions rurales ont enregistré des entrées nettes au Royaume-Uni, en Grèce, au Portugal, en Belgique et aux États-Unis (graphique 4.12).

La distance par rapport aux marchés et aux services semble être une variable indicative significative des départs : à l'exception de la Grèce, de l'Italie et de la Suisse, les régions rurales isolées (c'est-à-dire éloignées des agglomérations urbaines par la route) sont plus susceptibles d'afficher des sorties nettes que les régions essentiellement rurales.

La mobilité parmi les jeunes adultes – qui représente un cinquième de la mobilité interne totale dans les 15 pays observés – s'effectue généralement d'une région rurale vers une région urbaine, où les structures universitaires et les débouchés professionnels sont plus nombreux. Au Japon, au

Royaume-Uni, en Allemagne, en Turquie et en Suisse, plus de 80 % des jeunes migrants partent s'installer dans des régions essentiellement urbaines. Les régions rurales du Japon subiront la plus grande part du déclin démographique, le départ des jeunes venant s'ajouter à la surreprésentation des personnes âgées. En revanche, même s'ils restent positifs, les flux migratoires des jeunes en direction d'Helsinki (Finlande) et de Stockholm (Suède) ont reculé de moitié au cours des années qui ont suivi la crise économique. Les régions urbaines du sud de l'Italie perdent leurs jeunes (flux nets négatifs), même si le volume des flux migratoires a diminué au cours de la période 1999-2011.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1999-2011 ; TL3.

Régions TL2 en Australie et au Canada.

Les données régionales ne sont pas disponibles pour la France et l'Irlande.

Les données relatives au Chili et au Mexique ne sont pas prises en compte car elles ne portent que sur les flux totaux au cours d'une période de cinq ans. La Corée est exclue parce que les flux annuels communiqués représentent la somme brute des mouvements mensuels.

Informations complémentaires

Découpage territorial et typologie régionale (annexe A).

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.10-4.12 : Années disponibles : Canada, Islande, Norvège et Suède, 2010-12 ; Allemagne, Pays-Bas et États-Unis, 2008-10 ; Grèce, 2001 uniquement ; Nouvelle-Zélande, 2006 uniquement ; Royaume-Uni, les données relatives à 2006-08 ne tiennent pas compte de l'Écosse et de l'Irlande du Nord.

4.11 : En raison de catastrophes naturelles récentes, les régions de Van (Turquie) et de Fukushima (Japon) affichent les flux négatifs nets les plus élevés.

4.13 : Dernières années disponibles : Danemark et Pays-Bas, 2007 ; Royaume-Uni, 2008 ; Norvège, 2009 ; Allemagne, 2010. Premières années disponibles : Pologne, 2000 ; Portugal 2001 ; Autriche et Pays-Bas, 2002 ; Norvège, 2004 ; Danemark, 2006 ; Japon, 2010, uniquement. Pour le Royaume-Uni, les données ne tiennent pas compte de l'Écosse et de l'Irlande du Nord.

En Grèce et en Islande, il n'y a pas de flux positif net dans les régions essentiellement urbaines.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

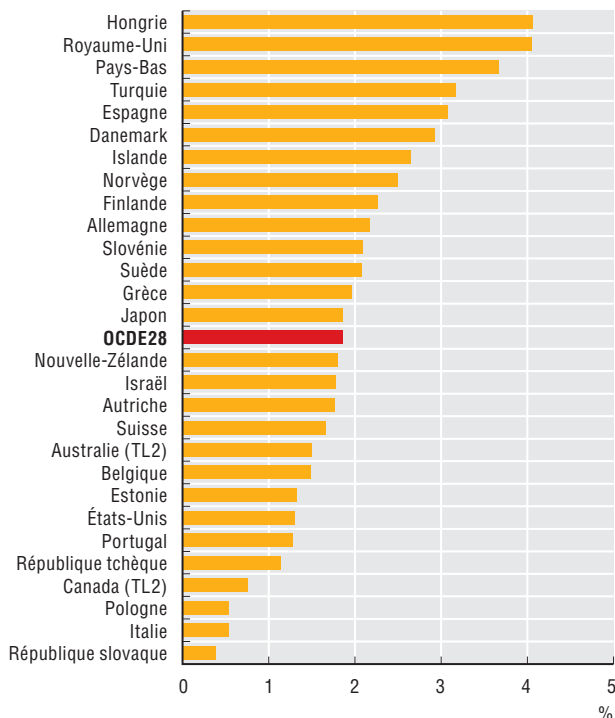
Les données se rapportent aux flux annuels de population entre régions de niveau TL3 (migrations régionales). Les flux sortants représentent le nombre de personnes ayant quitté la région pendant l'année précédente pour résider dans une autre région du pays, alors que les flux entrants représentent le nombre de nouveaux habitants d'une région venant d'une autre région du pays.

Le flux migratoire net correspond à la différence entre les flux entrants et les flux sortants dans une région. Un flux migratoire négatif signifie que les personnes qui ont quitté la région sont plus nombreuses que celles qui s'y sont installées.

Les jeunes migrants se situent dans la tranche des 18 à 24 ans.

4.10. Taux de migration annuel moyen au niveau régional, 2009-11

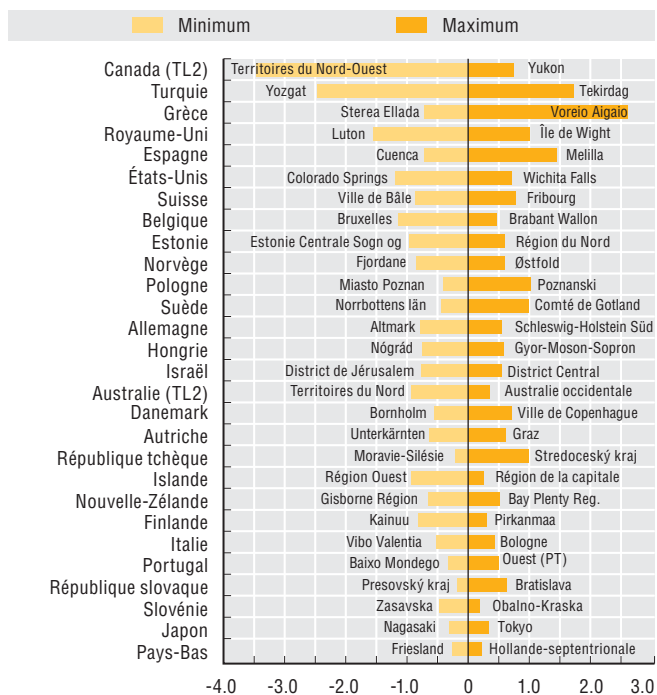
Flux nets entre les régions de niveau TL3, % de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962096>

4.11. Taux de migration net maximum et minimum au niveau régional, moyenne 2009-11

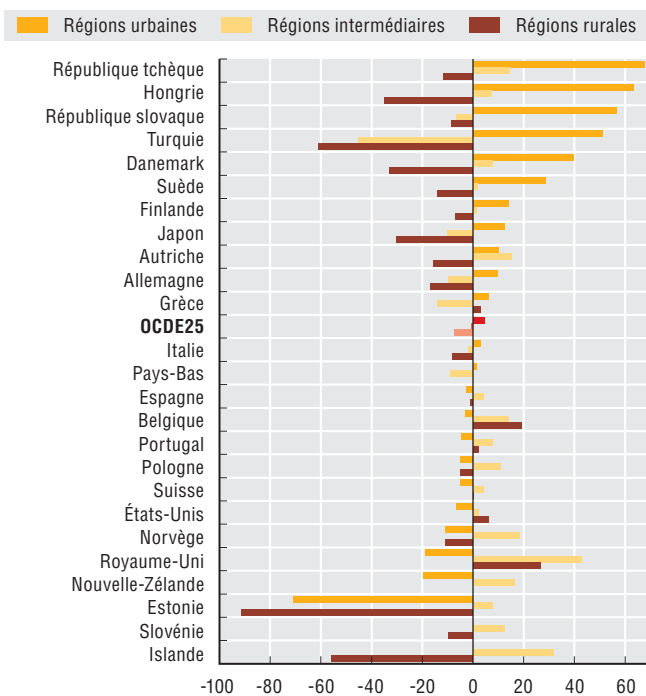
Flux nets entre les régions de niveau TL3, % de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962115>

4.12. Taux de migration net par type de région, moyenne 2009-11

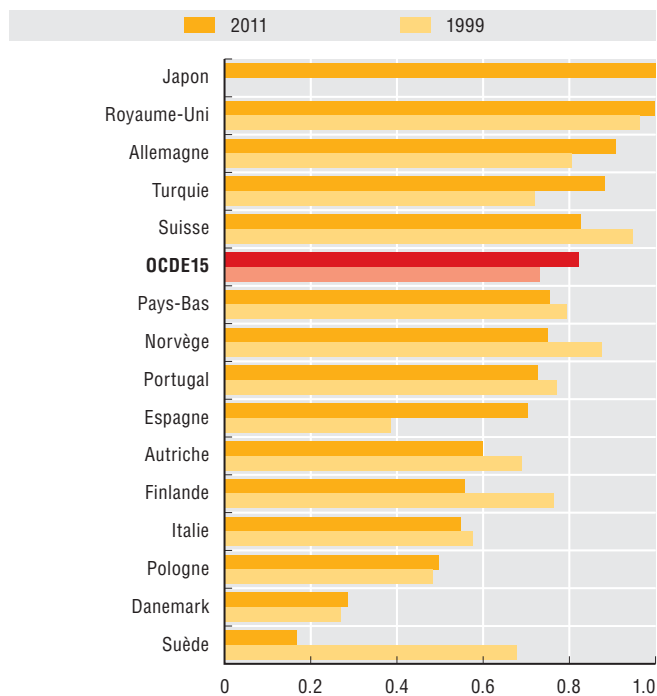
Flux migratoires nets dans les régions de niveau TL3, pour 10 000 habitants



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962134>

4.13. Jeunes migrants dans les régions urbaines, en pourcentage des jeunes migrants du pays, 1999 et 2011

Flux positifs nets de jeunes migrants dans les régions de niveau TL3



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962153>

Disparités régionales en matière de chômage et de chômage des jeunes

Ces dernières années, le chômage est monté en flèche dans les pays membres de l'OCDE, passant de 5,6 % en 2007 à 8 % en 2013. En 2012, les écarts de taux de chômage étaient près de deux fois plus grands entre les régions des pays membres (32 points de pourcentage) qu'entre les pays eux-mêmes (18 points).

Les chiffres du chômage étaient déjà très disparates d'une région à l'autre avant la crise économique dans des pays tels que la République slovaque, la Finlande, l'Italie et la République tchèque (graphique 4.14).

Globalement, le ralentissement économique a aggravé les problèmes des régions les plus fragiles. Dans la zone OCDE, en 2012, les plus grands écarts de taux de chômage entre les régions étaient observés en Espagne, en Italie, en République slovaque, en Belgique et au Canada (graphique 4.15).

Les chômeurs de longue durée (sans emploi depuis 12 mois et plus) préoccupent particulièrement les pouvoirs publics, parce qu'ils sont de moins en moins recherchés par les employeurs.

En 2011, dans près de 50 % des régions considérées, un chômeur sur trois était exclu du marché du travail depuis plus d'un an (graphique 4.16). Parallèlement, les taux de chômage de longue durée étaient très disparates selon les régions, non seulement dans les économies duales telles que l'Italie, mais aussi en République slovaque, en Espagne, en Belgique, en Grèce et en Hongrie.

Définition

Est définie comme chômeur une personne qui est sans emploi, est disponible pour travailler et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.

Le taux de chômage est le rapport entre les chômeurs et la population active, qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs.

Le taux de chômage des jeunes est le rapport entre les personnes sans emploi âgées de 15 à 24 ans et la population active de la même classe d'âge.

Le taux de chômage de longue durée est le rapport entre les personnes qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus et la population active totale.

L'incidence du chômage de longue durée est le rapport entre les chômeurs de longue durée et l'effectif total des chômeurs.

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité. Une pondération identique étant assignée à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays.

Ce sont les jeunes qui pâtissent le plus de la crise économique : leur taux de chômage dans l'OCDE est passé de 12,2 % en 2007 à plus de 16 % en 2012. En outre, la crise a creusé les écarts de taux de chômage des jeunes au sein des pays (voir le chapitre suivant).

Le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant en Italie, au Mexique, en Espagne, en République slovaque, en Pologne, en Grèce et au Portugal, où les différences entre les régions sont marquées, les taux dépassant 40 % dans certaines régions (graphique 4.17). Ces régions d'Europe comptent aussi plus de jeunes ayant abandonné prématurément leurs études, ce qui laisse penser que des mesures spécifiques sont indispensables pour améliorer l'employabilité de la population concernée au moyen de la formation et de l'apprentissage.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2008-12 ; TL2.

Dernière année pour laquelle des données sur le chômage de longue durée au niveau régional sont disponibles : 2011.

Les données régionales sur le chômage des jeunes ne sont pas disponibles pour l'Islande et la Corée.

L'Australie est exclue, faute de données se rapportant à des années comparables.

Les données régionales sur le chômage de longue durée ne sont pas disponibles pour l'Islande, le Japon, la Corée, le Mexique et les États-Unis.

Informations complémentaires

OCDE (2010), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE,

doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096110-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.14 : Les pays comptant moins de quatre régions sont exclus : Belgique, Estonie, Islande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Slovaquie. Portugal : Du fait de changements introduits dans la méthodologie de la collecte des données LFS/EFT, les valeurs des années 2011 et suivantes ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

4.15-4.17 : Chaque observation (point) représente une région TL2 des pays figurant sur l'axe des ordonnées.

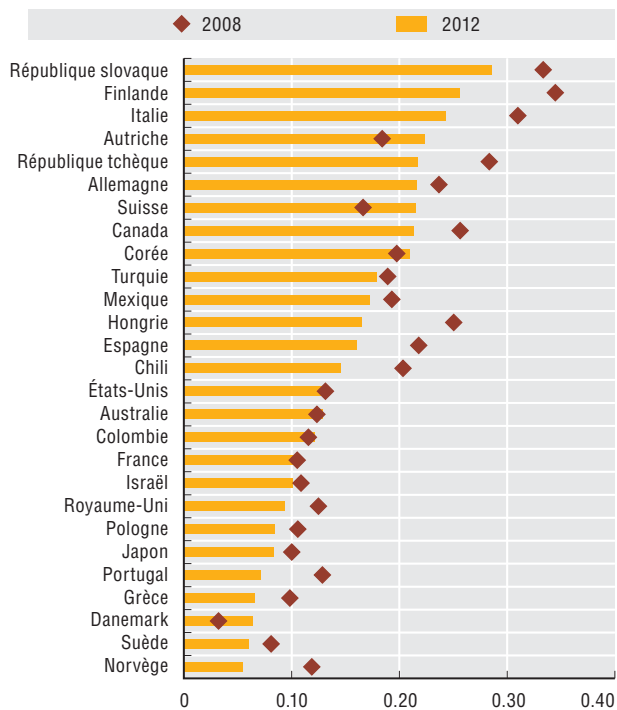
Années disponibles : Israël, Islande, Japon, Mexique et Turquie, 2008-11 ; Chili, 2010-12

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

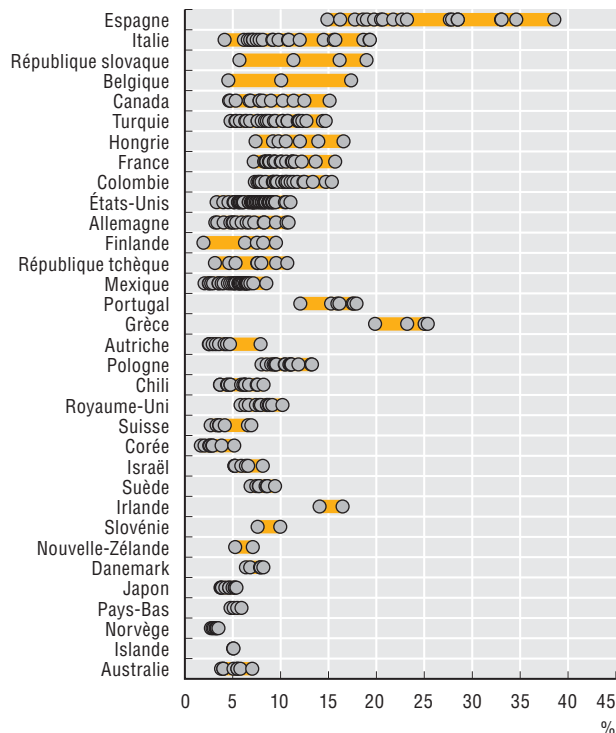
Disparités régionales en matière de chômage et de chômage des jeunes

4.14. Indice de Gini du taux de chômage dans les régions TL2, 2008 et 2012



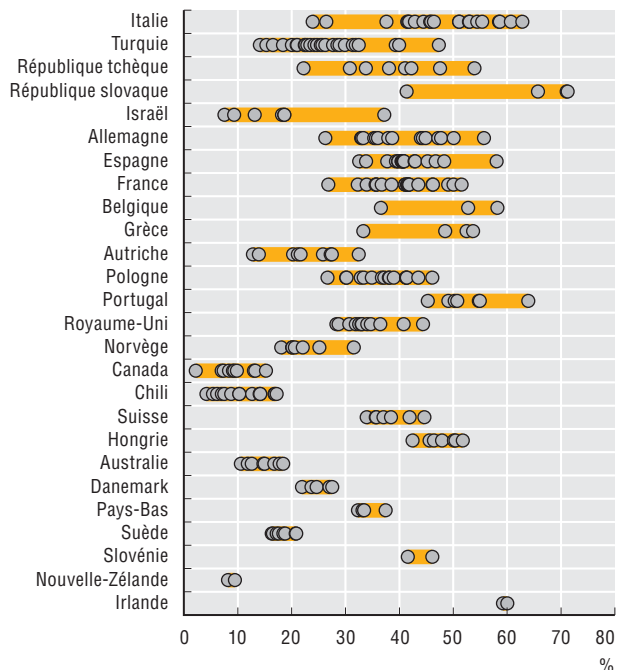
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962172>

4.15. Fourchette des taux de chômage dans les régions TL2, 2012



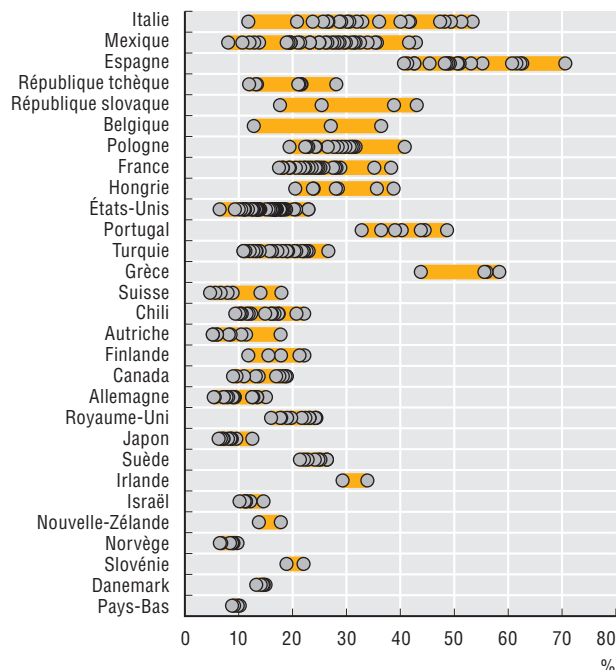
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962191>

4.16. Incidence du chômage de longue durée dans les régions TL2 en pourcentage du chômage total, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962210>

4.17. Fourchette des taux de chômage des jeunes dans les régions, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962229>

Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions

La crise économique a entraîné une hausse spectaculaire du chômage dans les pays membres de l'OCDE, en particulier parmi les jeunes. En 2013, 8 % de la population active de l'OCDE étaient privés d'emploi et le nombre de jeunes chômeurs était supérieur de près de 30 % à son niveau de 2007.

L'augmentation du nombre de chômeurs entre 2008 et 2012 a varié selon les pays, mais a aussi été inégale à l'intérieur des frontières nationales. En Corée, aux Pays-Bas, au Chili, en Autriche, en Hongrie, au Japon, en Grèce et au Canada, plus de 40 % de la hausse du chômage a eu lieu dans une seule région (graphique 4.18). Dans certains cas, par exemple dans la région capitale de la Corée, cette forte contribution à l'augmentation du chômage national s'explique par la taille de la région, tandis que dans d'autres, par exemple en Andalousie (Espagne), elle est due à l'ampleur de la hausse du chômage dans la région.

Le taux de chômage des jeunes est très variable d'une région à l'autre. Selon l'indice de Gini, la Suisse, l'Autriche et la République slovaque sont les pays où ces disparités régionales ont été les plus fortes en 2012.

Entre 2008 et 2012, les disparités régionales en matière de chômage des jeunes se sont estompées, sauf en Suisse, en Autriche, en Allemagne et au Chili (graphique 4.19).

Définition

Est définie comme chômeur une personne qui est sans emploi, est disponible pour travailler et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.

Le taux de chômage est le rapport entre les chômeurs et la population active, qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs.

Le taux de chômage des jeunes est le rapport entre les personnes sans emploi âgées de 15 à 24 ans et la population active de la même classe d'âge.

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité. Une pondération identique étant assignée à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays.

Cette diminution des écarts s'explique pour partie par une aggravation du chômage des jeunes dans des régions où il était moins élevé avant la crise. Par exemple, dans les régions d'Athènes (Grèce), Tamaulipas (Mexique), Madère (Portugal) et Extremadura (Espagne), le taux de chômage des jeunes a progressé de 8 % par an entre 2008 et 2012, pour s'établir à respectivement 56 %, 43 %, 49 % et 61 % (graphique 4.20).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2008-12 ; TL2.

Les données régionales sur le chômage des jeunes ne sont pas disponibles pour l'Islande et la Corée. L'Australie est exclue, les chiffres du chômage des jeunes n'étant disponibles que jusqu'en 2007. Pour le Portugal, en raison d'une modification dans la méthode de collecte des données de l'emploi, les données depuis 2011 ne sont pas directement comparables avec les années précédentes.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

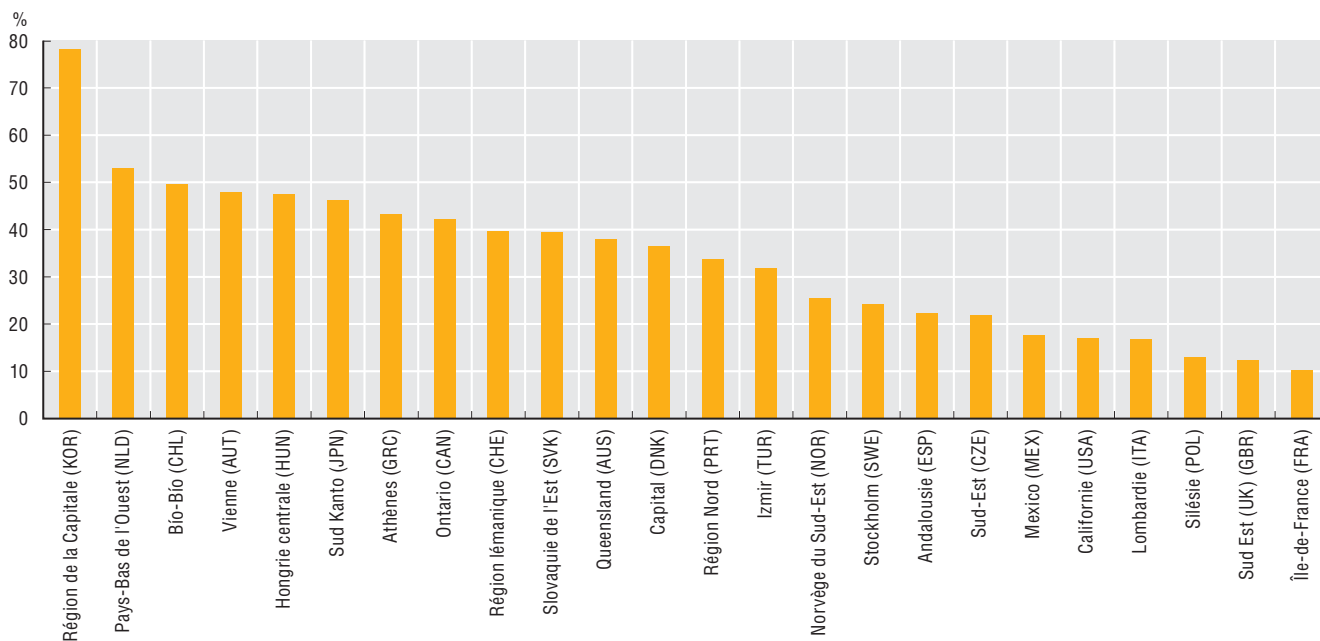
4.18 : Seuls les pays comptant au moins quatre régions et dans lesquels le chômage a, en moyenne, augmenté au cours de la période 2008-12 sont pris en compte. La Belgique, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, Israël, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie sont donc exclus.

4.19 : Les pays comptant moins de quatre régions sont exclus : Belgique, Estonie, Islande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Slovaquie.

4.20 : Seuls les pays dans lesquels le chômage des jeunes a, en moyenne, augmenté au cours de la période 2008-12 sont pris en compte. Le Chili, l'Allemagne, Israël et la Turquie sont donc exclus.

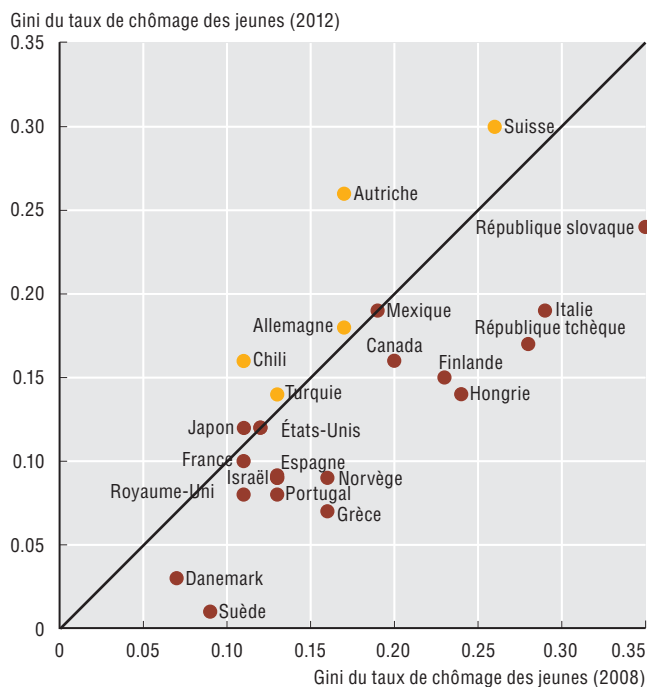
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4.18. Région de niveau TL2 ayant le plus contribué à la hausse du taux de chômage national dans chaque pays, 2008-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962248>

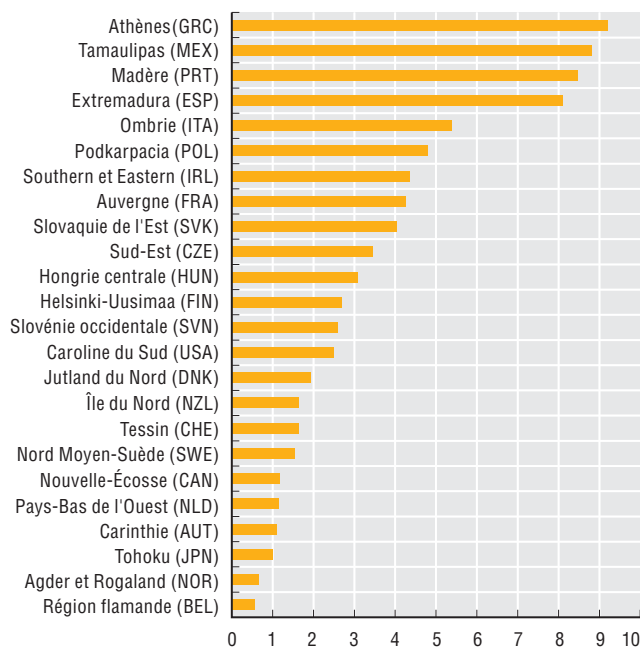
4.19. Indice de Gini du taux de chômage des jeunes dans les régions TL2, 2008 et 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962267>

4.20. Région TL2 dans laquelle le taux de chômage des jeunes a le plus progressé dans chaque pays, 2008-12

Évolution annuelle moyenne du taux de chômage des jeunes, points de pourcentage



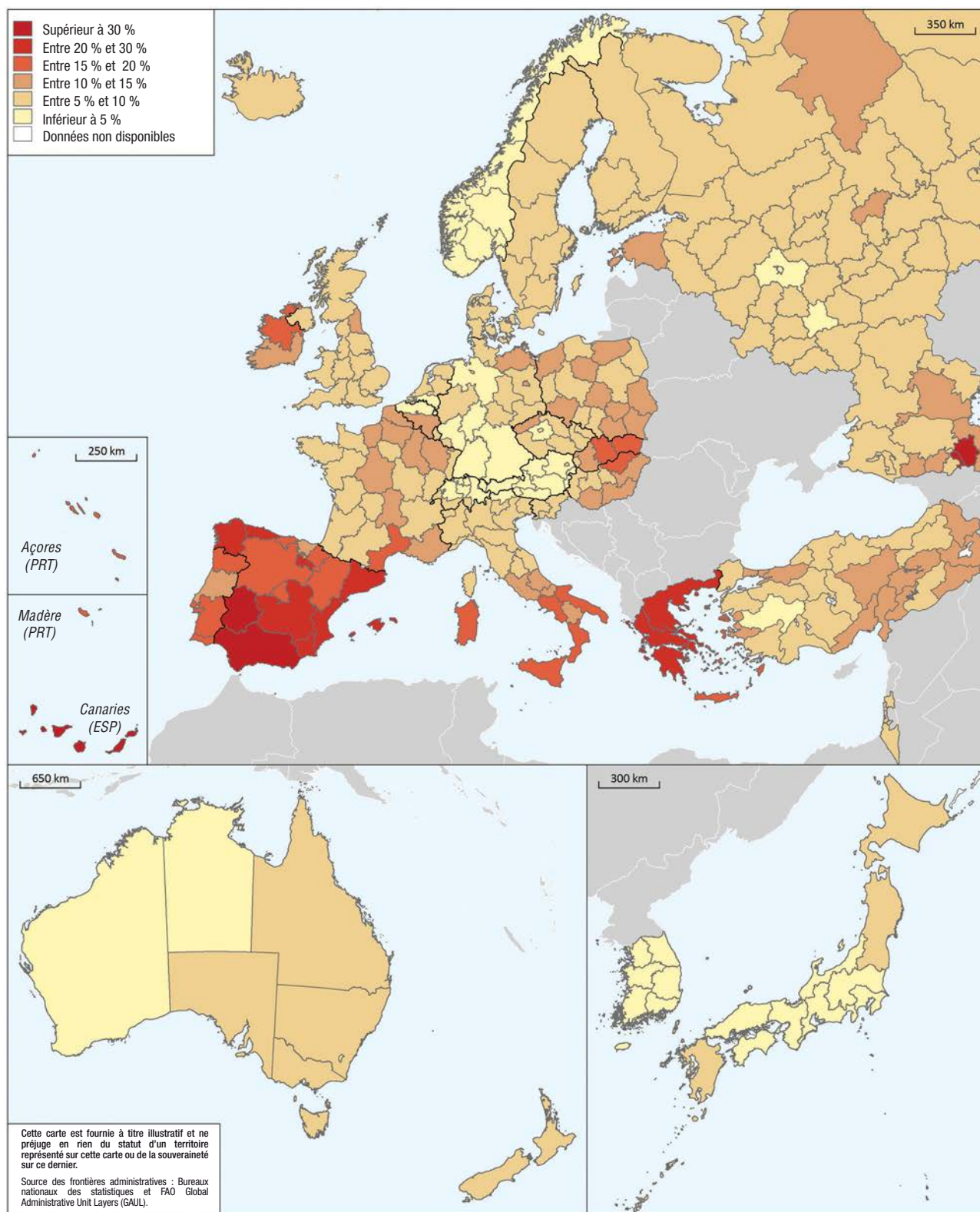
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962286>

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions

4.21. Taux de chômage par région : Europe, Asie et Océanie, 2012

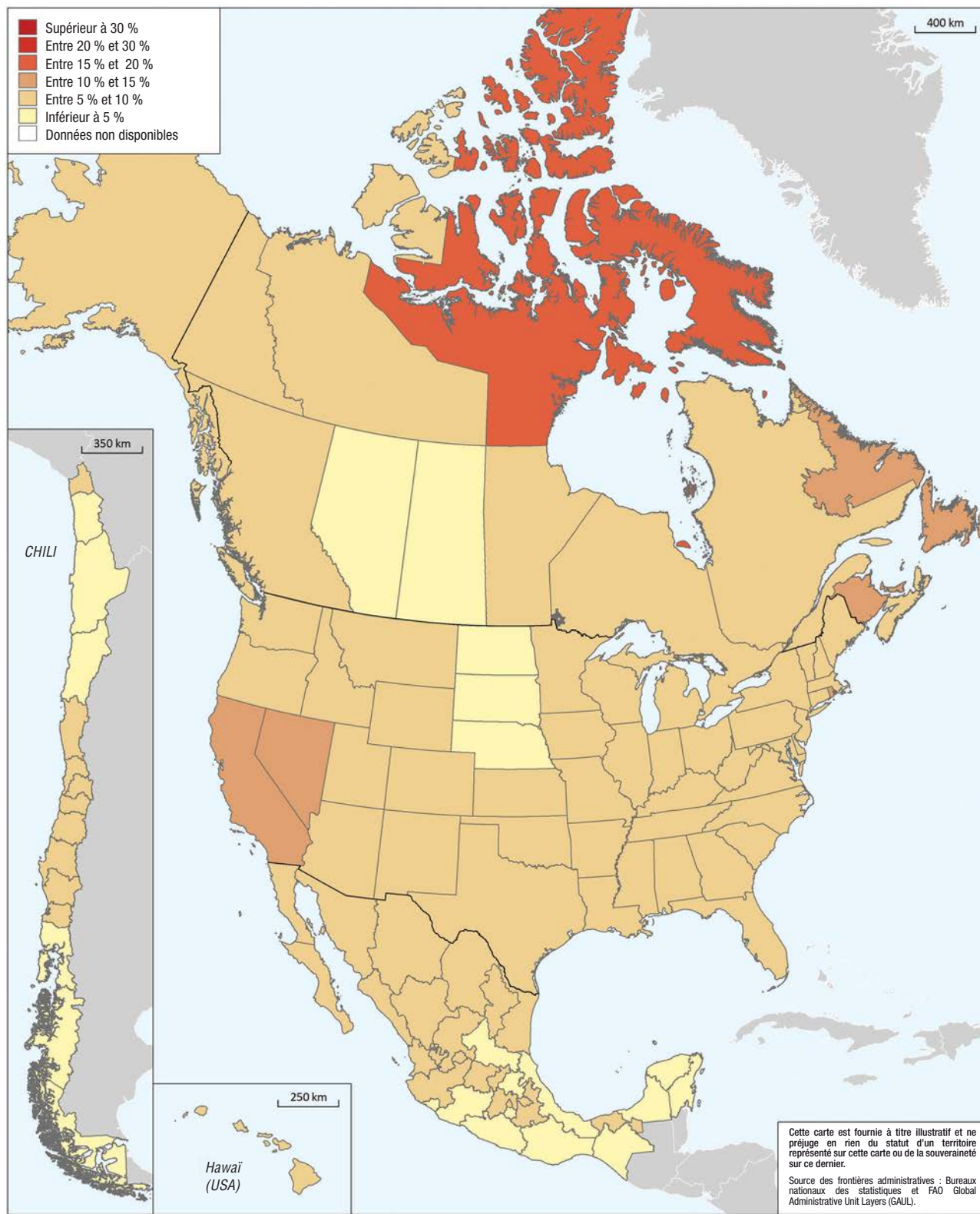
Régions TL2



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963445>

4.22. Taux de chômage par région : Amérique, 2012

Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963464>

Différences de perspectives d'emploi entre hommes et femmes

Les inégalités régionales de taux d'activité, mesurées ici par l'indice de Gini, se sont généralement réduites entre 1999 et 2011, du fait de la progression du nombre d'actifs dans les régions peu favorisées (graphique 4.23). C'est en Irlande que l'indice de Gini a le plus diminué, en raison d'une progression du nombre d'actifs dans les régions où le taux d'activité était relativement faible, mais aussi d'une baisse spectaculaire du taux d'activité à Dublin. L'indice de Gini a également nettement reculé dans des pays comme le Canada, la Grèce et la Turquie au cours de la même période. C'est en Italie, en Pologne et en République slovaque que les inégalités régionales de taux d'activité ont le plus augmenté.

Malgré cette diminution des écarts observée dans la plupart des pays membres, des différences importantes subsistent entre hommes et femmes en termes d'accès au marché du travail. En 2011, 69 % environ des femmes dans les régions de l'OCDE faisaient partie de la population active, contre 88 % des hommes.

Des variations régionales du taux d'activité des femmes de plus de 20 points de pourcentage ont été observées en Turquie, en Italie, en Israël, en Pologne et en France (graphique 4.24). Les écarts de taux d'activité selon le sexe les plus marqués s'observent dans des régions au profil différent : au Mexique, en Espagne et en Italie, c'est respectivement au Chiapas, à Ceuta et dans les Pouilles, régions qui se caractérisent par de faibles niveaux de PIB et de revenu, que l'écart entre hommes et femmes est le plus grand, alors qu'au Royaume-Uni, en Corée et en

Belgique par exemple, c'est dans les régions capitales que le taux d'activité des femmes est le plus faible comparé à celui des hommes.

Élargir l'accès des femmes au marché du travail nécessiterait l'adoption d'une diversité de mesures, notamment de mesures permettant de concilier travail et vie de famille. Les différences de taux d'activité des femmes d'une région à l'autre laissent penser que l'existence et l'utilisation de services permettant cette conciliation varient aussi fortement au sein d'un même pays.

Le taux d'emploi des femmes a progressé dans les pays de l'OCDE ces dernières décennies, pour atteindre 57 % en 2011. Cependant, en 2011, dans environ 26 % des régions de l'OCDE, moins d'une femme sur deux occupait un emploi. On trouve les plus fortes disparités régionales en termes d'emploi des femmes en Turquie, en Italie, en Espagne, en Israël, aux États-Unis et en République slovaque (graphique 4.25).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

1999-2011 ; TL3.

Australie, Canada, Chili, Israël, Mexique, Portugal, Royaume-Uni et Suisse : TL2.

Taux d'activité et d'emploi des femmes : uniquement TL2.

Informations complémentaires

OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes – Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.23 : Les pays comptant moins de quatre régions sont exclus : Belgique, Estonie, Islande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Slovénie. Portugal : Du fait de changements introduits dans la méthodologie de la collecte des données LFS/EFT, les valeurs de 2011 ne sont pas directement comparables à celles des années précédentes.

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population d'âge actif. La population active se définit comme la somme des actifs occupés et des chômeurs.

Les actifs occupés sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé pendant au moins une heure en contrepartie d'un salaire ou d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de leur travail. Les travailleurs familiaux sont pris en compte.

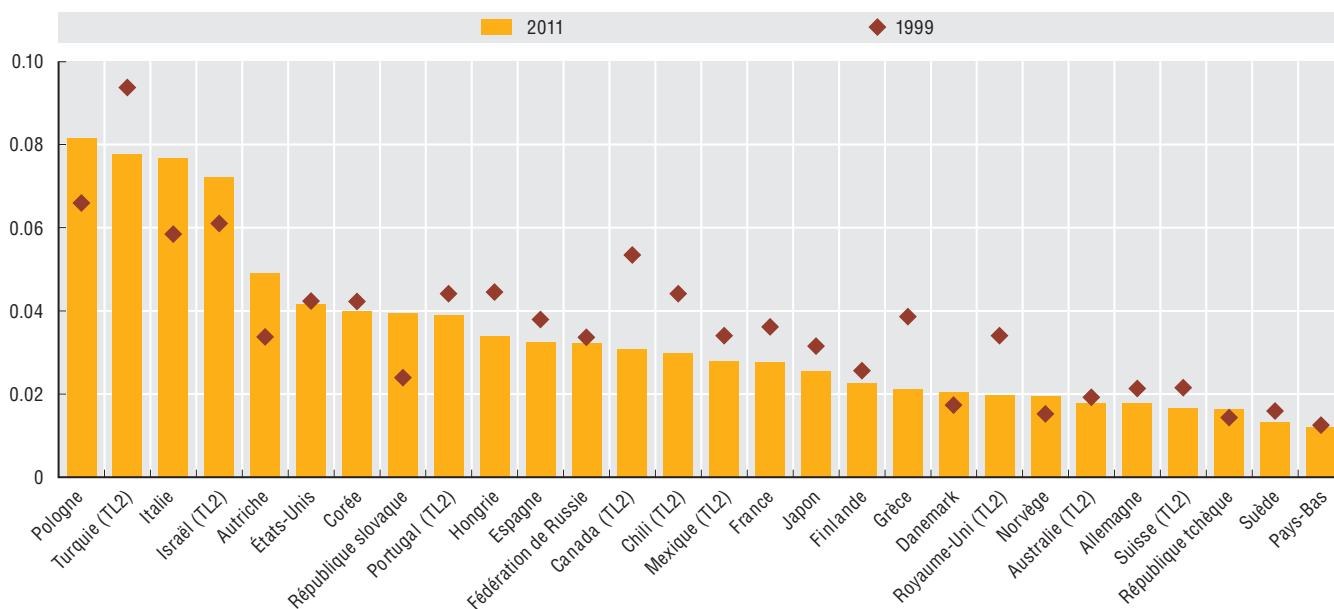
Le taux d'emploi des femmes est le rapport entre l'emploi féminin et la population de femmes d'âge actif (âgées de 15 à 64 ans).

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité. Une pondération identique étant assignée à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays.

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

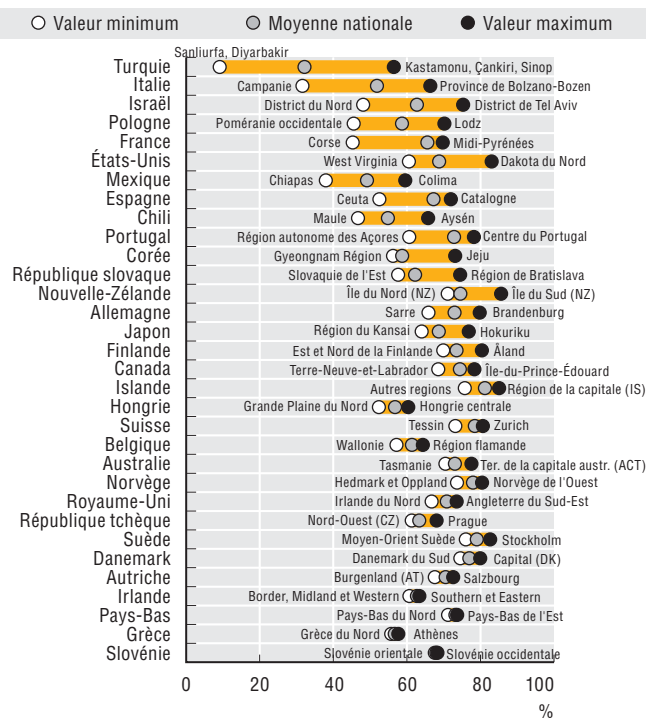
Différences de perspectives d'emploi entre hommes et femmes

4.23. Indice de Gini du taux d'activité dans les régions TL3, 1999 et 2011



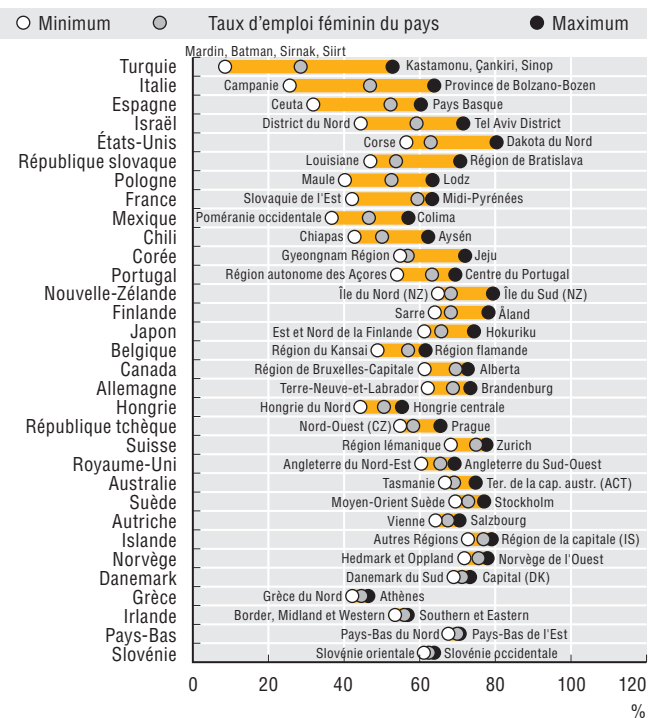
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962305>

4.24. Classement des pays selon l'ampleur des écarts de taux d'activité féminin entre régions TL2, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962324>

4.25. Classement des pays selon l'ampleur des écarts de taux d'emploi féminin entre régions TL2, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962343>

Emploi à temps partiel dans les régions

Depuis quelques années, l'emploi à temps partiel progresse dans de nombreux pays membres (OCDE, 2012). Selon le contexte institutionnel et économique, il peut avoir des effets positifs ou négatifs sur le bien-être des travailleurs. D'un côté, les salariés à temps partiel peuvent être pénalisés par rapport aux salariés à temps plein en termes de sécurité de l'emploi, de formation, de promotion et d'indemnisation du chômage. De l'autre, le travail à temps partiel peut permettre de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale. De manière générale, avec des mesures incitatives efficaces, le travail à temps partiel semble favoriser l'emploi et peut être une solution adaptée pour éviter l'inactivité (OCDE, 2010).

La fréquence de l'emploi à temps partiel n'est pas uniforme dans toutes les régions de l'OCDE. Certaines régions des Pays-Bas et de la Suisse arrivent en tête des pays membres étudiés pour ce qui est de l'emploi à temps partiel. Les régions où l'emploi à temps partiel est le moins fréquent se trouvent en Europe de l'Est, notamment en Pologne, en Hongrie, en République slovaque et en République tchèque (graphique 4.26). Des variations régionales importantes sont observées dans des pays tels que le Chili et l'Australie, où l'écart entre les régions où la fréquence du travail à temps partiel est à son niveau maximum et celles où elle est à son niveau minimum peut atteindre 18 points de pourcentage. Même s'il n'existe pas de définition uniforme du temps partiel au niveau régional, ce schéma coïncide avec les valeurs nationales de l'emploi à temps partiel reposant sur la définition harmonisée de l'OCDE (OCDE, 2012).

Définition

La définition de l'emploi à temps partiel est très variable d'un pays membre à l'autre. L'OCDE le définit comme un emploi représentant moins de 30 heures de travail hebdomadaires. Toutefois, dans les régions européennes de niveau TL2, la distinction entre temps partiel et temps plein repose sur les réponses des personnes interrogées, sauf aux Pays-Bas, en Islande et en Norvège, où l'emploi à temps partiel correspond à moins de 35 heures par semaine.

Il n'existe pas de définition harmonisée de l'emploi à temps partiel au niveau régional. Dans certains pays, le nombre d'heures de travail retenu pour dénombrer les salariés à temps partiel dans une région n'est pas le même que celui utilisé dans la définition de l'OCDE, ce qui fait que les valeurs régionales peuvent être différentes des estimations nationales fondées sur la définition harmonisée.

La fréquence de l'emploi à temps partiel correspond au pourcentage de salariés à temps partiel par rapport au nombre total d'actifs occupés d'une région.

Le taux d'emploi est le rapport entre l'emploi total (lieu de résidence) et la population des 15-64 ans.

La part des salariés à temps partiel dans la population d'âge actif (15-64 ans) semble être associée à des taux d'emploi plus élevés dans les régions de l'OCDE. De fait, dans les régions où le taux d'emploi est élevé, la part de l'emploi à temps partiel est également plus forte (graphique 4.27). Les régions suisses, qui arrivent en tête en termes de taux d'emploi, se classent également au second rang en termes de part de l'emploi à temps partiel par rapport à la population d'âge actif.

La composition de l'emploi à temps partiel dépend non seulement des caractéristiques démographiques régionales, mais aussi du cadre réglementaire et de l'accès à certains services en faveur des familles, tels que les services de garde d'enfants. Ce dernier point peut en particulier contribuer à accroître le taux d'activité des femmes. Dans des régions telles que le Burgenland (Autriche), la Lorraine (France) et la province de Trente (Italie), les femmes représentent plus de 80 % des salariés à temps partiel et affichent un taux d'emploi proche de la valeur nationale. On trouve en revanche moins de femmes à temps partiel dans l'Algarve (Portugal) et dans la région de Los Lagos (Chili), où la part des femmes dans l'emploi à temps partiel est inférieure à 50 % (graphique 4.28).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2012 ; TL2.

Australie, Italie, Norvège et Suisse : 2011.

Les données régionales ne sont pas disponibles pour l'Islande, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Informations complémentaires

OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 – Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE, doi : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2010-fr.

OCDE (2012), « Fréquence et composition de l'emploi à temps partiel », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE, doi : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-table74-fr.

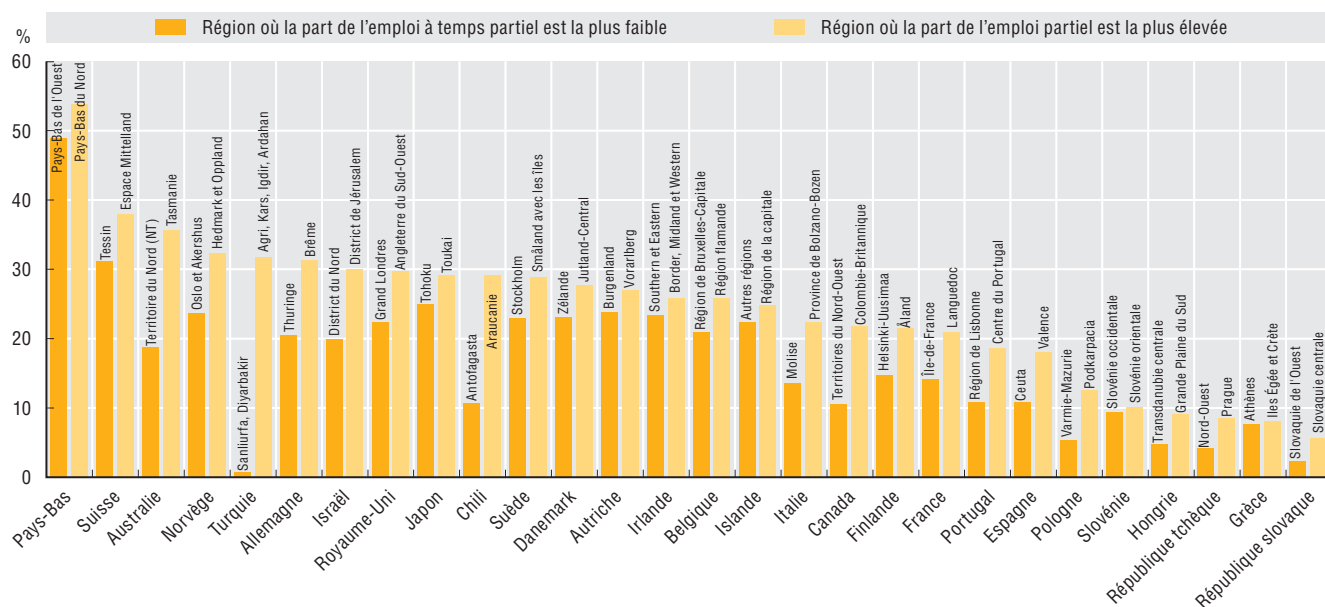
Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.27 : Chaque observation (point) représente une région TL2.

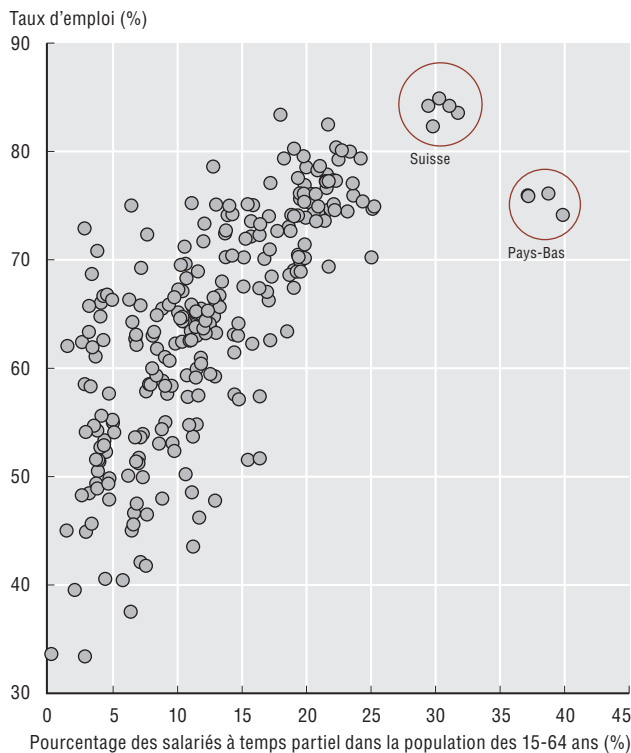
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4.26. Variation de la fréquence de l'emploi à temps partiel selon les régions TL2, 2012



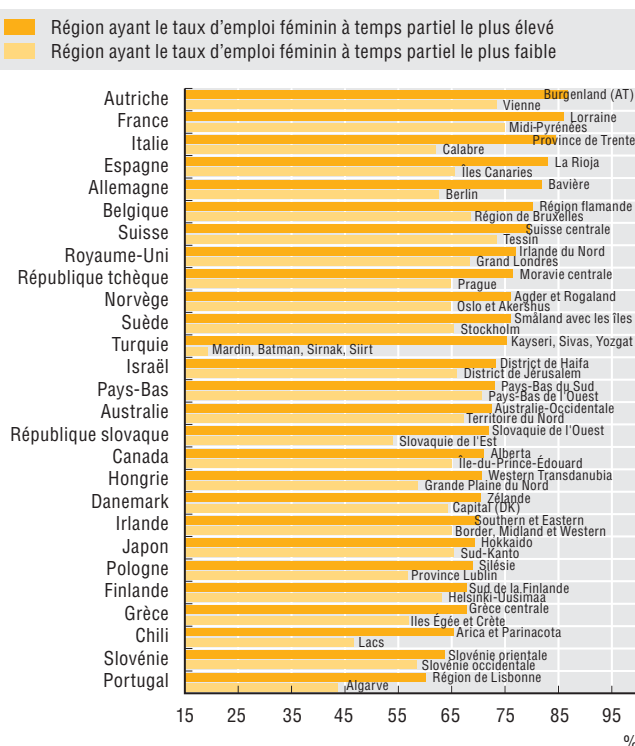
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962362>

4.27. Part de l'emploi à temps partiel et taux d'emploi dans les régions, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962381>

4.28. Composition de l'emploi à temps partiel par sexe : valeurs régionales maximale et minimale, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962400>

Accès à l'éducation dans les régions

La qualité du capital humain constitue une dimension essentielle du bien-être social et économique d'une région. Les études apportent aux individus les connaissances et compétences nécessaires pour jouer véritablement un rôle dans la société et rompre avec la reproduction des inégalités. Pourtant, en 2012, un quart de la population de l'OCDE ne possédait qu'une instruction de base, et cette part atteignait 50 % dans la plupart des régions de la Turquie, du Mexique et du Portugal, ainsi que dans quelques régions de l'Australie et de l'Espagne.

L'existence d'écarts importants de niveaux d'instruction entre les régions d'un même pays laisse penser qu'il existe des disparités en matière d'accès à l'éducation. Les différences régionales se rencontrent en général dans les pays dans lesquels une forte proportion d'adultes n'a pas dépassé l'instruction de base. Il en va ainsi en Turquie, au Mexique, au Portugal, en Espagne et au Chili. Toutefois, en Allemagne, en Corée et aux États-Unis, bien que la part de la population ayant seulement reçu une instruction de base soit inférieure à la moyenne de l'OCDE, les différences entre régions sont plus marquées (graphique 4.29).

Les jeunes qui vont au terme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont beaucoup moins exposés au risque de chômage. À cet égard, dans la zone OCDE, le taux de chômage des personnes qui n'ont pas achevé le deuxième cycle du secondaire est à 13 %, près de trois fois supérieur à celui des travailleurs qui ont terminé leurs études secondaires (5 %) (OCDE, 2013a).

En 2012, alors que moins de 40 % de la population active avaient suivi une scolarité jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire au moins en Turquie et au Mexique, ce pourcentage dépassait 90 % en République tchèque, en République slovaque, en Pologne et au Canada. Les disparités entre régions persistent également s'agissant de l'enseignement supérieur, les écarts les plus grands étant observés en Turquie, en Espagne, au Mexique et au Chili (graphique 4.30).

En 2011, la part des jeunes adultes (de 18 à 24 ans) qui ne sont pas allés au terme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ne suivent aucune formation (les « NEET » : ni en emploi ni scolarisés ni en formation) atteignait 18.6 % dans la zone OCDE et 13.2 % dans l'Union européenne. Les possibilités offertes semblent également très inégales au sein d'un même pays. Dans la province de Mardin (Turquie), en Sicile (Italie), dans le centre de la Grèce et à Ceuta (Espagne), plus d'un tiers des jeunes sont inactifs et ne suivent pas de formation (graphique 4.31).

Définition

Le taux d'instruction renvoie à la proportion de la population active possédant un certain niveau d'instruction. La classification internationale type de l'éducation (CITE 97) est utilisée pour définir les niveaux d'instruction. L'enseignement préprimaire, primaire et le premier cycle du secondaire correspondent aux trois niveaux les plus bas de la CITE : 0, 1 et 2. Par souci de simplicité, on parle ici d'instruction « de base » (ou de premier cycle du secondaire). Viennent ensuite le deuxième cycle du secondaire (niveaux 3 et 4 de la CITE) et l'enseignement supérieur (niveaux 5 et 6).

L'indicateur relatif aux jeunes déscolarisés, inactifs et ne suivant aucune formation correspond au groupe d'âge des 18-24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni scolarisés ni en formation. On ne dispose de données régionales comparables que pour l'Europe.

Le suivi des résultats de l'éducation dans différentes régions peut donner des indications sur les lieux où il convient d'agir et sur le type de mesures à prendre. Ainsi, les données recueillies par les pays dans lesquels l'enquête PISA est conduite au niveau régional montrent que les disparités régionales persistent, y compris dans pays dotés de systèmes éducatifs unitaires. Dans le cas de l'Italie, par exemple, le résultat en mathématiques des élèves de 15 ans en Vénétie est de 93 points supérieur à celui de Calabre, soit l'équivalent de 2 années de scolarité. De grandes différences régionales au sein des pays, équivalent à plus d'une année de scolarité, existent aussi au Mexique, en Espagne, au Canada, en Australie et au Brésil (graphique 4.32).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de la réussite* (Volume II), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Jeunes déscolarisés, inactifs et ne suivant pas de formation : enquête Eurostat sur la population active.

Années de référence et niveau territorial

2012 ; TL2.

Les données régionales ne sont pas disponibles pour l'Islande et le Japon.

Informations complémentaires

OCDE (2013a), *Regards sur l'éducation*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.

OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi 2013*, Éditions OCDE, doi : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr.

Notes relatives aux graphiques

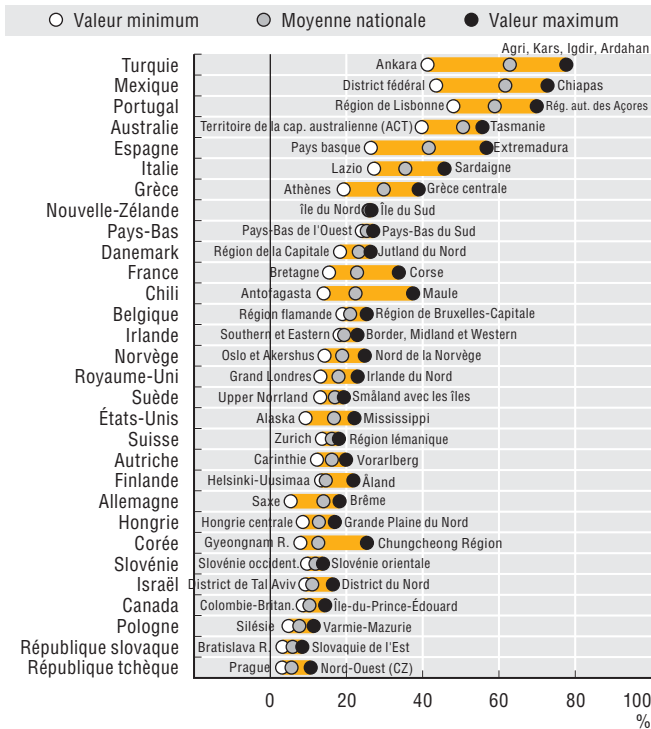
4.29-4.30 : Les pays sont classés selon le pourcentage moyen de travailleurs ne possédant qu'une instruction de base (ou ayant au moins terminé le deuxième cycle du secondaire). Années disponibles : Israël, Turquie et États-Unis, 2011 ; Mexique, 2008 ; Corée, 2006 ; Australie, 2005.

4.31 : Pays européens uniquement (données Eurostat). Fourchette déterminée à partir des données régionales disponibles.

4.32 : Les cercles foncés représentent les résultats moyens obtenus par les pays en mathématiques à l'évaluation PISA 2012 de l'OCDE, les cercles blancs représentent les résultats régionaux, là où ces résultats sont disponibles. Régions de niveau TL2 pour l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Italie, le Mexique (pas de données pour Michoacán, Oaxaca and Sonora) et Espagne (pas de données pour les îles Canaries et les communautés de Castille-La Mancha et de Valence). Pour le Royaume-Uni, les données régionales se réfèrent à l'Angleterre, l'Irlande du Nord, l'Ecosse et au Pays de Galles. Pour les États-Unis, les résultats régionaux sont uniquement disponibles pour les États de Floride, Massachusetts, Connecticut.

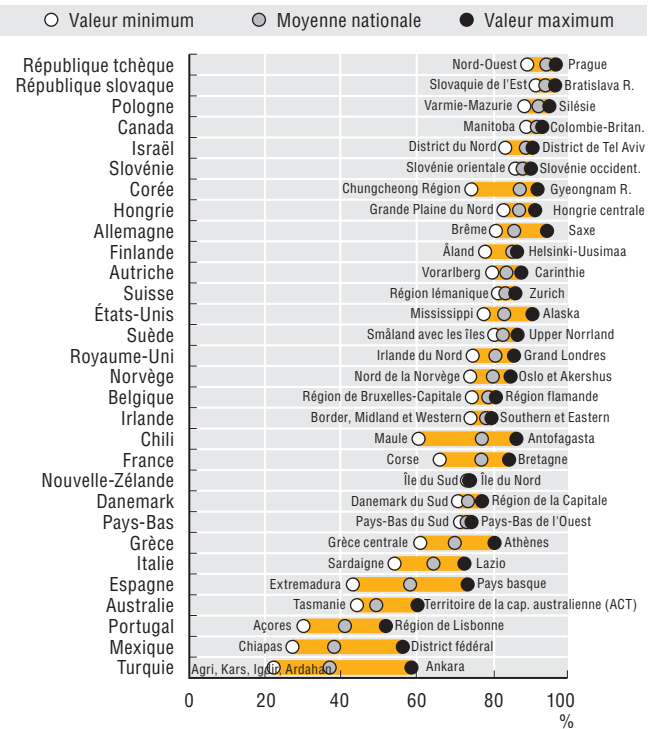
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4.29. Fourchette des actifs ne possédant qu'une instruction de base, régions TL2, 2012



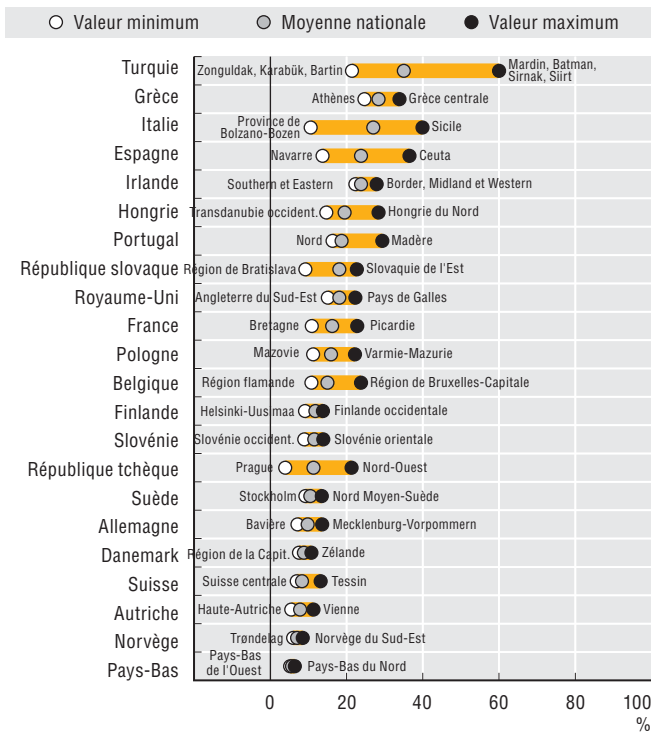
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962419>

4.30. Fourchette des actifs ayant au moins terminé le deuxième cycle du secondaire, régions TL2, 2012



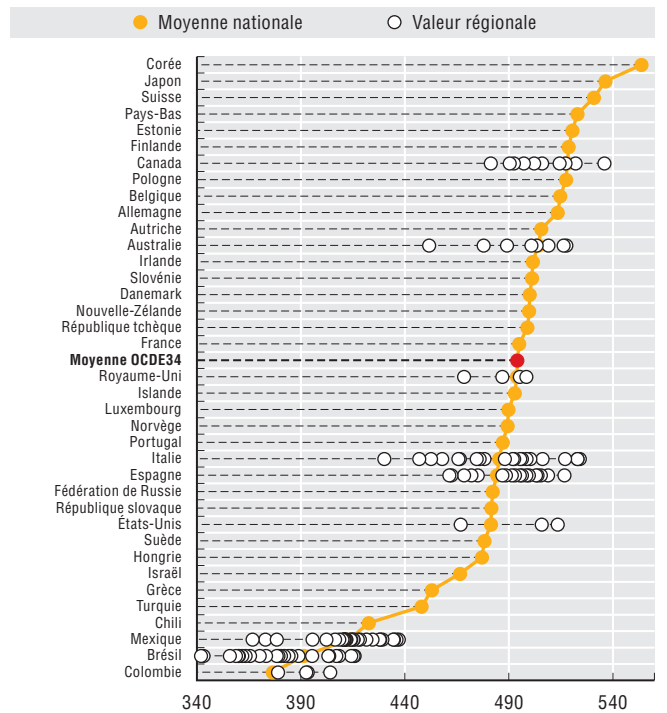
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962438>

4.31. Pourcentage de jeunes non scolarisés et inactifs : fourchette régionale, régions TL2, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962457>

4.32. Score moyen en mathématique au niveau national et régional (TL2), 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962476>

Accès aux services de santé dans les régions

Garantir à l'ensemble de la population un accès satisfaisant aux services de santé constitue un important objectif des pouvoirs publics dans les pays de l'OCDE. Atteindre cet objectif suppose, entre autres, que le nombre de lits d'hôpital et de médecins soit suffisant dans les différentes régions.

Les écarts régionaux les plus importants en termes de nombre de lits d'hôpital pour 10 000 habitants sont observés au Mexique, aux États-Unis et au Canada, où des régions telles que Campeche (Mexique), le District de Columbia (États-Unis) ainsi que Terre-Neuve et le Labrador (Canada) enregistrent un nombre de lits d'hôpital presque deux fois supérieur à la moyenne nationale (graphique 4.33).

En 2010, les disparités régionales en termes de densité de médecins, qui est un indicateur couramment utilisé pour analyser les inégalités d'accès aux services de santé, étaient particulièrement fortes aux États-Unis et en République tchèque (principalement en raison du nombre élevé de praticiens dans les régions capitales – District de Columbia et Prague) et en Espagne. On dénombrait 8.8 médecins pour 1 000 habitants dans le District de Columbia, aux États-Unis, soit une densité plus de trois fois supérieure à la moyenne nationale, et 7.5 médecins pour 1 000 habitants à Prague, soit près de deux fois plus que la moyenne nationale (graphique 4.34).

Lorsque l'on dispose de données à plus petite échelle, on observe que la densité de médecins est plus forte dans les régions essentiellement urbaines, l'implantation d'infrastructures et la fourniture de services de santé étant plus faciles dans les villes. De surcroît, dans certains pays, les régions urbaines, en plus d'offrir des salaires plus élevés qu'en milieu rural, accueillent des équipements qui peuvent attirer les médecins chevronnés. Il peut en résulter, dans les régions rurales, un important décalage entre l'offre et la demande de services de santé, ce qui peut avoir pour corollaire des retards dans les traitements, des trajets plus longs et des dépenses de santé plus élevées. Dans certains pays, du fait de l'allongement de l'espérance de vie, le coût des soins peut constituer un véritable problème, en particulier pour la population âgée (65 ans ou plus).

Définition

Le nombre de médecins correspond à celui des généralistes et spécialistes en activité recensés dans une région au cours de l'année, qu'ils exercent dans le secteur public ou privé.

Le nombre total de lits d'hôpital englobe les lits de tous les hôpitaux, y compris les hôpitaux généraux, les hôpitaux psychiatriques et autres hôpitaux spécialisés, que les lits soient occupés ou non.

La densité de médecins rapporte le nombre de médecins à la population d'une région.

En Norvège, en République slovaque et en Grèce, le nombre de médecins par personne âgée est plus de 2.5 fois plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales (graphique 4.35).

Les résultats de l'enquête 2012 sur les caractéristiques des systèmes de santé conduite par l'OCDE montrent que la répartition géographique inégale des médecins demeure une préoccupation importante des pouvoirs publics dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Les pays de l'OCDE ont recours à un large éventail de mesures pour influencer les médecins dans le choix de leur lieu d'exercice : mesures liées à la formation, visant à sélectionner des étudiants originaires de zones rurales ou à les inciter à s'installer dans des régions souffrant d'une pénurie de médecins après l'obtention de leur diplôme, incitations financières destinées à encourager les médecins à exercer dans ces régions et mesures d'encadrement du choix du lieu d'exercice, par exemple.

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2010 pour les lits d'hôpital ; 2011 pour la densité de médecins ; TL2.

Les données relatives aux lits d'hôpital ne sont pas disponibles au niveau régional pour l'Islande, la Finlande, la Corée, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les données relatives à la Belgique, au Mexique et aux Pays-Bas se rapportent à 2008.

Les données relatives aux médecins ne sont pas disponibles au niveau régional pour l'Islande et l'Irlande.

Informations complémentaires

Schoenstein, M. et T. Ono (à paraître), « Policies to foster a better geographic distribution of doctors », *Document de travail de l'OCDE sur la santé*.

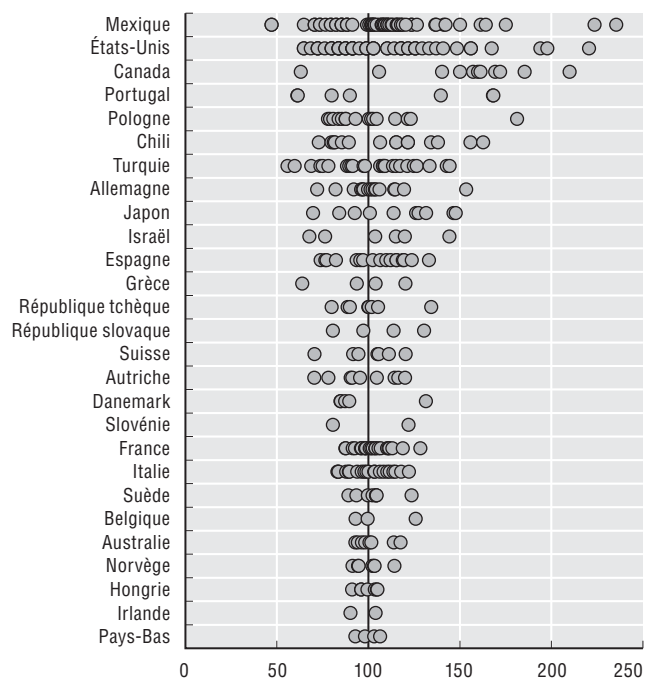
Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.33-4.34 : Chaque observation (point) représente une région TL2 des pays figurant sur l'axe des ordonnées.

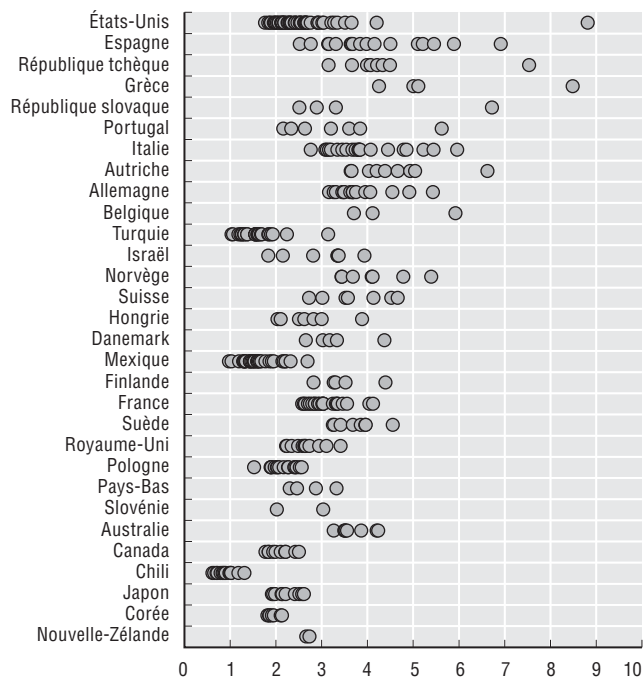
4.33 : Les valeurs régionales sont des multiples de la valeur nationale.

4.33. Fourchette de variation du nombre de lits d'hôpital pour 10 000 habitants entre régions TL2, 2010 (valeur nationale = 100)



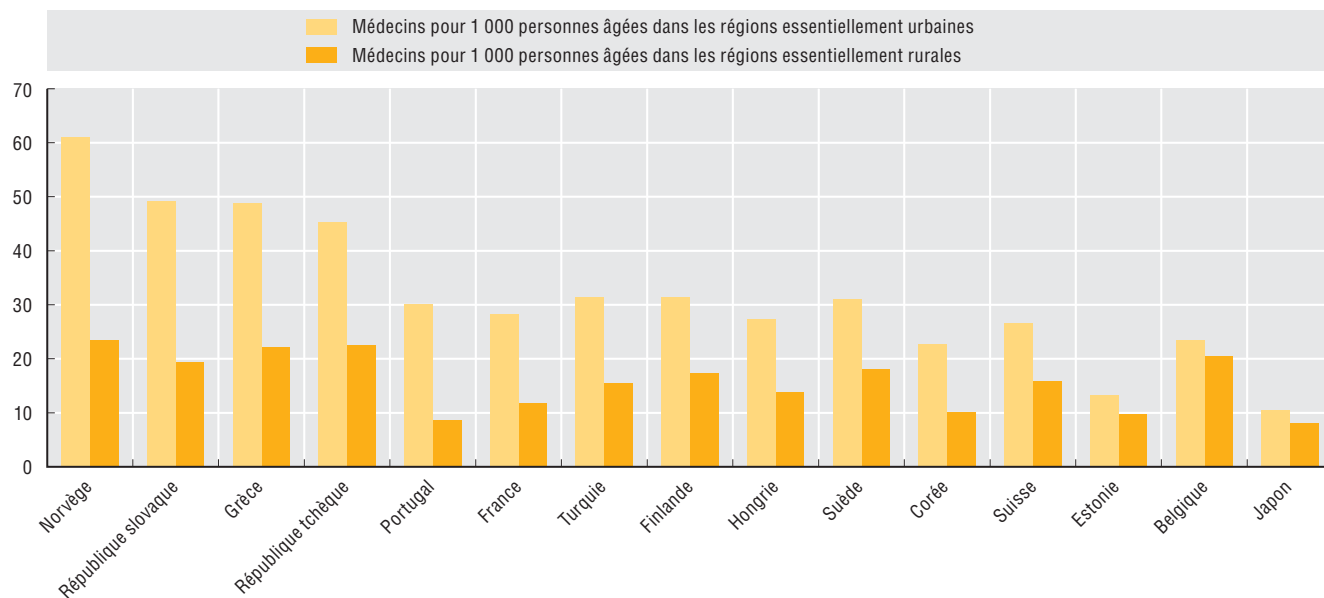
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962495>

4.34. Fourchette de variation de la densité de médecins entre régions TL2 (pour 1 000 habitants), 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962514>

4.35. Densité de médecins pour 1 000 habitants de 65 ans et plus dans les régions essentiellement urbaines et essentiellement rurales (TL3), 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962533>

État de santé de la population dans les régions

L'espérance de vie à la naissance est l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer l'état de santé de la population. L'écart d'espérance de vie entre les régions de l'OCDE s'établit à près de 20 ans, l'espérance de vie étant comprise entre 68 ans dans le Chihuahua (Mexique) et 84 ans en Navarre (Espagne). Les régions où l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée se concentrent en Espagne, en Italie, en France, en Suisse et au Japon. Celles où elle est la plus faible sont situées au Mexique, en Hongrie et en Pologne (graphique 4.36).

Beaucoup de pays de l'OCDE ont réalisé des avancées remarquables ces dernières décennies en termes de réduction des taux de mortalité infantile, même si ces taux demeurent élevés dans certains pays et certaines régions. Dans les régions de la zone OCDE, les taux de mortalité infantile semblent plus élevés en Amérique du Nord, ce qui s'explique en partie par des différences en matière de pratiques déclaratives (graphique 4.37). En 2010, Puebla (Mexique), les Territoires du Nord-Ouest (Canada) et le District de Columbia (États-Unis) arrivaient en tête des régions de l'OCDE pour lesquelles on dispose de données sur le taux de mortalité infantile, avec respectivement 18,2, 15,5 et 11,2 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes. À l'inverse, des pays comme le Japon, la Slovénie et la Belgique enregistraient les plus faibles taux régionaux de mortalité infantile de l'OCDE, ce taux ne dépassant 3 décès pour 1 000 naissances vivantes dans aucune région de ces pays en 2010 (graphique 4.37).

Les facteurs qui menacent la santé des populations sont complexes et multiples. Parmi eux, les accidents de la circulation ont suscité un intérêt particulier dans les pays de l'OCDE ces dernières décennies. Les différences sur le plan de la législa-

tion et des règles relatives à la circulation, des caractéristiques géographiques et même des comportements à risque, peuvent concourir à expliquer les variations régionales du nombre d'accidents mortels. C'est dans les pays d'Amérique du Nord que les disparités sont les plus fortes à cet égard, du fait de la distance qui sépare certaines régions rurales isolées du reste du pays (graphique 4.38).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays. États-Unis : espérance de vie, *Measure of America 2010-11*, www.measureofamerica.org.

Années de référence et niveau territorial

2010 ; TL2.

Canada et Nouvelle-Zélande, 2006 ; Israël, États-Unis, 2009.

Espérance de vie : les données régionales ne sont pas disponibles pour le Chili, l'Islande, la Corée et la Turquie.

Mortalité : les données régionales ne sont pas disponibles pour la Belgique, le Chili, la Finlande, l'Islande, la Corée, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

Informations complémentaires

BMJ (2012), « Influence of definition based versus pragmatic birth registration on international comparisons of perinatal and infant mortality: population based retrospective study », doi : <http://dx.doi.org/10.1136/bmj.e746>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.37 : Les taux plus élevés constatés aux États-Unis et au Canada pourraient s'expliquer en partie par le fait que les pratiques déclaratives appliquées concernant les nouveau-nés de moins de 500 g ne sont pas les mêmes que celles des autres pays de l'OCDE, voir BMJ (2012).

4.38 : Chaque observation (point) représente une région TL2 des pays figurant sur l'axe des ordonnées. Les valeurs régionales sont des multiples de la valeur nationale.

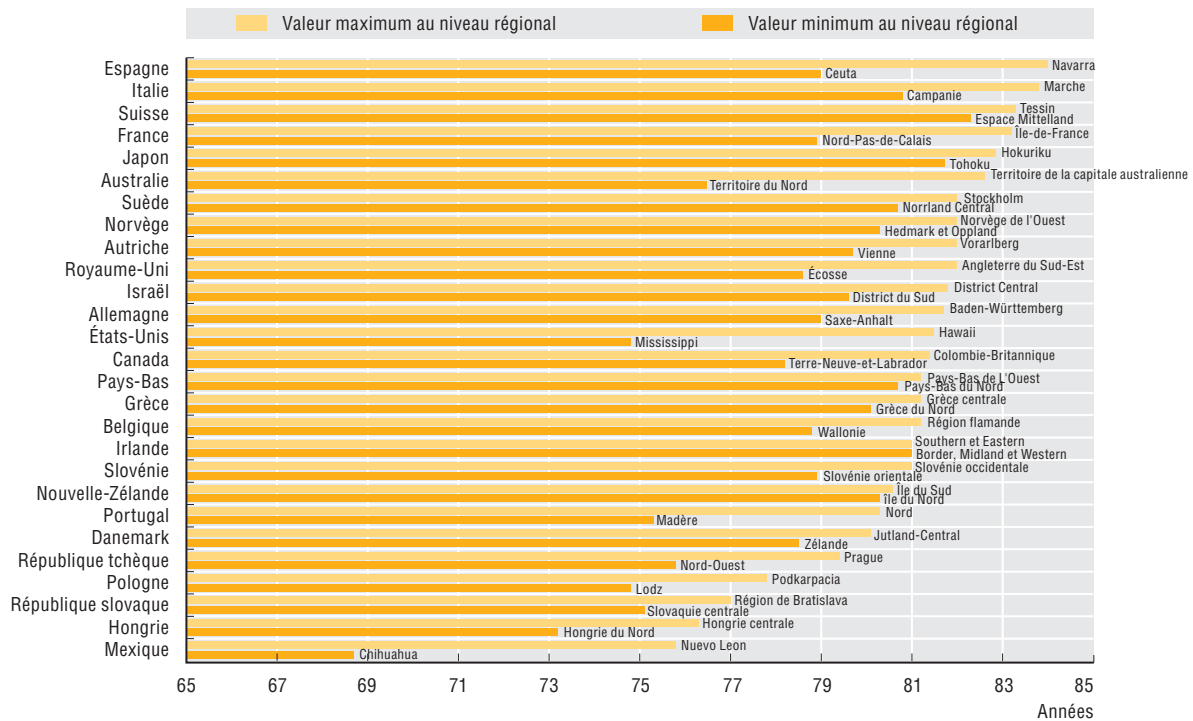
Définition

L'espérance de vie à la naissance mesure le nombre d'années pendant lequel un nouveau-né peut espérer vivre en l'absence d'évolution des taux de mortalité de chaque classe d'âge.

Le taux de mortalité infantile est le nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes.

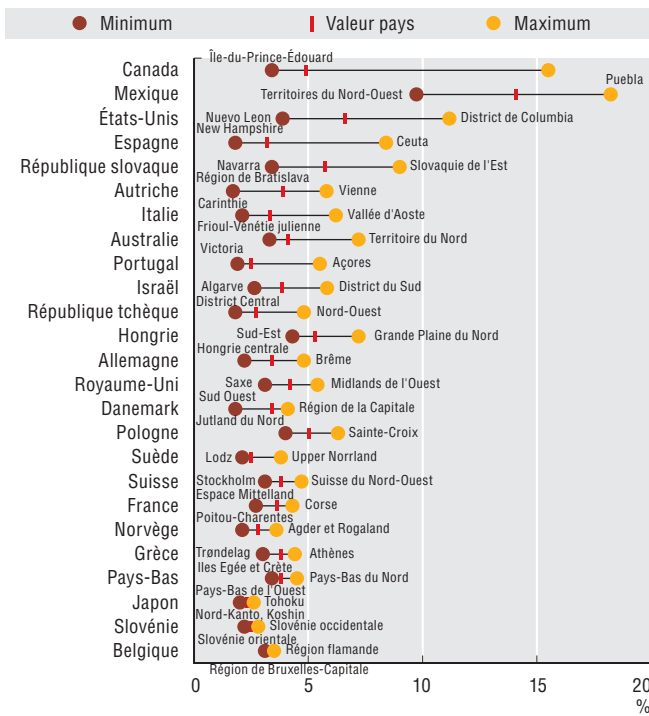
Le taux de mortalité lié aux transports exprime le nombre de décès relevant des catégories V01-V99 de la Classification internationale des maladies (CIM) pour 100 000 habitants.

4.36. Espérance de vie à la naissance maximale et minimale dans les régions (TL2), 2010



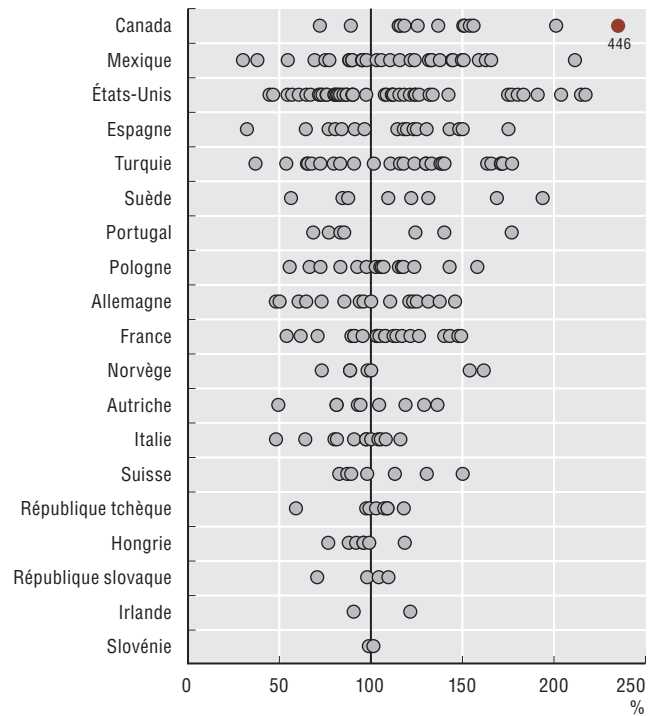
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962552>

4.37. Taux de mortalité infantile : valeurs régionales maximales et minimales par pays, 2010 (TL2)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962571>

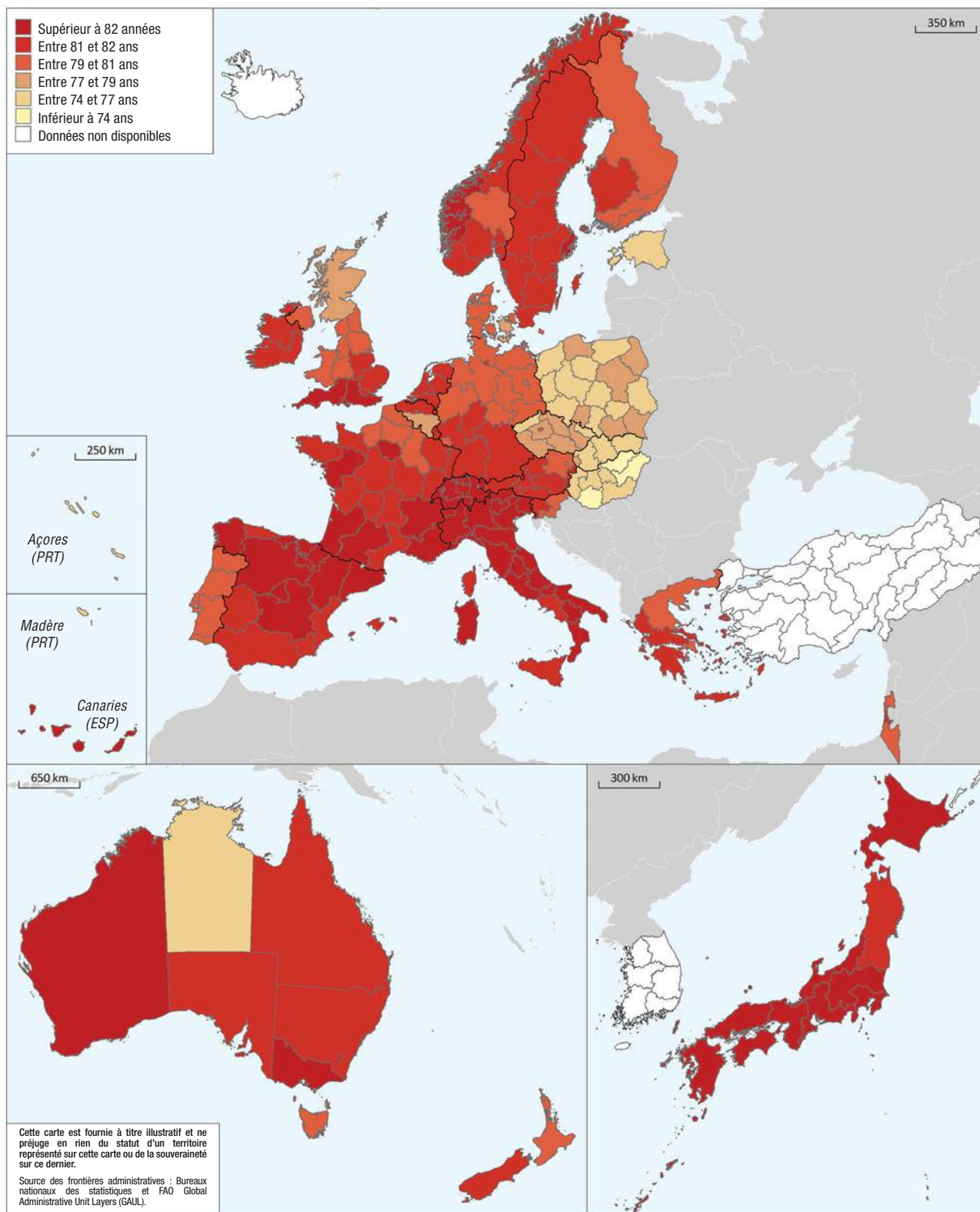
4.38. Fourchette de variation du taux de mortalité régional dû à des accidents de la route, 2010 (TL2) ; valeur nationale = 100



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962590>

4.39. Espérance de vie : Asie, Europe et Océanie, 2010

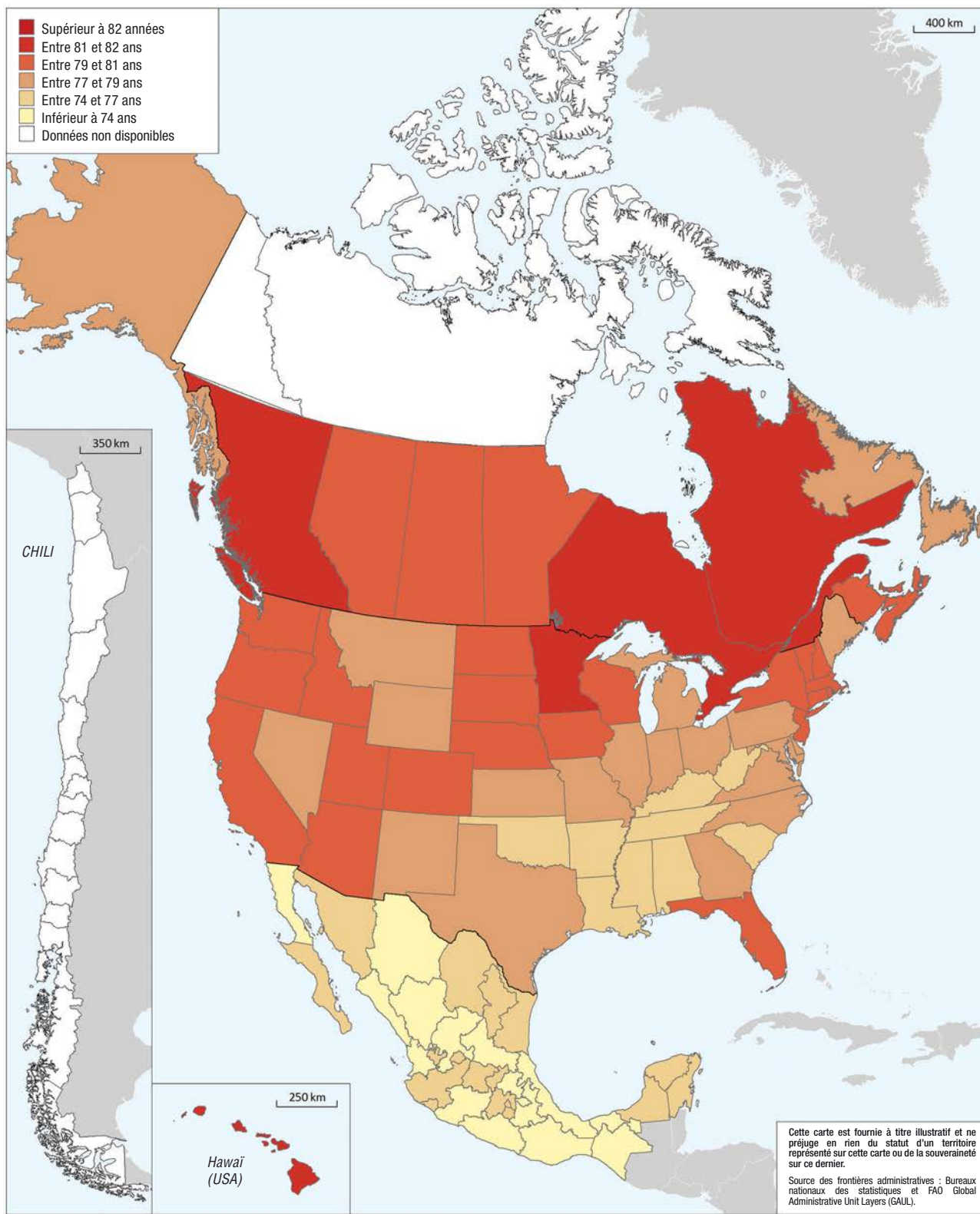
Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963483>

4.40. Espérance de vie : Amérique, 2010

Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963502>

Sécurité dans les régions

La sécurité est un aspect important du bien-être. La liste des actes de délinquance perpétrés est longue et dépend fortement du contexte. En outre, mesurer ces activités peut être extrêmement difficile. Même si des actes de délinquance tels que les homicides volontaires et les vols de voitures ne sont pas représentatifs de l'ensemble des actes de délinquance qui peuvent être commis, ils peuvent constituer une base pour établir une coopération internationale. De récents travaux de recherche montrent que les causes profondes de la délinquance diffèrent, non seulement entre les pays, mais aussi à l'intérieur des frontières nationales, et que la lutte contre la délinquance exige donc des mesures qui tiennent compte de cette hétérogénéité régionale (OCDE, 2013).

Le pays de l'OCDE qui enregistre le taux d'homicides le plus élevé, ainsi que la variation régionale la plus forte, est le Mexique. En 2010, l'État du Chihuahua (Mexique) affichait plus de cent homicides pour 100 000 habitants, tandis que dans le Yucatan (Mexique), ce rapport n'était que de 1.8 (graphique 4.41). La disparité est également forte dans la Fédération de Russie, où le taux d'homicides est compris entre 5 homicides pour 100 000 habitants dans la région de Belgorod et 60 pour 100 000 habitants dans la région de Tyvar. Aux États-Unis et au Chili, le taux d'homicides est plus faible mais les écarts entre régions sont également importants parce que dans ces deux pays, une région se démarque des autres par un taux d'homicides particulièrement élevé : Washington, DC (États-Unis) et Aysén (Chili) affichent des taux d'homicides au moins trois fois supérieurs à la moyenne nationale (graphique 4.41).

Les vols de biens privés ont également – bien qu'à une échelle moindre – des effets négatifs sur le bien-être des citoyens, puisqu'ils réduisent la richesse des ménages, accroissent les coûts associés à la prévention des vols et aggravent le senti-

ment d'insécurité. De plus, ce type d'infraction est couramment déclaré à des fins d'indemnisation par l'assurance, ce qui permet d'éviter les biais associés aux statistiques relatives aux atteintes aux biens, liés à une propension plus ou moins grande à porter plainte selon les régions.

L'Espagne, le Mexique, la République slovaque et les États-Unis sont les pays qui, en 2010, affichaient les plus fortes disparités s'agissant des vols de voitures (graphique 4.42). Dans ces pays, des régions telles que Ceuta (Espagne), le Chihuahua (Mexique), Bratislava (République slovaque) et le District de Columbia (États-Unis), enregistraient les taux de vols de voitures les plus élevés du pays, et ces taux étaient au moins trois fois supérieurs aux valeurs nationales (graphique 4.42).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2011 ; TL2.

Homicides : les données régionales ne sont pas disponibles pour la Finlande, l'Allemagne, l'Islande et la Slovaquie. Les données relatives au Canada n'ont pas été prises en compte en raison de problèmes de comparabilité.

Informations complémentaires

OCDE/IMCO (2013), *Strengthening Evidence-based Policy Making on Security and Justice in Mexico*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264190450-en>.

Cartes et graphiques interactifs : <http://raq.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

4.41 : les données se rapportent à 2009 pour la Belgique, la Grèce et les Pays-Bas ; à 2008 pour la Turquie et le Royaume-Uni.

4.42 : Les données se rapportent à 2010 pour la Belgique et l'Italie. Chaque observation (point) représente une région TL2 des pays figurant sur l'axe des ordonnées. Les valeurs régionales sont des multiples de la valeur nationale.

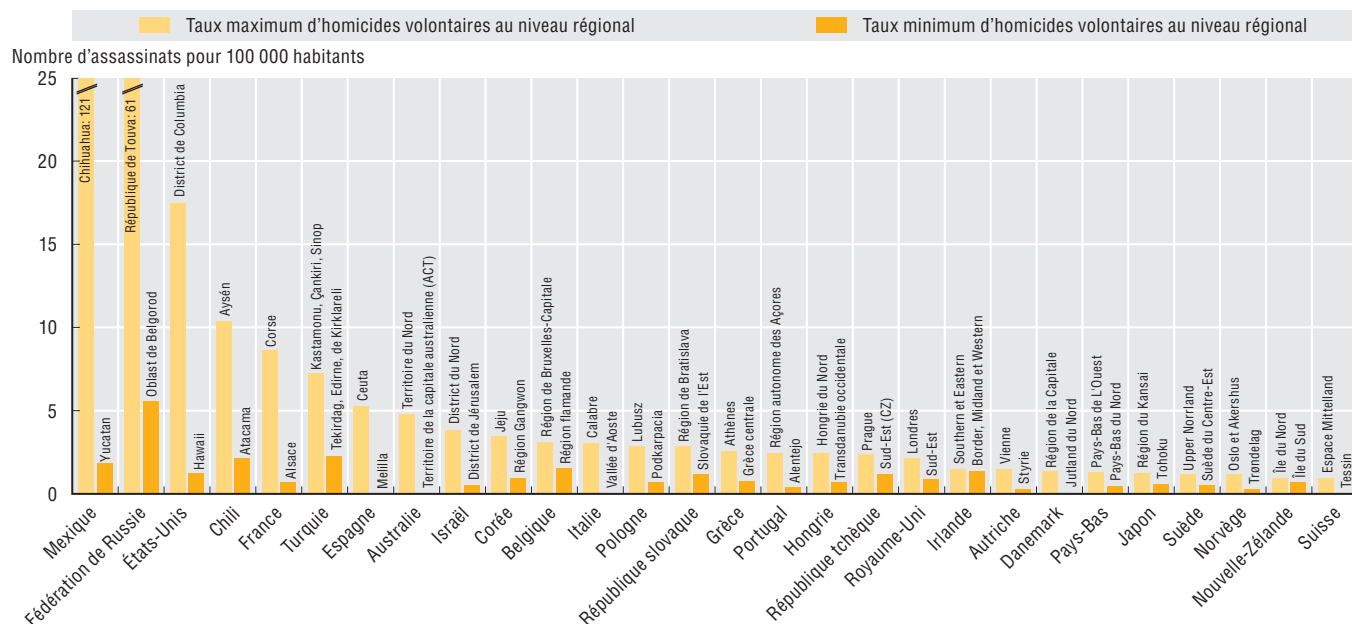
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

L'homicide volontaire, ou meurtre, est l'action de donner la mort illégalement et intentionnellement. Le nombre d'homicides volontaires correspond aux homicides signalés à la police. Le taux d'homicides volontaires est le nombre d'homicides volontaires signalés pour 100 000 habitants.

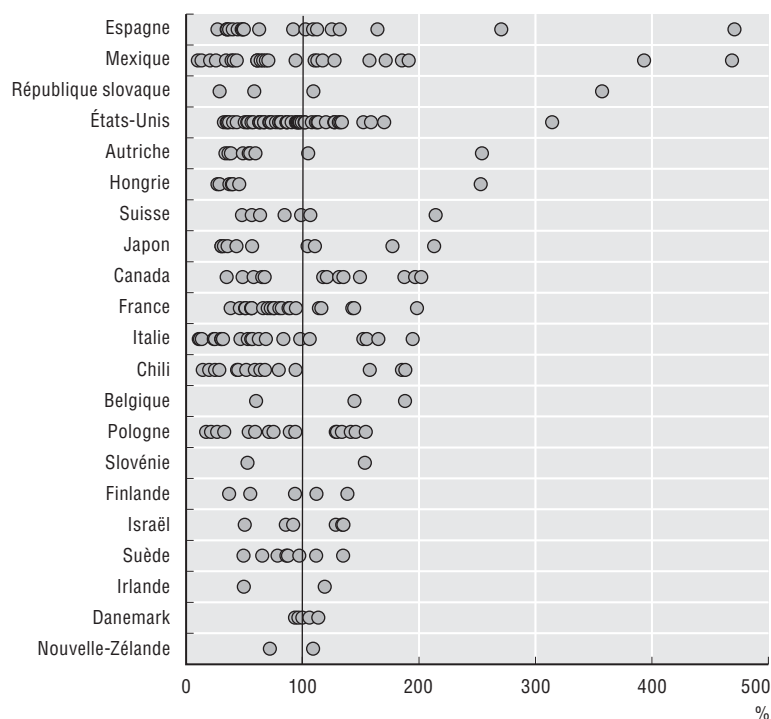
Le vol de voitures se définit comme le vol ou la tentative de vol d'un véhicule motorisé. Un véhicule motorisé est un véhicule automobile qui roule sur route et non sur rail.

4.41. Taux d'homicides volontaires : valeurs régionales maximales et minimales par pays, 2011 (TL2)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962609>

4.42. Fourchette de variation du nombre de vols de voitures pour 100 000 habitants entre régions TL2, 2011, valeur nationale = 100



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962628>





5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Qualité de l'air dans les régions

Émissions de carbone dans les régions et par secteur

Végétation naturelle et empreinte carbone des régions

Déchets municipaux

Brevets verts dans les régions

Les données de ce chapitre portent sur des régions situées dans des pays de l'OCDE et extérieurs à l'OCDE. Les régions sont classées en deux niveaux territoriaux reflétant le découpage administratif des pays. Les grandes régions (régions TL2) correspondent au premier niveau d'administration infranational. Les petites régions (régions TL3) se situent à l'intérieur d'une région TL2.

La qualité de l'air a un impact considérable sur la santé, l'environnement et le bien-être de la population. Deux indicateurs sont utilisés pour la surveiller : les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote (NO₂) dans l'air. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que ces deux éléments constituent des polluants atmosphériques majeurs ayant des effets néfastes importants sur le système cardiovasculaire. Des données récentes sur l'Europe au niveau PM₁₀ (particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) montrent que dans les pays d'Europe orientale ainsi qu'en Belgique, en Grèce, aux Pays-Bas et en Italie, une grande partie de la population est exposée à des niveaux élevés de particules fines, supérieurs à une concentration moyenne annuelle de 20 µg/m³. Selon les directives de l'OMS, le risque d'effets néfastes sur la santé est très élevé lorsque ce seuil est dépassé (graphique 5.1).

Les concentrations de NO₂ dans l'ensemble des pays de l'OCDE ont été calculées pour 2011-12, car on ne disposait pas de données sur les PM₁₀ à l'échelle mondiale au-delà de l'année 2006. Une exposition moyenne annuelle au NO₂ à des valeurs supérieures à 10⁹ moléc/cm² est considérée comme élevée, et critique au-delà de 10¹⁵ moléc/cm². Les niveaux régionaux d'émissions de NO₂ montrent clairement que la plupart des régions de l'OCDE ne sont pas exposées à des concentrations

Définition

Les PM₁₀ sont des particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et qui s'infiltrant dans le système respiratoire. Le dioxyde d'azote, NO₂, est l'une des principales sources d'aérosols azotés, qui composent une part importante des PM_{2,5} et de l'ozone lorsqu'ils sont exposés aux ultraviolets. Les principales sources de particules fines et d'émissions de NO₂ anthropiques proviennent des combustibles fossiles.

Les données relatives aux émissions de NO₂ au niveau régional sont extraites des moyennes mensuelles mondiales à partir d'une grille à mailles géographiques de 0.25 degré. Les valeurs mensuelles moyennes de NO₂ pour la période janvier 2011-décembre 2012 ont été réunies et les valeurs moyennes pour les 24 mois ont été calculées. Voir l'annexe B pour une description détaillée de la méthode employée.

de NO₂ préoccupantes pour la santé (graphique 5.2). Cependant, les valeurs annuelles moyennes sont critiques dans certaines régions, en particulier dans de larges zones de la Chine orientale ainsi que dans certaines régions d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le pourcentage de population qui vit dans des régions exposées à des niveaux élevés ou critiques de NO₂ est relativement faible (graphique 5.3). Toutefois, les valeurs expriment des émissions moyennes sur un intervalle de deux ans, pendant lequel les émissions fluctuent et peuvent atteindre sur des périodes plus courtes des concentrations nettement supérieures au seuil de l'OMS. C'est pourquoi le pourcentage de population exposé à des niveaux préoccupants peut être bien plus grand sur des périodes courtes.

Les gaz d'échappement des véhicules automobiles constituant une source importante de polluants atmosphériques, le nombre de véhicules en circulation a un impact considérable sur la qualité de l'air au niveau régional, et les émissions issues des carburants fossiles des automobiles pèsent directement sur les concentrations en NO₂ et en particules fines dans l'air. Des écarts régionaux significatifs existent entre le nombre minimal et maximal de voitures par habitant au Royaume-Uni, en Autriche, en Turquie et en Pologne (graphique 5.4).

Sources

Émissions de NO₂ : Tropospheric Emission Monitoring Internet Service (TEMIS), www.temis.nl/index.php.

PM₁₀ : Agence européenne pour l'environnement (AEE), www.eea.europa.eu/data-and-maps.

Landscan 2009 pour les estimations de population.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

Moyenne de NO₂ 2011-12 : TL3 pour les pays de l'OCDE, TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

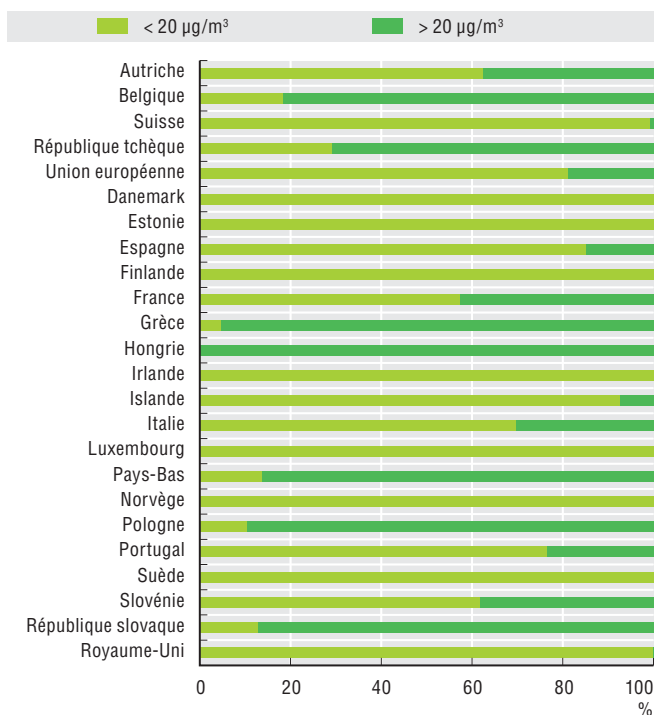
PM₁₀ 2010 : TL3 pour les pays européens.

Nombre de voitures en 2011 : TL3, pour l'Australie, Autriche, Canada, Chili, États-Unis, Grèce, Japon et Pays-Bas, TL2.

Notes relatives aux graphiques

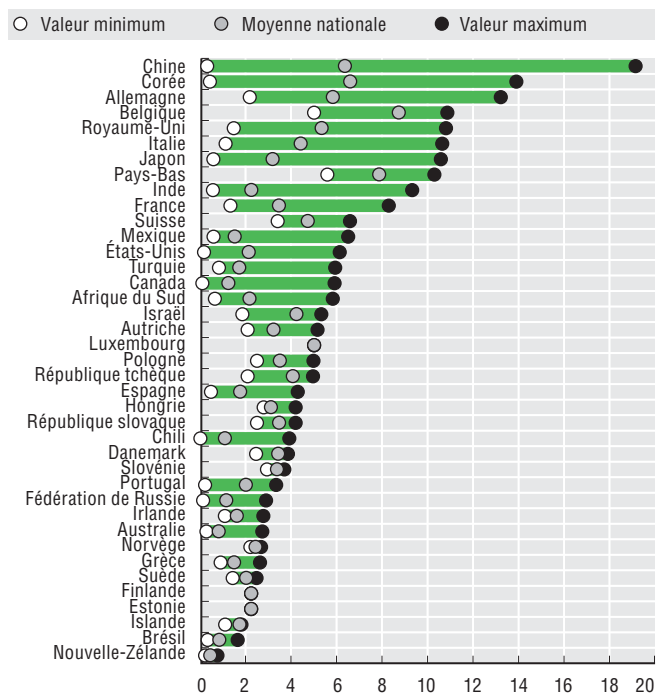
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

5.1. Exposition de la population à des PM₁₀, 2010



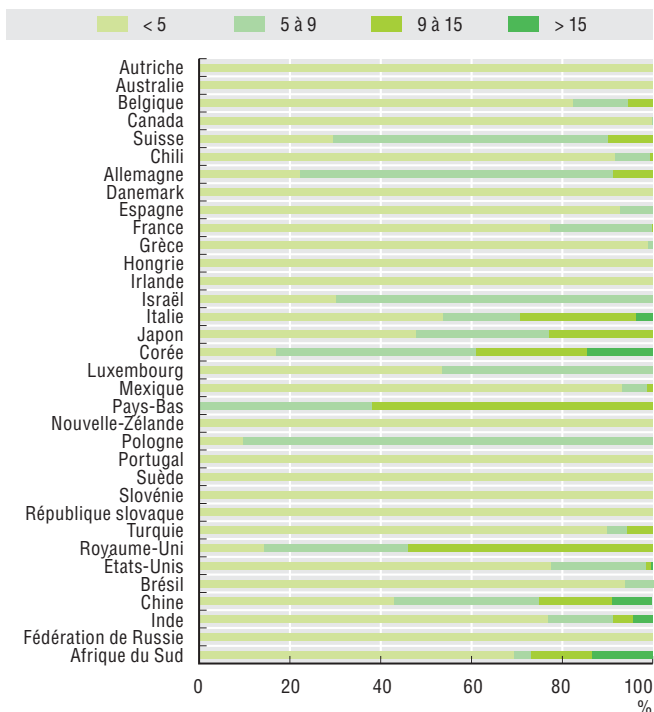
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962647>

5.2. Fourchette des émissions de NO₂ (en 10ⁿ moléc/cm²) au niveau TL3, moyenne 2011-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962666>

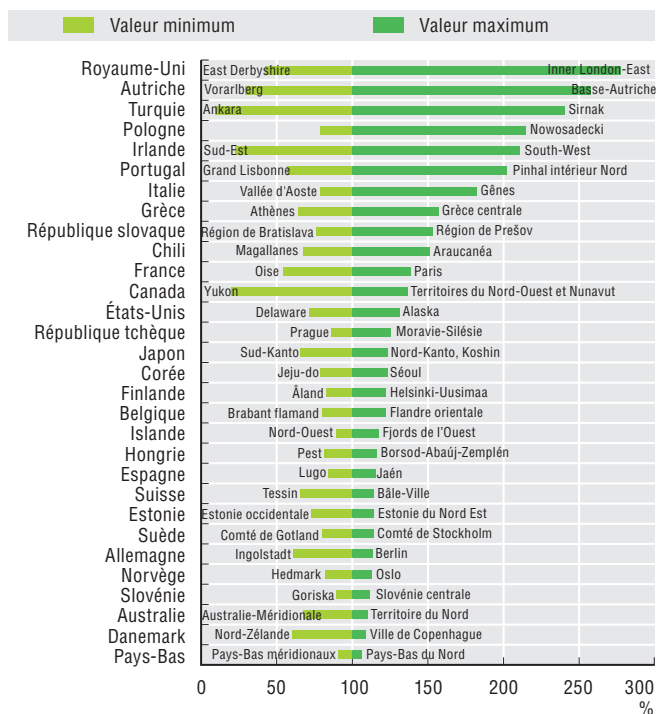
5.3. Population exposée à des niveaux élevés et critiques de NO₂ (en moléc/cm²), 2011-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962685>

5.4. Fourchette du nombre de véhicules par habitant au niveau TL3, 2011

Valeur nationale moyenne = 100



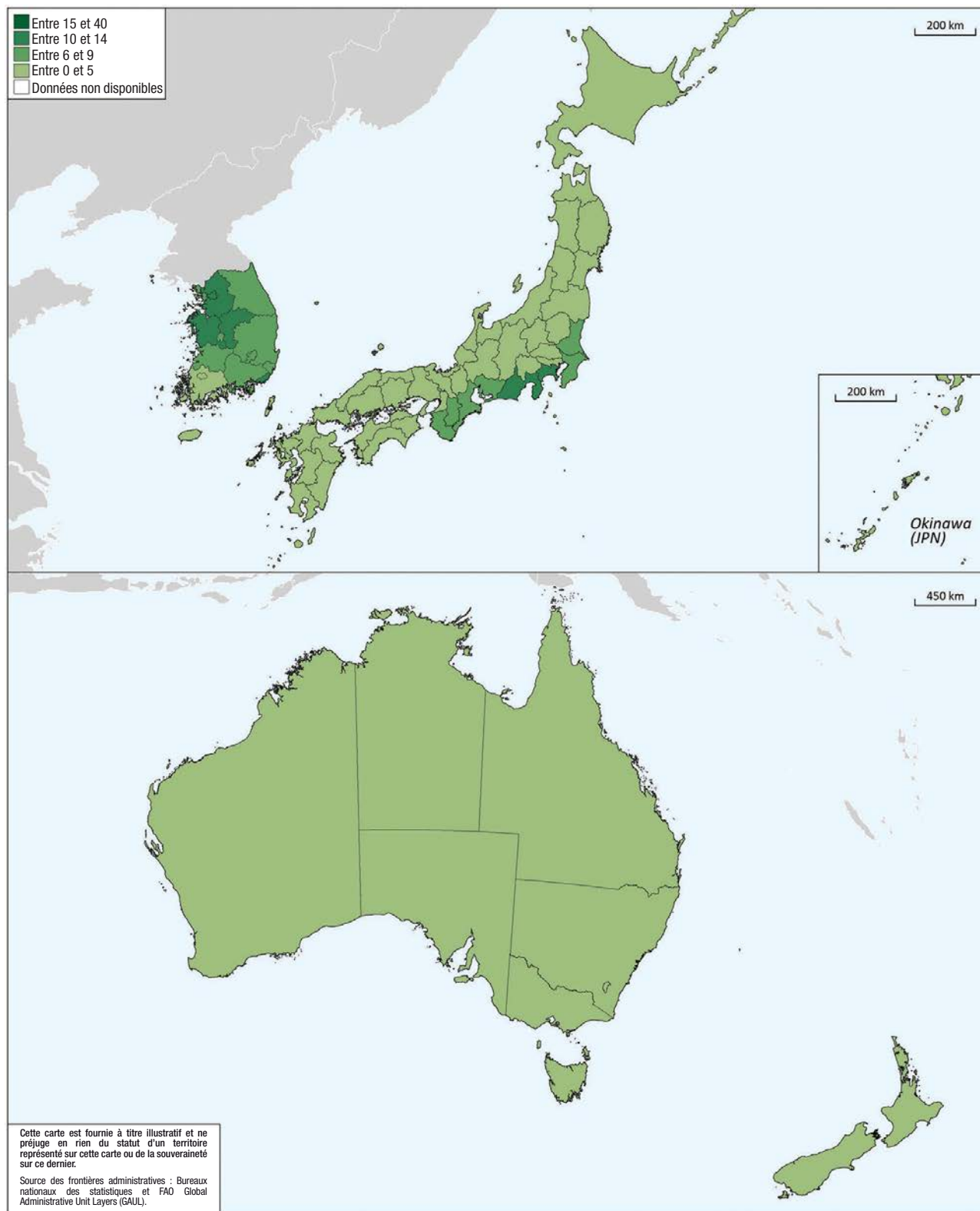
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962704>

5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Qualité de l'air dans les régions

5.5. Fourchette de variation des émissions de NO₂ : Asie et Océanie, 2011-12

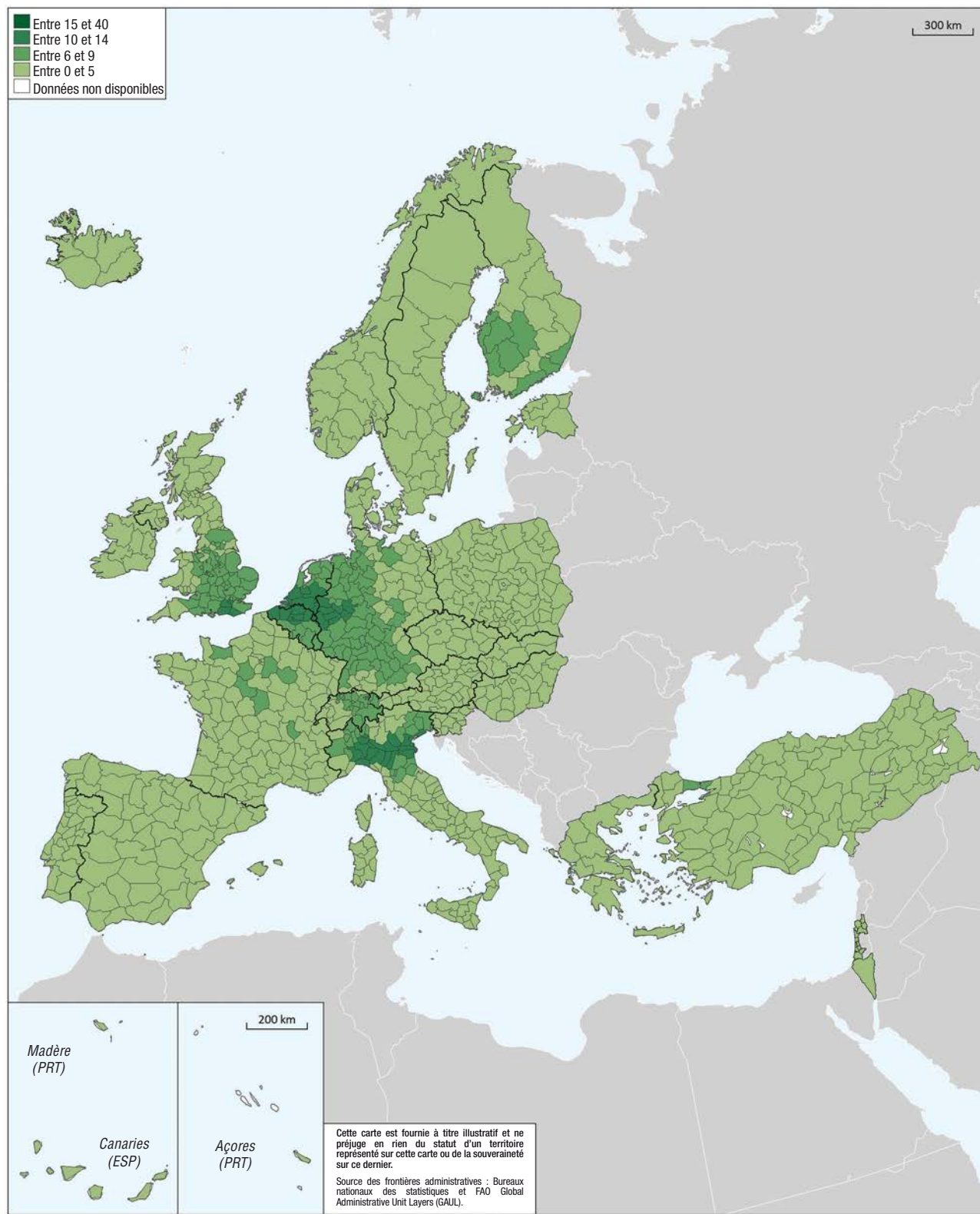
Régions TL3, moyenne (10^x moléc/cm²)




StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963635>

5.6. Fourchette de variation des émissions de NO₂ : Europe, 2011-12

Régions TL3, moyenne (10^x moléc/cm²)



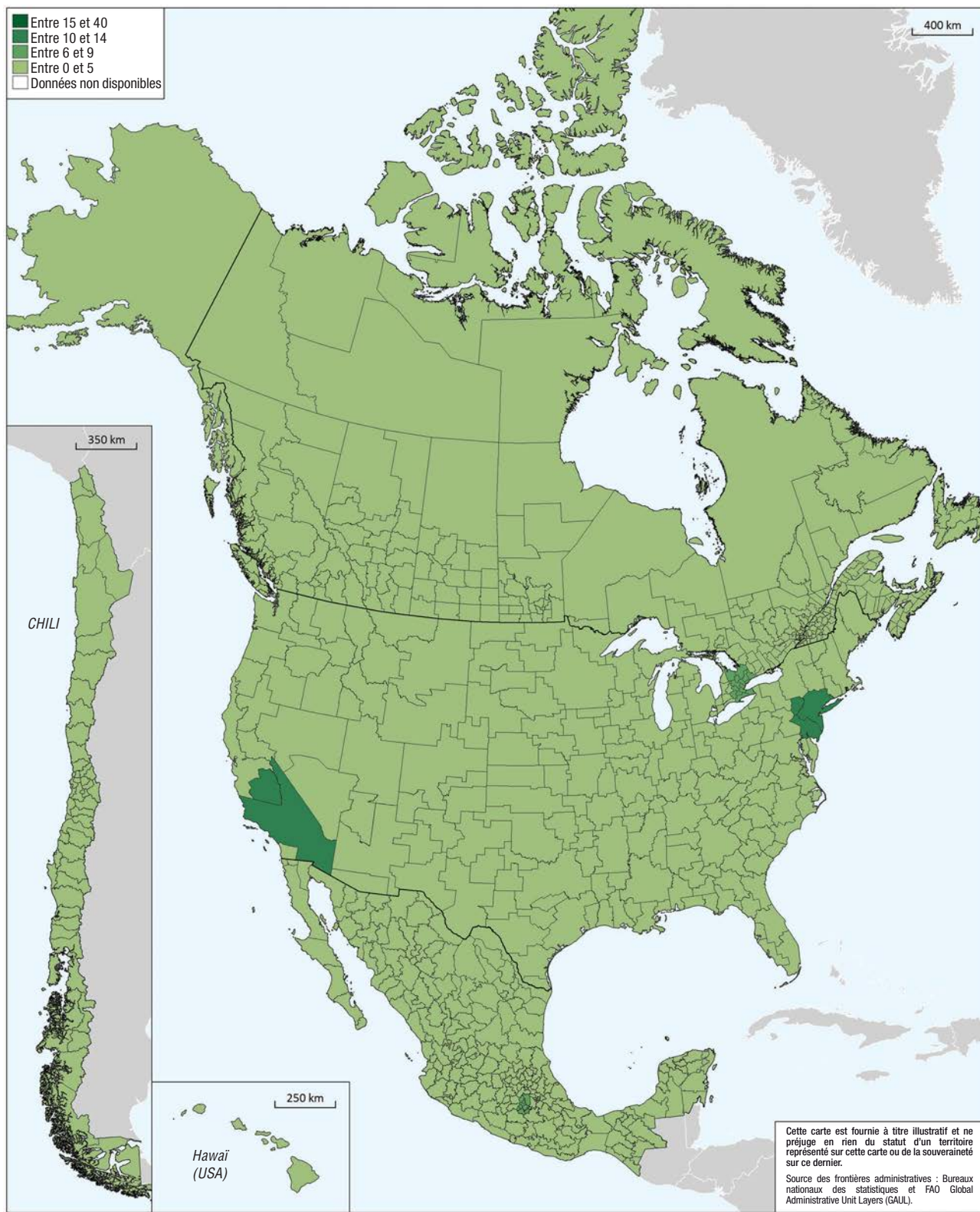
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963654>

5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Qualité de l'air dans les régions

5.7. Fourchette de variation des émissions de NO₂ : Amérique, 2011-12

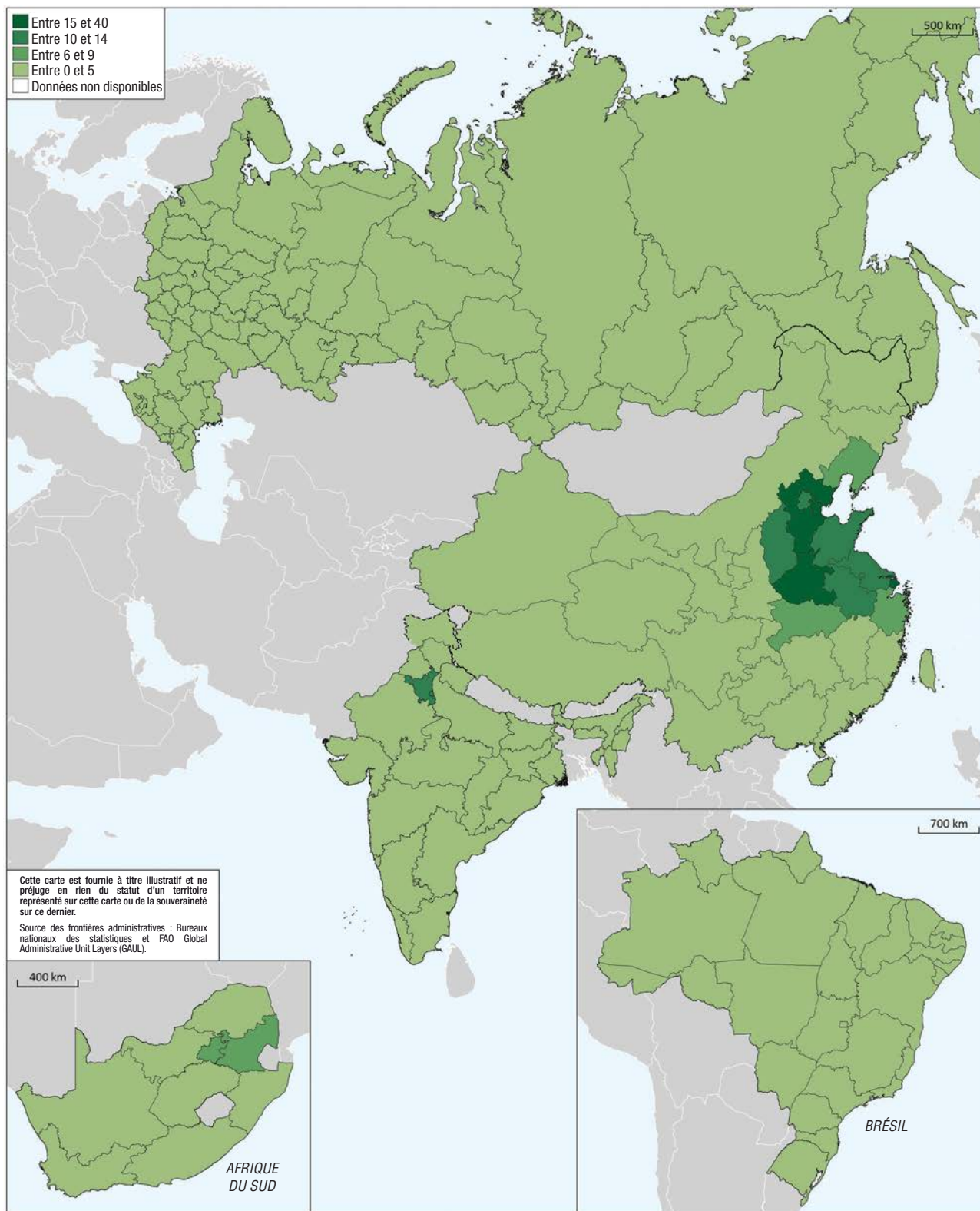
Régions TL3, moyenne (10^x moléc/cm²)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963673>

5.8. Fourchette de variation des émissions de NO₂ : économies émergentes, 2011-12

Régions TL2, moyenne (10^x moléc/cm²)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963692>

Le dioxyde de carbone (CO₂) est le premier gaz à effet de serre généré par les activités humaines. S'il est émis naturellement dans l'atmosphère et fait partie du cycle du carbone sur Terre (l'échange de carbone entre l'atmosphère, les océans, le sol, les plantes et les animaux), les activités humaines modifient ce cycle en générant du CO₂ supplémentaire dans l'atmosphère et en pesant parallèlement sur la capacité d'absorption des puits de carbone naturels tels que les forêts et les océans. Même si les émissions de CO₂ proviennent de multiples sources naturelles, ce sont les activités humaines qui expliquent la plus grande part de l'augmentation des volumes de CO₂ émis dans l'atmosphère depuis le début de l'industrialisation.

Les émissions de CO₂ par habitant sont très variables d'une région à l'autre des pays de l'OCDE : les plus élevées sont observées dans certaines régions de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Grèce, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis, ainsi que, parmi les pays non membres, en Russie (graphique 5.9). Les valeurs régionales des émissions de CO₂ par habitant s'échelonnent entre 550 tonnes au Canada et 4.6 tonnes en Inde. Ces différences peuvent s'expliquer, pour partie, par la présence de gaz à effet de serre dans les régions peu peuplées.

Les émissions moyennes de CO₂ par habitant ont baissé entre 2005 et 2008 dans presque tous les pays de l'OCDE, notamment au Canada et, en ce qui concerne les pays non membres, au Brésil.

Il tend à y avoir une corrélation positive entre les niveaux de PIB et les émissions de CO₂, dans la mesure où la production industrielle et les autres sources anthropiques de CO₂, telles que les transports utilisant des combustibles fossiles et la production d'électricité, sont généralement plus élevées dans les régions économiquement dynamiques. Toutefois, l'intensité

de carbone d'une région (rapport entre le PIB régional et les émissions régionales de CO₂) révèle de grandes disparités interrégionales, ce qui semble indiquer que des améliorations sont possibles (graphique 5.10). L'efficacité de la production en termes de CO₂ s'est accrue dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2005 et 2008.

La configuration sectorielle des économies régionales est variable selon les pays de l'OCDE, et les économies fondées sur les services affichent généralement une intensité de carbone moins élevée, ce qui montre la nécessité de mieux comprendre les mécanismes qui expliquent le degré d'efficacité de la production en termes de CO₂ et de recenser la source des émissions, par secteur, au sein des différentes régions. Le secteur de l'énergie représente au moins la moitié de l'ensemble des émissions de CO₂ dans la plupart des pays (graphique 5.11). Dans de nombreux pays, la concentration au sein de quelques régions des émissions de CO₂ issues du secteur de l'énergie s'explique par le fait que ces régions produisent de l'électricité pour l'ensemble du pays. Le pourcentage des émissions générées par les transports dépasse 50 % dans la moitié des régions aux taux d'émission de CO₂ générés par les transports les plus élevés (graphique 5.12).

Sources

Émissions de CO₂ : EDGAR spatial emission datasets, JRC, voir : <http://edgar.jrc.ec.europa.eu/>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour des détails sur les estimations de données.

Années de référence et niveau territorial

2008 ; TL3 pour les pays de l'OCDE ; TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

Informations complémentaires

Piacentini, M. et K. Rosina (2012), « Measuring the Environmental Performance of Metropolitan Areas with Geographic Information Sources », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2012/05, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k9b9ltv87jf-en>.

Notes relatives aux graphiques

Israël : voir Informations sur les données concernant Israël : doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Définition

On évalue les émissions régionales de dioxyde de carbone (CO₂) en procédant à un recouplement entre les données relatives aux émissions nationales, les données démographiques et l'implantation géographique des infrastructures. Toutes les sources d'émissions sont prises en compte, à l'exception du transport aérien, de l'aviation internationale et du transport maritime.

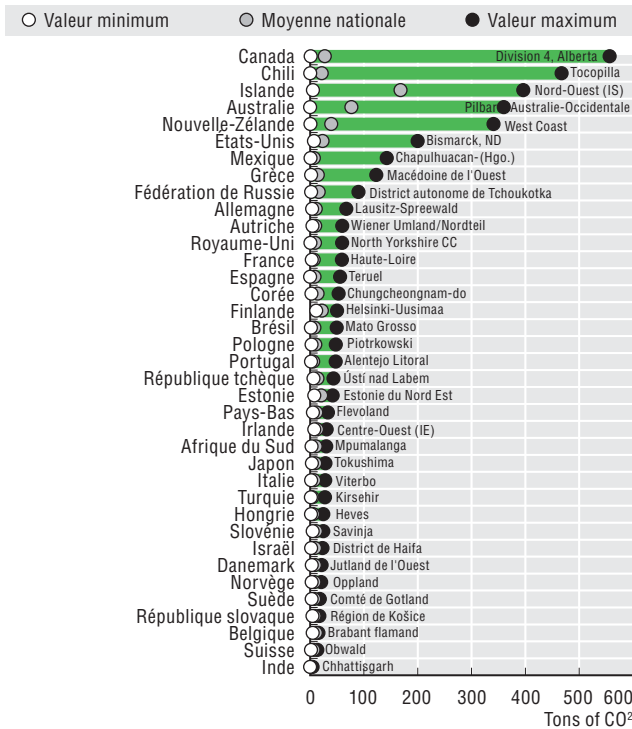
Les émissions de CO₂ issues des transports comprennent le transport routier et non routier.

Le rapport PIB/CO₂ est un indicateur de l'intensité de carbone de la production au niveau régional.

5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

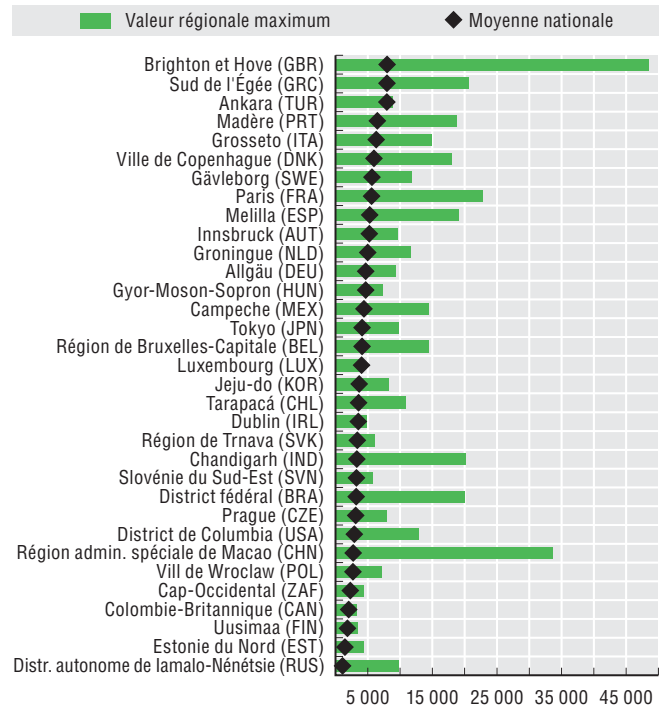
Émissions de carbone dans les régions et par secteur

5.9. Fourchettes régionales des émissions de CO₂ par habitant (TL3), 2008



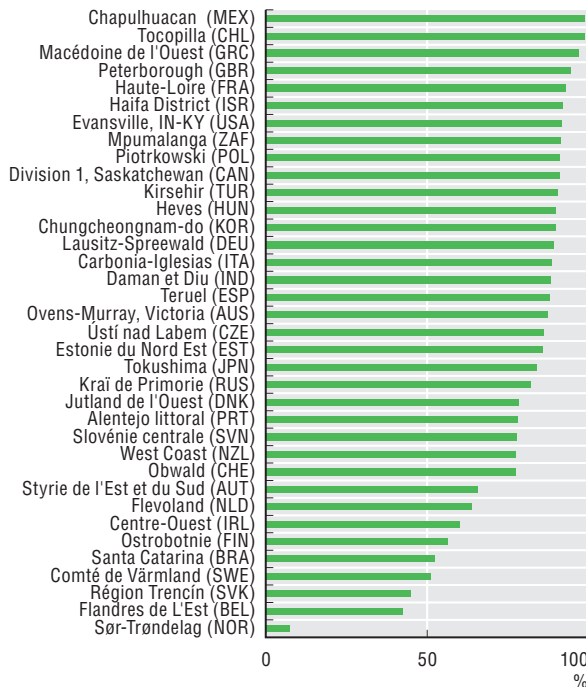
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962723>

5.10. Région TL3 affichant le rapport PIB/CO₂ le plus élevé et moyenne nationale, 2008



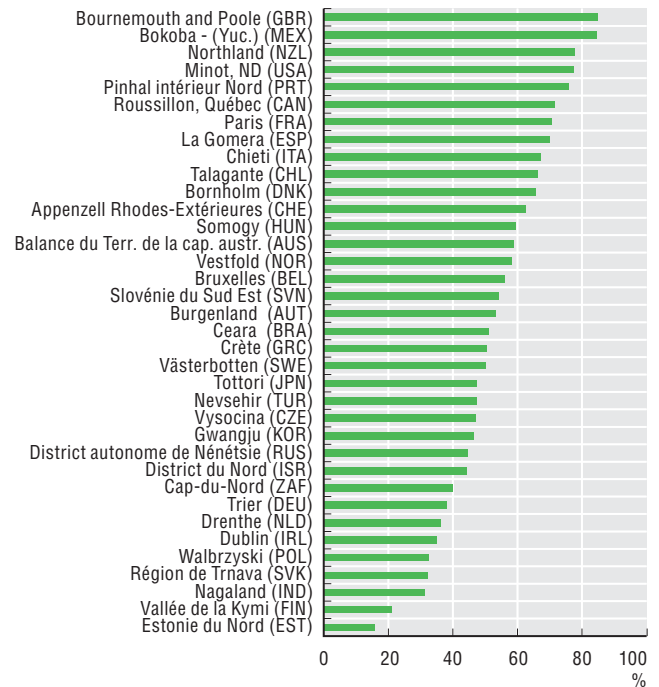
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962742>

5.11. Pourcentage des émissions de CO₂ issues du secteur de l'énergie, valeur régionale (TL3) la plus élevée par pays, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962761>

5.12. Pourcentage des émissions de CO₂ issues du secteur des transports, valeur régionale (TL3) la plus élevée par pays, 2008



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962780>

Il est crucial de réduire les émissions de carbone d'origine anthropique liées, par exemple, à la production industrielle et aux moyens de transport utilisant des combustibles fossiles, pour diminuer les empreintes carbone et relever le défi du changement climatique mondial. Parallèlement, la végétation naturelle et sa capacité d'absorber le dioxyde de carbone (CO₂) constituent des éléments essentiels des stratégies de réduction des gaz à effet de serre. Ce processus naturel de « piégeage » du CO₂ étant le résultat de la photosynthèse, la capacité d'une région à absorber le carbone dans l'atmosphère dépend de son exposition à la lumière du soleil, des précipitations et de la biomasse végétale.

Au niveau régional, une productivité primaire nette (NEP) positive montre qu'une région présente une capacité à absorber le carbone dans l'atmosphère (par piégeage), grâce à la présence de forêts, alors qu'une productivité primaire nette négative signifie que le volume de carbone piégé est inférieur aux émissions de CO₂ (graphique 5.13).

Pour interpréter ces données, il faut noter que la capacité de piégeage du carbone d'une région n'est pas statique, et qu'elle varie en fonction des conditions climatiques et du volume de la biomasse végétale. Si elle joue un grand rôle dans les débats sur le changement climatique mondial, la capacité de piégeage du carbone est elle-même influencée par les conditions climatiques. Dans la mesure où la température et les précipitations influent sur la quantité de CO₂ émise depuis le sol et où le niveau de photosynthèse détermine le volume de CO₂ qui peut être absorbé dans l'atmosphère, il est complexe d'évaluer le potentiel de piégeage du carbone d'un écosystème.

Définition

Les puits de carbone sont des réservoirs naturels tels que les forêts, les autres types de végétation et les océans qui piègent le carbone dans l'atmosphère.

La productivité primaire nette (NEP) exprime le solde net de carbone stocké dans le milieu naturel par la production de biomasse, une fois soustrait le CO₂ émis depuis le sol. Elle est exprimée en grammes de carbone par m² et par an. Une valeur régionale positive pour la productivité primaire nette indique que du carbone est puisé depuis l'atmosphère, ce qui laisse supposer la présence de forêts contribuant à réduire la quantité de carbone dans l'air. La proportion de superficies urbanisées résultant de la conversion de terres agricoles (forêts ou autres types de végétation) se définit comme la différence entre les terres classées comme urbaines en 2008 et les terres classées comme agricoles (forêts ou autres types de végétation) en 2000, divisée par l'ensemble des terres recensées en 2000.

La zone couverte par de la végétation correspond aux terres classées comme agricoles ou comme couvertes de forêts ou d'autres types de végétation.

Les pays de l'hémisphère Sud et des zones les plus méridionales de l'hémisphère Nord sont ceux où les capacités de piégeage du CO₂ sont les plus variables d'une région à l'autre (graphique 5.13).

La transformation des terres naturelles en zones urbanisées pèse sur le piégeage du carbone dans l'atmosphère, en particulier lorsqu'il s'agissait au départ de terres recouvertes de biomasse végétale, telles que des forêts. La préservation des paysages naturels reste au cœur de la réduction des gaz à effet de serre. Dans l'ensemble de l'OCDE, ce sont en premier lieu les terres agricoles qui sont converties en zones urbaines, puis viennent les forêts. En Autriche, en Finlande, en Slovaquie, en Suède et aux États-Unis, la part représentée par les forêts dans l'ensemble des terres converties est relativement élevée, voire plus élevée que celle des terres agricoles (graphique 5.14).

On constate des valeurs maximales comparables dans la plupart des pays s'agissant de la part des terres régionales recouvertes de végétation, mais de nets écarts existent en termes de couverture nationale moyenne. En règle générale, on trouve une couverture végétale plus importante dans les pays du Nord, lesquels enregistrent également, en moyenne, une productivité primaire nette plus élevée (graphique 5.15).

Sources

Prédictions 2006-11 du modèle NASA-CASA pour la NEP
<http://geo.arc.nasa.gov/sge/casa/cquestwebsite/>.

Terres recouvertes de végétation : données MODIS 2008 sur l'occupation des sols.

Zones urbaines issues de conversions : Corine Land Cover UE23 ; données du Service national d'information foncière du Japon ; NLCD pour les États-Unis.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour des détails sur les estimations de données.

Années de référence et niveau territorial

NEP : moyenne 2006-11 ; terres couvertes de végétation : 2008.

TL3 pour les pays de l'OCDE, TL2 pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie et l'Inde.

Informations complémentaires

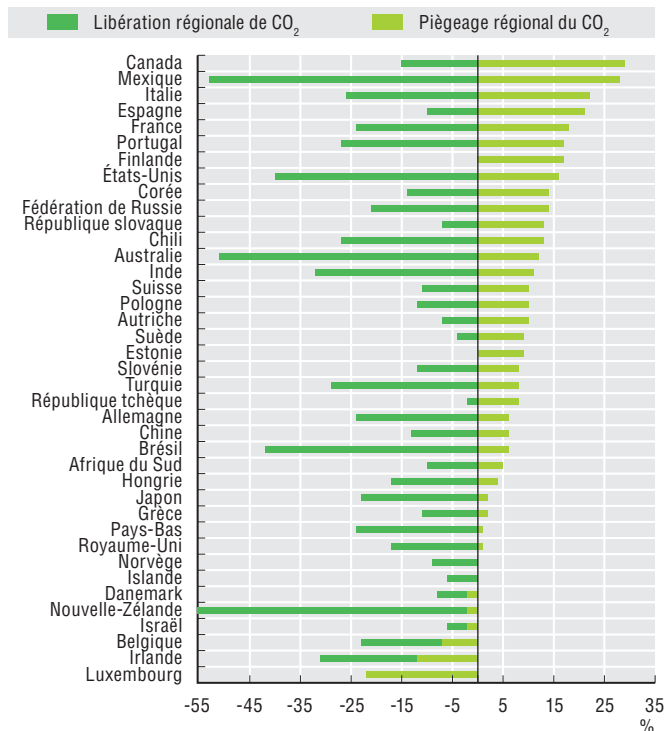
Piacentini, M. et K. Rosina (2012), « Measuring the Environmental Performance of Metropolitan Areas with Geographic Information Sources », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2012/05, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k9b9ltv87jf-en>.

Notes relatives aux graphiques

5.14 : Données disponibles uniquement pour l'Europe, le Japon et les États-Unis.

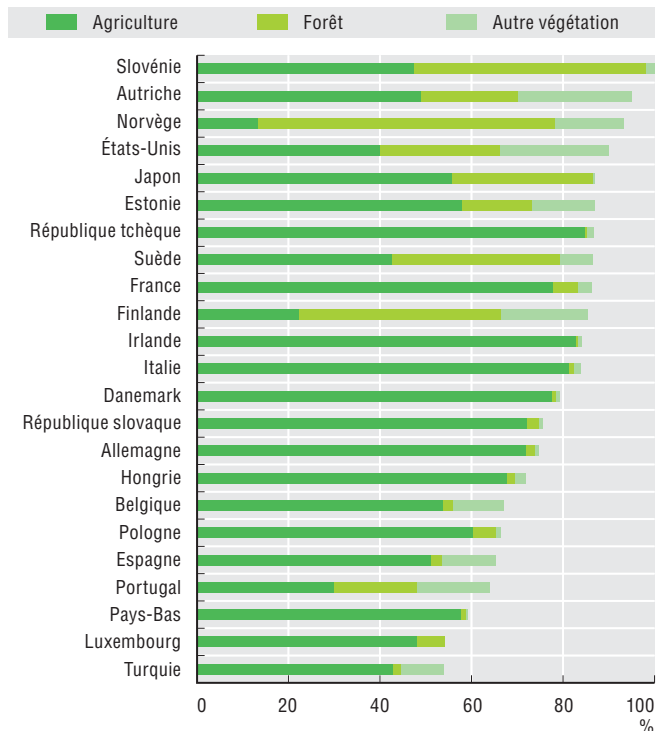
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël : doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

5.13. Fourchette régionale (TL3) des capacités de piégeage et de libération de CO₂, productivité primaire nette (g/m²) en moyenne sur la période 2006-11



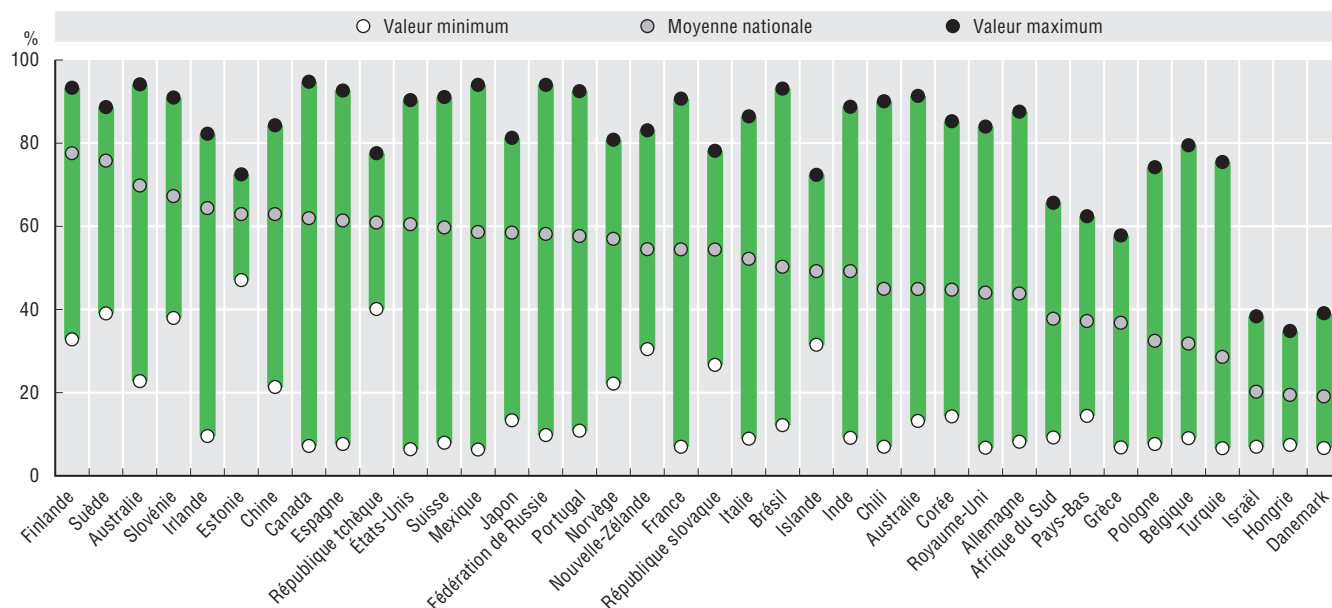
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962799>

5.14. Pourcentage des terres urbaines issues de terres agricoles ou de terres couvertes de forêts ou d'autres types de végétation, 2000-06



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962818>

5.15. Pourcentage de terres couvertes de végétation au niveau régional TL3, 2008



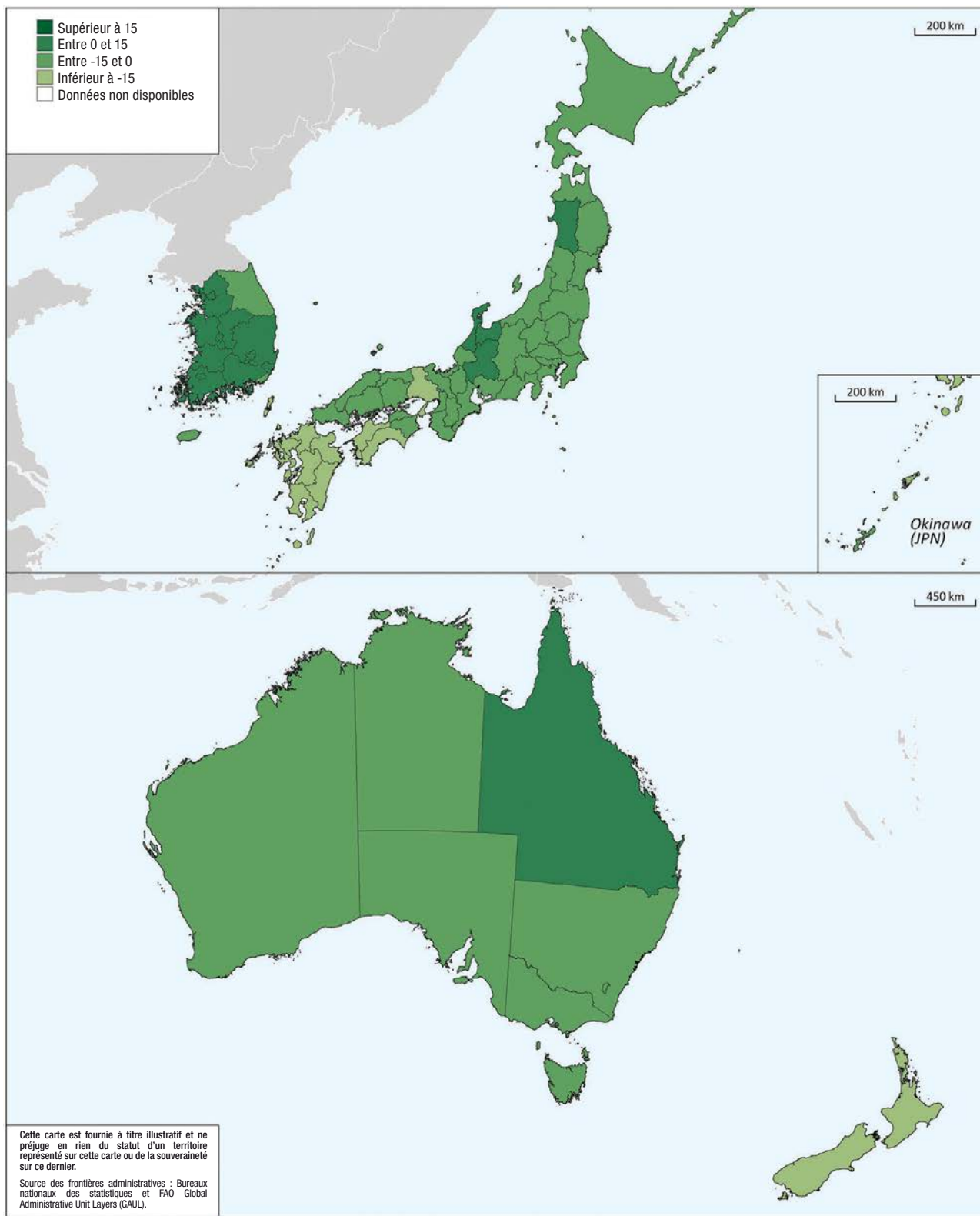
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962837>


5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Végétation naturelle et empreinte carbone des régions

5.16. Capacité de piégeage (ou de libération) du CO₂ : Asie et Océanie, 2006-11

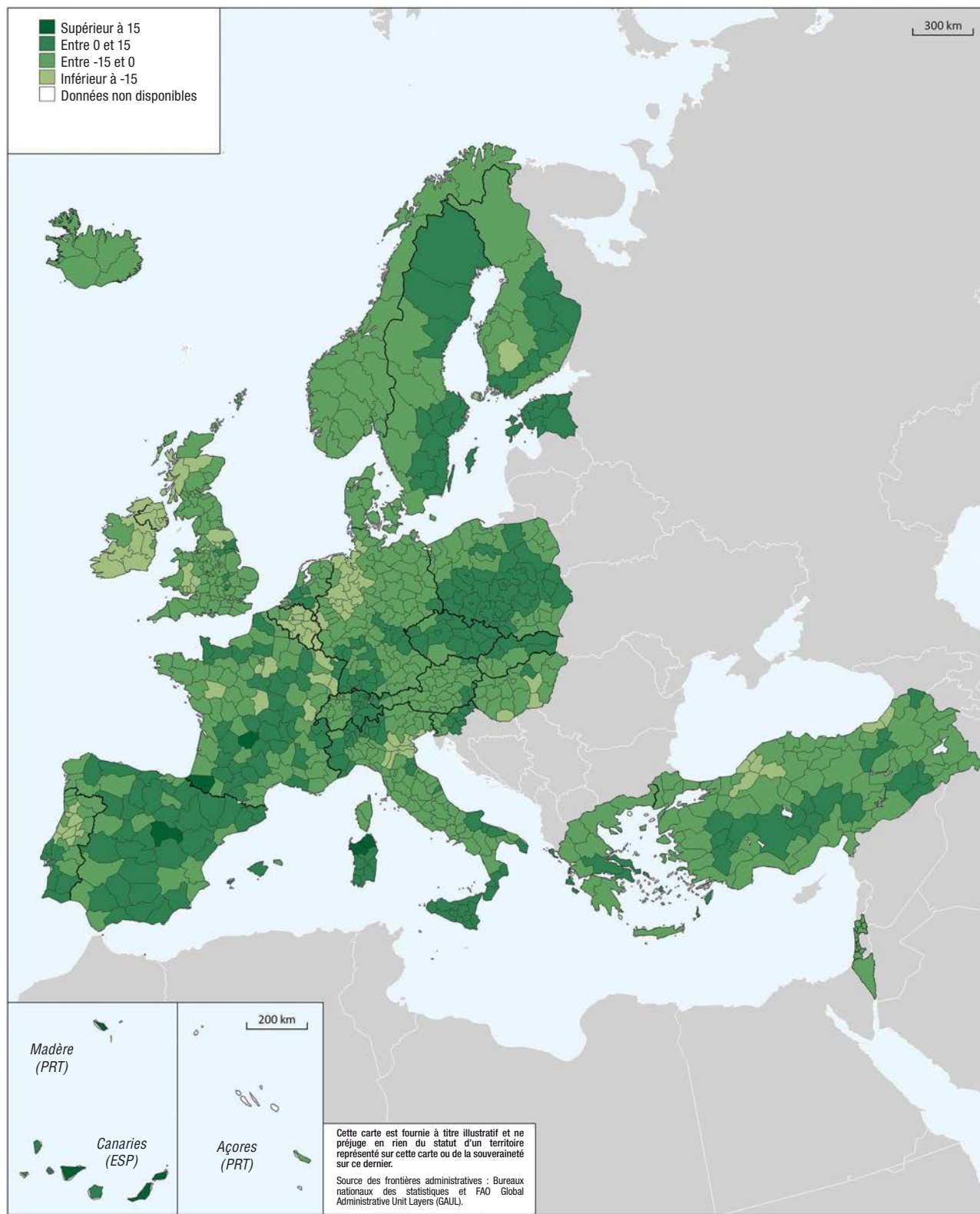
Régions TL3, productivité primaire nette moyenne (g/m²)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963559>

5.17. Capacité de piégeage (ou de libération) du CO₂ : Europe, 2006-11

Régions TL3, productivité primaire nette moyenne (g/m²)



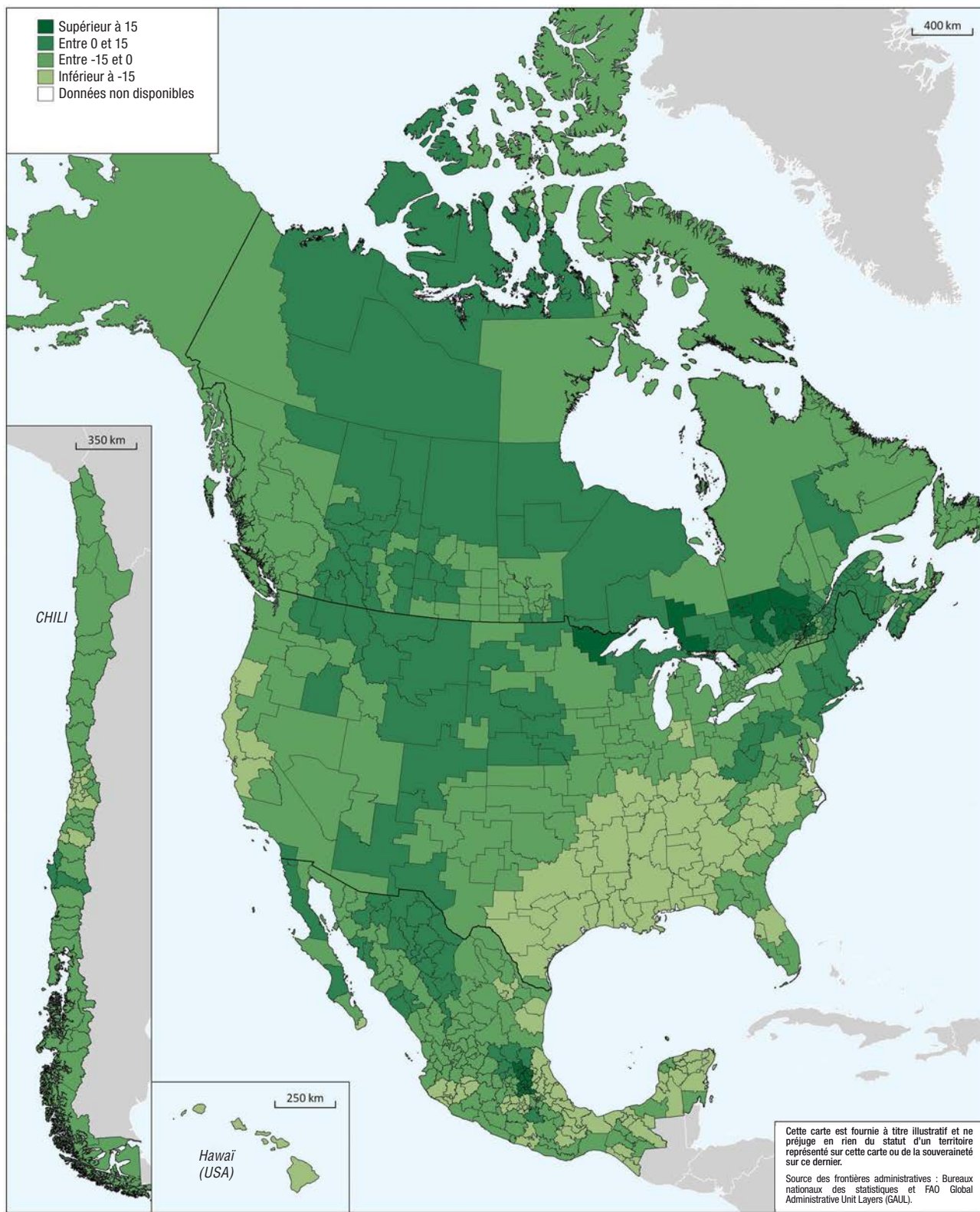
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963578>

5. LA VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS

Végétation naturelle et empreinte carbone des régions

5.18. Capacité de piégeage (ou de libération) du CO₂ : Amérique, 2006-11

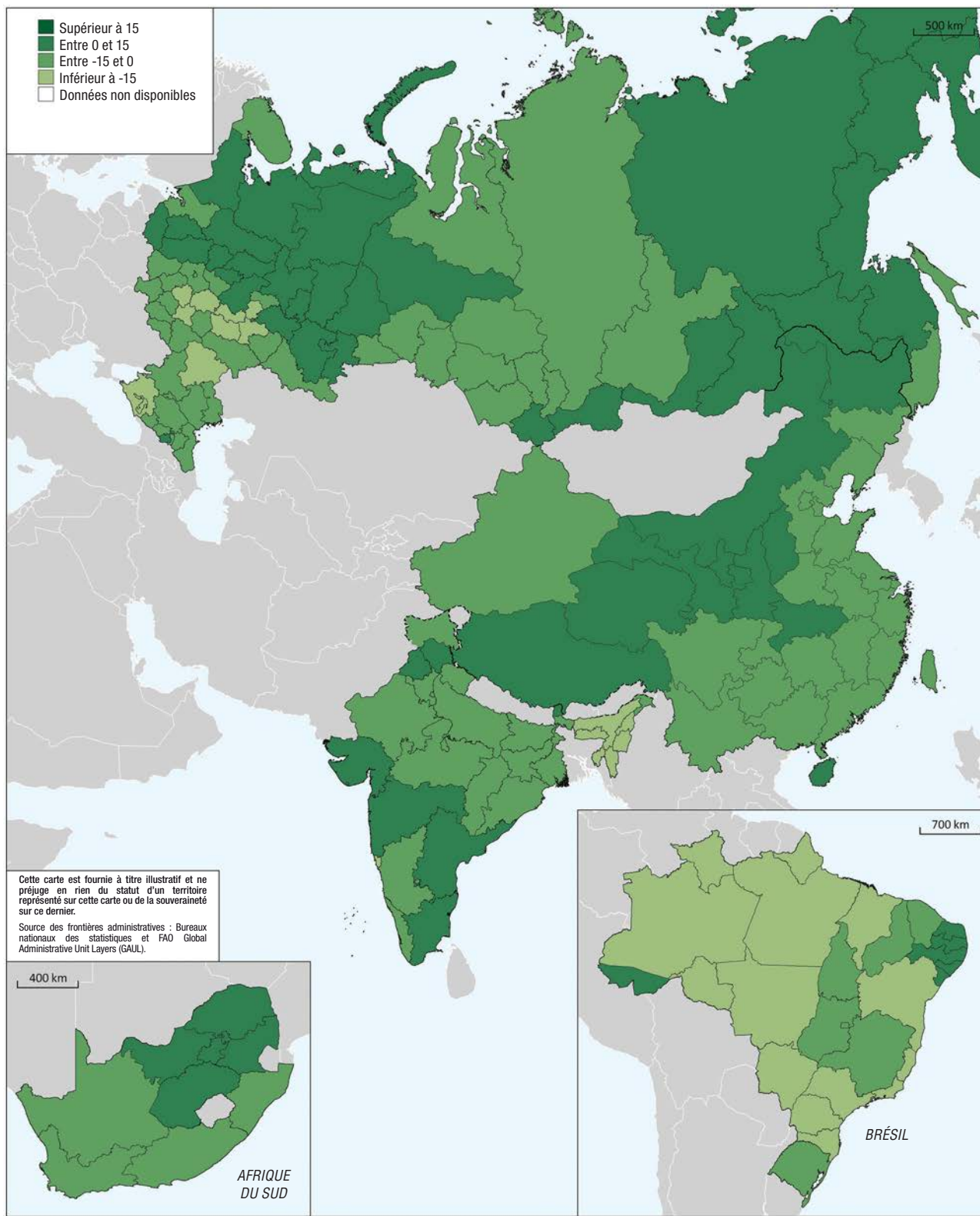
Régions TL3, productivité primaire nette moyenne (g/m²)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963597>

5.19. Capacité de piégeage (ou de libération) du CO₂ : économies émergentes, 2006-11

Régions TL2, productivité primaire nette moyenne (g/m²)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963616>

Déchets municipaux

Une gestion efficace des déchets a des conséquences importantes en termes de santé publique et d'environnement. Elle prévient la formation de gaz à effet de serre tels que le méthane et d'autres gaz toxiques issus de la dégradation des déchets organiques dans les décharges et, notamment sous les climats chauds, réduit le risque de propagation des maladies. Si une gestion inefficace des déchets a des effets néfastes sur les paysages et les cours d'eau, d'autres problèmes environnementaux se posent : certains déchets sont en effet générés à partir de ressources limitées. Leur réutilisation réduit donc les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et en améliore le rapport coût/efficacité. En outre, l'élimination des déchets a des conséquences économiques importantes pour les collectivités locales, qui sont généralement responsables de sa gestion.

En 2010, la production de déchets municipaux dans les pays de l'OCDE oscillait entre 300 kg par habitant en Estonie et 750 kg aux États-Unis (graphique 5.20). À l'échelle nationale, le volume des déchets par habitant a diminué dans la moitié environ des pays membres entre 1995 et 2010, notamment en Estonie, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et en Slovaquie. Malgré des méthodes nationales de prise en compte des déchets différentes, qui peuvent avoir influé sur la comparaison des données nationales, les fortes baisses enregistrées dans certains pays indiquent des améliorations globales des pratiques de gestion des déchets.

On constate également d'importantes différences intranationales au niveau des déchets produits par habitant (graphique 5.21). C'est en Suède que les écarts régionaux sont les plus sensibles : le taux de production de déchets par habitant n'atteint que 18 % de la moyenne nationale dans la région de Stockholm, mais 250 % dans la région du Norrland central.

Définition

On définit généralement les déchets municipaux comme l'ensemble des déchets collectés par les municipalités ou pour leur compte. Ils englobent les déchets produits par les ménages, les commerces, les institutions, les petites entreprises et les jardins ; ils excluent les déchets liés aux activités de construction et de démolition et les eaux usées municipales.

Le taux de recyclage est le pourcentage des déchets municipaux qui font l'objet d'un recyclage de leurs matériaux ou d'autres formes de recyclage (y compris le compostage).

La production de déchets au niveau régional peut dépendre en partie de la production industrielle de biens de consommation qui sont ensuite consommés en dehors de la région où les déchets sont facturés. Toutefois, une gestion efficace des déchets peut avoir un impact positif sur la réduction du volume total de déchets produits, à l'image de l'Allemagne, où les déchets générés dans la région de Berlin ne représentaient que 35,2 % de la moyenne nationale en 2010 (graphique 5.21).

Des différences au niveau des pratiques de gestion des déchets municipaux, des comportements individuels des consommateurs et des normes d'emballage des biens de consommation sont autant d'explications à la diversité des chiffres régionaux de la production de déchets par habitant. Les données relatives aux taux régionaux de recyclage accréditent cette thèse. Pour les quelques pays dont on connaît les taux régionaux de recyclage, les plus forts écarts intra-nationaux peuvent s'expliquer par des différences au niveau des pratiques de gestion des déchets et des comportements. En Suède, ces taux régionaux s'échelonnent entre 15,3 % et 83,6 % de recyclage des déchets alors que, dans les régions autrichiennes, pas moins de 80 % des déchets sont recyclés (graphique 5.22).

Sources

Données nationales : *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/env-data-fr>.

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays. La somme des données régionales recueillies sur les déchets ne correspond pas toujours aux données nationales de l'OCDE.

Années de référence et niveau territorial

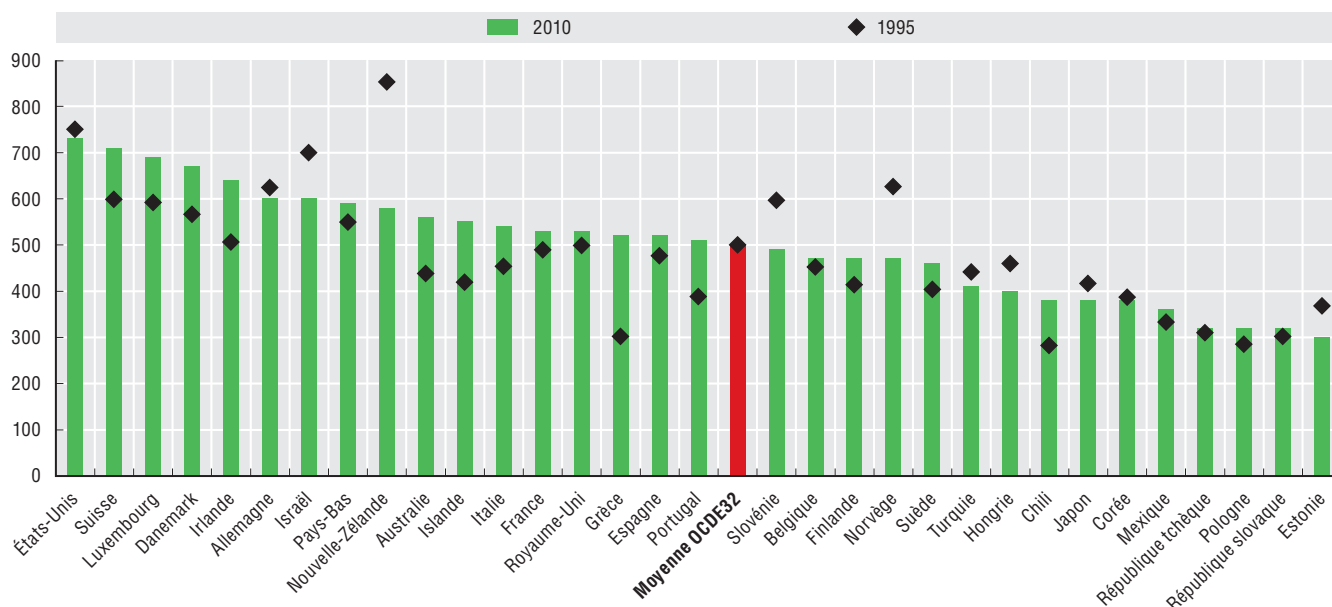
2010 ; TL2.

On ne dispose pas de données régionales pour l'Australie, la Belgique, le Chili, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Islande et la Suisse.

Notes relatives aux graphiques

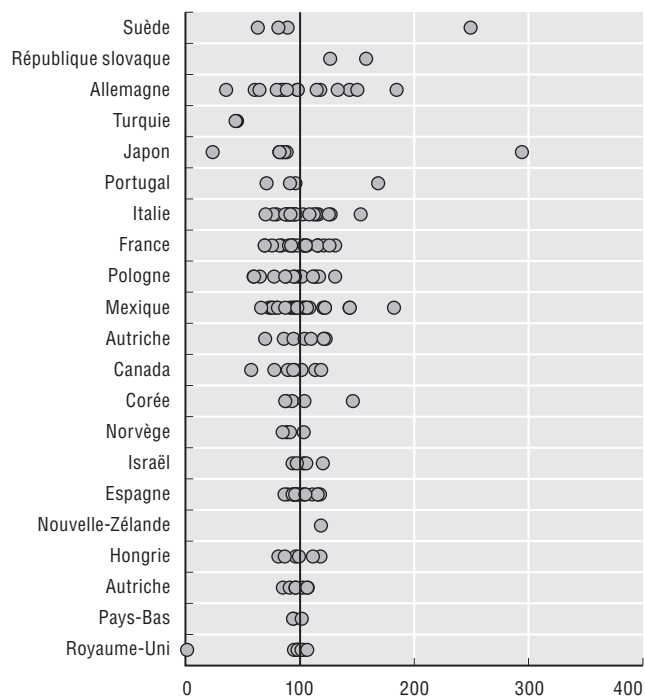
5.21 : Chaque observation (point) représente une région TL2 des pays figurant sur l'axe des ordonnées. Les valeurs régionales sont exprimées en pourcentage de la valeur nationale.

5.20. Déchets municipaux (kg par habitant), 1995 et 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962856>

5.21. Fourchettes régionales (TL2) des productions de déchets municipaux par habitant, 2010 (valeur nationale moyenne : 100)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962875>

5.22. Fourchettes régionales (TL2) des pourcentages de recyclage des déchets municipaux (y compris par compostage), 2010



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962894>

Brevets verts dans les régions

L'innovation dans les technologies liées à l'environnement contribue à la viabilité écologique et à la croissance verte. L'activité des régions en matière de brevetage de technologies vertes permet de mesurer les efforts déployés et le rythme de l'innovation. Les régions qui déposent le plus de brevets dans des secteurs nouveaux comme les technologies vertes, les biotechnologies et les nanotechnologies se trouvent au Japon et

Définition

Le brevet confère un droit exclusif sur une invention, qui est un produit ou un procédé susceptible d'application industrielle offrant, en règle générale, une nouvelle manière de faire quelque chose ou apportant une nouvelle solution technique à un problème (« activité inventive »). Le brevet garantit à son titulaire la protection de l'invention. Cette protection est octroyée pour une durée limitée, qui est généralement de 20 ans.

Les données se rapportent aux demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Les documents de brevets contiennent des informations sur les inventeurs (lieu de l'invention) et les demandeurs (titulaires), ainsi que leur adresse et pays de résidence. Les brevets sont recensés d'après la région de résidence de l'inventeur et selon une méthode de comptage fractionnaire. Si plusieurs inventeurs figurent dans un document de brevet, on parle de « co-brevetage ».

Le projet de l'OCDE sur la politique de l'environnement et l'innovation technologique (EPTI) propose une classification des technologies environnementales. Le terme « technologie environnementale » est utilisé afin d'exprimer le consensus public sur l'utilité de certaines démarches technologiques visant à réduire les impacts sur l'environnement, en comparaison d'autres solutions existantes. C'est pourquoi, par définition, ce que l'on considère comme des « technologies environnementales » évolue au fil du temps.

L'indice d'avantage technologique révélé correspond à la part d'une région (par rapport à la valeur nationale) dans les brevets portant sur un domaine technologique donné, rapportée à la part de cette région (par rapport à la valeur nationale) dans tous les domaines donnant lieu à des brevets. L'indice est égal à zéro si la région ne détient aucun brevet dans un secteur technologique donné ; il est égal à 1 lorsque la part de la région dans le secteur technologique est identique à sa part dans tous les domaines (pas de spécialisation) ; et il est supérieur à 1 si la région affiche une spécialisation à l'intérieur du pays.

aux États-Unis. Les activités de brevetage sont plus récentes pour les technologies vertes que pour les biotechnologies, et elles se sont développées à un rythme plus rapide que pour les nanotechnologies, où le volume d'activité n'a pas progressé de façon significative ces dix dernières années. Parmi les régions en tête des dépôts de brevets sur les technologies vertes, on trouve des régions japonaises telles qu'Aichi et Tokyo (Japon), qui sont montées en puissance plus récemment que les autres (graphique 5.23).

L'indice d'avantage technologique révélé donne une indication de la spécialisation relative d'une région en matière de dépôts de brevets dans certains domaines technologiques. Un indice supérieur à 1 indique qu'une région s'est spécialisée. Parmi les vingt régions en tête en matière de brevets verts en 2008-10, Aichi (Japon) et Stuttgart (Allemagne) affichent le degré de spécialisation le plus élevé. Saitama et Ibaraki (Japon) ainsi que Stockholm (Suède) ont renforcé leur spécialisation dans le dépôt de brevets verts au cours des dix dernières années, alors que certaines régions coréennes – Daejeon, Séoul et Gyeonggi-do – ont vu leur spécialisation reculer par rapport à 1995-97 (graphique 5.24).

Les industries liées à l'environnement sont le fruit de la réunion de plusieurs domaines inventoriés dans le cadre du projet de l'OCDE sur la politique de l'environnement et l'innovation technologique (EPTI). Stuttgart (Allemagne), Aichi et Satama (Japon) ainsi que les Yvelines (France) enregistrent la majorité de leurs brevets verts dans le domaine de l'atténuation de l'impact des transports, alors que dans la région du Brabant-Septentrional, aux Pays-Bas, 75 % des demandes de brevets verts concernent l'efficacité énergétique dans le bâtiment et l'éclairage (graphique 5.25).

Sources

Base de données REGPAT de l'OCDE, www.OCDE.org/sti/inno/OCDEpatentdatabases.htm.

À propos des classifications de technologies liées à l'environnement, voir : www.OCDE.org/env/consumption-innovation/indicator.htm.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Voir l'annexe C pour les formules.

Années de référence et niveau territorial

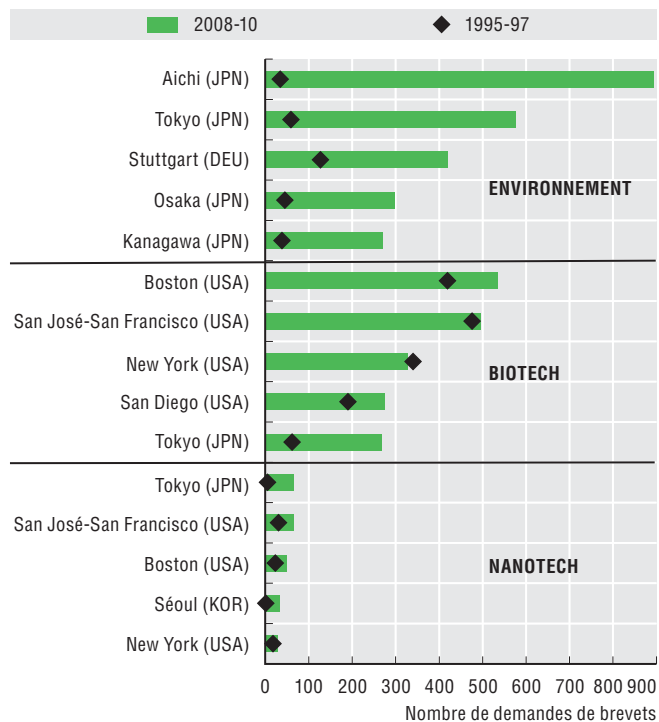
Moyennes 1995-97 et 2008-10 ; TL3.

Informations complémentaires

OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.

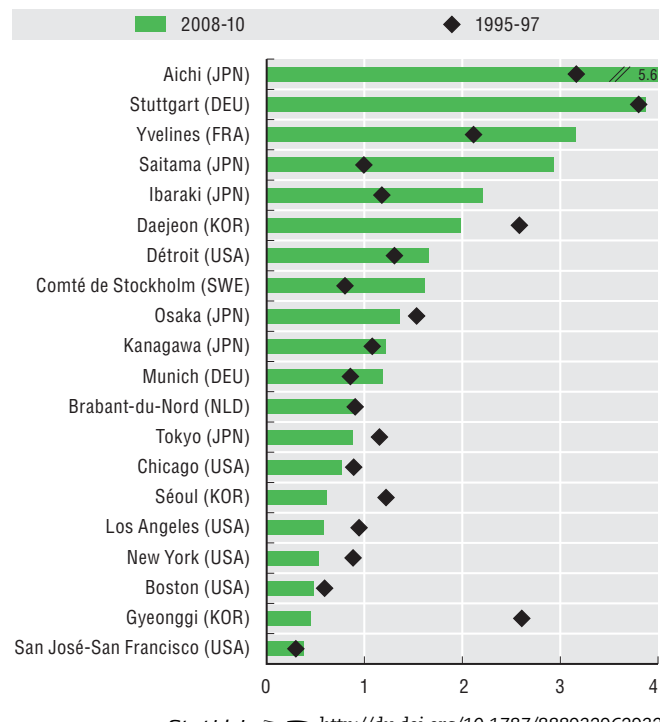
Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.OCDE.org>.

5.23. Brevets déposés dans les 5 régions TL3 les mieux placées, moyennes 2008-10 et 1995-97 : technologies environnementales, biotechnologies et nanotechnologies



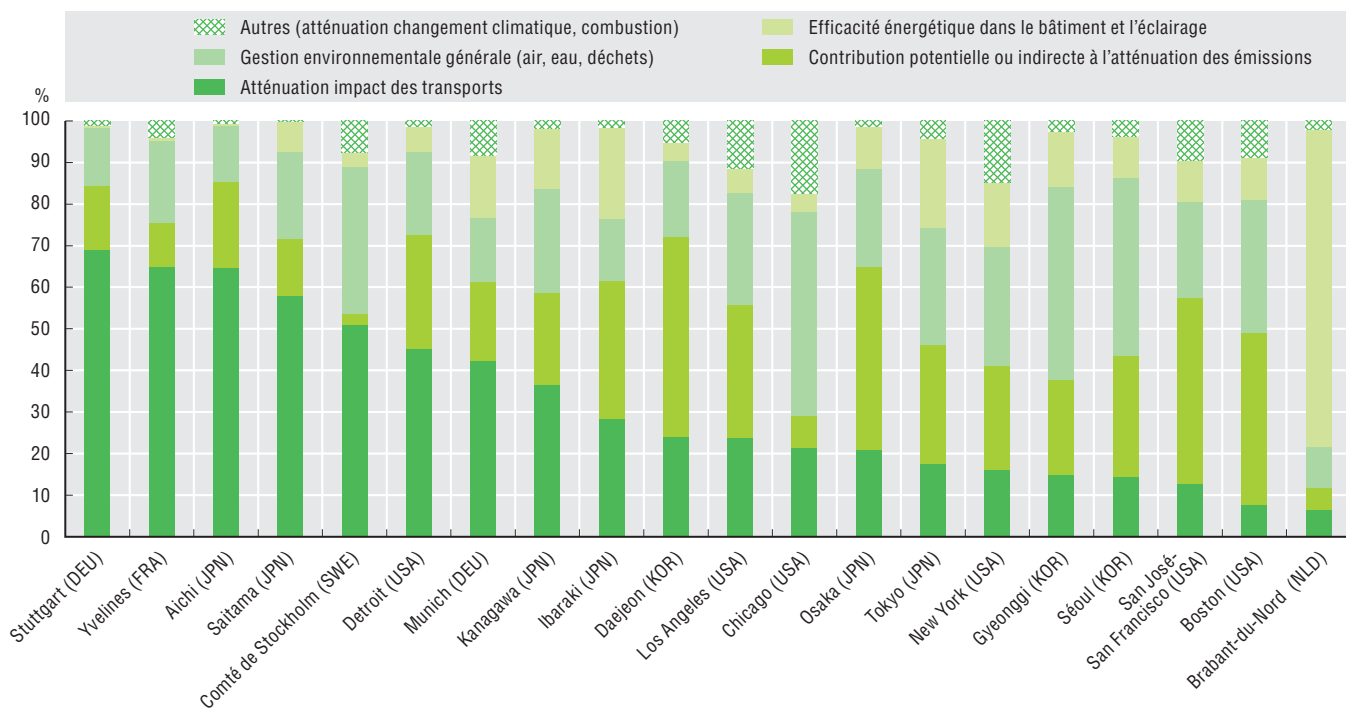
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962913>

5.24. Indice d'avantage technologique révélé dans le secteur de l'environnement dans les 20 régions TL3 les mieux placées dans ce secteur, 2008-10 et 1995-97



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962932>

5.25. Brevets déposés dans des secteurs liés à l'environnement dans les 20 régions TL3 déposant le plus de brevets verts, par type de technologie, moyenne 2008-10



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962951>

ANNEXE A

Définir les régions et les zones urbaines fonctionnelles

Grilles territoriales

Dans toute analyse économique au niveau infranational, le choix de l'unité territoriale est primordial. Afin de s'attaquer à ce problème, l'OCDE a établi une classification des régions dans chaque pays membre en fonction de deux niveaux territoriaux (tableau A.1). Le niveau supérieur (niveau territorial 2 [TL2]) comprend 363 grandes régions, et le niveau inférieur (niveau territorial 3 [TL3]) compte 1 802 régions plus petites. Toutes les unités territoriales sont définies à l'intérieur des frontières nationales, et chaque région TL3 est située à l'intérieur d'une région TL2. Le plus souvent, les régions TL3 correspondent à des unités administratives, sauf en Allemagne, en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Cette classification – qui, pour les pays européens, recoupe largement celle d'Eurostat – permet une meilleure comparabilité entre régions de même niveau territorial. De fait, ces deux niveaux, officiellement établis et relativement stables dans tous les pays membres, sont utilisés par beaucoup d'entre eux comme cadre pour la mise en œuvre des politiques régionales. Les statistiques publiées dans le *Panorama des régions 2013* reflètent la dernière version de la nomenclature NUTS (NUTS 2010). Toutefois, au moment de la publication, toutes les données n'ayant pas été adaptées à cette nouvelle nomenclature, le Secrétariat a dans ce cas fait des estimations des valeurs manquantes à l'aide de séries chronologiques. L'application de la nouvelle nomenclature a un impact sur les deux niveaux, TL2 et TL3, pour la Finlande, l'Italie et le Royaume-Uni. La modification des régions au niveau NUTS 3 pour l'Allemagne et les Pays-Bas ne modifie pas les contours des régions TL3.

Faute de données suffisantes, les indicateurs du marché du travail au Canada sont présentés pour des groupes de régions de niveau territorial 3. Ces groupes ne faisant pas partie des grilles territoriales officielles de l'OCDE, pour plus de simplicité, on les désignera ici par « grilles non officielles (GNO) » et on les comparera avec les régions TL3 des autres pays (tableau A.1).

L'OCDE a commencé à étendre la classification régionale aux nouveaux pays membres et à certaines économies émergentes. Plus précisément, on a délimité les régions TL2 et recueilli des statistiques au Chili, en Estonie, en Israël et en Slovaquie (nouveaux membres de l'OCDE) ainsi qu'au Brésil, en Colombie, en Fédération de Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud. Le découpage territorial au niveau TL3 n'est actuellement disponible que pour le Chili, l'Estonie et la Slovaquie (tableau A.2).

La distribution régionale de la population est assez variée d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays, comme le montre le tableau A.3.

Typologie régionale

Autre problème important dans l'analyse des économies : la spécificité « géographique » de chaque unité. Ainsi, au Royaume-Uni, on pourrait contester la pertinence d'une comparaison entre la région fortement urbanisée de Londres et la région rurale des îles Shetland, même si l'une et l'autre se situent au même niveau territorial. Pour tenir compte de ces différences, l'OCDE a établi une typologie régionale qui, au niveau TL3, distingue les régions essentiellement urbaines (EU), essentiellement rurales (ER) et intermédiaires (IN). Cette typologie, fondée sur la répartition de l'habitat mesurée au pourcentage de la population régionale qui vit dans les collectivités rurales, permet de comparer utilement les régions relevant d'une même catégorie (tableau A.4 et graphiques A.1 à A.4). La typologie régionale de l'OCDE repose sur trois critères. Le premier définit les collectivités rurales par la densité de leur population. Est considérée comme rurale toute collectivité dont la densité démographique est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré (500 habitants au Japon et en Corée pour tenir compte du fait que la densité de population au niveau national dépasse 300 habitants au kilomètre carré). Le deuxième critère classe les régions en fonction du pourcentage de population qui vit dans une collectivité rurale. Ainsi, une région TL3 peut être :

- essentiellement rurale (ER) si plus de 50 % de sa population vit dans une collectivité rurale ;
- essentiellement urbaine (EU) si moins de 15 % de sa population vit dans une collectivité rurale ;
- intermédiaire (IN) si la part de sa population qui vit dans une collectivité rurale est comprise entre 15 % et 50 %.

Le troisième critère se fonde sur la taille des centres urbains :

- une région qui serait considérée comme rurale selon la règle générale est classée dans la catégorie intermédiaire si elle comprend un centre urbain de plus de 200 000 habitants (500 000 pour le Japon) représentant au moins 25 % de la population régionale ;
- une région qui serait considérée comme intermédiaire selon la règle générale est classée dans la catégorie essentiellement urbaine si elle comprend un centre urbain de plus de 500 000 habitants (1 000 000 pour le Japon) représentant au moins 25 % de la population régionale.

La typologie régionale n'est appliquée qu'au niveau territorial inférieur (TL3). Les régions TL2 sont trop étendues pour que l'on puisse les classer comme essentiellement urbaines, intermédiaires ou essentiellement rurales. Aux fins de l'analyse, on a cependant calculé le pourcentage de la population entrant dans les catégories EU, IN et ER au niveau TL3 en additionnant les résultats obtenus selon la typologie régionale appliquée au niveau TL2. Par exemple, en France, la population de la région Rhône Alpes (niveau TL2) se répartit ainsi : 23 % dans des régions TL3 classées EU, 68 % dans des régions TL3 classées IN et 9 % dans des régions TL3 classées ER.

Typologie régionale affinée

L'OCDE a adopté une typologie régionale affinée qui introduit une nouvelle distinction parmi les régions rurales selon qu'elles sont proches ou éloignées d'un grand centre urbain. Il en résulte une classification en quatre types de régions TL3 : les régions essentiellement urbaines (EU), intermédiaires (IN), essentiellement rurales proches d'une ville (ERP) et essentiellement rurales éloignées (ERE) (graphique A.1). La distance au centre urbain est mesurée par le temps que met une certaine partie de la population régionale

pour atteindre en voiture un grand centre urbain (comptant au moins 50 000 habitants). La classification selon la typologie affinée des régions TL3 apparaît en Europe, au Japon et en Amérique du Nord dans les graphiques A.2, A.3 et A.4.

Faute d'informations sur le réseau routier et les aires de desserte, la typologie affinée n'a pas encore été appliquée à l'Australie, au Chili et à la Corée.

Zones urbaines fonctionnelles de l'OCDE

L'OCDE, en collaboration avec l'Union européenne (Eurostat et la Direction générale chargée de la politique régionale à la Commission européenne), a élaboré une définition harmonisée des zones urbaines considérées en tant qu'unités économiques fonctionnelles. Il s'agit de municipalités très densément peuplées (centres urbains) auxquelles s'ajoutent les municipalités adjacentes qui présentent une intégration économique forte, mesurée par l'importance des trajets domicile-travail avec le centre urbain. Cette définition résout les problèmes de comparabilité à l'échelle internationale liés aux frontières administratives. Elle est appliquée à 29 pays de l'OCDE (à l'exception de l'Australie, de l'Islande, d'Israël, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie) et fait apparaître 1 179 zones urbaines de tailles différentes, avec des populations s'échelonnant entre 50 000 habitants dans la région de Calera (Chili) et plus de 34 millions d'habitants dans celle de Tokyo (Japon) (tableau A.5).

La méthode comprend trois étapes principales (graphique A.5). La première consiste à recenser les centres urbains : des données relatives à la population utilisant les grilles territoriales sont utilisées pour définir les zones urbanisées, ou « pôles urbains densément peuplés » sur le territoire national, sans tenir compte des limites administratives des pays. Un centre urbain se compose d'un ensemble de grilles territoriales contiguës de 1 km² où vivent au moins 1 500 habitants/km²*. Un seuil inférieur (1 000 hab./km²) est appliqué au Canada et aux États-Unis, où plusieurs zones métropolitaines se développent de manière moins compacte. Les pôles restreints (moins de 50 000 habitants en Europe, aux États-Unis, au Chili et au Canada, 100 000 habitants au Japon, en Corée et au Mexique) ne sont pas pris en compte. Une municipalité est considérée comme faisant partie d'un centre urbain si au moins 50 % de ses habitants vivent dans les limites du pôle urbain.

La deuxième étape consiste à faire le lien entre les centres urbains non contigus qui appartiennent à la même zone urbaine fonctionnelle : deux centres urbains sont considérés comme appartenant à la même zone urbaine (polycentrique) si plus de 15 % des habitants de l'un des deux centres urbains travaillent dans l'autre.

La dernière étape consiste à délimiter la zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle. Toute municipalité dont au moins 15 % des habitants salariés travaillent dans un centre urbain est considérée comme faisant partie de la zone urbaine fonctionnelle. Les municipalités implantées à côté d'une seule zone urbaine fonctionnelle sont incluses et les municipalités non contiguës sont exclues.

Les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants sont définies comme des **zones métropolitaines**. Les données du chapitre 1 portent sur les 275 zones métropolitaines recensées au sein des 29 pays de l'OCDE.

* En cas de lacune dans les données relatives aux pôles densément peuplés, on applique itérativement la règle de la majorité : si au moins cinq des huit mailles qui entourent une maille appartiennent au même pôle densément peuplé, la maille en question est rattachée au pôle. On répète ensuite l'opération jusqu'à ce qu'aucune maille ne soit plus ajoutée.

Tableau A.1. **Découpage territorial des pays membres de l'OCDE**

Région	Niveau territorial 2 (TL2)	Grille non officielle (GNO)	Niveau territorial 3 (TL3)
Allemagne	Länder (16)	-	Régions d'aménagement du territoire (96)
Australie	États/territoires (8)	-	Divisions statistiques (60)
Autriche	Bundesländer (9)	-	Gruppen von Politischen Bezirken (35)
Belgique	Régions (3)	-	Provinces (11)
Canada	Provinces et territoires (13)	EPA, régions économiques (71)	Divisions de recensement (288)
Chili	Régions (15)	-	Provinces (54)
Corée	Régions (7)	-	Ville spéciale, villes métropolitaines et provinces (16)
Danemark	Regioner (5)	-	Landsdeler (11)
Espagne	Communautés autonomes (19)	-	Provinces (59)
Estonie	Région (1)	-	Groupes de maakond (5)
États-Unis	États (51)	-	Zones économiques (179)
Finlande	Suuralueet (5)	-	Maakunnat (19)
France	Régions (22)	-	Départements (96)
Grèce	Groupes de régions de développement (4)	-	Régions de développement (13)
Hongrie	Régions statistiques (7)	-	Comtés + Budapest (20)
Irlande	Groupes de régions (2)	-	Régions (8)
Islande	Régions (2)	-	Landsvaedi (8)
Israël	6 districts	-	-
Italie	Régions (21)	-	Provinces (110)
Japon	Groupes de préfectures (10)	-	Préfectures (47)
Luxembourg	État (1)	-	État (1)
Mexique	Estados (32)	-	Groupes de municipalités (209)
Norvège	Landsdeler (7)	-	Fylker (19)
Nouvelle-Zélande	Groupes de conseils régionaux (2)	-	Conseils régionaux (14)
Pays-Bas	Landsdelen (4)	-	Provinces (12)
Pologne	Vojewodztwa (16)	-	Podregiony (66)
Portugal	Comissões de coordenação e desenvolvimento regional + regiões autónomas (7)	-	Groupes de municipalités (30)
République slovaque	Zoskupenia krajov (4)	-	Kraj (8)
République tchèque	Oblasti (8)	-	Kraje (14)
Royaume-Uni	Régions (GOR) + Écosse, pays de Galles et Irlande du Nord (12)	-	Comtés, groupes de localités (unitary authorities), zones écossaises LEC, groupes de districts (139)
Slovénie	Kohezijske regije (2)	-	Statisti ne regije (12)
Suède	Riksomraden (8)	-	Län (21)
Suisse	Grandes régions (7)	-	Cantons (26)
Turquie	Régions (26)	-	Provinces (81)

Tableau A.2. **Découpage territorial de certaines économies émergentes**

Région	Niveau territorial 2 (TL2)	Niveau territorial 3 (TL3)
Afrique du Sud	Provinces (9)	
Brésil	États + district fédéral (27)	
Chine	31 provinces, régions autonomes et municipalités relevant du gouvernement central ; région administrative spéciale de Hong-Kong (Chine), région administrative spéciale de Macao et Taipei chinois (33)	
Colombie	Départements (32) et District de la capitale	
Fédération de Russie	Oblast ou okrug (83)	
Inde	États et territoires de l'Union (35)	

Tableau A.3. Valeurs minimale et maximale des populations régionales et des densités de population, par pays

		Valeur régionale maximale		Valeur régionale minimale		Nombre de régions TL2	Valeur régionale maximale		Valeur régionale minimale		
		Nombre d'habitants	Densité de population	Nombre d'habitants	Densité de population		Nombre d'habitants	Densité de population	Nombre d'habitants	Densité de population	
DEU	Allemagne	96	3 501 872	3 944.9	208 620	44.2	16	17 841 956	3 944.9	661 301	70.5
AUS	Australie	60	4 605 913	659.6	448	0.0	8	7 290 345	159.5	234 836	0.2
AUT	Autriche	35	1 731 236	4 377.3	20 832	20.6	9	1 731 236	4 377.3	286 215	57.1
BEL	Belgique	11	1 791 024	7 201.5	276 154	62.2	3	6 372 575	7 201.5	1 159 448	212.0
CAN	Canada	288	2 791 140	4 429.0	1 123	0.01	13	13 505 900	25.8	33 697	0.02
CHL	Chili	54	5 084 038	2 504.1	2 444	0.1	15	7 007 620	454.9	106 885	1.0
KOR	Corée	16	11 936 855	16 475.4	558 702	90.7	7	24 706 024	2 110.7	558 702	90.7
DNK	Danemark	11	839 710	4 216.2	41 406	59.6	5	1 714 589	673.4	579 996	73.7
ESP	Espagne	59	6 387 824	5 701.7	10 560	9.0	19	8 286 382	5 701.7	76 403	26.0
EST	Estonie	5	529 898	122.3	139 214	14.4	1	1 339 662	30.8	1 339 662	30.8
USA	États-Unis	179	23 438 892	608.0	81 140	0.5	51	38 041 430	3 976.9	576 412	0.5
FIN	Finlande	19	1 549 058	170.3	28 354	2.0	5	1 549 058	170.3	28 354	6.4
FRA	France	96	2 584 126	21 521.0	78 535	15.2	22	11 914 812	991.9	316 578	36.5
GRC	Grèce	13	4 109 074	1 079.6	198 978	31.5	4	4 109 074	1 079.6	1 126 201	46.3
HUN	Hongrie	20	1 740 041	3 313.7	198 933	52.3	7	2 985 089	431.6	933 873	65.9
IRL	Irlande	8	1 262 568	1 376.8	286 168	32.2	2	3 346 268	92.2	1 236 501	38.5
ISL	Islande	8	203 594	195.3	6 955	0.5	2	203 594	195.3	115 981	1.1
ISR	Israël	-	-	-	-	-	6	1 894 400	7 529.1	926 700	79.1
ITA	Italie	110	4 233 933	2 649.2	57 989	31.4	21	9 992 548	438.3	128 672	39.7
JPN	Japon	47	13 230 000	6 908.6	582 000	65.4	10	35 704 000	2 723.0	3 932 000	65.4
LUX	Luxembourg	1	524 853	203.0	524 853	203.0	1	524 853	203.0	524 853	203.0
MEX	Mexique	209	8 360 233	7 525.0	9 167	0.8	32	15 175 862	5 964.3	637 026	8.6
NOR	Norvège	19	613 285	1 436.3	73 787	1.6	7	1 169 539	231.7	379 938	4.4
NZL	Nouvelle-Zélande	14	1 507 600	336.9	32 900	1.4	2	3 394 000	29.8	1 038 500	6.9
NLD	Pays-Bas	12	3 552 407	1 262.1	381 407	185.8	4	7 880 753	910.2	1 718 896	206.7
POL	Pologne	66	1 708 491	3 304.6	278 627	44.7	16	5 285 604	375.1	1 013 950	59.5
PRT	Portugal	30	2 044 636	1 577.2	40 308	14.7	7	3 679 416	940.7	247 066	23.9
SVK	République slovaque	8	815 806	295.5	555 509	69.8	4	1 839 259	295.5	606 537	83.0
CZE	République tchèque	14	1 279 345	2 558.0	303 165	66.1	8	1 678 250	2 558.0	1 131 191	70.8
GBR	Royaume-Uni	139	2 082 098	10 353.5	20 212	7.1	12	8 665 938	5 175.4	1 814 842	67.6
SVN	Slovénie	12	536 484	210.7	43 926	36.5	2	1 084 296	121.0	971 200	89.5
SWE	Suède	21	2 091 473	320.8	57 308	2.5	8	2 091 473	320.8	368 454	3.3
CHE	Suisse	26	1 392 396	5 033.9	15 743	27.2	7	1 770 429	838.3	336 943	98.5
TUR	Turquie	81	13 624 240	2 622.0	76 724	11.4	26	13 624 240	2 622.0	739 997	26.4


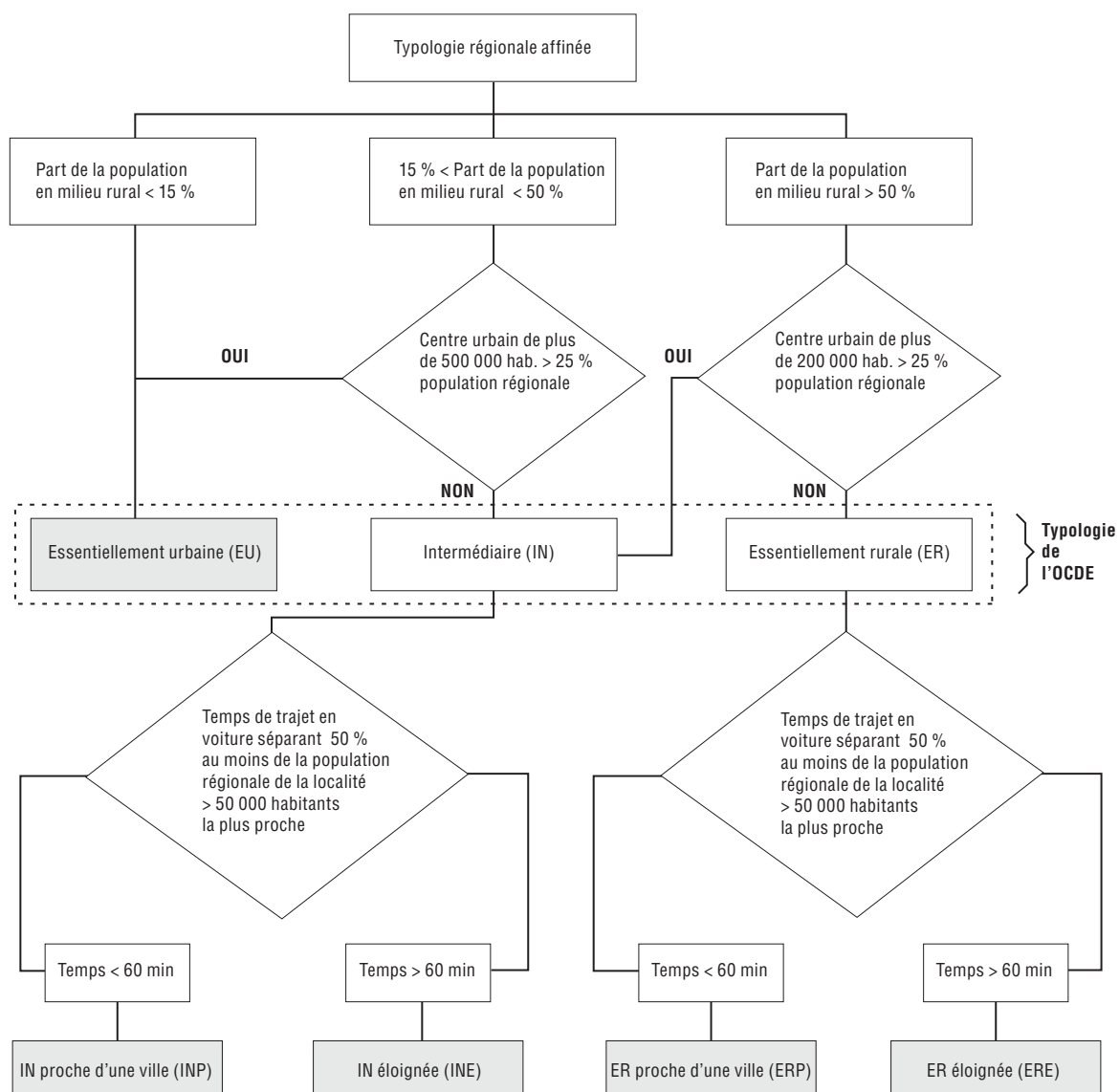
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963730>

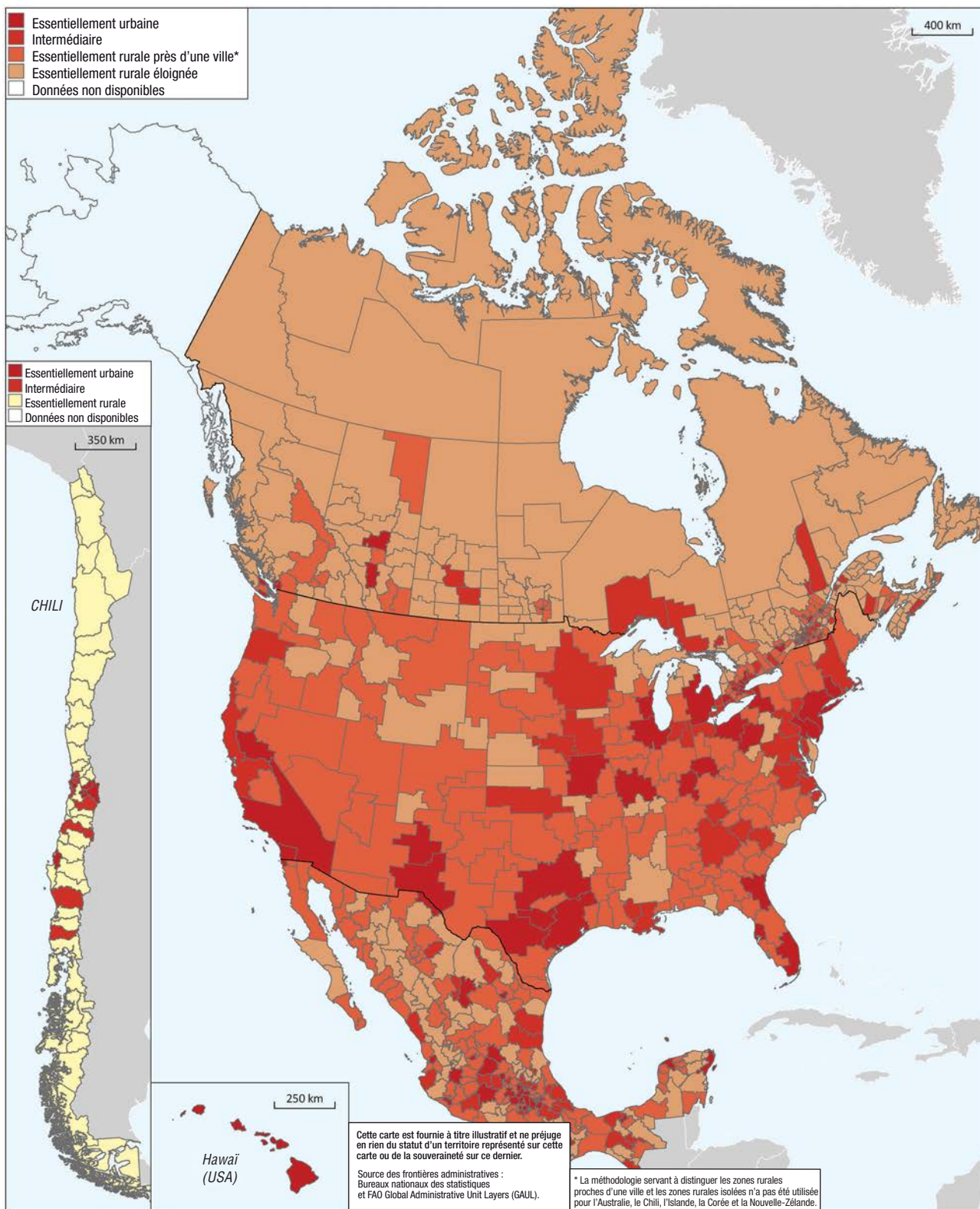
Tableau A.4. Pourcentage de la population vivant dans des régions TL3 essentiellement rurales (ER), intermédiaires (IN) et essentiellement urbaines (EU) et nombre de régions correspondantes pour chaque pays

	Pourcentage de la population (2012)			Nombre de régions (TL3)		
	IN (%)	ER (%)	EU (%)	IN	ER	EU
Allemagne	17.5	25.4	57.1	31	30	35
Australie	21.3	21.0	57.7	41	13	6
Australie (GNO)	-	-	-	6	7	17
Autriche	45.1	31.0	23.9	25	8	2
Belgique	2.5	14.2	83.3	1	2	8
Canada	27.6	16.0	56.4	223	35	30
Chili	36.4	14.5	49.1	41	7	6
Corée	17.2	13.2	69.6	5	3	8
Danemark	42.0	28.0	30.0	5	3	3
Espagne	13.4	38.5	48.1	22	25	12
Estonie	10.4	77.2	12.4	1	3	1
États-Unis	37.7	20.3	42.1	132	21	26
Finlande	59.3	12.0	28.7	16	2	1
France	17.0	48.3	34.7	36	46	14
Grèce	39.8	23.8	36.4	10	2	1
Hongrie	40.1	42.4	17.5	11	8	1
Irlande	72.4	0.0	27.6	7		1
Islande	36.2	63.8	0.0	7	1	
Italie	9.1	38.1	52.8	23	52	35
Japon	12.1	31.5	56.3	13	22	12
Luxembourg	100.0				1	
Mexique	38.0	15.7	46.3	145	30	34
Norvège	47.1	40.6	12.3	13	5	1
Nouvelle-Zélande	0.0	54.9	45.1	0	12	2
Pays-Bas	0.0	14.9	85.1	0	5	7
Pologne	46.7	31.2	22.1	34	20	12
Portugal	20.3	26.9	52.8	15	8	7
République slovaque	25.0	63.8	11.2	2	5	1
République tchèque	4.9	83.3	11.8	1	12	1
Royaume-Uni	2.0	28.0	70.0	11	41	87
Slovénie	56.4	43.6	0.0	8	4	
Suède	48.0	30.0	22.1	18	2	1
Suisse	8.9	49.6	41.5	7	12	7
Turquie	25.0	23.4	51.6	45	23	13

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963749>

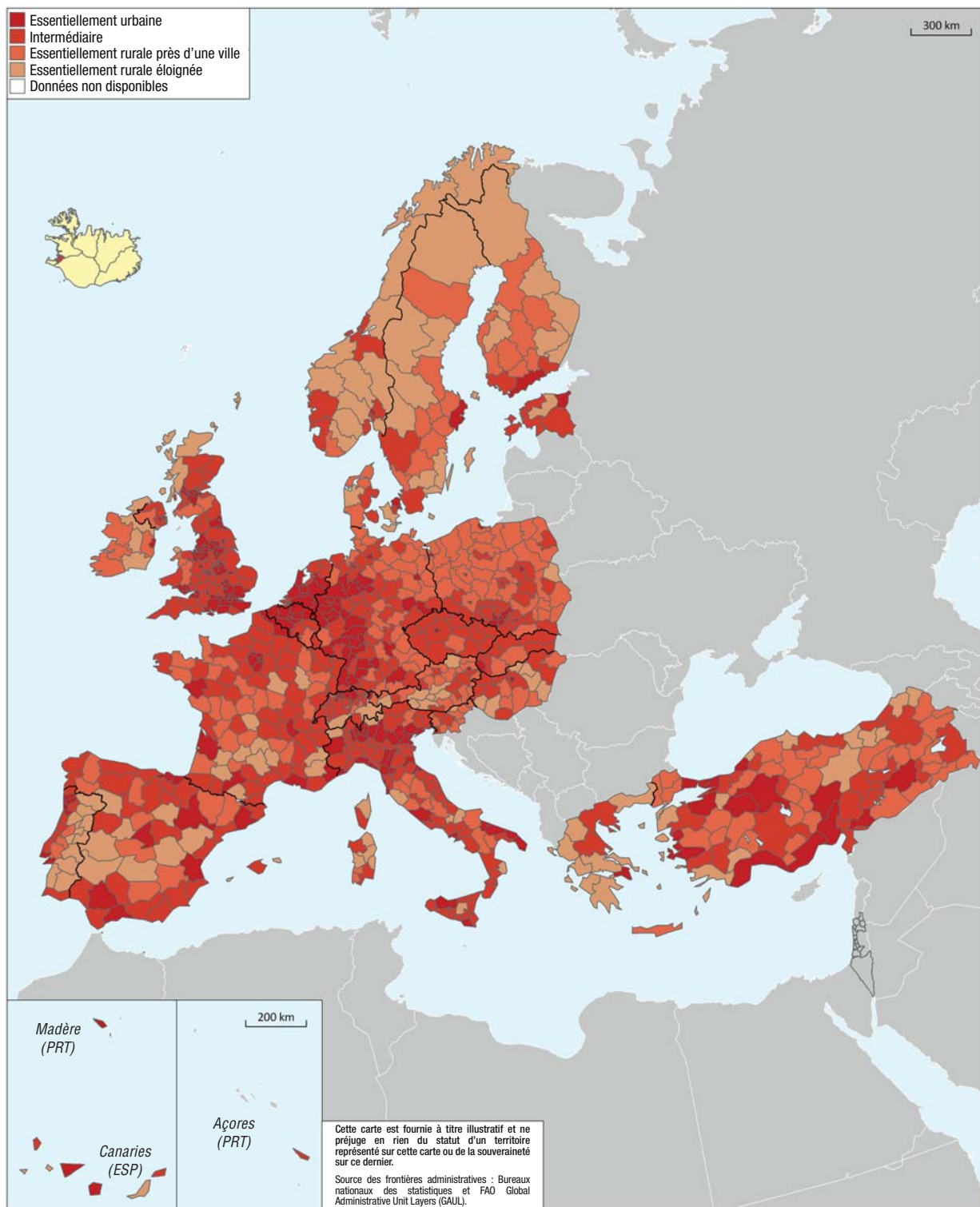
Graphique A.1. **Méthodologie suivie pour définir la typologie régionale affinée**


Graphique A.2. Typologie régionale affinée : Amérique, TL3



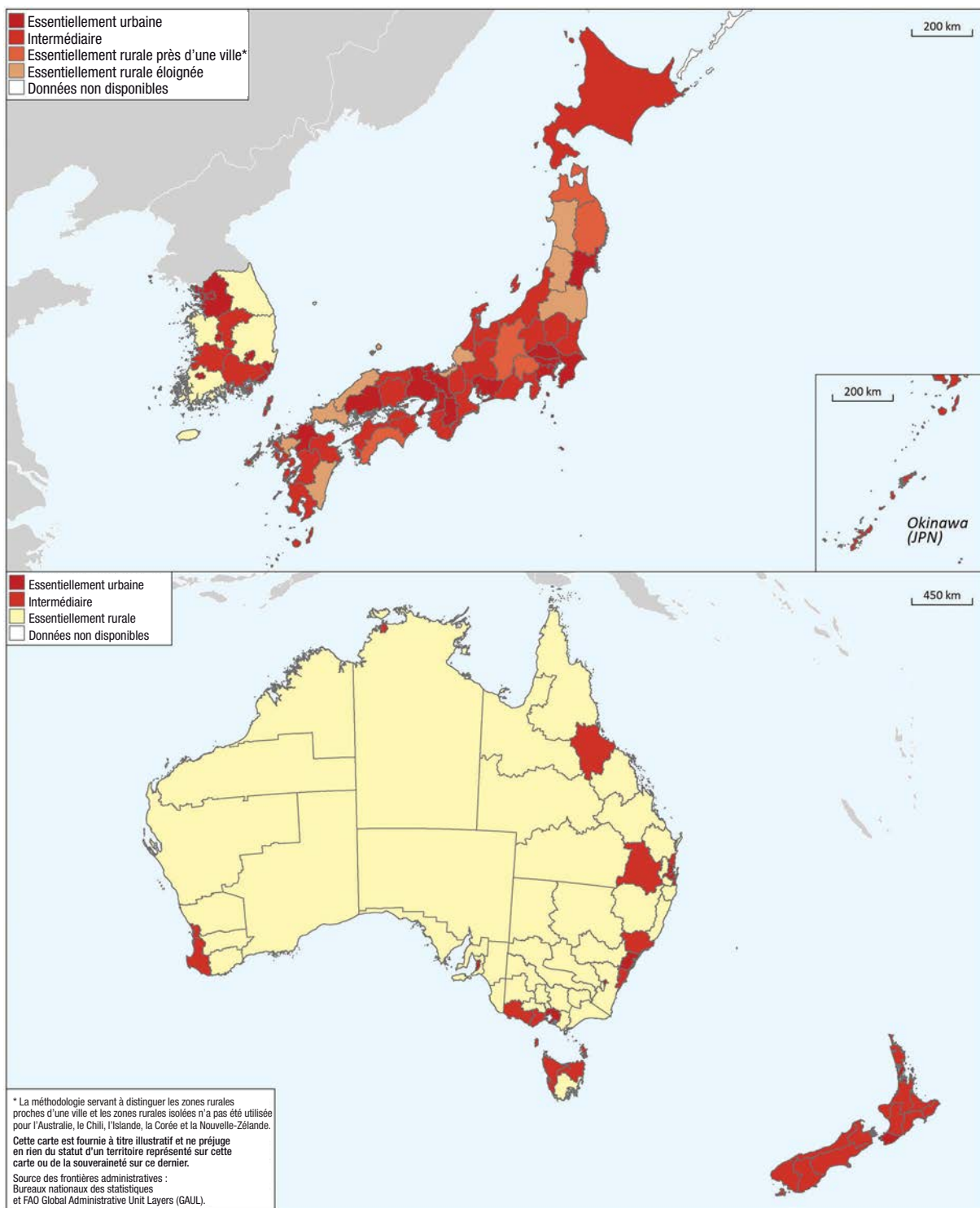
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962970>

Graphique A.3. Typologie régionale affinée : Europe, TL3



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932962989>

Graphique A.4. Typologie régionale affinée : Asie et Océanie (TL3)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963008>

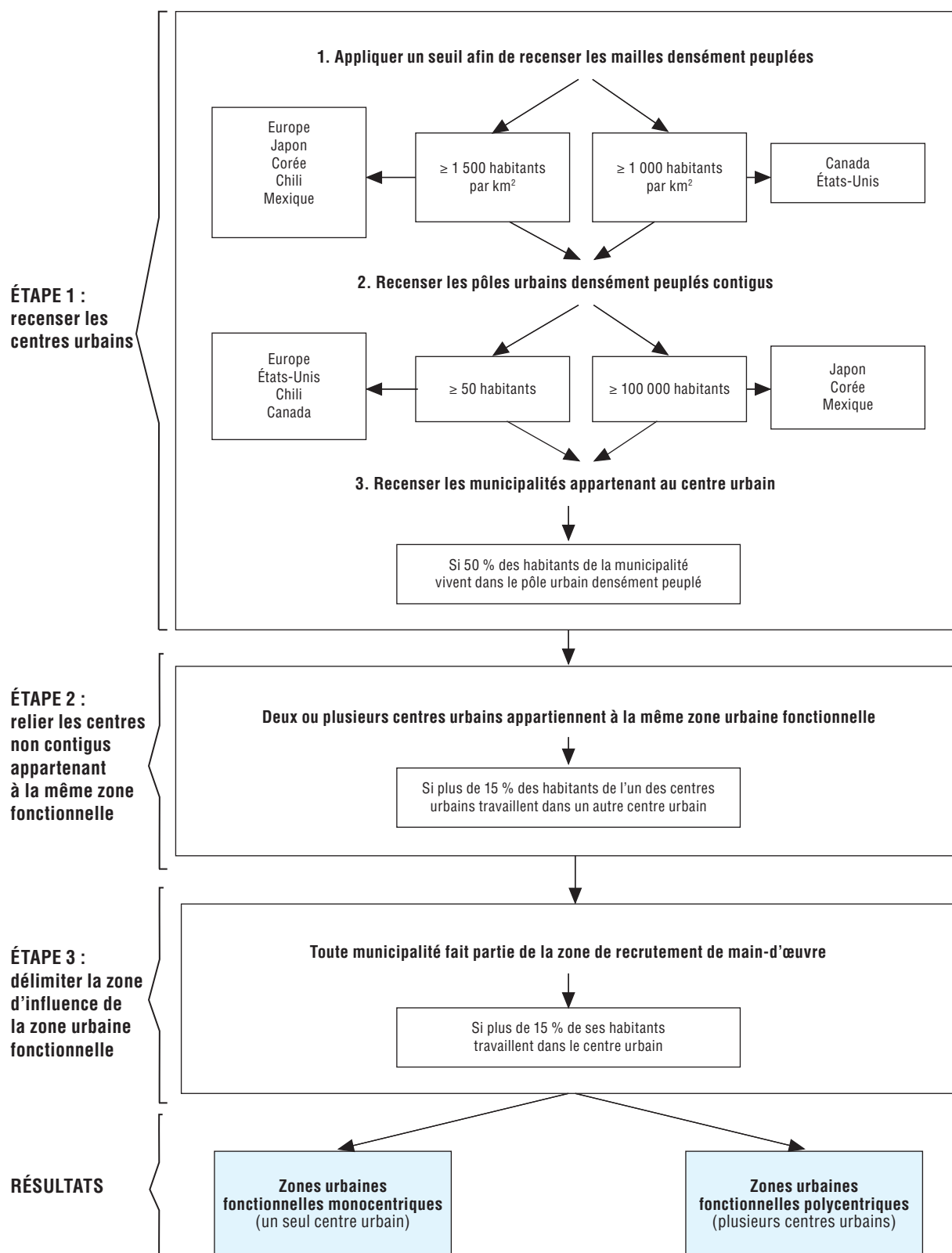

Graphique A.5. **Méthodologie suivie pour définir les zones urbaines fonctionnelles**

Tableau A.5. Nombre de zones urbaines fonctionnelles (ZUF) et part de la population nationale vivant en ZUF

	ZUF de 50 000 à 200 000 habitants		ZUF de 200 000 à 500 000 habitants		Zones métropolitaines			
					ZUF de 500 000 à 1.5 million d'habitants		ZUF de plus de 1.5 million d'habitants	
	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale
Allemagne	36	6.32	49	19.21	18	18.47	6	19.56
Autriche	-	-	3	10.59	2	14.14	1	30.37
Belgique	3	4.61	4	10.63	3	21.63	1	22.00
Canada	15	6.21	10	10.37	6	16.66	3	35.69
Chili	17	14.16	5	9.56	2	10.79	1	37.66
Corée	22	5.07	12	7.45	7	13.62	3	55.43
Danemark	0	0.00	3	18.53	-	-	1	35.63
Espagne	45	13.22	22	17.37	6	13.76	2	21.46
Estonie	2	15.79	-	-	1	39.12	-	-
États-Unis	103	4.72	89	10.03	39	12.10	28	39.20
Finlande	4	11.98	2	12.09	1	26.08	-	-
France	39	9.50	29	15.18	12	15.09	3	23.67
Grèce	6	6.93	1	1.95	1	8.62	1	33.42
Hongrie	2	2.78	7	18.70	-	-	1	27.47
Italie	42	9.91	21	10.53	7	8.38	4	22.42
Japon	6	0.76	34	9.02	30	16.96	6	48.58
Luxembourg	-	-	1	87.01	-	-	-	-
Mexique	19	2.81	30	9.51	24	19.14	4	25.61
Norvège	2	4.19	3	16.90	1	23.66	-	-
Pays-Bas	19	15.91	11	20.95	4	22.00	1	13.47
Pologne	34	11.29	16	13.91	6	15.17	2	14.62
Portugal	8	8.64	3	6.87	1	12.27	1	25.44
République slovaque	6	17.10	1	6.83	1	12.82	-	-
République tchèque	11	13.11	2	4.80	2	11.74	1	16.49
Royaume-Uni	42	10.21	45	23.72	11	14.74	3	23.71
Slovénie	0	0.00	1	11.59	1	26.66	-	-
Suède	8	13.54	1	2.52	2	16.08	1	20.60
Suisse	4	8.15	3	13.32	3	34.80	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963768>

ANNEXE B

*Sources et description des données***Guide de l'utilisateur : liste des variables**

Variables utilisées	Page
Zones	172
Émissions de CO ₂	172
Concentration en particules PM ₁₀	172
Concentrations en NO ₂	173
Emploi et valeur ajoutée brute par secteur	173
Emploi au lieu de travail	174
Produit intérieur brut	175
Mortalité infantile	176
Main-d'œuvre, emploi au lieu de résidence selon le sexe et chômage	177
Main-d'œuvre selon le niveau d'études	178
Occupation des sols et évolution	178
Espérance de vie ; chiffres totaux et selon le sexe	179
Autorités locales des zones métropolitaines	180
Chômage de longue durée	181
Taux de mortalité dû à des accidents de transport	181
Vols de véhicules à moteur	182
Déchets municipaux et déchets recyclés	183
Productivité primaire nette des écosystèmes	183
Nombre de voitures	184
Nombre d'homicides volontaires	185
Nombre de lits d'hôpital	186
Nombre de médecins	187
Emploi à temps partiel	188
Demandes de brevet PCT ; chiffres totaux et sectoriels ; demandes de co-brevet PCT	188
Population ; chiffres totaux et selon l'âge et le sexe	189
Population des zones urbaines fonctionnelles	190
Mobilité interrégionale des populations	191
Revenu primaire et revenu disponible des ménages	192
Dépenses de R-D	193
Personnel de R-D – Effectifs	194
Publications et citations scientifiques	194
Dépenses, recettes, investissement et dette des autorités infranationales	195
Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET)	195
Taux de chômage des jeunes	196

Les tableaux font référence aux années et aux niveaux territoriaux utilisés dans la publication.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Zones

	Sources
Pays UE21 ¹	Eurostat : Statistiques générales et régionales, démographie, population et superficie
Australie	Office statistique d'Australie (ABS), somme des zones statistiques locales (SLA)
Canada	Statistique Canada, www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/popdwel/Table-CD-P.cfm?PR=10&T=2&SR=1&S=1&O=A
Corée	Office statistique de Corée
États-Unis	Census Bureau, www.census.gov/population/www/censusdata/density.html
Islande	Office statistique d'Islande
Israël	Bureau central de statistique, Statistical Abstract of Israel.
Japon	Bureau de la statistique, zones par configuration, gradient et préfecture, www.stat.go.jp/English/data/nenkan/1431-01.htm
Mexique	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)
Norvège	Office statistique de Norvège, tableau StatBank 01402 : Terres et eaux douces (km ²) (M) (2005-07)
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand, données tirées du rapport « Water Physical Stock Account 1995-2005 », www.stats.govt.nz/analytical-reports/water-physical-stock-account-1995-2005.htm
Suisse	Office fédéral de la statistique, ESPOP, RFP
Turquie	Eurostat : Statistiques générales et régionales, démographie, population et superficie
Afrique du Sud	Office statistique d'Afrique du Sud
Brésil	Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE)
Chine	Office statistique de Chine
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique
Inde	Office statistique d'Inde (Indiastat)

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

Émissions de CO₂

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays	Commission européenne, Centre commun de recherche (CCR)/Netherlands Environmental Assessment Agency (PBL), base de données sur les émissions pour la recherche sur l'atmosphère (EDGAR), version 4.1. http://edgar.jrc.ec.europa.eu , 2010	2008	2, 3 et zones métropolitaines

La base de données EDGAR contient des valeurs nationales d'émissions par composés et par secteurs d'origine, affectées géographiquement à des plans quadrillés d'une résolution de 0.1° et établies à partir de données sur la localisation des installations des secteurs énergétique et manufacturier, les réseaux routiers, les routes maritimes, la densité de la population humaine et animale, l'utilisation des terres agricoles, etc.

Afin d'estimer les émissions de CO₂ pour les régions et les zones métropolitaines, on a combiné de multiples ensembles de données portant sur différentes sources de CO₂ (transports terrestres, production d'énergie, combustion industrielle, agriculture, etc. ; le transport aérien et la navigation internationale n'ont pas été pris en compte). Voir l'annexe C pour des détails sur l'estimation.

Concentration en particules PM₁₀

	Sources	Années	Niveau territorial
UE25 ¹	Agence européenne pour l'environnement (AEE), www.eea.europa.eu/data-and-maps	2010	2, 3 et zones métropolitaines

En interpolant les mesures des PM₁₀ effectuées au niveau des stations terrestres dans toute l'Europe et en superposant une grille de distribution de la population (LandScan 2009), on a calculé l'exposition moyenne de la population à ces particules nocives. Les PM₁₀ sont des particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et supérieur à 2.5 micromètres. Elles peuvent être d'origine naturelle ou artificielle.

1. L'UE25 recouvre les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Concentrations en NO₂

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays	Tropospheric Emission Monitoring Internet Service (TEMIS), www.temis.nl/index.php	2011-12	3

TEMIS, service de suivi en ligne des émissions troposphériques, présente la version 2.0 des données DOMINO (*Dutch Ozone Measuring Instrument Nitrogen Oxide*). Ces données comportent des colonnes de NO₂ géolocalisées (en unités de molécules/cm³). En plus des colonnes verticales de NO₂, des données sont fournies sur, entre autres, le résultat de l'ajustement spectral, le diagnostic d'ajustement, les colonnes stratosphériques de NO₂ assimilées, le noyau de lissage (*averaging kernel*), l'information relative aux nuages et les estimations relatives aux erreurs. En combinant les moyennes mensuelles des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) à l'échelle mondiale sur la période allant de janvier 2011 à décembre 2012 et en superposant une grille de distribution de la population (LandScan 2009), on a calculé l'exposition moyenne de la population au NO₂.

Emploi et valeur ajoutée brute par secteur (CITI Rév. 4)

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Eurostat, Comptes économiques régionaux, Comptes de branches, Emploi	2000-10	2
Australie ²	Office statistique d'Australie (ABS), LFS, Tableau .0.55.003	2000-10	2
Canada	-	-	-
Chili	-	-	-
Corée	Office statistique de Corée – Recensement KOSIS sur les caractéristiques de base des établissements	2004-10	2
États-Unis	Bureau of Economic Analysis	2000-10	2
Islande	-	-	-
Israël	-	-	-
Japon	-	-	-
Mexique	-	-	-
Norvège	-	-	-
Nouvelle-Zélande	Eurostat, Comptes économiques régionaux, Comptes de branches, Emploi	2008-10	2
Suisse	-	-	-
Turquie	-	-	-

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

1.1. Disponibilités des données : 2004-10 pour la Belgique et la Pologne ; 2005-10 pour la Grèce ; 2007-10 pour la France ; 2008-10 pour l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne.

2. Australie : Les données sont tirées de l'ANZSIC et ne coïncident pas avec la CITI.

Emploi au lieu de travail

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Eurostat, Comptes économiques régionaux, Comptes de branches, Emploi	2000-10	2
Australie ³	Office statistique d'Australie (ABS), LFS, Tableau 6291.0.55.003	2000-09	2
Canada	Statistique Canada, Recensement, Population active occupée selon le lieu de travail	2000-10	2
Chili	Institut national de la statistique (INE)	1990-2010	2
Corée	Office statistique de Corée	2004-10	2
États-Unis	Bureau of Labor Statistics, <i>State and Area Employment (SM series)</i>	2000-09	2
Islande ²	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique – LFS	2000-10	2
Japon	Office statistique. 6-7-b, Établissements et employés par grand secteur d'activité et par préfecture – employés	2001 ; 2006 ; 2009	2
Mexique	INEGI, LFS (enquête nationale sur l'activité et l'emploi)	2004-09	2
Norvège	Office statistique de Norvège, Employés de 16 à 64 ans, par région de travail et par période	2001 ; 2005-10	2
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand, enquête annuelle sur les données appariées employeurs-employés (LEED), tableau 3.5: Durée d'occupation ininterrompue d'un emploi	2000-07	2
Suisse	Office fédéral de la statistique	2008-10	2
Turquie	Office statistique de Turquie TurkStat), recensement	2002 ; 2006-09	2
Afrique du Sud	Office statistique d'Afrique du Sud	1995-2009	2
Brésil	Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE)	2000-10	2
Chine ²	-	-	-
Colombie ²	-	-	-
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique	2005 ; 2008	2
Inde ²	-	-	-

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

1.1. Années disponibles : Pays-Bas, 2001-10

2. Chine, Colombie, Inde et Islande : pas de données disponibles au niveau régional.

3. Australie : les données de l'emploi relatives au lieu de résidence ont été prises en remplacement de l'emploi au lieu de travail.

Produit intérieur brut

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ^{1, 3}	Eurostat, Comptes économiques régionaux	1995-2010	2.3 et zones métropolitaines
Australie	Office statistique d'Australie (ABS), 5220.0. Produit brut des États ; les chiffres font référence à l'exercice budgétaire, qui va de juillet à juin	1995-2010	2
Canada ³	Statistique Canada, comptes économiques provinciaux	1995-2010	2 et zones métropolitaines
Chili ^{2, 3}	Banque centrale du Chili. Comptes nationaux du Chili	1995-2010	2 et zones métropolitaines
Corée ³	Office statistique de Corée	1990-2010	2.3 et zones métropolitaines
États-Unis ³	Bureau of Economic Analysis	1995-2010	2 et zones métropolitaines
Islande ⁴		-	-
Israël ⁴		-	-
Japon ³	Institut de recherche économique et sociale (ESRI) du Secrétariat du gouvernement ; les données font référence à l'exercice budgétaire, qui va d'avril à mars	1995-2010	2.3 et zones métropolitaines
Mexique ³	INEGI, système mexicain des comptes nationaux	1995-2010	2, et zones métropolitaines
Norvège ³	Comptes régionaux norvégiens	1995-2007	2.3 et zones métropolitaines
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand	2008-10	2, 3
Suisse ³	Office fédéral de la statistique, Statweb	2008-10	2.3 et zones métropolitaines
Turquie	Office statistique de Turquie (TurkStat), pas de données disponibles après 2001	-	2
Afrique du Sud	Office statistique d'Afrique du Sud	1995-2009	2
Brésil	Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE)	1995-2010	2
Chine	Office statistique de Chine	2004-10	2
Colombie	Département administratif colombien de la statistique (DANE)	2001-10	2
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique	1996-2010	2
Inde	Office statistique d'Inde (Indiastat)	2004-10	2

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
 - 1.1. Années disponibles pour l'Estonie : 1996-2010.
 - 1.2. Les données manquant pour 1995 en raison de l'évolution de la classification NUTS de 2010 ont été estimées par le Secrétariat de l'OCDE pour les régions TL3 italiennes suivantes : Bari, Barletta Trani, Milan, Monza Brianza, Ascoli Piceno et Fermo, et pour les régions britanniques suivantes : Calderdale et Kirklees, Wakefield, Bedford, Dudley, Sandwell, Walsall, Wolverhampton, Northamptonshire de l'Ouest et du Nord, Cheshire oriental et Cheshire occidental et Chester.
2. Chili : pour les besoins des comparaisons entre périodes, entre 1995 et 2010, la région de Tarapacá englobe celle d'Arica y Parinacota, et la région de Los Lagos englobe celle de Los Rios. Les données ne sont pas disponibles pour deux régions. Un déflateur régional a été utilisé pour la croissance de la productivité du travail.
3. Les estimations relatives au PIB des zones métropolitaines sont tirées des données régionales, selon la méthodologie décrite à l'annexe C.
4. Islande et Israël : pas de données disponibles au niveau régional.

Mortalité infantile

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE23 ¹	Eurostat, Statistiques démographiques régionales	2010	2
Australie	Office statistique d'Australie (ABS), Tableau 3302.0	2010	2
Canada	Statistique Canada ; CANSIM, Tableau 102-0504	2009	2
Chili ⁵	-	-	-
Corée ⁵	-	-	-
États-Unis ³	National Center for Health Statistics	2008	2
Islande ⁵	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique	2008	2
Japon ⁴	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications (MIC)	2005	2
Mexique ²	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)	2010	2
Nouvelle-Zélande ⁵	-	-	2
Turquie ⁵	-	-	-

1. UE23 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni (hors Irlande du Nord), Slovaquie, Suède et Suisse.

1.1. Pas de données régionales disponibles pour la Belgique et la Finlande.

2. 2007-10 : CONAPO. Estimations démographiques 1990-2010 : www.conapo.gob.mx ; 2011-13 : CONAPO. Prévisions démographiques 2010-50 : www.conapo.gob.mx.

3. États-Unis : Centres de lutte contre les maladies et de prévention (Centers for Disease Control and Prevention), Centre national des statistiques sanitaires (National Center for Health Statistics), VitalStats, www.cdc.gov/nchs/vitalstats.htm.

4. Japon : taux TL2 calculés à partir des informations fournies au niveau TL3.

5. Chili, Corée, Islande, Nouvelle-Zélande et Turquie : données non disponibles au niveau régional.

Main-d'œuvre, emploi au lieu de résidence selon le sexe et chômage

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ^{1, 5}	Eurostat, Statistiques régionales du marché du travail, EFT	1999-2011	2, 3 et zones métropolitaines
Australie ²	Office statistique d'Australie (ABS), LFS, Tableau 6291.0.55.001	1999-2011	2
Canada ^{3, 5}	Statistique Canada, EPA, CANSIM, Tableau 282-0055	1999-2011	GNO et zones métropolitaines
Chili ⁵	Institut national de la statistique (INE)	1999-2011	2, et zones métropolitaines
Corée ⁵	Office statistique de Corée	1999-2011	3 et zones métropolitaines
États-Unis ⁵	Bureau de statistiques du travail	1999-2011	2, et zones métropolitaines
Islande	Office statistique d'Islande	1999-2011	2
Israël	Bureau central de statistique – LFS	1999-2011	2
Japon ⁵	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications (MIC)	1999-2011	3 et zones métropolitaines
Mexique ⁵	INEGI, LFS (enquête nationale sur l'activité et l'emploi)	2000-09	2, et zones métropolitaines
Norvège ⁵	Office statistique de Norvège, tableau Statbank 05613	1999-2011	3 et zones métropolitaines
Nouvelle-Zélande ⁴	Statistics New Zealand, LFS	1999-2011	3
Suisse ⁵	Office fédéral de la statistique	2001-09	3 et zones métropolitaines
Turquie	Office statistique de Turquie (TurkStat), <i>Household Labour Force Survey</i>	2004-11	2
Afrique du Sud	Office statistique d'Afrique du Sud	1999-2009	2
Brésil	Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE)	2004-08	2
Chine	-	-	-
Colombie	Département administratif colombien de la statistique (DANE)	2001-11	2
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique	2000-08	2
Inde	-	-	-

Les données relatives à l'emploi selon le sexe ne sont disponibles qu'au niveau TL2.

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
 - 1.1. En raison d'une rupture de série pour les statistiques relatives à la main-d'œuvre, les années de référence sont : 1999-2010 pour le Portugal (régions TL2) et 2007-11 pour le Danemark. Pour le Portugal, la rupture de série en 2011 résulte d'une modification dans la méthode de collecte des données.
 - 1.2. Régions TL2 pour le Danemark, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.
2. Australie : les données se rapportent aux régions définies à cette fin par l'ABS (les « *labour force dissemination regions* »).
3. Canada : les données se rapportent à un regroupement de régions TL3 correspondant aux régions économiques (RE) définies dans le Guide de l'Enquête sur la population active 2006 de Statistique Canada (Ottawa : Statistique Canada, n° catalogue 71-543, www5.statcan.gc.ca/bsoic/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=71-543-G).
4. Nouvelle-Zélande : Pour les régions NZ015-NZ016 et NZ021-NZ022, les données sont regroupées dans les régions mentionnées dans l'enquête LFS. Les données relatives aux régions regroupées ont été estimées en fonction de leur poids démographique respectif.
5. Les estimations relatives à la main-d'œuvre, à l'emploi total et au chômage total des zones métropolitaines sont tirées des données régionales, selon la méthodologie décrite à l'annexe C. Pour les zones métropolitaines du Portugal, les valeurs sont tirées des estimations produites par Eurostat pour la période 2000-07 relativement aux statistiques de la main-d'œuvre au niveau TL3.

Main-d'œuvre selon le niveau d'études

	Sources	Année	Niveau territorial
Pays UE23 ¹	Eurostat, Enquête sur les forces de travail, statistiques régionales de l'éducation	2012	2
Australie ²	Office statistique d'Australie (ABS), Tableau 6227.0, Education and Work, LFS	2005	2
Canada ³	Statistique Canada. CANSIM (base de données), Tableau 282-0004 – Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge	2012	2
Chili ⁴	INE Chili, Nouvelle enquête sur l'emploi national (NENE)	2012	2
Corée ²	Office statistique de Corée (KOSIS), Enquête sur la population active	2006	2
États-Unis ⁶	Census Bureau, <i>American Community Survey</i> (ACS), estimations sur un an, tableau S1501	2011	2
Islande ⁷	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique, Israël	2011	2
Japon ⁷	-	-	-
Mexique ⁴	INEGI, Recensements nationaux de la population et du logement	2008	2
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand. Enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages	2012	2
Turquie ⁵	TURKSTAT, Enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages – Résultats révisés	2011	2

- UE23 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni (hors Irlande du Nord), Slovaquie, Suède et Suisse.
 - Les données portent sur la population active âgée de 15 ans et plus.
- Australie et Corée : Les données portent sur la totalité de la population active.
- Canada : Les données portent sur la population active âgée de 15 ans et plus. L'éducation tertiaire comprend ceux qui ont atteint un diplôme universitaire de niveau Bachelor ou plus.
- Chili et Mexique : Les données portent sur la population âgée de 15 ans et plus.
- Turquie : Les habitants illettrés sont pris en compte dans l'ISCED 0-2.
- États-Unis : Les données portent sur la population âgée de 18 ans et plus.
- Islande et Japon : données non disponibles au niveau régional.

Occupation des sols et évolution

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays ¹	Produit MODIS sur les types d'occupations des sols (MCD12Q1) distribué par le Land Processes Distributed Active Archive Center (LP DAAC), qui appartient au Centre d'observation et de science des ressources de la Terre (EOS) de l'institut américain d'études géologiques USGS (<i>US Geological Survey</i>) (https://lpdaac.usgs.gov). Carte MODIS 500m des espace urbains dans le monde, SAGE, Université Wisconsin-Madison, www.sage.wisc.edu/mapsdatamodels.html Schneider, A., Friedl, M., Potere, D. (2009), « A new map of global urban extent from MODIS data », <i>Environmental Research Letters</i> , vol. 4, article 044003. Schneider, A., Friedl, M., Potere, D. (2010), « Monitoring urban areas globally using MODIS 500m data: New methods and datasets based on "urban ecoregions" », <i>Remote Sensing of Environment</i> , vol. 114, p. 1733-1746.	2008	2.3
Pays UE23 ^{1, 2, 3}	Corine Land Cover	2000-06	2.3 et zones métropolitaines
États-Unis ³	National Land Cover Dataset (NLCD), versions 2001 et 2006	2000-06	2.3 et zones métropolitaines
Japon ³	Données du Service national d'information foncière du Japon	1997-2006	2.3 et zones métropolitaines

On a tiré des différentes sources une nouvelle classification visant à calculer des statistiques pour les régions et les zones métropolitaines. Elle comprend six catégories définies récemment : 1) eau (lacs, cours d'eau, lagunes, etc.) ; 2) agriculture (cultures annuelles, rizières, vergers, pâturages, etc.) ; 3) forêts (conifères, feuillus, mixtes, etc.) ; 4) Autre végétation naturelle (hors forêts) (herbages naturels, maquis, zones de végétation éparse, etc.) ; 5) espaces urbanisés (logements et commerces, grands axes de transport, terrains destinés à des usages urbains, etc.) ; 6) autres (sols nus, zones humides, glaciers, etc.).

S'agissant de l'occupation des sols, la source des données est le système MODIS pour tous les pays. Les catégories 2 (agriculture), 3 (forêts) et 4 (autre végétation naturelle) sont rassemblées au sein d'une seule et même catégorie (la végétation) dans le chapitre relatif à la végétation des régions. Pour les zones métropolitaines, la catégorie urbaine porte approximativement sur l'année 2001-02. Pour les zones métropolitaines, les espaces verts correspondent à la différence entre la superficie totale et la superficie bâtie.

Pour étudier l'évolution de l'occupation des sols, on a reclassé les trois séries de données relatives à l'Europe, au Japon et aux États-Unis au sein des six nouvelles catégories.

Voir l'annexe C pour un descriptif des techniques d'estimation.

- Les données sont tirées d'une imagerie satellite à résolution moyenne et doivent être considérées comme des estimations approximatives.
- UE23 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni (hors Irlande du Nord), Slovaquie, Suède et Suisse.
- Des ensembles de données englobant les évolutions de l'occupation des sols ne sont disponibles que pour l'UE23, le Japon et les États-Unis, à partir de trois sources différentes.

Espérance de vie ; chiffres totaux et selon le sexe

	Sources	Année	Niveau territorial
EU23 ¹	Eurostat, Statistiques démographiques régionales	2010	2
Australie	Office statistique d'Australie (ABS), Tableau 3302.0	2010	2
Canada ²	Statistique Canada, CANSIM, tableau 102-0511	2006	2
Chili ⁸	-	-	-
Corée ⁸	-	-	-
États-Unis ⁵	Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME)	2009	2
Islande ⁸	-	-	-
Israël ⁷	Bureau central de statistique.	2005-09	2
Japon ⁶	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications (MIC)	2005	2
Mexique ³	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)	2010	2
Nouvelle-Zélande ⁴	Statistics New Zealand, tableau DRL001AA	2006	2
Turquie ⁸	-	-	-

1. UE23 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni (hors Irlande du Nord), Slovaquie, Suède et Suisse.
2. Canada : les taux utilisés pour calculer l'espérance de vie reposent sur des données qui excluent les nouveau-nés dont la mère ne réside pas au Canada, les nouveau-nés dont la mère réside dans une province ou un territoire canadien non connu, les décès de non-résidents, les décès de résidents originaires d'une province ou d'un territoire non connu et les personnes décédées dont l'âge ou le sexe n'est pas connu. Les taux utilisés dans ce tableau pour calculer l'espérance de vie s'appuient sur les données ventilées par lieu de résidence. L'espérance de vie dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut doivent être interprétés avec prudence en raison de comptages sous-jacents restreints.
3. Mexique : 2007-10 : CONAPO, Estimations démographiques 1990-2010. www.conapo.gob.mx ; 2011-13 : CONAPO, Prévisions démographiques 2010-50, www.conapo.gob.mx.
4. Nouvelle-Zélande : les données relatives à l'espérance de vie présentées pour chaque année sont déduites des actes de décès établis sur un intervalle de trois ans incluant l'année de référence. Par exemple, les données relatives à 1996 s'appuient sur les décès recensés entre 1995 et 1997. Les données concernant la Nouvelle-Zélande sont déduites de tables de mortalité abrégées, qui peuvent différer des tables complètes.
5. États-Unis : Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME). « United States Adult Life Expectancy by State and County 1987-2009 », Seattle, United States, Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME), 2012.
6. Japon : Les données TL2 correspondent à la valeur moyenne pour les régions TL3.
7. Les données relatives à Israël portent sur la période 2005-09.
8. Chili, Corée, Islande et Turquie : données non disponibles au niveau régional.

Autorités locales des zones métropolitaines

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne	EUROSTAT, <i>Gemeinden</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Australie ³	-	-	-
Autriche	EUROSTAT, <i>Gemeinden</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Belgique	EUROSTAT, <i>Gemeenten/Communes</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Canada	Statistique Canada (Statcan), Subdivisions de recensement (villes, villages, etc.)	2006	Zones métropolitaines
Chili	Institut national de statistique (INE), <i>Comunas</i>	2002	Zones métropolitaines
Corée	Office statistique de Corée (KOSIS), <i>Eup, Myeon, Dong'</i>	2009	Zones métropolitaines
Danemark	EUROSTAT, <i>Sogne</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Espagne	EUROSTAT, <i>Municipios</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Estonie	EUROSTAT, <i>Vald, linn</i> (UAL2)	2000	Zones métropolitaines
États-Unis ²	U.S. Census Bureau, 2002 Census of Governments, <i>Municipalities</i> ou <i>townships</i> .	2000	Zones métropolitaines
Finlande	EUROSTAT, <i>Kunnat/Kommuner</i> (UAL2)	2000	Zones métropolitaines
France	EUROSTAT, <i>Communes</i> (UAL2)	1999	Zones métropolitaines
Grèce	EUROSTAT, <i>Demotiko diamerisma/Koinotiko diamerisma</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Hongrie	EUROSTAT, <i>Települések</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Irlande	EUROSTAT, <i>Local governments</i> (UAL1)	2001	Zones métropolitaines
Islande ³	-	-	-
Israël ³	-	-	-
Italie	EUROSTAT, <i>Comuni</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Japon	Service national d'informations numériques sur le territoire, <i>Shi</i> (ville), <i>Machi</i> ou <i>Cho</i> (bourg) et <i>Mura</i> ou <i>Son</i> (village)	2006	Zones métropolitaines
Luxembourg	EUROSTAT, <i>Communes</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Mexique	Institut national de statistique et de géographie (INEGI), <i>Municipios</i>	2010	Zones métropolitaines
Norvège	EUROSTAT, <i>Municipalities</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Nouvelle-Zélande ³	-	-	-
Pays-Bas	EUROSTAT, <i>Gemeenten</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Pologne	EUROSTAT, <i>Gminy</i> (UAL2)	2002	Zones métropolitaines
Portugal	EUROSTAT, <i>Freguesias</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
République slovaque	EUROSTAT, <i>Obce</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
République tchèque	EUROSTAT, <i>Obce</i> (UAL2)	2001	Zones métropolitaines
Royaume-Uni ¹	Office des statistiques nationales (ONS), <i>County Councils</i> .	2001	Zones métropolitaines
Slovénie	EUROSTAT, <i>Občine</i> (UAL2)	2002	Zones métropolitaines
Suède	EUROSTAT, <i>Kommuner</i> (UAL2)	2000	Zones métropolitaines
Suisse	EUROSTAT, <i>Municipalités</i> (UAL2)	2000	Zones métropolitaines
Turquie ³	-	-	-

Les autorités locales prises en compte dans ce rapport ont été recensées selon les critères suivants :

On a retenu un seul niveau d'administration locale par pays, notamment le niveau le plus bas (même si plusieurs niveaux d'administration peuvent avoir des responsabilités pertinentes sur le même territoire).

On a uniquement retenu les autorités locales chargées de fonctions générales, à l'exclusion des autorités chargées de fonctions particulières (circonscription scolaire, organismes de santé publique, etc.).

1. Royaume-Uni : Dans les zones où les *county councils* ont été abolis, c'est l'autorité locale (*metropolitan district council* ou *unitary district council*) qui est utilisée. Pour Londres, ce sont les *borough councils* qui sont utilisés.
2. États-Unis : Dans les zones géographiques où les *municipalities* ou les *townships* ne constituent pas des autorités locales chargées de fonctions générales, ce sont les autorités au niveau du *county* qui ont été prises en compte.
3. Les zones urbaines fonctionnelles ne sont pas recensées pour l'Australie, en Islande, en Israël, en Nouvelle-Zélande et en Turquie.

Chômage de longue durée

	Sources	Année	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Eurostat, Statistiques régionales du marché du travail, Chômage régional	2011	2
Australie	Office statistique d'Australie, enquête sur la main-d'œuvre	2011	2
Canada ²	Statistique Canada, EPA	2011	2
Chili	Institut national de statistique, INE	2011	2
Corée ³	-	-	-
États-Unis ³	-	-	-
Islande ³	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique – LFS.	2011	2
Japon ³	-	-	-
Mexique ³	-	-	-
Norvège	Office statistique de Norvège	2011	2
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand – enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages	2011	2
Suisse	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Turquie	Office statistique de Turquie, enquête sur la main-d'œuvre	2011	2

Les chômeurs de longue durée sont ceux qui déclarent être restés sans emploi et en recherche d'emploi pendant les 12 derniers mois.

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
2. Canada : les données ne sont pas disponibles pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.
3. Corée, États-Unis, Islande, Japon et Mexique : données non disponibles au niveau régional.

Taux de mortalité dû à des accidents de transport

	Sources	Année	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2010	2
Australie ²	-	-	-
Canada	Statistique Canada ; CANSIM, Tableau 102-0552.	2009	2
Chili ²	-	-	-
Corée ²	-	-	-
États-Unis	<i>U.S. National Highway Traffic Safety Administration</i>	2009	2
Islande ²	-	-	-
Israël ²	-	-	-
Japon ²	-	-	-
Mexique	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)	2008	2
Norvège	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2010	2
Nouvelle-Zélande ²	-	-	-
Suisse	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2010	2
Turquie	Office statistique de Turquie (TURKSTAT)	2010	2

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède. Les données relatives à la République tchèque portent sur l'année 2008. Aucune donnée n'est disponible pour les régions italiennes suivantes : province de Bolzano, province de Trente, Vénétie, Frioul-Vénétie julienne, Émilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Marches et Latium. Pas de données disponibles pour la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.
2. Australie, Chili, Corée, Islande, Israël, Japon et Nouvelle-Zélande : données non disponibles au niveau régional.

Vols de véhicules à moteur

	Sources	Année	Niveau territorial
Allemagne ⁸	-	-	-
Australie ⁸	-	-	-
Autriche	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Belgique	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2010	2
Canada ¹	Statistique Canada, CANSIM (base de données), tableau 252-0-051	2011	2
Chili ²	Sous-secrétaire en charge de la prévention de la criminalité, Ministère de l'Intérieur et de la Sûreté.	2011	2
Corée ⁸	-	-	-
Danemark	Office statistique du Danemark, STRAF11	2011	2
Espagne	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Estonie ⁸	-	-	-
États-Unis	Federal Bureau of Investigation, « Crime in the United States », tableau 4, par région, division géographique et État, 2010-11	2011	2
Finlande	Office statistique de Finlande, statistiques judiciaires	2011	2
France ³	INSEE, État 4001 annuel, DCPJ	2011	2
Grèce ⁸	-	-	-
Hongrie	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Irlande	Office statistique central (CSO), StatBank, Tableau C.JQ02	2011	2
Islande ⁸	-	-	-
Israël	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Italie	Office statistique national, ISTAT	2010	2
Japon	Police nationale, publications du centre de recherche de la Police nationale, « Crime in Japan in 2010 »	2011	2
Luxembourg ⁸	-	-	-
Mexique ⁴	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)	2010	2
Norvège ⁸	-	-	-
Nouvelle-Zélande ⁵	Police de Nouvelle-Zélande	2011	2
Pays-Bas ⁸	-	-	-
Pologne	Siège de la Police nationale	2011	2
Portugal ⁸	-	-	-
République slovaque ⁶	Ministère de l'Intérieur	2011	2
République tchèque ⁸	-	-	-
Royaume-Uni ⁸	-	-	-
Slovénie	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Suède	Conseil national de prévention de la criminalité (Brå)	2011	2
Suisse ⁷	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Turquie ⁸	-	-	-

1. Canada : nombre total de vols de véhicules automobiles, incidents réels.
2. Chili : données fondées sur les crimes et délits connus de la police (« casos policiales » en espagnol), à l'exclusion des tentatives de vol.
3. France : les données comprennent les vols de véhicules automobiles (index 35), les vols de deux-roues motorisés (index 36) et les vols de véhicules affectés au transport de marchandises (index 34). Certains vols de véhicules automobiles sont enregistrés par les services nationaux correspondants (tels que les bureaux centraux) de la police et de la gendarmerie. Ces vols ne sont pas enregistrés dans une région de niveau TL3 particulière, c'est pourquoi le total au niveau national ne correspond pas complètement avec la somme des régions de niveau TL3.
4. Mexique : recensement national 2012 – Respect de la législation. Dans le cadre du Recensement national concernant le respect de la législation (2011 et 2012), les chiffres relatifs à 2010 et 2011 correspondent aux données sur les crimes et délits extraites des enquêtes préliminaires du procureur public du tribunal collégial de chacun des États fédéraux.
5. Nouvelle-Zélande : nombre de crimes et délits enregistrés par la police pour vol ou utilisation illégale de véhicule automobile. Cela comprend les cas où un véhicule est volé puis retrouvé et les cas où il n'est pas retrouvé.
6. République slovaque : depuis 2005, il n'est pas nécessaire que les données au niveau NUTS1 soient égales à la somme des données au niveau NUTS2 car les données au niveau NUTS1 comprennent également les crimes et délits non spécifiés au niveau régional enregistrés par la police ferroviaire, la police militaire, les agents pénitentiaires et judiciaires ainsi que les douanes.
7. Suisse : en 2009, les statistiques de la police sur les crimes et délits ont été refondues ; elles ne sont donc pas comparables avec les statistiques précédentes, ce qui entraîne une rupture de série entre 2008 et 2009.
8. Allemagne, Australie, Corée, Estonie, Grèce, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni et Turquie : données non disponibles au niveau régional.

Déchets municipaux et déchets recyclés

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays ^{1, 2}	<i>Base de données régionales de l'OCDE</i> Les données locales ont été fournies par chaque pays membre, par le truchement du questionnaire annuel de l'OCDE sur les données régionales.	2010	2

Données nationales : statistiques de l'OCDE sur l'environnement.

1. Australie, Belgique, Chili, Danemark, États-Unis, Finlande, Grèce, Irlande, Islande et Suisse : on ne dispose pas de données régionales sur les déchets municipaux.
2. Déchets recyclés : on ne dispose de données régionales que pour l'Australie, la France, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Slovénie et la Suède.

Productivité primaire nette des écosystèmes

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays	Flux de CO ₂ selon différents scénarios climatiques : prévisions du modèle NASA-CASA 2006-11, http://geo.arc.nasa.gov/sge/casa/cquestwebsite Potter, C. et. al., (2012), « Terrestrial Ecosystem Carbon Fluxes Predicted from MODIS Satellite Data and Large-Scale Disturbance Modelling », <i>International Journal for Geo Science</i> , doi : http://dx.doi.org/10.4236/ijg.2012 .	2006-11	2 ; 3

La productivité primaire nette exprime le volume net de carbone atmosphérique émis depuis le sol et stocké dans le milieu naturel par la production de biomasse. C'est un facteur important de réduction de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. L'indicateur utilisé ici s'appuie sur la collecte MOD17 renforcée (améliorations par rapport à l'algorithme MODIS de productivité primaire nette) réalisée par Potter et ses collègues au département Biosphère du Centre de recherche Ames de la NASA.

Nombre de voitures

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne ⁵	Autorité fédérale des transports automobiles, Système de surveillance spatiale du BBSR	2011	3
Australie ⁸	-	-	-
Autriche	Office statistique d'Autriche	2011	2
Belgique	Statistiques d'Eurostat sur le transport au niveau régional	2011	3
Canada ¹	Statistique Canada. CANSIM (base de données), tableau 405-0-0042 – Véhicules automobiles, immatriculations	2011	2
Chili ⁸	-	-	-
Corée	Ministère du territoire, du transport et des affaires maritimes	-	-
Danemark ³	Statistiques d'Eurostat sur le transport au niveau régional	2011	3
Espagne	Gobierno de España, Ministerio del Interior, Dirección General de Tráfico. Parque de vehículos por provincias y tipos	2010	3
Estonie ⁸	-	-	-
États-Unis ⁷	Federal Highway Administration. State Motor-Vehicle Registrations	2010	2
Finlande	Office statistique de Finlande, statistiques sur les transports et le tourisme	2011	3
France ⁴	MEDDTL (CGDD/SOeS) Fichier central des automobiles	2010	3
Grèce	Statistiques d'Eurostat sur le transport au niveau régional	2011	2
Hongrie	Office central des services administratifs et électroniques publics	2011	3
Irlande	Department of Transport, Tourism & Sport, <i>Irish Bulletin of Vehicle and Driver Statistics</i> , tableau 5a.	2011	3
Islande	Direction nationale de la circulation routière (www.us.is/umferdarstofa). Véhicules privés.	2011	3
Israël	Les données sont extraites du Fichier des véhicules automobiles transmis par le Département des immatriculations du ministère des Transports	2010	3
Italie	Automobile club d'Italia	2011	3
Japon	Ministère du Territoire, des Infrastructures et du Transport	2011	2
Luxembourg ⁸	-	-	-
Mexique ⁸	-	-	-
Norvège	Office statistique de Norvège	2011	3
Nouvelle-Zélande ⁸	-	-	-
Pays-Bas	Statistiques d'Eurostat sur le transport au niveau régional	2011	2
Pologne	Fichier central des véhicules automobiles du ministère de l'Intérieur	2011	3
Portugal ⁶	Bureaux d'enregistrement des véhicules automobiles	2011	3
République slovaque	Ministère des transports, du bâtiment et du développement régional	2011	3
République tchèque ²	Office statistique de la République tchèque et Registre des véhicules automobiles du ministère de l'Intérieur de la République tchèque.	2011	3
Royaume-Uni	Statistiques du ministère des Transports	2011	3
Slovénie	Office statistique de Slovénie, portail de données SI-STAT. Véhicules automobiles à la fin 2012 (31/12), par type de véhicule et région statistique, Slovénie, données annuelles.	2011	3
Suède	Trafikanalys Suède	2011	3
Suisse	Statistique des véhicules routiers	2011	3
Turquie	Statistiques d'Eurostat sur le transport au niveau régional	2011	3
Fédération de Russie	Ministère de l'Intérieur		2

1. Canada : véhicules d'un poids inférieur à 4 500 kilogrammes.

2. République tchèque : années 2007-10.

3. Danemark : y compris voitures particulières à usage privé, taxis et voitures de location.

4. France : véhicules privés de moins de 15 ans.

5. Allemagne : véhicules privés uniquement.

6. Portugal : véhicules particuliers légers neufs, vendus et enregistrés (indicateur de flux), y compris véhicules automobiles routiers autres que les motocyclettes, destinés au transport de passagers et conçus pour accueillir neuf personnes au maximum (y compris le conducteur). Les ventes de véhicules sont rattachées aux municipalités selon le lieu de résidence du propriétaire.

7. États-Unis : automobiles à usage privé et commercial (y compris taxis)

8. Australie, Chili, Estonie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande : on ne dispose pas de données régionales.

Nombre d'homicides volontaires

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne ¹²	-	-	-
Australie	Office statistique d'Australie – ABS 4510.0 – Recorded Crime – Victims, Australie	2011	2
Autriche	Ministère de l'Intérieur d'Autriche, statistiques sur la criminalité	2011	2
Belgique	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2009	2
Canada ¹²	-	-	-
Chili ¹	Sous-secrétaire en charge de la prévention de la criminalité, ministère de l'Intérieur et de la Sûreté	2011	2
Corée	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Danemark ²	Office statistique du Danemark	2011	2
Espagne	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Estonie ³	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
États-Unis	Federal Bureau of Investigation, <i>Crime in the United States</i> , tableau 4	2011	2
Finlande ¹²	-	-	-
France	INSEE, données transmises par le délégué	2011	2
Grèce	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2009	2
Hongrie	Ministère de la Justice, service du Chef du Parquet	2011	2
Irlande	CSO, StatBank Ireland, tableau CJK02 : Recorded Crime Offences by Garda Region	2011	2
Islande ¹²	-	-	-
Israël	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Italie ⁴	Office statistique national, ISTAT	2011	2
Japon	Police nationale	2011	2
Luxembourg	Rapports d'activités 2000-11 de la Police grand-ducale	2011	2
Mexique ⁵	Institut national de statistique et de géographie (INEGI)	2011	2
Norvège ⁶	Direction de la police de Norvège	2011	2
Nouvelle-Zélande	Police de Nouvelle-Zélande	2011	2
Pays-Bas	Office statistique des Pays-Bas (Bureau central des statistiques)-STATLINE	2009	2
Pologne ⁷	Siège de la Police nationale	2011	2
Portugal ⁸	Ministère de la Justice – Direction générale de la police judiciaire	2011	2
République slovaque ⁹	Ministère de l'Intérieur	2011	2
République tchèque	Office statistique de la République tchèque, Police de la République tchèque	2011	2
Royaume-Uni	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2008	2
Slovénie ¹²	-	-	-
Suède	Conseil national de prévention de la criminalité (Brå)	2011	2
Suisse ¹⁰	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Turquie	Office statistique de Turquie	2008	2
Fédération de Russie ¹¹	Service fédéral de statistique (Rosstat)	2009	2

1. Les chiffres indiqués correspondent au nombre de victimes d'homicides volontaires. Données fondées sur les crimes connus des services de police (*Carabineros de Chile*)
2. Crimes signalés.
3. Il arrive que la localisation exacte de l'homicide soit inconnue et attribuée de manière arbitraire à une région, ce qui entraîne un déséquilibre entre le total au niveau régional et le total aux niveau provincial ou national.
4. Les données sur les homicides volontaires et vols de voitures signalés sont disponibles pour 103 provinces uniquement, elles manquent pour les 4 nouvelles provinces de Sardaigne.
5. Recensement national 2012 – Respect de la législation. Dans le cadre du Recensement national concernant le respect de la législation (2011 et 2012), les chiffres relatifs à 2010 et 2011 correspondent aux données sur les crimes et délits extraites des enquêtes préliminaires du procureur public du tribunal collégial de chacun des États fédéraux.
6. Le nombre d'homicides volontaires en 2011 ne comprend pas l'attaque terroriste à Oslo et Utøya (Buskerud), qui a fait 77 victimes.
7. Données révisées. Elles comprennent toutes les formes de crimes constatés dans la catégorie « homicide/infanticide ».
8. Les données sur les homicides volontaires correspondent aux enquêtes de la police judiciaire débouchant sur des poursuites.
9. Depuis 2005, il n'est pas nécessaire que les données au niveau NUTS1 soient égales à la somme des données au niveau NUTS2 car les données au niveau NUTS1 comprennent également les crimes et délits non spécifiés au niveau régional enregistrés par la police ferroviaire, la police militaire, les agents pénitentiaires et judiciaires ainsi que les douanes.
10. Depuis 2009, les statistiques de la police sur les crimes et délits sont révisées et ne sont donc pas comparables avec les statistiques précédentes, ce qui entraîne une rupture de série entre 2008 et 2009.
11. Les données comprennent le nombre d'homicides volontaires et de tentatives d'homicide volontaire signalés.
12. Allemagne, Canada, Finlande, Islande et Slovénie : données non disponibles au niveau régional.

Nombre de lits d'hôpital

	Sources	Année	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2011	2
Australie ²	AIHW 2011. Australian hospital statistics 2009-10. Health services series n° 40. Cat. n° HSE 107. Canberra, AIHW	2011	2
Canada ³	Base de données canadienne SIG (BDCS), ICIS	2011	2
Chili	Département des statistiques et de l'information sur la santé (DEIS), ministère de la Santé (Minsal)	2011	2
Corée ⁷	-	-	-
États-Unis ⁶	National Center for Health Statistics, United States (2011), With Special Feature on Socioeconomic Status and Health. Hyattsville, MD. 2012	2005	2
Islande ⁷	-	-	-
Israël	Ministère de la Santé – Département de l'information sur la santé	2011	2
Japon	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications (MIC)	2010	2
Mexique ⁴	Ministère de la Santé, Direction générale des informations sur la santé, Bulletin d'information statistique, vol. 1, 2000-06	2010	2
Norvège	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2010	2
Nouvelle-Zélande ⁷	-	-	-
Suisse	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Turquie ⁵	Direction générale des services de santé, sous l'égide du ministère de la Santé	2011	2

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède. Les données sur la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège et la Pologne portent sur l'année 2010. On ne dispose pas de données régionales pour la Finlande et le Royaume-Uni.
2. Le nombre moyen de lits disponibles présenté ici peut être différent des comptages publiés ailleurs. Ainsi, les comptages fondés sur le nombre de lits à une date donnée, peuvent être différents du nombre moyen de lits disponibles sur la période de référence. La comparabilité des données peut être affectée par l'éventail et les types de patients admis à l'hôpital (éventail de cas), avec par exemple, différentes proportions de lits réservées à des usages spécifiques ou plus généraux. Les nombres de lits d'hôpital public et privé reposent sur différentes définitions (voir l'annexe 1 : www.aihw.gov.au/publication-detail/?id=10737418863).
3. Ces chiffres correspondent aux lits et berceaux qui disposent de l'équipement et du personnel nécessaires au traitement de patients hospitalisés au type et niveau de service requis le 1^{er} avril 2010. Les berceaux disposés en dehors de la pouponnière et utilisés pour les enfants autres que les nouveau-nés sont inclus. Ces chiffres correspondent aux lits et berceaux qui disposent de l'équipement et du personnel nécessaires aux services hospitaliers uniquement ; les lits des établissements de soins intégrés aux structures hospitalières ne sont pas inclus. Les lits et berceaux qui disposent de l'équipement et du personnel nécessaires sont répartis dans les sept catégories suivantes : soins intensifs, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie, réadaptation, soins de longue durée, et autres soins aigus. Les autres soins aigus comprennent les services prodigués en centre médical, en centre chirurgical, en centre mixte médical/chirurgical et dans tous les autres établissements hospitaliers de soins aigus. Données actuellement non disponibles pour le Québec et le Nunavut.
4. Les données comprennent uniquement les lits des hôpitaux publics.
5. Les hôpitaux et les autres établissements publics et organismes locaux sont inclus. Les chiffres peuvent être variables en raison des fusions et des fermetures d'hôpitaux. Les hôpitaux relevant du ministère de la Défense sont exclus. Les données sur les régions TL2 sont déduites des valeurs au niveau TL3.
6. Les données portent uniquement sur les hôpitaux locaux, qui sont des hôpitaux non fédéraux généraux et spécialisés dont les structures et les services sont accessibles au public. Les données d'origine sont exprimées en nombre de lits pour 1 000 habitants, le nombre de lits étant déduit des données démographiques de la *Base de données régionales de l'OCDE*.
7. Islande, Corée, Nouvelle-Zélande : pas de données disponibles au niveau régional.

Nombre de médecins

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2011	2 ; 3
Australie ²	AIHW, enquête médicale sur la main-d'œuvre	2011	2
Canada ³	Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)	2011	2
Chili	Département des statistiques et de l'information sur la santé (DEIS), ministère de la Santé (Minsal)	2011	2
Corée	Office statistique de Corée	2011	2 ; 3
États-Unis ⁴	American Medical Association	2010	2
Islande ⁵	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique	2011	2
Japon	Département des statistiques et de l'information, Secrétariat du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	2010	2 ; 3
Mexique	Ministère de la Santé	2008	2
Norvège	Statistiques d'Eurostat sur la santé au niveau régional	2010	2 ; 3
Nouvelle-Zélande	Conseil médical, <i>The New Zealand Medical Force in 2010</i>	2010	2
Suisse	Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel ; Fédération des médecins suisses (FMH), Berne ; statistiques médicales des médecins, recensement annuel	2011	2 ; 3
Turquie	Agence statistique nationale, TURKSTAT	2011	2

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
 - 1.1. On ne dispose pas de données régionales pour l'Irlande.
 - 1.2. On dispose de données à l'échelon TL3 pour la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, et la Suède.
2. Australie : nombre de médecins praticiens en activité, y compris les cliniciens et les non-cliniciens.
3. Canada : comprend les médecins qui exercent des activités cliniques et/ou non cliniques. Ne comprend pas les résidents et les médecins non autorisés n'ayant pas consenti à la diffusion de renseignements les concernant au 31 décembre 2005, http://secure.cihi.ca/cihiweb/disPage.jsp?cw_page=AR_14_E.
4. États-Unis : sont exclus les ostéopathes, les médecins sans adresse connue et ceux qui ne sont pas en exercice. Sont compris tous les médecins non classés en fonction de leur situation au regard de l'activité.
5. Islande : pas de données disponibles au niveau régional.

Emploi à temps partiel

	Sources	Année	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Statistiques d'Eurostat sur les marchés du travail au niveau régional	2012	2
Australie ⁴	Office statistique d'Australie, 6291.0.55.001 main-d'œuvre	2011	2
Canada	Statistique Canada. CANSIM (base de données), tableau 282-0-002	2011	2
Chili	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Corée ²	-	-	-
États-Unis ²	-	-	-
Islande ²	-	-	-
Israël	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Japon	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2011	2
Mexique ²	-	-	-
Norvège	Statistiques d'Eurostat sur les marchés du travail au niveau régional	2011	2
Nouvelle-Zélande ²	-	-	-
Suisse	Statistiques d'Eurostat sur les marchés du travail au niveau régional	2011	-
Turquie ³	TURKSTAT, Enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages – Résultats révisés	2011	2

La définition de l'emploi à temps partiel est très variable d'un pays membre à l'autre. L'OCDE le définit comme un emploi représentant moins de 30 heures de travail hebdomadaires. Il n'existe pas de définition harmonisée de l'emploi à temps partiel au niveau régional. Dans certains pays, le nombre d'heures de travail définissant le nombre de salariés à temps partiel dans une région n'est pas le même que celui utilisé dans la définition de l'OCDE, ce qui fait que les valeurs régionales peuvent être différentes des estimations nationales fondées sur la définition harmonisée.

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède. Toutefois, dans les régions européennes de niveau TL2, la distinction entre temps partiel et temps plein repose sur les réponses des personnes interrogées, sauf aux Pays-Bas, en Islande et en Norvège, où l'emploi à temps partiel correspond à moins de 35 heures par semaine.
 - 1.1. Pour l'Italie, les données portent sur l'année 2011.
2. Islande, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande, Turquie et États-Unis : données non disponibles au niveau régional.
3. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts. La taille d'échantillon est trop petite pour obtenir des estimations fiables lorsque chaque cellule comporte moins de 2 000 personnes. La distinction entre temps partiel et temps plein repose sur les heures travaillées dans le cadre de l'emploi principal, en prenant comme base le seuil des trente heures hebdomadaires.
4. Australie : les données de l'emploi à temps partiel se réfèrent aux emplois représentant moins de 35 heures hebdomadaires.

Demandes de brevets PCT

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays ^{1, 2, 3}	Base de données REGPAT de l'OCDE	1995-2010	2 et 3
OCDE16 ^{1, 2, 4}	Base de données REGPAT de l'OCDE	2008	Zones métropolitaines

1. La Base de données REGPAT de l'OCDE présente des données sur les brevets qui sont reliées aux régions sur la base de l'adresse des demandeurs et inventeurs. Pour en savoir plus sur cette base de données, voir www.OCDE.org/data/OCDE/22/19/40794372.pdf.
2. Un brevet est généralement délivré par un office national de brevets ou par un office régional représentant un certain nombre de pays, comme l'Office européen des brevets ou l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle. Dans le cadre d'un système régional, la protection d'une invention peut être sollicitée pour un ou plusieurs pays qui décident ensuite, individuellement, d'accorder ou non sur leur territoire le brevet demandé. Les statistiques présentées ici ont trait aux demandes déposées au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'OMPI, en vertu duquel une demande internationale unique a le même effet que plusieurs demandes déposées séparément dans les pays désignés. Le PCT permet en effet de déposer une seule demande pour obtenir une protection dans autant de pays que nécessaires parmi ceux qui ont signé le traité. Pour de plus amples informations sur le PCT, consulter le document www.wipo.int/export/sites/www/pct/en/basicfacts/faqs_about_the_pct.pdf.
3. Les statistiques sur les brevets concernent certains domaines comme les technologies de l'information et des communications (TIC), les biotechnologies, les nanotechnologies et les technologies en rapport avec l'environnement. Pour de plus amples informations, consulter le document www.OCDE.org/data/OCDE/5/19/37569377.pdf. À propos des classifications de technologies environnementales, voir www.OCDE.org/env/consumption-innovation/indicator.htm.
4. OCDE (16) se rapporte aux pays suivants : Danemark, France, Norvège, Belgique, États-Unis, Allemagne, Espagne, Suède, Pays-Bas, Italie, Autriche, Portugal, Finlande, Mexique, Japon et Estonie. Il n'a été possible de relier les adresses des demandeurs et des inventeurs aux codes postaux des municipalités appartenant à une zone métropolitaine que dans ces 16 pays.

Population ; chiffres totaux et selon l'âge et le sexe

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne ¹	Statistiques régionales Allemagne, système de surveillance géographique du BBSR	1995-2012	3
Australie	Office statistique d'Australie, tableau 3235.0, classification ASGC 2011, population résidente estimée au 30 juin	1996-2011	3
Autriche	Office statistique d'Autriche, statistiques démographiques en début d'année	1995-2012	3
Belgique	Statistics Belgium, SPF Économie	1995-2012	3
Canada	Statistique Canada, CANSIM, tableau 051-0036, Estimations de la population	1996-2012	3
Chili	Institut national de la statistique (INE). Projections démographiques et estimations par sexe et âge	1995-2012	2
Corée	Office statistique de Corée	1995-2012	3
Danemark	Office statistique du Danemark, Statbank (FOLK1), population au début de l'année	2008-12	3
Espagne	Institut national de la statistique (INE)	1995-2012	3
Estonie	Office statistique d'Estonie. Base de données statistiques, tableau P0022 : population par sexe, âge et pays, 1 ^{er} janvier	1995-2012	3
États-Unis	US Census Bureau, programme d'estimations démographiques	1995-2012	3
Finlande	Office statistique de Finlande, statistiques démographiques au 1 ^{er} janvier.	1995-2012	3
France	INSEE, Estimations de population. Données provisoires arrêtées à fin 2012	1995-2012	3
Grèce	Eurostat, Statistiques démographiques régionales	1995-2012	3
Hongrie	KSH, Office statistique de Hongrie. Les données de 1995-2000 reposent sur le recensement de 1990, les données de 2001-12, sur celui réalisé le 1 ^{er} février 2001	1995-2012	3
Irlande	Office statistique central (CSO), <i>StatBank Ireland</i> , estimations démographiques : PEA07 (nombre d'habitants en avril) par groupe d'âge, sexe, région	1995-2012	3
Islande ¹	Office statistique d'Islande. Avant 1998, population par municipalité, sexe et âge au 1 ^{er} décembre ; période 1998-2010 : population par municipalité, sexe et âge au 1 ^{er} janvier – Municipalité actuelles (tableau MAN02001) ; 2011-13 : centres urbains et données sur les codes postaux, population par sexe et âge au 1 ^{er} janvier	1995-2012	3
Israël	Bureau central de statistique, <i>Statistical Abstract of Israel</i>	1996-2012	2
Italie	ISTAT, estimations démographiques intercensitaires	1995-2009	3
Japon	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications, estimations démographiques actuelles, au 1 ^{er} octobre	1995-2012	3
Luxembourg	Eurostat, Statistiques démographiques régionales	1995-2012	3
Mexique	INEGI (recensement de la population)	2000-2005-2010	3
Norvège	Office statistique de Norvège, Statbank	1995-2012	3
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand. Nombre d'habitants estimé au 30 juin 2012 à partir des limites établies au 1 ^{er} janvier 2013	1995-2012	3
Pays-Bas	Eurostat, Statistiques démographiques régionales	1995-2012	3
Pologne ¹	Office statistique central, Pologne	1995-2012	3
Portugal ¹	Institut national de statistique du Portugal (INE), statistiques démographiques, estimation de la population résidente	1995-2012	3
République slovaque ¹	Office statistique de République slovaque, base de données régionales RegDat	2002-12	3
République tchèque ¹	Office statistique de la République tchèque, données préliminaires sur 2012	1995-2012	3
Royaume-Uni	Office des statistiques nationales, estimations démographiques	1995-2012	3
Slovénie	Office statistique de Slovénie. Portail de données SI-STAT	1995-2012	3
Suède ¹	Office statistique de Suède	1995-2012	3
Suisse ¹	Office fédéral de la statistique, Statweb	1995-2012	3
Turquie	Office statistique de Turquie (TurkStat), estimations démographiques semestrielles. Données de 2000 à partir du recensement du 22 octobre 2000 ; données de 2008-12 à partir du système d'enregistrement de la population fondé sur les adresses	1995-2012	3
Afrique du Sud	Office statistique d'Afrique du Sud, tableau P030 – estimations démographiques semestrielles	1995-2011	2
Brésil	Institut brésilien de la géographie et de la statistique (IBGE)	1995-2012	2
Chine	Office statistique de Chine	1998-2011	2
Colombie	Département administratif colombien de la statistique (DANE). Estimations démographiques 1985-05 et projections 2005-20 par département, 30 juin	1995-2012	2
Fédération de Russie	Service fédéral de statistique (Rosstat)	1995-2012	2
Inde	Office statistique d'Inde (Indiastat), estimations démographiques semestrielles	2001-12	2

1. Allemagne, Islande, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Suède et Suisse : population au 31 décembre, réévaluée au 1^{er} janvier de l'année suivante par le Secrétariat de l'OCDE.

Population des zones urbaines fonctionnelles

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne	Regionaldatenbank Deutschland	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Australie ¹	-	-	-
Autriche	Office statistique d'Autriche	2001-12	Zones urbaines fonctionnelles
Belgique	Statistics Belgium	2001-12	Zones urbaines fonctionnelles
Canada	Statistique Canada, Recensement	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Chili	Institut national de la statistique (INE)	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Corée	Office statistique de Corée	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Danemark	Office statistique du Danemark	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Espagne	INE, recensement de la population	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Estonie	Office statistique d'Estonie, base de données démographiques	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
États-Unis	U.S. Census Bureau	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Finlande	Office statistique de Finlande	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
France	INSEE, recensement de la population	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Grèce	Office statistique de Grèce	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Hongrie	Office statistique central de Hongrie	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Irlande	Office statistique central (CSO)	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Islande ¹	-	-	-
Israël ¹	-	-	-
Italie	ISTAT, Demography in Figures	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Japon	Bureau de la statistique, données sur la population et les ménages	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Luxembourg	STATEC, portail des statistiques	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Mexique	INEGI, recensement de la population	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Norvège	Office statistique de Norvège	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Nouvelle-Zélande ¹	-	-	-
Pays-Bas	Office statistique des Pays-Bas	2001-12	
Pologne	Office statistique central, Pologne	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Portugal	INE, recensement de la population	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
République slovaque	Office statistique de République slovaque	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
République tchèque	Office statistique de la République tchèque	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Royaume-Uni	Office des statistiques nationales (ONS)	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Slovénie	Office statistique de Slovénie	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Suède	Office statistique de Suède	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Suisse	Office fédéral de la statistique	2000-12	Zones urbaines fonctionnelles
Turquie ¹	-	-	-

1. Aucune zone urbaine fonctionnelle n'a pu être recensée en Australie, Islande, Israël, Nouvelle-Zélande et Turquie.

Mobilité interrégionale des populations

	Sources	Années	Niveau territorial
Allemagne	Système de surveillance spatiale du BBSR	1999-2010	3
Australie ¹	Office statistique d'Australie, Migrations, tableau 3412.0	1999-2011	2
Autriche	Office statistique d'Autriche, statistiques sur les migrations	2002-11	3
Belgique	FPS Economie/Statistics Belgium	2011	3
Canada	Statistique Canada, CANSIM, tableau 051-0012	2010-12	2
Chili ⁶	-	-	-
Corée ⁶	-	-	-
Danemark	Office statistique du Danemark, StatBank, tableau FLY66	2006-11	3
Espagne	Institut national de la statistique (INE)	1999-2011	3
Estonie	Ministère de l'Intérieur, Département du développement régional	2004-11	3
États-Unis ⁵	IRS – système Individual Master File	2008-10	3
Finlande	Office statistique de Finlande	1999-2011	3
France ⁶	-	-	-
Grèce		2001	3
Hongrie	KSH Office statistique de Hongrie	1999-2011	3
Irlande ⁶	-	-	-
Islande	Office statistique d'Islande, migrations internes entre les régions	2010-12	3
Israël	Bureau central de statistique	2010-11	2
Italie	ISTAT	1999-2011	3
Japon	Bureau de la statistique E-STAT, migrants par préfecture	1999-2011	3
Mexique ⁶	-	-	-
Norvège	Office statistique de Norvège, tableau StatBank 01222, évolution démographique	2008-12	3
Nouvelle-Zélande ²	Statistics New Zealand	2006	3
Pays-Bas	Office statistique des Pays-Bas sur Statline	2002-10	3
Pologne	Office statistique de Pologne, banque de données régionales	1999-2011	3
Portugal ³	Institut national de statistique du Portugal (INE)	2001-11	3
République slovaque	Statistiques nationales – base de données régionales	2001-11	3
République tchèque	Registre central de population – Annuaire régionaux du Registre central de population	2003-11	3
Royaume-Uni ⁴	Office des statistiques nationales (ONS), estimations démographiques	2006-08	3
Slovénie	Office statistique de Slovénie, portail de données SI-STAT	1999-2011	3
Suède	Office statistique de Suède – registres démographiques	1999-2012	3
Suisse	Office fédéral de la statistique	1999-2011	3
Turquie	Ministère du Développement, Département du suivi, de l'évaluation et de l'analyse	2009-11	3

Les données portent sur les migrations intérieures : arrivées et départs de population d'une région à l'autre d'un même pays. Elles n'englobent pas les migrations internationales.

1. Australie : données agrégées à partir des estimations trimestrielles des flux migratoires établies par l'Office statistique d'Australie pour les six États et les deux principaux territoires.
2. Nouvelle-Zélande : estimations annualisées de l'OCDE à partir du nombre de migrants internes qui résidaient de façon habituelle dans une autre région néo-zélandaise 5 années plus tôt.
3. Portugal : données basées sur des microdonnées de recensement 2001 et 2011. Les données pour 2011 correspondent aux flux entre le 31 décembre 1999 et le 12 mars 2001, et les données pour 2011 correspondent aux flux entre le 31 décembre 2009 et le 12 mars 2011.
4. Royaume-Uni : les données ne tiennent pas compte de l'Écosse et de l'Irlande du Nord.
5. États-Unis : le Secrétariat a calculé les flux d'entrées et les flux de sorties au niveau TL3 en agrégeant les données sur les migrations bilatérales entre comtés fournies par le système *Individual Master File* du fisc américain sur les foyers fiscaux ; www.irs.gov/uac/SOI-Tax-Stats-County-to-County-Migration-Data-Files.
6. France et Irlande : on ne dispose pas de données au niveau régional. Chili, Corée et Mexique : on n'a pas indiqué de données régionales faute de comparabilité avec les autres pays.

Revenu primaire et revenu disponible des ménages

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays UE21 ¹	Eurostat, comptes des ménages, revenus primaires et secondaires	1995-2009	2
Australie	Office statistique d'Australie, revenus des ménages et revenus individuels, cat. 5220.0	1995-2009	2
Canada	Statistique Canada, CANSIM tableau 384-0012	1996-2009	2
Chili ³	Enquête socio-économique nationale (CASEN)	1996-2009	2
Corée	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	2001-09	2
États-Unis	Bureau of Economic Analysis. CA30 – Regional economic profiles et CA35 – Personal current transfer receipts	1995-2009	2
Islande ²	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique – enquête sur les revenus	1996-2009	2
Japon ³	Bureau de la statistique du Japon	2001-09	-
Mexique ²	-	-	-
Norvège	Office statistique de Norvège	2004-07	2
Nouvelle-Zélande ³	Statistics New Zealand. Revenus des ménages par région	1998-2009	2
Suisse ²	-	-	-
Turquie ²	-	-	-

Le revenu primaire des ménages privés se définit comme le revenu généré directement par des transactions marchandes, c'est-à-dire l'achat et la vente de facteurs de production et de biens. Il inclut en particulier la rémunération des salaires, le revenu lié au patrimoine (intérêts, dividendes et rentes), les excédents d'exploitation ou le travail indépendant. Les intérêts et les rentes à payer sont comptabilisés comme des postes négatifs pour les ménages.

Le revenu disponible des ménages privés correspond au revenu primaire, plus tous les transferts courants de l'État, sauf les transferts sociaux en nature, moins les transferts courants des ménages tels que les impôts sur le revenu et le patrimoine, les transferts ordinaires en espèces et les cotisations sociales.

Le revenu disponible des ménages ne tient pas compte des transferts sociaux en nature. Un indicateur préférable de la situation matérielle des ménages au niveau régional pourrait être le revenu disponible ajusté, qui prend en compte la valeur des biens et services dispensés par les pouvoirs publics et les institutions à but non lucratif tels que la santé, l'éducation et les logements sociaux (dépenses en nature). Les écarts entre régions en termes de revenu disponible ajusté pourraient mettre en lumière les zones possibles d'exclusion sociale, de dénuement matériel et de manque d'accès à des services essentiels.

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

1.1. Danemark : 2000-09 ; Hongrie : 2000-09 ; Espagne : de 1995 à 1999 (données non disponibles pour les régions de Ceuta et Melilla) ; République slovaque : 1996-2009.

1.2. On ne dispose pas de données régionales pour la Finlande.

2. Islande, Mexique, Suisse et Turquie : pas de données disponibles au niveau régional.

3. Chili, Japon et Nouvelle-Zélande : les données sur le revenu primaire des ménages ne sont pas disponibles au niveau régional.

Dépenses de recherche et développement (R-D)

	Sources	Années	Niveau territorial
EU21 ¹	Eurostat, Statistiques sur la science et la technologie au niveau régional, dépenses et personnel de R-D, dépense intérieure brute de R-D (DIRD) par secteur d'exécution et par région	2010	2
Australie	Office statistique d'Australie – 8104.0 – Recherche et développement expérimental, entreprises, Australie, 2010-11 8109.0 – Recherche et développement expérimental, institutions et organisations privées à but non lucratif, Australie, 2008-09 8111.0 – Recherche et développement expérimental, établissements d'enseignement supérieur, Australie, 2010	2009	2
Canada	Statistique Canada. Base de données CANSIM, Tableau 358-0001 – Dépenses intérieures en recherche et développement, selon le secteur d'exécution	2010	2
Chili	Instituto Nacional de Estadísticas (INE) Chili, enquête sur les dépenses et le personnel de R-D	2010	2
Corée	Institut coréen d'évaluation et de planification en matière de sciences et de technologies (KISTEP)	2010	2
États-Unis ⁴	National Science Foundation, National Center for Science and Engineering Statistics. 2012. Ressources nationales de R-D : mise à jour 2009. NSF 12-321. Arlington, VA. www.nsf.gov/statistics/nsf12321/	2010	2
Islande ²	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique	2008	2
Japon ²	-	-	-
Mexique ²	-	-	-
Norvège	Eurostat, Statistiques sur la science et la technologie au niveau régional, dépenses et personnel de R-D, dépense intérieure brute de R-D (DIRD) par secteur d'exécution et par région	2010	2
Nouvelle-Zélande ²	-	-	-
Suisse ³	Eurostat, Statistiques sur la science et la technologie au niveau régional, dépenses et personnel de R-D, dépense intérieure brute de R-D (DIRD) par secteur d'exécution et par région	2008	2
Turquie ²	-	-	-

La dépense intérieure brute de R-D (DIRD) est la dépense totale intra-muros affectée à des travaux de R-D exécutés sur le territoire régional ou national pendant une période donnée. La DIRD est subdivisée en quatre secteurs : les entreprises, l'État, l'enseignement supérieur et les institutions privées sans but lucratif (ISBL). Le secteur des entreprises comprend toutes les firmes, organismes et institutions dont l'activité première est la production marchande de biens ou de services (autres que d'enseignement supérieur) en vue de leur vente au public, à un prix qui correspond à la réalité économique. Il comprend aussi les institutions privées sans but lucratif principalement au service de ces firmes, organismes et institutions (cf. *Manuel de Frascati*, section 3.4). Le secteur de l'État comprend tous les ministères, bureaux et autres organismes qui fournissent, sans normalement les vendre, des services collectifs, autres que d'enseignement supérieur, qu'il n'est pas possible d'assurer de façon pratique et économique par d'autres moyens et qui, de surcroît, administrent les affaires publiques et appliquent la politique économique et sociale de la collectivité (les entreprises publiques sont comprises dans le secteur des entreprises). Il comprend aussi les ISBL contrôlées et principalement financées par l'État, à l'exclusion de celles qui sont administrées par le secteur de l'enseignement supérieur (cf. *Manuel de Frascati*, section 3.5). Le secteur de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des universités, grandes écoles, instituts de technologie et autres établissements postsecondaires, quels que soient l'origine de leurs ressources financières et leur statut juridique. Il comprend aussi tous les instituts de recherche, les stations d'essais et les centres hospitaliers qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur ou qui sont administrés par ces derniers ou leur sont associés (cf. *Manuel de Frascati*, section 3.7). Le secteur privé sans but lucratif comprend les institutions privées sans but lucratif non marchandes au service des ménages (c'est-à-dire du public) et les simples particuliers ou les ménages (cf. *Manuel de Frascati*, section 3.6).

1. Pays UE21 ; Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.
 - 1.1. Données 2009 pour la France, l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique ; données 2011 pour la République slovaque et la République tchèque ; données 2005 pour la Grèce.
2. Islande, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande et Turquie : pas de données disponibles au niveau régional.
3. Suisse : Valeurs uniquement pour les dépenses de R-D des entreprises.
4. États-Unis : le total des dépenses de R-D par état fédéré ne correspond pas au total national mentionné ailleurs, pour quatre raisons : (1) certaines dépenses de R-D ne peuvent pas être affectées aux états ; (2) les financements non fédéraux affectés aux autres dépenses de R-D des ISBL n'ont pas pu être ventilés entre les états ; (3) les données relatives à l'enseignement supérieur au niveau des états n'ont pas été ajustées de façon à éliminer la double comptabilisation des fonds transférés d'un établissement supérieur à un autre ; et (4) les statistiques de R-D au niveau des états concernent les exercices budgétaires et n'ont pas été converties sur la base des années civiles.

Personnel de recherche et développement (R-D) – Effectifs

	Sources	Années	Niveau territorial
UE21 ¹	Eurostat, ensemble du personnel de R-D par secteur d'exécution et par région	2007	2
Australie ³	-	-	-
Canada ²	Statistique Canada, base de données CANSIM, tableau 358-0160, Répartition provinciale du personnel affecté à la recherche et développement selon le secteur d'exécution et la catégorie professionnelle	2010	2
Chili ³	Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Enquête sur les dépenses et le personnel de R-D	2010	2
Corée ³	Institut coréen d'évaluation et de planification en matière de sciences et de technologies (KISTEP)	2010	2
États-Unis ³	-	-	-
Islande ³	-	-	-
Israël ³	-	-	-
Japon ³	-	-	-
Mexique ³	-	-	-
Norvège ³	Eurostat, ensemble du personnel de R-D par secteur d'exécution et par région	2010	2
Nouvelle-Zélande ³	-	-	-
Suisse ³	-	-	-
Turquie ³	-	-	-

- UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
 - Données 2001 pour la France, données 2009 pour l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique ; données 2011 pour la République slovaque et la République tchèque ; données 2005 pour la Grèce.
- Canada : les données sont exprimées en équivalents temps plein.
- Australie, États-Unis, Islande, Israël, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Suisse et Turquie : données non disponibles au niveau régional.

Publications et citations scientifiques

	Sources	Années	Niveau territorial
Pays de l'OCDE ¹	Base de données Scopus Elsevier, version 2.2012, Juin 2013, www.scopus.com/home.url	2000-10	2 et 3

- La Base de données Scopus de l'OCDE présente des données sur les publications qui ont été reliées aux régions en fonction de l'adresse de l'établissement auquel l'auteur est affilié.

Dépenses, recettes, investissement et dette des autorités infranationales

	Sources	Années	Niveau territorial
Tous les pays ^{1, 2, 3, 4, 5}	Comptes nationaux des pays membres de l'OCDE	2007-12	-

- Les données relatives aux finances des administrations publiques au niveau infranational sont tirées des Comptes nationaux des pays de l'OCDE harmonisés selon le Système de comptabilité nationale (SCN93), voir www.OCDE.org/std/na/. Les autorités infranationales sont définies comme la réunion de deux sous-secteurs des administrations publiques : les administrations d'États fédérés et les entités publiques connexes (S.1312) ainsi que les autorités locales et les entités publiques connexes (S.1313).
- Les dépenses publiques totales englobent :
Les dépenses courantes : consommation intermédiaire + indemnisation des employés + subventions + transferts courants + intérêts financiers + taxes + prestations sociales et transferts sociaux en nature + ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.
Les dépenses en capital : transferts en capital + formation brute de capital et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits.
- Les recettes publiques totales englobent :
Les recettes fiscales : impôts sur la production et les importations, impôts sur le revenu, la fortune, etc. et impôts sur le capital. Les recettes fiscales comprennent les recettes fiscales propres et les recettes fiscales partagées entre les autorités centrales et infranationales.
Les subventions : transferts courants, transferts en capital et subventions.
Les droits et redevances : ventes totales (production marchande et production pour usage final propre) et versements pour la production non marchande.
Les revenus de la propriété.
Les contributions sociales.
- L'investissement public est défini comme la somme de l'investissement direct (formation brute de capital fixe et acquisitions, moins cessions d'actifs non financiers non produits au cours d'une période donnée) et de l'investissement indirect (transferts en capital). Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels issus du processus de production, qui sont eux-mêmes utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant plus d'un an. Sont notamment pris en compte les machines et équipements, les véhicules, les logements, les bâtiments et certains actifs fixes incorporels tels que la prospection minière, les logiciels et les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales destinées à être utilisées pendant plus d'un an. La formation brute de capital fixe comprend à la fois des valeurs positives et négatives.
- La dette brute des administrations publiques correspond à la somme des passifs suivants : numéraire et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions (AF.33), crédits (AF.4), réserves techniques d'assurance (AF.6) et autres comptes à payer (AF.7). Certains passifs tels que les actions, les fonds propres et les dérivés financiers ne sont pas inclus dans cette définition. Selon le SCN, la plupart des instruments de la dette sont estimés aux prix du marché. Les données sur la dette brute ne sont pas toujours comparables d'un pays à l'autre en raison de définitions différentes ou de traitement différent des composantes de la dette (les pensions, par exemple) ou de la détermination de la valeur (prix du marché/prix nominal). La définition de la dette brute du SCN diffère de celle appliquée en vertu du protocole de Maastricht. La « dette de Maastricht » exclut non seulement les dérivés financiers, les actions et autres fonds propres, mais aussi les réserves techniques d'assurance et les autres comptes à payer. Elle correspond globalement à l'emprunt. La dette selon la définition de Maastricht est estimée à prix nominal et non au prix du marché.

Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET)

	Sources	Année	Niveau territorial
EU21 ¹	Eurostat, Enquête sur les forces de travail	2012	2

L'indicateur relatif aux **jeunes déscolarisés, inactifs et ne suivant aucune formation** correspond au pourcentage des 18-24 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation. Le numérateur de l'indicateur correspond aux individus qui remplissent les deux critères suivants : a) ils n'ont pas de travail (sans emploi ou inactifs selon la définition de l'Organisation internationale du travail) et b) ils n'ont suivi aucun programme d'enseignement ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le dénominateur correspond à la population totale du même groupe d'âge et du même sexe, exception faite des individus qui n'ont pas répondu à la question « inscrit dans un programme régulier d'enseignement ou de formation », <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/>.

- Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

Taux de chômage des jeunes

	Sources	Population de référence	Année	Niveau territorial
EU21 ¹	Eurostat, Statistiques régionales du marché du travail, Chômage	15-24	2011	2
Australie	Office statistique d'Australie, chômage des jeunes, cat. 4102.0	15-24	2007	2
Canada ²	Statistique Canada, CANSIM tableau 109-5304	15-24	2011	2
Chili	Institut national de statistique, INE	15-24	2011	2
Corée ³	-	-	-	-
États-Unis	Bureau of Labour Statistics, statistiques sur le chômage à l'échelle locale	15-24	2011	2
Islande ³	-	-	-	-
Israël	Bureau central de statistique – LFS	15-24	2011	2
Japon	Bureau de la statistique, ministère de l'Intérieur et des Communications (MIC)	15-24	2011	2
Mexique	Institut national de statistique et de géographie (INEGI), enquête nationale sur l'emploi et les professions	15-24	2011	2
Norvège	Office statistique de Norvège, employés de 16 à 64 ans, par région de travail et par période	15-24	2011	2
Nouvelle-Zélande	Statistics New Zealand – enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages	15-24	2011	2
Suisse	Questionnaire régional de l'OCDE ; informations fournies par le délégué du Groupe de travail sur les indicateurs territoriaux (WPTI)	15-24	2011	2
Turquie	Office statistique de Turquie, enquête sur la main-d'œuvre	15-24	2011	2

1. Pays UE21 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
2. Canada : les données ne sont pas disponibles pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.
3. Islande et Corée : données non disponibles au niveau régional.

ANNEXE C

Indices et techniques d'estimation

Indice d'avantage technologique révélé dans le secteur de l'environnement

Définition : L'indice d'avantage technologique révélé est défini par l'équation :

$$RTA_i = \frac{P_{ij}/P_j}{P_i/P}$$

où P_{ij} est le nombre de brevets dans le domaine technologique i au sein de la région j , P_j le nombre total de brevets au sein de la région j , P_i les brevets à l'échelle nationale dans le domaine technologique i et P le total national des brevets dans l'ensemble des domaines.

Interprétation : L'indice d'avantage technologique révélé correspond à la part d'une région (par rapport à la valeur nationale) dans les brevets portant sur un domaine technologique donné, rapportée à la part de cette région (par rapport à la valeur nationale) dans tous les domaines donnant lieu à des brevets. L'indice est égal à zéro si la région ne détient aucun brevet dans un secteur technologique donné ; il est égal à 1 lorsque la part de la région dans le secteur technologique est identique à sa part dans tous les domaines (pas de spécialisation) ; et il est supérieur à 1 si la région affiche une spécialisation à l'intérieur du pays.

Indice de Gini

Définition : les disparités régionales sont mesurées par un indice de Gini non pondéré, défini par l'équation :

$$GINI = \frac{2}{N-1} \sum_{i=1}^{N-1} |F_i - Q_i|$$

où : N est le nombre de régions, $F_i = \frac{i}{N}$, $Q_i = \frac{\sum_{j=1}^i y_j}{\sum_{i=1}^n y_i}$ et y_i est la valeur de la variable y (par

exemple : PIB par habitant, taux de chômage, etc.) dans la région j classée de faible (y_1) à élevée (y_N) parmi l'ensemble des régions d'un pays.

L'indice s'échelonne entre 0 (égalité parfaite : y est identique dans toutes les régions) et 1 (inégalité parfaite : y est nul dans toutes les régions sauf une).

Interprétation : Comme un poids identique est assigné à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays. Seuls les pays comptant plus de quatre régions sont pris en compte dans le calcul de l'indice de Gini.

Indice de spécialisation

Définition : la spécialisation est mesurée par l'indice Balassa-Hoover, qui exprime le rapport entre le poids d'une branche d'activité dans une région et le poids de cette même branche d'activité dans le pays.

$$BH_i = \frac{Y_{ij}/Y_j}{Y_i/Y}$$

où Y_{ij} est l'emploi total de la branche d'activité i dans la région j , Y_j est l'emploi total dans la région j de toutes les branches d'activités, Y_i est l'emploi national dans la branche d'activité i , et Y est l'emploi national total pour toutes les branches d'activité. Une valeur de l'indice supérieure à 1 indique une spécialisation dans une branche d'activité et une valeur inférieure à 1 indique une absence de spécialisation.

Interprétation : la valeur de l'indice de spécialisation diminue avec le niveau d'agrégation des branches d'activité. C'est pourquoi l'indice de spécialisation basé sur une branche d'activité à un chiffre (par exemple : activités de fabrication) sous-estimerait le degré de spécialisation dans toutes les branches d'activité à deux chiffres qui la composent (textile ou industrie chimique, par exemple).

Indice d'étalement urbain

Définition : Cet indice, qui mesure l'évolution de l'étalement urbain dans le temps pour une zone métropolitaine donnée, est défini par l'équation suivante :

$$SI_i = \frac{\left[\text{urb}_{i,t+n} - \left(\text{urb}_{i,t} * \left(\frac{\text{pop}_{i,t+n}}{\text{pop}_{i,t}} \right) \right) \right]}{\text{urb}_{i,t}} * 100$$

Où i correspond à une zone métropolitaine particulière, t est la première année, $t + n$ la dernière année, urb la superficie bâtie en km^2 et pop la population totale de la zone métropolitaine. La surface bâtie (on parle aussi d'espace urbanisé) correspond à la surface qui, au sein de la zone métropolitaine, est couverte de logements ou de commerces, d'infrastructures ou de grandes infrastructures de transport.

Interprétation : L'indice d'étalement urbain mesure la progression de la superficie bâtie par rapport à l'accroissement de la population. Lorsque la population est stable, l'indice d'étalement urbain correspond en fait à la progression de la superficie bâtie. Lorsque la population évolue, l'indice mesure la progression de la superficie bâtie par rapport à une valeur repère correspondant à un accroissement de la superficie bâtie proportionnel à celui de la population. L'indice est égal à zéro lorsque la population et la superficie bâtie sont stables dans le temps. Il est supérieur (inférieur) à zéro lorsque la progression de la superficie bâtie est supérieure (inférieure) à l'accroissement démographique, autrement dit, la densité de la zone métropolitaine considérée a diminué (augmenté). De façon similaire, on peut calculer cet indice pour comparer l'étalement urbain pendant une année donnée au sein de différentes zones métropolitaines.

Calcul des typologies d'occupation des sols et de leur évolution

Pour évaluer les diverses formes d'occupation des sols et leur évolution concernant de petites portions de territoire, nous utilisons des données provenant de la surface terrestre, recueillies grâce à la télédétection et aux systèmes d'information géographique. Malgré les progrès récents de l'observation terrestre, de la télédétection et des techniques de gestion de vastes ensembles de données, il n'existe pas d'ensemble de données mondial unique

sur l'évolution de l'occupation des sols. Les sources des données sont les suivantes : on a utilisé les données du capteur MODIS (Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer) sur l'occupation des sols (MODIS Land Cover) pour mesurer l'occupation des sols lors d'une année de référence (2008) pour tous les pays. S'agissant, respectivement, de l'Europe, du Japon et des États-Unis, on s'est appuyé sur Corine Land Cover (projet de l'Agence européenne pour l'environnement et de l'Agence spatiale européenne), sur les données du Service national d'information foncière du Japon et sur la *National Land Cover Database* des États-Unis pour analyser l'occupation des sols au cours de différentes années et, par conséquent, mesurer son évolution. Pour le Canada, le Chili, la Corée et le Mexique, il n'a pas été possible de mesurer cette évolution.

Ces ensembles de données relatifs à l'occupation des sols comportent toutefois de nombreuses différences liées, par exemple, à leurs résolutions spatiales (même s'ils descendent tous jusqu'à un maillage de 0.5 km²), à leurs systèmes de classification et à leurs définitions des différentes catégories d'occupation des sols. Il a donc fallu établir une nouvelle typologie des formes d'occupation des sols afin de produire des catégories communes, indépendamment de la source des données. La classification finale employée pour calculer les statistiques relatives aux régions et aux zones métropolitaines comprend six catégories :

1. Eau (lacs, cours d'eau, lagunes, etc.)
2. Agriculture (cultures annuelles, rizières, vergers, pâturages, etc.)
3. Forêts (conifères, feuillus, mixtes, etc.)
4. Végétation naturelle hors forêts (herbages naturels, maquis, zones de végétation éparse, etc.)
5. Espaces urbanisés (logements et commerces, grands axes de transport, terrains destinés à des usages urbains, etc.)
6. Autres (sols nus, zones humides, glaciers, etc.).

Pour les régions situées en dehors de l'Union européenne, des États-Unis et du Japon, on s'est servi du produit MODIS Land Cover pour évaluer la proportion de terres urbaines (catégorie 13 de la classification du Programme international géosphère-biosphère – IGBP) et de terres forestières (catégories 1 à 5 de la classification IGBP). Les résultats de MODIS Land Cover sont rendus publics chaque année, et les données 2008 ont été utilisées pour l'estimation. La catégorie urbaine fait référence à des données MODIS pour 2001-02, car les données relatives aux zones urbaines ne sont toujours pas disponibles pour les années ultérieures. Pour l'Europe, le Japon et les États-Unis, il a été possible de calculer également l'évolution des terrains urbanisés, des terrains agricoles et des terres forestières. Les évolutions sont exprimées en taux nets : ainsi, le taux d'évolution de la zone urbaine est égal à la quantité de terres converties en terres urbaines, moins les terres urbaines converties en terres d'autres catégories, exprimée en fraction des terres urbaines de l'année de départ.

Une fois définies les six catégories d'occupation des sols, un raster a été produit, au sein duquel chaque cellule a été classée dans l'une de ces six catégories ; en superposant la couche des frontières régionales, on peut calculer le pourcentage de la superficie d'une région couvert par de la forêt, ou encore le pourcentage de terres urbanisées au sein d'une zone métropolitaine, par exemple.

Méthodologie d'ajustement du PIB, du total des employés et du total des chômeurs à l'échelle d'une métropole

La méthodologie proposée utilise comme données entrantes les valeurs du PIB dans les régions TL2 ou TL3 et la distribution de la population sur un maillage serré (mailles de 1 km²). Elle comporte quatre grandes étapes reposant toutes sur un logiciel de SIG.

- Prendre le PIB au niveau TL3 et le croiser avec le maillage de population obtenu grâce à la série de données LandScan 2000.
- Attribuer à chaque maille de 1 km² une valeur de PIB en pondérant pour la population de chaque maille.
- Croiser la couche de PIB de chaque maille avec les frontières des zones métropolitaines. Les mailles qui ne sont pas entièrement comprises dans une zone métropolitaine peuvent être rattachées de façon proportionnelle aux zones métropolitaines entre lesquelles elles se partagent (critère de calcul proportionnel) ; on peut aussi opter pour le critère de la zone maximum.
- Calculer la somme des valeurs de PIB des mailles appartenant à chaque zone métropolitaine.

Il serait plus judicieux, à la deuxième étape, d'utiliser les données relatives à l'emploi plutôt que les données relatives à la population. Par exemple, l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni fournit des estimations de revenu au niveau des *wards* (circonscriptions électorales), en mettant à l'échelle les valeurs régionales par l'intermédiaire de diverses variables telles que la taille des foyers, la situation au regard de l'emploi, la proportion de la population du *ward* percevant des allocations sociales, la distribution des contribuables entre les diverses tranches d'imposition, etc. Aux États-Unis, le *Bureau of Economic Analysis* suit une méthode similaire pour estimer le PIB pour les zones statistiques métropolitaines. En Suisse, l'Office fédéral de la statistique se fonde sur les catégories de données de Corine Land Cover – le tissu urbain continu, le tissu urbain discontinu et les zones industrielles ou commerciales – pour tous les pays voisins en calibrant avec d'autres données afin d'estimer les données relatives à l'emploi au sein des mailles. Toutefois, dans la plupart des pays de l'OCDE, les données de cet ordre ne sont pas disponibles. C'est pourquoi une solution plus simple a été choisie.

On applique une technique similaire pour estimer l'emploi et le chômage au sein des zones métropolitaines. Du fait de l'absence de données sur le marché du travail des régions TL3, l'emploi et le chômage proviennent des régions TL2. La prudence est donc nécessaire lorsqu'on compare ces valeurs au niveau métropolitain.

Il convient de noter que les estimations relatives au PIB, à l'emploi et au chômage des zones métropolitaines ne suivent pas de normes internationales ; la comparabilité entre pays se fonde sur le recours à la même méthodologie, appliquée à des zones définies selon les mêmes critères.

Méthode de ventilation des émissions de CO₂ à l'échelle régionale et à l'échelle métropolitaine

D'une manière générale, les données relatives aux émissions à l'échelle de chaque pays sont fournies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour faciliter l'estimation des niveaux d'émission pour les zones géographiques telles que les régions ou les zones métropolitaines de l'OCDE, on s'est fondé sur la base de données EDGAR sur les émissions mondiales, qui a été élaborée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Dans sa version 4.1, la base de

données EDGAR contient des valeurs nationales d'émissions par composés et par secteurs d'origine (par ex. : émissions de CO₂ issues de la production de carburants), ramenées (ventilées) sur des cartes quadrillées à partir de données spatiales telles que la localisation des installations des secteurs énergétique et manufacturier, les réseaux routiers, les routes maritimes, la densité de la population humaine et animale ou l'utilisation des terres agricoles. La résolution spatiale du maillage est de 0.1 degré par 0.1 degré, et les estimations réparties selon le maillage sont actuellement disponibles pour les années 2000-08.

La méthodologie suivie consiste, pour l'essentiel, à additionner les valeurs estimées de la base EDGAR pour les mailles de 0.1 par 0.1 degré au sein du périmètre des régions ou des zones métropolitaines. On a fait la moyenne sur trois ans des émissions totales de CO₂ afin de lisser toutes les valeurs extrêmes susceptibles d'apparaître au niveau des données annuelles.

Les émissions issues du secteur de l'énergie englobent la production d'électricité publique, la production de chaleur et les autres composantes du secteur de l'énergie ; les émissions issues des transports englobent le transport routier, le transport ferroviaire et les autres transports terrestres.

Si ces estimations présentent l'avantage de recourir à une méthodologie commune pour toutes les zones métropolitaines, elles se fondent sur la consommation sectorielle d'énergie et les gaz à effet de serre (GES) au niveau national et sur la part de la population et/ou la part des secteurs au niveau local. Elles ne permettent donc pas de détecter les évolutions de la consommation d'énergie ou des émissions de GES provoquées par les politiques locales. Elles ne rendent pas non plus compte de l'éco-efficience, car l'estimation est fondée sur le principe que tous les secteurs consomment de l'énergie et produisent des GES au même rythme dans l'ensemble du pays. L'absence de protocole mondial pour quantifier les émissions de GES attribuables aux zones urbaines limite la comparabilité internationale, et il faut en tenir compte lorsqu'on utilise ces estimations.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Panorama des régions de l'OCDE 2013

Cette cinquième édition du *Panorama des régions de l'OCDE* présente la contribution des régions et des villes à la croissance nationale et au bien-être des sociétés. Elle intègre les dernières données disponibles, région par région, en permettant d'examiner un large spectre de politiques et de tendances et d'identifier les régions les plus compétitives ou celles plus en retard dans leur pays. Le rapport couvre les 34 pays membres de l'OCDE et, si les données sont disponibles, le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Inde, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud.

Les nouveautés de cette édition:

- Des indicateurs qui permettent d'identifier comment peut être renforcée la contribution des régions au développement national et au bien-être
- Un chapitre spécial portant sur le rôle des zones métropolitaines de l'OCDE dans le développement de leur pays
- Les tendances récentes de l'investissement public, des revenus et de la dette des administrations infranationales

Sommaire

Éditorial : Les leçons locales d'une crise mondiale

Synthèse

Évaluer les économies régionales dans les pays de l'OCDE

1. Coup de projecteur sur les zones métropolitaines
2. Les régions, moteurs de la compétitivité nationale
3. Finances infranationales et investissements infranationaux au service du développement régional
4. Inclusion et égalité d'accès à des services de qualité dans les régions

Annexe a. Définir les régions et les zones urbaines fonctionnelles

Annexe b. Sources et description des données

Annexe c. Indices et techniques d'estimation

À lire également

Perspectives régionales de l'OCDE 2014 (à venir)

Redefining Urban: A New Way to Measure Metropolitan Areas (2012; disponible uniquement en anglais)

www.oecd.org/fr/regional/panorama-des-regions.htm

<http://rag.oecd.org>

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/reg_glance-2013-fr.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

